

Analyse prospective et
développement du territoire dit du
« Grand Tonnerrois »

Tutrice : Mathilde GRALEPOIS

Noémie COLOMB
Eve KERBELLEC
Marine RAMOND
Anastasie VERNEAU

Remerciements

Tout d'abord, nous souhaitons remercier toutes les personnes qui, de près ou de loin, nous ont permis de mener à bien ce stage.

Nous remercions ensuite Mme Mathilde GRALEPOIS, notre tutrice, maître de conférences à l'Université François-Rabelais de Tours ainsi que professeur au département Aménagement de l'Ecole Polytech Tours, pour son implication et ses précieux conseils.

Un grand merci à M. Jean-Claude GALAUD, Président de la Communauté de Communes du Canton d'Ancy-le-Franc, M. Eric COQUILLE, Vice-président délégué au développement économique, Mme Evelyne BONNAL, secrétaire générale de l'intercommunalité et M. Oumar BALDE, chargé de l'environnement, pour leur accueil, leur patience, leurs conseils et leur disponibilité, tout au long de ce stage. Nous leur exprimons toute notre reconnaissance.

Nous remercions le groupe Ciment Lafarge qui a contribué à la réalisation de cette étude grâce à la présence de M. Patrick PARIS, directeur de l'entreprise Action Contexte Conseil. Nous le remercions également pour son regard avisé sur le monde de l'entreprise et ses précieuses remarques.

Nous remercions également le Syndicat Mixte du Pays du Tonnerrois et le Centre de Développement du Tonnerrois, pour nous avoir fourni les nombreuses études, réalisées antérieurement, sur le territoire.

Nous associons à ces remerciements tous les élus et acteurs du territoire pour leur collaboration et leur accueil. Plus particulièrement :

- M. Jean-Pierre BONNETAIN, préfet de l'Yonne,
- M. Jérôme CHAPPA, Sous-préfet d'Avallon,
- M. Maurice PIANON, Président de la Communauté de Commune du Tonnerrois,
- M. André FOURCADE, Président du Syndicat Mixte du Pays du Tonnerrois et Maire de Tonnerre,
- M. Claude DEPUYTD, Maire de Flogny-la-Chapelle et Président du Centre de Développement du Tonnerrois ainsi que ses collaborateurs : Benoit BUFFRY et Luc VIALLE,
- M. André VILLIERS, président du Conseil Général de l'Yonne.
- M. Jérôme MAYEL de la Chambre des Commerces et de l'Industrie, M. Gilles ABRY de la Chambre de l'Agriculture et M. Thierry HUMBLLOT de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat,
- Mme Patricia MORDAL, secrétaire générale de la Communauté de Communes du Tonnerrois.

Enfin, nous remercions toutes les personnes non citées, que nous avons rencontrées tout au long de notre stage, et qui ont su nous faire partager leur vision du territoire.

Sommaire

REMERCIEMENTS	3
SOMMAIRE	4
INTRODUCTION.....	8
PARTIE 1 : UNE METHODOLOGIE APPLIQUEE A UNE COMMANDE DONNEE	9
I. UN PROJET DE TERRITOIRE POUR LA FUTURE INTERCOMMUNALITE.....	9
1. Projet d'analyse prospective et développement du territoire dit « Du Grand Tonnerrois ».....	9
2. Phase 1 : Analyse du territoire et axes de développement.....	10
II. METHODOLOGIE DE REALISATION DU STAGE	11
1. Une organisation structurée du travail	11
1.1. Organisation de réunions chaque semaine pour un suivi hebdomadaire	11
1.2. Création d'un carnet de bord pour un suivi quotidien.....	11
1.3. Répartition de notre temps de travail.....	11
1.4. Trois présentations orales de notre avancement	12
2. De nombreux outils utilisés	13
2.1. Réalisation d'entretiens auprès des acteurs du territoire	13
2.2. Des questionnaires pour la population	15
2.3. Synthèse et analyse des études précédemment réalisées	15
2.4. Découverte et étude du terrain.....	16
PARTIE 2 : DIAGNOSTIC.....	18
SOUS-PARTIE 1 : LE CONTEXTE DE LA FUTURE INTERCOMMUNALITE DITE DU « GRAND TONNERROIS ».....	18
I. SITUATION GEOGRAPHIQUE	18
II. LA NOUVELLE ORGANISATION SPATIALE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES	20
1. La composition et les compétences des Communautés de Communes actuelles sur le tonnerrois.....	20
1.1. La Communauté de Communes du canton d'Ancy-le-Franc.....	20
1.2. La Communauté de Communes du Tonnerrois.....	22
1.3. La Communauté de Communes d'Othe-en-Armançon.....	24
2. La fusion des intercommunalités : la Communauté de Communes dite du « Grand Tonnerrois »	25
2.1. Le territoire de la future intercommunalité	25
2.2. La représentativité des élus au sein des communautés de communes.....	26
2.3. Les attentes des acteurs vis-à-vis de cette future fusion	27

III. SITUATION DEMOGRAPHIQUE DU TERRITOIRE DE LA FUTURE INTERCOMMUNALITE : UNE POPULATION VIEILLISSANTE ET EN BAISSSE	29
SOUS-PARTIE 2 : DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE.....	32
I. UN SECTEUR ENTREPRENEURIAL EN EVOLUTION, UNE OPPORTUNITE A SAISIR	32
1. Deux types distincts d'entreprises : l'artisanat et les plus grandes entreprises	32
1.1. L'artisanat, des entreprises dynamiques sur un marché local	33
1.2. Un marché national pour les plus grosses entreprises	34
2. Le développement durable, un secteur en expansion... ..	37
3. De nombreux acteurs, mais un manque de coordination	38
3.1. Le CDT, le point clé du développement économique du territoire.....	38
3.2. Chambres consulaires, des organes du développement à plus grande échelle	41
3.3. Le Club des Entrepreneurs, un semblant de réseau d'entreprises	42
II. LE DEVELOPPEMENT DU COMMERCE, UN ATOUT NON NEGLIGEABLE	43
1. Des commerces de proximité dynamiques	43
2. Les grandes enseignes, un gain d'attractivité pour le territoire.....	44
3. Des moyens mis en œuvre pour redynamiser les zones commerciales.....	45
3.1. Deux Unions Commerciales travaillant en parallèle	45
3.2. Un programme de réhabilitation des commerces : le FISAC.....	46
3.3. Les animations commerciales pour valoriser le territoire.....	47
3.4. Le groupement de commerçants, une manière de se développer	48
III. LE TOURISME, UN POTENTIEL REEL MAIS UNE MISE EN VALEUR A DEVELOPPER	49
1. Le Tonnerrois un patrimoine riche et historique.....	49
1.1. Des sites touristiques remarquables	49
1.2. Le Canal de Bourgogne, un grand axe fluvial	54
2. Les vins et la gastronomie, une richesse insoupçonnée du Tonnerrois.....	59
2.1. Les vins, les produits du terroir et la restauration dans le Tonnerrois.	59
3. Les offres touristiques, une diversité à développer	61
3.1. Séjours, circuits et activités proposés	61
3.2. Plusieurs offres d'hébergement difficilement mises en valeur.....	65
3.3. Tourisme local : offres culturelles.	68
3.4. Une coordination des structures du tourisme difficile.....	69
SOUS-PARTIE 3 : APPUIS AU DEVELOPPEMENT	71
I. MOBILITE RURALE, UNE EVOLUTION A PREVOIR.	71
1. Des offres de transport à réorganiser et à diffuser	71
1.1. Une segmentation du transport en commun.....	71
1.2. L'offre ferroviaire, un atout pour le territoire.....	74
1.3. De nombreux flux routiers pour une mobilité alternative	75
2. Les dysfonctionnements du transport en commun lcaunais	77
2.1. Une offre qui manque de connexion et de diffusion d'informations	77
2.2. Deux réseaux de transport, deux organisations différentes.	77
3. Aides et projets pour une meilleure mobilité	78
3.1. Des aides à la mobilité, une opportunité à saisir	78
3.2. Des projets prometteurs en cours de réalisation.....	79

II.	ENTRE MANQUE DE COORDINATION ET FAIBLE QUALIFICATION : LA FORMATION, UN ENJEU IMPORTANT	81
1.	Formation initiale : un lien difficile entre les établissements, les familles et les acteurs	81
1.1.	Manque de liens entre les structures scolaires adaptées et les familles	81
1.2.	Un manque de coordination entre les établissements scolaires et les familles	85
2.	Formation pour adultes : une population peu qualifiée	86
2.1.	Les formations existantes pour une population peu qualifiée.....	86
2.2.	Malgré de nombreux dysfonctionnements, des projets prometteurs.....	89
III.	LA QUALITE DE VIE, UN ENJEU POUR LE QUOTIDIEN ET L'IMAGE DU TERRITOIRE	92
1.	Les Services : des besoins semblables au milieu urbain	92
1.1.	Rassemblement des services publics en Relais Services Publics	92
1.2.	La santé : un besoin d'offre et d'accessibilité en milieu rural	96
1.3.	Les services pour la petite enfance, onéreux et concentrés sur un territoire rural.....	100
1.4.	Les loisirs : des besoins d'activités variées et dynamiques	103
1.5.	Les services dans le Tonnerrois : des offres qui soulèvent des questions desquelles émergent un projet	109
2.	Cadre de vie : une image de déclin sur le territoire.	110
2.1.	Le bâti, les logements qualifiés de dégradé	110
2.2.	Aménagements urbains : des besoins en mobilier et signalétique.....	113
2.3.	L'image du territoire, représentative de son dynamisme	115

PARTIE 3 : LES PISTES DE REFLEXION116

I.	LES DIVERS ENJEUX DES THEMATIQUES ANALYSEES	116
II.	LES AXES DE TRAVAIL ET OPERATIONNELS PROPOSES.....	117
1.	Les entreprises : de multiples projets à déployer et à améliorer	117
1.1.	Développement durable, une carte à jouer sur ce territoire	117
1.2.	Consolider les acquis, corriger les manques, diversifier l'offre.....	119
1.3.	Préparation du territoire pour l'accueil de nouvelles entreprises	120
2.	Le Commerce, une nouvelle dynamique à instaurer.....	120
2.1.	Associer les deux unions commerçantes.....	120
2.2.	Axer sur une communication à grande échelle.....	121
3.	Le tourisme, une économie en devenir demandant à être structurée	122
3.1.	Tirer profit du Canal de Bourgogne et de l'Armançon avec une guinguette	122
3.2.	Une meilleur coordination des ports du Canal de Bourgogne	124
3.3.	Un accompagnement plus performant pour les individuels.....	125
3.4.	Promotion des offres et communication renforcée.....	125
4.	La mobilité, promouvoir les transports alternatifs.....	126
4.1.	Le site Mobigo, un appui considérable pour la promotion des transports alternatifs	126
4.2.	Développer les pôles des gares	126
5.	La création de liens pour de meilleures formations.....	127
5.1.	Création d'un véritable lien entre les familles et le scolaire	127
5.2.	Une solution de mobilité pour une population plus qualifiée	128
5.3.	Création d'un lien entre les entreprises et la formation.....	128
5.4.	Une communication renforcée	130
6.	Améliorer l'image du territoire pour une meilleure qualité de vie	130

6.1. Poursuivre les démarches de réhabilitation du bâti	130
6.2. Amélioration de la qualité des espaces publics.....	131
6.3. Labellisation des communes du territoire pour une meilleure renommée.....	131
6.4. Professionnalisation la communication	132
III. UN PROGRAMME D' ACTIONS LIEES PAR DES PROBLEMATIQUES RECURRENTES	133
<u>CONCLUSION.....</u>	135
<u>BIBLIOGRAPHIE WEBOGRAPHIE</u>	136
<u>TABLE DES MATIERES</u>	139
<u>TABLE DES ILLUSTRATIONS</u>	145
<u>TABLE DES FIGURES</u>	147
<u>TABLE DES SIGLES ET ABREVIATIONS.....</u>	148

Introduction

Dans le cadre de notre cursus universitaire en Génie de l'aménagement, un stage collectif de 12 semaines est prévu en fin de 4^{ème} année. Notre groupe a eu l'opportunité de le réaliser pour la Communauté de Communes du Canton d'Ancy-le-Franc. Ce stage s'est déroulé entre le 23 avril et le 13 juillet 2012, sur le territoire de la future intercommunalité dite du « Grand Tonnerrois ».

Le Tonnerrois est situé dans l'est du département de l'Yonne à la frontière de la Côte d'Or. Ce territoire a connu un passé industriel riche et prospère où de nombreuses entreprises venaient s'implanter pour la main d'œuvre et le cadre de vie agréable. Cependant, depuis les années 90, de nombreuses firmes quittent le Tonnerrois. Ainsi, le territoire à l'origine très industriel devient de moins en moins dynamique et son image s'en ressent. Cette désindustrialisation entraîne une diminution de la population. De plus, des dysfonctionnements sont repérés et remarqués par des acteurs du territoire ne permettant pas au Tonnerrois de se tourner vers l'avenir. Cependant, cet espace possède un patrimoine riche et historique. De nombreux autres atouts doivent être mis en avant.

Dans un contexte de regroupement des intercommunalités voulu par le gouvernement, les Communautés de communes du territoire ont fait le choix de se regrouper : celle du Canton d'Ancy-le-Franc, celle de la Communauté des Communes du Tonnerrois et une partie de celle d'Othe-en-Armançon (soit 52 communes et 17 794 habitants). La redynamisation du territoire est un point important pour les acteurs de cet espace. Pour réaliser un regroupement qui fonctionne et qui soit utile sur le Tonnerrois, les élus ont choisi de travailler à partir d'une démarche claire et organisée. La première phase consiste à réaliser une « photographie du territoire », afin que chacun ait une vision réelle du territoire et de l'espace sur lequel ils doivent intervenir. Notre travail a consisté à présenter le Tonnerrois en exposant ses atouts et faiblesses.

Ainsi, dans ce rapport, nous présenterons le travail réalisé tout au long de notre stage. Pour que celui-ci réponde à la commande demandée, nous avons décidé de le structurer en trois parties. Tout d'abord, la méthodologie mise en œuvre sera définie. Puis, il tiendra compte des observations effectuées et des différents travaux recensés afin d'établir le diagnostic du territoire. Cette partie sera divisée en deux sous-parties distinctes : le développement du territoire avec les trois thématiques : Entreprise, Commerce, Tourisme et les appuis à ce développement : Mobilité, Formation, Qualité de vie. Enfin, à partir de l'analyse établie, la dernière partie traitera des pistes de réflexion étayées par des exemples précis.

Partie 1 : Une méthodologie appliquée à une commande donnée

I. Un projet de territoire pour la future intercommunalité

1. Projet d'analyse prospective et développement du territoire dit « Du Grand Tonnerrois »

Le sujet de notre stage a pris forme suite au contexte économique difficile du Tonnerrois. En effet, le secteur est touché par de nombreuses fermetures d'entreprises depuis une dizaine d'année. De plus, courant 2011, l'entreprise de Ciment Lafarge, installée sur le site de Frangey (commune de Lézennes), a annoncé son projet de fermeture de son activité industrielle.

Partant de là, la Communauté de Communes du Canton d'Ancy-le-Franc a proposé d'engager une analyse prospective à l'échelle de la future intercommunalité, regroupant les Communautés de Communes du Tonnerrois et d'Ancy-le-Franc ainsi que les communes de Flogny-la-Chapelle, Bernouil, Cheney, Dannemoine et Dyé. Le but est de travailler sur une stratégie de territoire.

L'opération se déroulera donc en trois phases :

- La Phase 1 : Analyse du territoire et axes de développement. Celle-ci est la partie que nous avons réalisée au cours de notre stage de 12 semaines, que nous détaillerons plus précisément dans la partie « cahier des charges ».
- La phase 2 : Enjeu de la participation et l'appropriation par les élus. Elle permettra de coordonner les élus et de les rassembler. Ce travail sera encadré par Mairie Conseils à l'aide d'ateliers d'animation. Pour cela, des sessions de travail et de réflexion seront engagées afin de :
 - Valider le diagnostic réalisé et de s'approprier les faiblesses et atouts du Tonnerrois.
 - Définir les axes de développement.
 - Définir les priorités d'actions.

Cette phase durera 9 mois. Elle permettra aux élus d'engager des actions sur le territoire en vue de la future intercommunalité. De plus, elles devront être traduites juridiquement dans la nouvelle collectivité.

- Phase 3 : Démarches partagées des compétences de la future intercommunalité, mise en œuvre, suivi et évaluation. Dans cette partie, qui sera mise en œuvre pour une durée de 10 mois, va découler trois points clés :
 - *La démarche partagée des compétences :* Suite au travail de Mairie Conseil, les axes de développement sélectionnés par les élus devront dessiner progressivement les compétences de la future intercommunalité. Pour cela, il y aura un appui des services de l'état et le recrutement d'un bureau d'étude. Ainsi, une expertise et une assistance technique seront apportées sur plusieurs domaines.
 - *La mise en œuvre :* En parallèle, les élus devront déterminer le programme d'action avec les priorités dégagées lors de la phase 2.

- *Suivi et évaluation* : Afin de garantir les actions engagées, des tableaux de bord seront établis. De plus, un observatoire de suivi et d'évaluation composé d'élus, de techniciens et de financeurs pourra être créé.

2. Phase 1 : Analyse du territoire et axes de développement

La mission qui nous a été attribuée est de réaliser une analyse du territoire et de déterminer les axes de développement qui en découlent. Le cahier des charges qui nous a été transmis relate les missions que nous avons dû accomplir lors de notre stage de 12 semaines¹.

Pour la réalisation du diagnostic du territoire, il existe de nombreuses études réalisées par le Syndicat Mixte du Pays du Tonnerrois et par le Centre de Développement du Tonnerrois. La base du travail qui nous a été demandé était de réaliser une synthèse de ces études et de mettre à jour les données. Le but était d'actualiser la photographie du territoire à l'échelle des 52 communes de la future intercommunalité.

A la suite de ce diagnostic, le cahier des charges prévoit de proposer des éléments d'analyse et des pistes de réflexion pour préparer les phases suivantes. De plus, il est spécifié qu'il devra apparaître des idées de développement économique possibles, à l'échelle de la future intercommunalité. Afin de mettre en marche le projet global, cette analyse est un point de départ indispensable.

Par conséquent, les objectifs de l'étude que nous devons réaliser sont :

- La synthèse des forces et faiblesses du territoire.
- La définition des enjeux du territoire.
- Les conditions des bases d'un développement local efficace.
- Un programme d'actions : les axes de travail et opérationnels proposés.
- Un échéancier de réalisation.
- Une évaluation financière.

Par ailleurs, nous avons établi avec nos commanditaires que le point sur l'évaluation financière ne serait pas effectué. En effet, ce travail se serait avéré trop fastidieux et non réalisable sur la période de travail que nous avons.

¹ En annexe 1, le cahier des charges.

II. Méthodologie de réalisation du stage

1. Une organisation structurée du travail

1.1. Organisation de réunions chaque semaine pour un suivi hebdomadaire

Suite à la relecture du cahier des charges avec les commanditaires, il a été défini que nous préparerions chaque semaine une réunion bilan. Mme Bonnal, secrétaire générale de la Communauté de Communes, M. Balde, employé par l'intercommunalité chargé de l'environnement, ainsi que M. Galaud, président et M. Coquille, Vice-président chargé du développement économique étaient présents (suivant leurs disponibilités).

Elles ont permis de récolter de nouvelles informations au fur et à mesure, suivant les actualités. De notre côté, nous exposions chaque semaine ce que nous avons appris, compris, entendu et recensé. Il était revu également tout ce qui s'était dit lors de nos entretiens avec les différents acteurs rencontrés. Ainsi, les commanditaires et nous-mêmes nous tenions informés de ce qu'il se disait sur le périmètre de la future intercommunalité.

Ces réunions nous ont permis d'avoir une première approche du territoire et un regard critique sur ce qu'il s'y passe. En effet, nous étions fortement poussées à prendre du recul sur tout ce que nous entendions, y compris venant de nos commanditaires. Ainsi, nous avons pu nous faire notre propre avis et proposer un regard extérieur.

1.2. Création d'un carnet de bord pour un suivi quotidien

Afin de permettre un suivi détaillé de notre travail chaque semaine, en plus des réunions hebdomadaires, nous avons réalisé un carnet de bord que nous mettions à jour chaque semaine. Sur celui-ci apparaissait, pour Mme Bonnal et Mme Gralepois, la liste de ce que nous faisons chaque jour, suivi de nos questionnements et problèmes rencontrés chaque semaine. Puis nous récapitulions les personnes à rencontrer, ainsi que les objectifs à atteindre la semaine suivante.

Ce carnet de bord a permis à notre commanditaire de se rendre compte du travail que nous pouvions fournir sur une échelle de temps. Il était également un support à nos réunions hebdomadaires.

De notre côté nous pouvions ensemble, chaque fin de journée et de semaine, faire le bilan de nos avancements et des problèmes que nous avons rencontrés. Enfin, nous nous fixions les objectifs de la semaine suivante à respecter.

1.3. Répartition de notre temps de travail

Le cahier des charges du stage proposait un calendrier, donnant une idée du temps qu'il faudrait passer sur le travail de recherche et de découverte du territoire, puis sur le travail de rédaction et de proposition de leviers d'actions. Il ne s'agissait pas de respecter ce calendrier à la lettre, mais nous nous y sommes tenues naturellement.

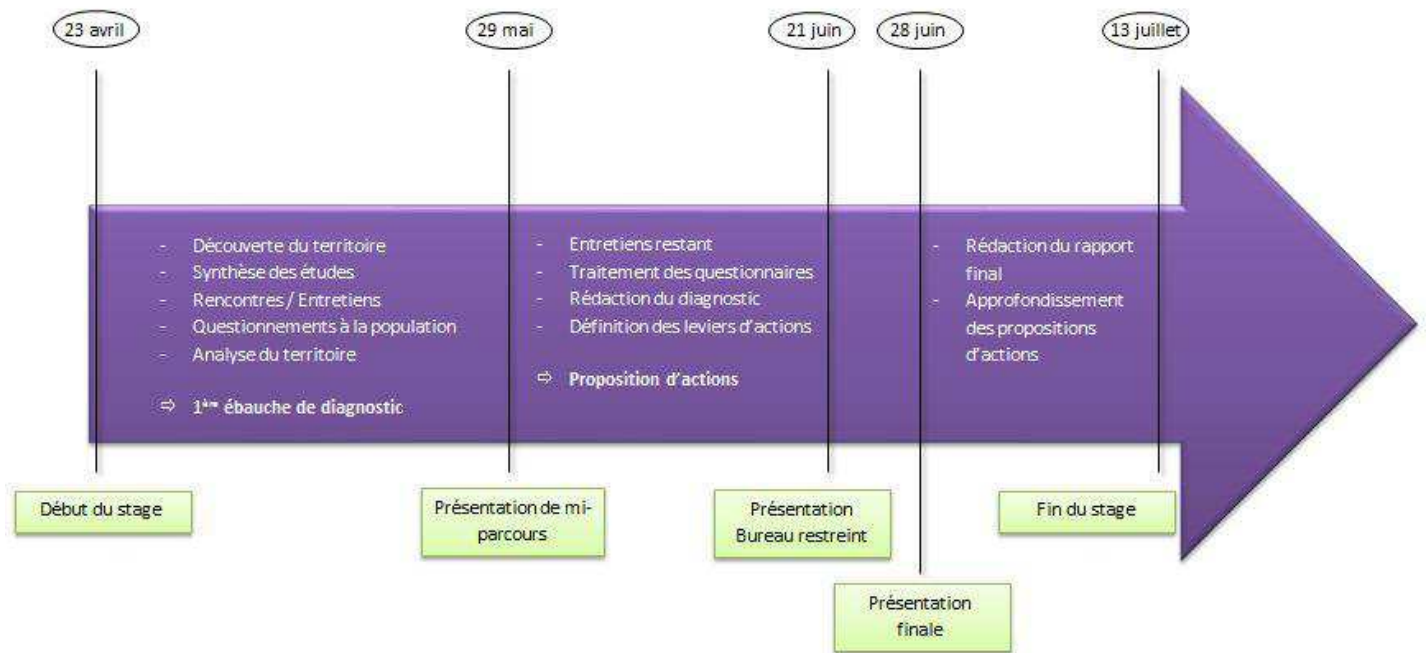


Figure 1 : Calendrier du stage

Durant le premier mois, nous avons donc procédé aux premiers travaux de recherches et de découverte du territoire. Ainsi, nous avons lu et fait la synthèse d'études existantes sur de nombreux domaines, préparé soigneusement le choix de nos rencontres et de l'élaboration des entretiens, puis réalisé un questionnaire auprès de la population. Compte tenu de la masse importante d'informations que nous avons pu obtenir en peu de temps, nous avons pu, à la fin du premier mois, effectuer une ébauche de diagnostic avec une analyse du territoire.

Le second mois fut consacré à la réalisation plus détaillée du diagnostic ainsi que la rencontre de nombreux autres acteurs du territoire. Suite à cela nous avons rapidement pu analyser le territoire et dégager des pistes d'actions dans les diverses thématiques que nous traitons.

Enfin, lors des dernières semaines, nous avons rédigé le rapport final commandé par la Communauté de Communes. Nous avons approfondi toutes les thématiques abordées pour un rendu plus détaillé d'une « photographie » de ce qu'il se fait sur le territoire. Suite aux réunions et présentations qui avaient été effectuées, notamment au mois de juin, nous avons pris en compte toutes les remarques faites sur notre travail afin de rendre un rapport approuvé par nos commanditaires.

1.4. Trois présentations orales de notre avancement

En plus de l'organisation de notre travail pour la création d'un rendu écrit de notre diagnostic et de nos préconisations, nous avons réalisé trois présentations de nos avancements fin mai et fin juin.

Le 29 mai, une présentation de mi-parcours a été effectuée devant Mme Bonnal, M. Balde, M. Galaud, M. Coquille, M. Paris (intervenant d'Action Contexte Conseil pour la Communauté de Communes), Mme Gralepois et Mme Mordal (secrétaire générale de la Communauté de Communes du Tonnerrois). Nous avons, lors de cette réunion, présenté l'avancement de notre diagnostic en exposant notre méthodologie et les thématiques que nous avons choisi de développer. Ainsi, le plan du diagnostic fut validé ainsi que les sujets que nous développons.

Près d'un mois plus tard, ayant avancé dans la rédaction de notre diagnostic et dégagé les principaux leviers d'actions de redynamisation, nous avons présenté une seconde fois notre état d'avancement. Un bureau restreint d'élus travaillant sur l'élaboration de la fusion des Communautés de Communes pour la future intercommunalité étaient présent.

Cette fois notre réunion consistait à la préparation de la grande présentation prévue la semaine suivante, devant l'ensemble des conseillers communautaires des 52 communes de la future intercommunalité. Ainsi, nous avons préparé durant deux semaines cette grande présentation finale, qui faisait état des lieux devant tous les élus des constatations relevées pour chacune des thématiques ainsi que les préconisations que nous proposons.

Le 28 juin, il nous a donc été permis de présenter tout notre travail devant une centaine de personnes. Notre intervention s'est inscrite comme étant la présentation de la première phase du grand projet de fusion des intercommunalités. Nous précédions l'intervention de Mairie Conseil qui s'occupera de la seconde phase et qui venait présenter le travail qu'ils effectueront avec les élus. Après avoir effectué une présentation générale du territoire concerné, nous avons par thématique réalisé un constat reprenant les données importantes que nous avons relevées. Puis, à partir de ces constats, nous avons présenté l'ensemble des préconisations et leviers d'actions que nous proposons, suivi des exemples sur lesquels nous nous appuyons. La fin de notre intervention fut consacrée aux remarques et questions de l'auditoire. A cet effet nous avons réalisé une feuille de suivi de la présentation². Elle comprenait tout d'abord une carte représentative du territoire de la future intercommunalité dite du « Grand Tonnerrois » et de chacune de ses communes. Mais nous avons surtout prévues, à l'intérieur de cette fiche dépliant, des espaces suivant le plan de la présentation afin que les élus marquent au fur et à mesure toutes leurs questions et remarques.

L'ensemble de ces réunions et présentations nous ont permis d'avancer avec méthode dans notre travail et de rendre compte de toutes nos idées, pensées et ressentis du territoire afin d'évoluer dans la bonne direction.

2. De nombreux outils utilisés

Lors de l'élaboration de notre étude, nous avons utilisé plusieurs outils qui nous ont permis d'appréhender le territoire et de mettre au point notre méthode de travail. Ainsi, nous avons pu réaliser des entretiens, élaborer un questionnaire, faire des synthèses d'études et des études du terrain.

2.1. Réalisation d'entretiens auprès des acteurs du territoire

Au cours des 12 semaines de notre stage, nous avons pu rencontrer plusieurs acteurs qui nous ont permis d'avoir une meilleure vision du territoire et de se rendre compte qu'un « mille-feuille » d'acteurs existait.

Nous avons alors, pu rencontrer 28 acteurs agissant sur le territoire de diverses manières. Chacun ayant des idées différentes et une vision propre du Tonnerrois.

² En annexe 3, la fiche de questions et de réactions.

La liste des personnes qui nous avons pu rencontrer est la suivante :

Personnes rencontrées	Organisme	Rôle personnes rencontrées
Luc Vialle, Claude Depuydt, Benoit Buffry	Centre de Développement du Tonnerrois	Chargé de mission, président du CDT et maire de Flogny-la-Chapelle, Directeur CDT
M Bonnetain	Préfecture de l'Yonne	Préfet de l'Yonne
M. Abry	Chambre d'Agriculture	Président
Mme Bert	Collège d'Ancy-le-Franc	Directrice de collège
M. Boursault	Conseil Général de l'Yonne	Responsable du développement économique du département.
Mme Buffy	GRETA	Directrice du Greta
M. Chappa	Sous-préfecture d'Avallon	Sous-préfet d'Avallon
M. Chardon	Syndicat Mixte Pays du Tonnerrois	Chargé de mission Tourisme
Mme Desrues	Syndicat Mixte Pays du Tonnerrois	Chef de projet
M. Dezellus	Communauté de Communes du Tonnerrois	Vice-président CCT
Mme Durnerien	Lycée Tonnerre	Directrice de lycée
M. Duval	Conseil Régional de Bourgogne	Chargé de mission en aménagement du territoire
M. Fourcade	Mairie de Tonnerre, SMPT	Maire Tonnerre, Président du SMPT
Mme Fregot	Mairie de Bernouil	Maire de Bernouil
Mme Goumaz	Union Commerciale de Tonnerre	Présidente de l'association
M. Gourlot	Mairie de Villon	Maire de Villon
M. Humblot	Chambre des Métiers et de l'Artisanat	Pôle développement des entreprises et des territoires
M. Le Corre	Syndicat Mixte Pays du Tonnerrois	Directeur du SMPT
Mme Magoret	Agence de Développement du Tourisme de l'Yonne	Responsable du pôle observation des politiques territoriales
M. Mayel	Chambre des Commerces et de l'Industrie	Directeur de l'information économique
M. Morin	Collège de Tonnerre	Directrice
M. Orhan	CGT	Secrétaire de la CGT
M. Perrot	DIRECCTE	Service 3E : Entreprise, Emploi et Economie.
M. Pianon	Conseil Général Yonne, Mairie Yrouerre et CCT	Conseiller Général de Tonnerre, Maire d'Yrouerre, Président de la CCT
M. Rolland	/	Député sortant
M. Villiers	Conseil Général	Président du Conseil Général de l'Yonne

Figure 2 : Les acteurs rencontrés lors de notre stage

Avant chaque entretien, nous préparons le rendez-vous. En effet, nous nous renseignons sur l'organisme pour connaître ses compétences et ses domaines d'action sur le territoire du Tonnerrois.

De plus, nous réalisons une « fiche type »³ dans le but d'organiser le futur entretien. Nous y mettons des questions redondantes pour chaque acteur et certaines plus précises sur le domaine dont il s'occupe. Enfin, nous terminions par un questionnement auprès de la personne sur son avis personnel du territoire du Tonnerrois.

Grâce à ces différents entretiens, nous avons pu écrire un compte-rendu par rencontre. Ils ont alors été très utiles dans la réalisation de notre diagnostic et de nos préconisations. Effectivement, ces dernières s'appuient sur beaucoup d'idées d'acteurs du territoire. Nous voulons montrer par cela, que les idées ont toujours été présentes sur le Tonnerrois.

2.2. Des questionnaires pour la population

Après avoir entrepris plusieurs entretiens, nous avons pensé utile de réaliser des questionnaires. Le but était d'avoir le ressenti de la population et de pouvoir nous faire notre propre idée du territoire.

Nous avons alors réalisé un premier questionnaire à la destination de la population. Nous sommes parties sur le terrain pour interroger les passants. Lors de cette première sortie, nous nous sommes aperçues que certaines questions n'étaient pas assez précises. Par conséquent, nous l'avons à plusieurs reprises amélioré pour avoir un type de questionnaire répondant à des thèmes qui pouvaient nous aider dans la réalisation de notre diagnostic.⁴ Ainsi, nous avons obtenu 31 réponses sur le terrain.

Puis, dans un second temps, nous avons mis au point un deuxième questionnaire (sur la base du précédent) diffusé sur internet et envoyé aux 52 communes du territoire du Tonnerrois. Nous avons alors pu récupérer 67 réponses.

Ainsi, grâce à la réalisation de ces questionnaires, nous avons obtenu 98 retours. Cependant, nous n'avons pas pu traiter correctement les données car le nombre de réponses était trop important. En revanche, nous avons pu obtenir les avis de la population et avoir une vision moins administrative que celle perçue par les différents acteurs du territoire, lors de nos entretiens.

2.3. Synthèse et analyse des études précédemment réalisées

La lecture d'études et leur analyse est aussi l'un des outils que nous avons pu utiliser lors de la réalisation de notre projet.

Effectivement, sur le territoire, il y a de nombreuses études qui ont été réalisées notamment par le Syndicat Mixte du Pays du Tonnerrois et par le Centre de Développement du Tonnerrois.

³ En annexe 5, la fiche d'entretien type.

⁴ En annexe 6, le questionnaire réalisé.

Ainsi, nous avons pu étudier et analyser 19 études :

Année	Intitulé
2004	Etude Préalable à l'habitat
2004-2005	Besoin en formation
2006	Etude ZNIEFF à Noyers
2006	Etude SIRTAVA– Diagnostic socio-économique du territoire inondable par Armançon
2007	Diagnostic contrat de développement économique du tonnerrois (avec SS pref)
2007	Transmission entreprise
2009	Etude moyens communication
2009	Diagnostic et stratégie petite enfance - enfance jeunesse
2009	Etude Panorama touristique du Pays du Tonnerrois
2009	Etude téléphonie et internet
2010	Etude de faisabilité pour activités inter-région sud Yonne NITRY/JOUX
2010	Etude balisage
2010	Etude pré-opérationnelle OPAH-RU
2010	Etude de Pays d'Art et d'Histoire
2011	Etude aménagement Intérieur PER
2011/2012	Schéma mobilité phase 1
/	Avenant au Contrat de Pays 2007-2013
/	Révision de la Charte de pays 2007-2013

Figure 3 : Liste des études analysées

Ses études nous ont également permises de nous faire une idée sur certains thèmes à aborder pour le diagnostic du Tonnerrois.

De plus, elles nous ont beaucoup apportées, puisque nous avons effectué notre travail sur une durée de 12 semaines. En effet, la lecture de celles-ci a permis d'appréhender le territoire plus facilement et plus rapidement. Nous avons pour la plupart réalisé une synthèse et nous nous sommes appuyées dessus pour notre rapport final. D'autres nous ont permises de mettre à jour certaines données.

2.4. Découverte et étude du terrain

Afin de nous faire une idée générale et d'appréhender le territoire, il paraissait évident de réaliser plusieurs études du terrain.

Tout d'abord, lorsque nous partions en rendez-vous, nous découvrons le territoire et les routes le jalonnant. Nous avons également fait une visite du territoire avec Mme Bonnal, qui nous a fait visiter le Tonnerrois en voiture et nous a donné des explications sur divers endroits.

De plus, tout au long de notre séjour, nous avons pu parcourir le territoire avec des visites du terrain dans le cadre du stage mais aussi lors de nos sorties personnelles. 2 153 kilomètres en voiture, en vélo ou à pied ont donc été explorés.

Enfin, pour garder des traces de nos visites et nous permettre d'illustrer nos propos dans notre diagnostic, nous avons réalisé plus de 1 000 photographies du territoire du Tonnerrois.

Afin que la Communauté de Communes garde une trace de toutes nos recherches et travaux effectués durant le stage, nous avons réalisé un CD regroupant toutes ces données. Ainsi ils pourront consulter et se servir de notre base de travail.

2.5. Apports et contraintes de notre méthodologie

La réalisation de ce stage de groupe nous a permis de découvrir en quelques semaines de nombreuses thématiques abordées par un territoire rural. N'ayant jamais concrètement travaillé en tant qu'« aménageuses » en ruralité, nous avons dû adapter nos méthodes de travail et de recherches. Face à l'ampleur des informations recueillies mais également à la taille du périmètre étudié, nous nous sommes organisées au mieux pour qu'ensemble nous maîtrisions tous les domaines touchant au territoire.

Notre diagnostic touchant à de nombreuses thématiques différentes, nous nous sommes mises à la recherche de toutes les informations nécessaires en utilisant plusieurs outils. Comme il est dit précédemment, nous avons lu 19 études, questionné 98 personnes et rencontré 28 acteurs du territoire. Ainsi, nous avons obtenu le panel d'information recherché.

Cependant, nous constatons aujourd'hui, que l'utilisation de tous ces outils ne nous a pas forcément été d'une utilité primordiale. En effet, le questionnaire par exemple, nous a pris un temps considérable pour le réaliser et malheureusement, nous n'avons pas pu l'exploiter au maximum. Le nombre de personnalités à rencontrer aurait également pu être diminué.

Ces divers exercices nous ont permis, en revanche, de se rapprocher de la population. Mais également d'être de plus en plus à l'aise lors de nos entretiens. Au fur et à mesure, nous pouvions modifier nos questions ainsi que la façon d'aborder certains sujets. La réalisation de présentations orales, devant plusieurs dizaines d'élus, fut également très formatrice.

Nous considérons tout de même, que le travail que nous avons effectué, nous a permis d'avancer chacune dans notre formation professionnelle. Nous nous sommes ainsi rendu compte qu'une méthodologie ne peut que s'améliorer. Nous prendrons donc en compte nos acquis et nos erreurs pour nos futurs projets.

Partie 2 : Diagnostic

Sous-partie 1 : Le contexte de la future intercommunalité dite du « Grand Tonnerrois »

I. Situation géographique

Le futur territoire dit du « Grand Tonnerrois » est situé en région Bourgogne à une centaine de kilomètres au sud de Paris. Il s'étend sur 360 kilomètres aux portes de Lyon. Cette région est composée de quatre départements : la Côte d'Or à l'est, la Nièvre, la Saône et Loire au sud et enfin l'Yonne au Nord où se trouve notre terrain d'étude.

Le département de l'Yonne s'étend sur 7 425 km², avec 325 000 habitants. La ville d'Auxerre est le chef lieu du département. Elle est située à 36 kilomètres de Tonnerre, la ville la plus importante du territoire d'étude. De plus, de nombreux actifs y travaillent. Les autres communes sont situées entre 30 minutes et 1h10 de ce pôle urbain. Tonnerre, pôle d'emploi de l'espace rural s'étend sur 58,3 km² avec une densité de 90 habitants par km² en moyenne. Sur le Tonnerrois la densité de la population atteint 20,5 habitants au km², deux fois moins élevé qu'à l'échelle du département de l'Yonne qui est de 42 habitants par km². Par conséquent, c'est un espace rural animé par de petites villes avec un relief marqué par la vallée de l'Armançon qui traverse les plateaux calcaires de Bourgogne et le paysage verdoyant du Tonnerrois. Cette vallée servait de passage privilégié entre Paris et Dijon, à l'époque où le roi de France avait des visées sur le duché de Bourgogne. Cette circulation est toujours favorisée par les voies routières, ferroviaires et fluviales.

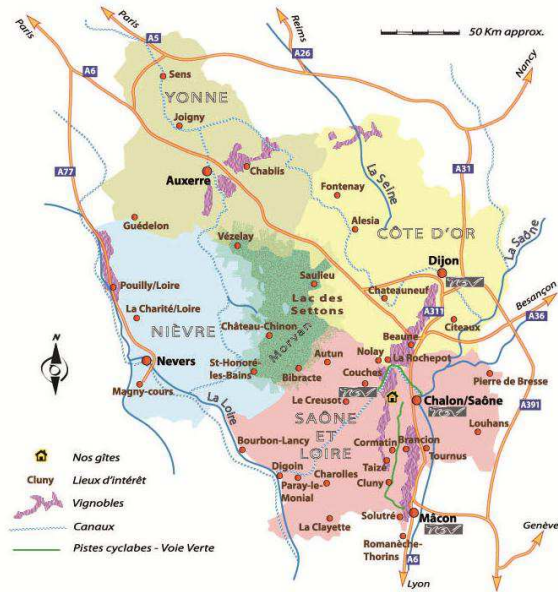


Figure 4 : Limites administratives de la Bourgogne, Source : <http://www.lamaisondezelie.net>

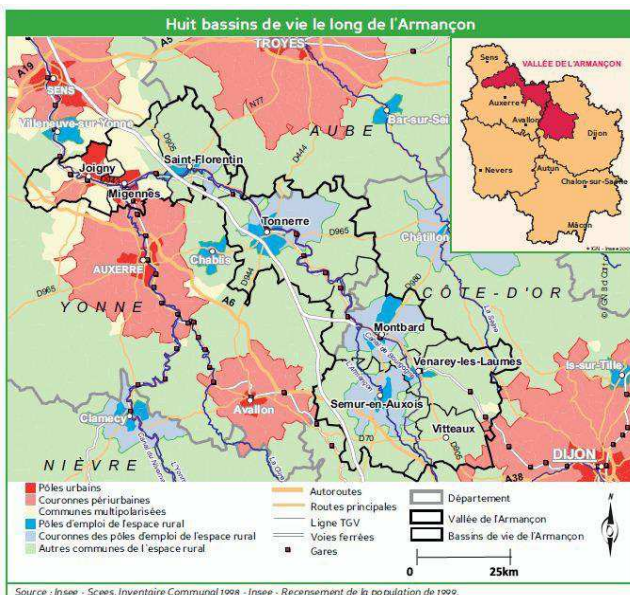


Figure 5 : les divers bassins de vie le long de l'Armançon, Source : INSEE

Notre terrain d'étude est donc composé de 52 communes. Sa composition sera détaillée dans la partie suivante : La nouvelle organisation spatiale de la communauté de communes. Les habitants des communes de la future Communauté de Communes dite du « Grand Tonnerrois » circulent principalement en voiture, ceci est dû à la multitude de communes rurales et à la faible offre de transport en commun. Ils se trouvent entre 20 minutes et 50 minutes de l'autoroute A6 reliant Paris à Lyon et entre 12- 59 kilomètres de la gare TGV de Montbard.

C'est également, un territoire où prédominent l'agriculture, la pierre et les forêts. Les cultures principales sont des céréales, du colza, des fruits, des pommes à cidre ainsi que de la vigne dans la commune d'Épineuil et dans des communes voisines telles que Chablis et Saint-Bris-le-Vineux. On observe des ensembles forestiers importants : la forêt de Maulnes, la forêt communale de Cruzy le Châtel, la forêt communale de Tonnerre, le bois communal de Ravières et le bois du Champ Ragot. Ce territoire a un fort passé industriel notamment avec l'implantation des frères Camus, pionniers dans la production et le transfert d'électricité, la fabrication de magnétoscopes de Thompson ainsi que d'autres firmes dans l'exploitation des carrières de pierre, telles que la cimenterie Lafarge, groupe international. Ces dix dernières années, l'économie est devenue de moins en moins industrielle et a connu la perte de nombreuses entreprises. Une orientation vers des filières tertiaires se développe avec l'obtention d'un label pôle de services en 2006. De plus, le patrimoine historique est plein de richesses. En effet, de nombreux châteaux, abbayes, ouverts au public ainsi que le Canal de Bourgogne attirent de plus en plus de visiteurs. Le climat Icaunais est à tendance continentale avec une influence océanique. Ainsi, la pluviométrie moyenne est de 766mm/an à 884mm/an (favorable à la végétation forestière) et la température moyenne annuelle est de 10.5°C.



Figure 6 : la composition de la future intercommunalité
Sources : SMPT et personnelle



Image 1 : panorama, Tonnerre

Source : Colomb, Kerbellec, Ramond, Verneau

COLOMB Noémie, KERBELLEC Eve, RAMOND Marine, VERNEAU Anastasie

II. La nouvelle organisation spatiale de la communauté de communes

1. La composition et les compétences des Communautés de Communes actuelles sur le tonnerrois

Les Communautés de Communes du Tonnerrois, du Canton d'Ancy-le-Franc et une partie de celle d'Othe-en-Armançon, auxquelles s'ajoutent les communes de Dannemoine et Cheney, composent le périmètre de la future intercommunalité.

Les compétences obligatoires d'une intercommunalité, auxquelles répondent chaque Communauté de Communes sont le Développement économique et l'Aménagement de l'espace communautaire. Les différences entre les intercommunalités se retrouvent donc dans les compétences facultatives.

1.1. La Communauté de Communes du canton d'Ancy-le-Franc

La Communauté de Communes du Canton d'Ancy-le-Franc compte 18 communes : Aisy-sur-Armançon, Ancy-le-Franc, Ancy-le-Libre, Argentenay, Argenteuil-sur-Armançon, Chassignelles, Cry-sur-Armançon, Fulvy, Jully, Lézennes, Nuits-sur-Armançon, Pacy-sur-Armançon, Perrigny-sur-Armançon, Ravières, Sambourg, Stigny, Villiers-les-Hauts et Vireaux.

Le bourg centre de la Communauté de Communes est Ancy-le-Franc.

Le bureau compte :

- Son président : Jean-Claude Galaud
- Cinq vice-présidents : Anne Jérusalem (Commission Jeunesse), Sylvie Cartaut (Commission Finances-Personnel), Emmanuel Delagneau (Commission Communication), Jean-Marc Diche (Commission Environnement) et Eric Coquille (Commission Développement Economique).

Il y a en tout 41 délégués communautaires. De plus, la Communauté de Communes du Canton d'Ancy-le-Franc compte 25 membres du personnel.

1.1.1. Ses compétences obligatoires

Dans le cadre de ces compétences obligatoires, la Communauté de Communes du Canton d'Ancy-le-Franc agit dans :

Développement économique :

- Création, aménagement, entretien, gestion et promotion de zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales ou touristiques d'intérêt communautaire : zones d'activités industrielles existantes sur le territoire communautaire, futures zones d'activités industrielles situées sur le territoire communautaire.

- Actions de développement économique :
 - o Actions de promotion du tissu économique pour l'implantation d'activités économiques sur le territoire du canton par l'organisation de manifestations destinées à mettre en valeur les artisans, les entreprises et les commerces présents sur le territoire du canton.
 - o Actions de promotion et d'animation à caractère touristique et culturel sur le canton : soutien logistique et financier à l'Office de Tourisme, soutien à l'organisation d'évènements dépassant le cadre communal, organisation et animation d'activités de tourisme d'intérêt communautaire : sont d'intérêt communautaire les activités de tourisme dont le rayonnement participe à l'image du territoire communautaire.

Aménagement de l'espace communautaire :

- Elaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) à partir d'un diagnostic territorial permettant de définir les besoins en aménagement des communes. Ce schéma intégrera les différentes études menées à l'échelle du Syndicat Mixte du Pays du Tonnerrois pour l'ériger en projet d'aménagement intercommunal. Cependant rien n'est fait pour le moment.
- ZAC d'intérêt communautaire sur les zones d'activités économiques d'intérêt communautaire.

1.1.2. Ses compétences optionnelles

La Communauté de Communes du canton d'Ancy-le-Franc exerce des compétences optionnelles diverses :

Élimination et valorisation des déchets des ménages et des déchets assimilés :

Collecte et traitement des ordures ménagères, actions de communication pour encourager le tri sélectif.

Politique du logement social d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêt communautaire en faveur du logement des personnes défavorisées :

Adhésion aux OPAH et PIG du pays du Tonnerrois, élaboration d'un PLH. Cette compétence fonctionne avec l'adhésion du Syndicat Mixte du Pays du Tonnerrois.

Création ou aménagement et entretien de voiries d'intérêt communautaire :

Accès aux zones d'activités d'intérêt communautaire. Cependant il n'y en a pas sur le territoire de la Communauté de Communes.

Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, sportifs et d'enseignement préélémentaire et élémentaire :

Gestion de l'école intercommunale de musique, création d'un service d'initiation aux technologies de l'information et de la communication (qui n'existe pas/plus pour le moment), aide aux activités culturelles et sportives du collège (qui se traduit par des subventions au Collège).

1.1.3. Ses compétences facultatives :

Enfin, la Communauté de Communes du Canton d'Ancy-le-Franc exerce des compétences facultatives :

Action sociale d'intérêt communautaire

- Elaboration de contrats « enfance » et « temps libre » ainsi que tout autre contrat de même nature qui s'y substituerait.
- Mise en œuvre des actions d'intérêt communautaire contenues dans ces contrats notamment : création et gestion d'un Relais d'Assistants Maternelles (RAM), gestion de l'Accueil de Loisirs les « Loustics ».

Autres compétences :

- Création et gestion d'une Maison de Services Publics destinée à la population du canton.
- Organisation principale pour les transports périscolaires du midi.
- Organisation de second rang sous l'autorité organisatrice du Conseil Général des transports scolaires sur la carte scolaire.
- Gestion du personnel de surveillance et d'encadrement des enfants scolarisés présents à la cantine d'Ancy-le-Franc et dans les cars scolaires (exception faite du SIVOS Pacy-Vireaux-Sambourg).
- Organisation d'un Raid sportif dénommé Raid Armançon Découverte mêlant course à pied, VTT et canoë kayak.
- Relation avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours et prise en charge de la taxe de capitation.
- Réalisation de prestations de services pour le compte des communes adhérentes et demandeuses : mise à disposition du personnel administratif et technique.
- Etudes et travaux sous mandats pour le compte des communes adhérentes et demandeuses : Travaux de modernisation de voiries et travaux annexes de voiries, Assainissement : réalisation de stations de traitement et de tranches de réseaux jusqu'à la remise au même niveau de toutes les communes, Schéma directeur d'assainissement, Document d'urbanisme.
- Mise en place d'un Service Public à l'Assainissement Non Collectif (S.P.A.N.C.) communautaire.

1.2. La Communauté de Communes du Tonnerrois

La Communauté de Communes du Tonnerrois compte 30 communes : Arthonnay, Baon, Béru, Collan, Cruzy-le-Châtel, Epineuil, Gigny, Gland, Junay, Mélisey, Molosmes, Pimelles, Quincerot, Roffey, Rugny, Saint-Martin-sur-Armançon, Sennevoy-le-Bas, Sennevoy-le-Haut, Serrigny, Tanlay-Commissey-St Vinnemer, Thorey, Tissey, Tonnerre, Trichey, Tronchoy, Vézannes, Vézennes, Villon, Viviers, Yrouerre.

La ville centre de la communauté de commune est Tonnerre.

Le bureau compte :

- Son président : Maurice Pianon.
- Quatre vice-présidents : Jean-Pierre Bouilhac (Commission Famille et Services à la personne), Pascal Lenoir (Commission Pilotage), Emmanuel Dezellus (Commission Développement Economique), Didier Baudoin (Commission Environnement).

Il y a en tout 68 délégués communautaires. De plus, la Communauté de Communes du Tonnerrois compte cinq membres du personnel.

1.2.1. Ses compétences propres

Dans le cadre de ses compétences obligatoires, la Communauté de Communes du Tonnerrois va agir dans :

Développement économique

Aménagement de l'espace Eolien « élaboration et approbation des zones de développement de l'éolien, réalisation et suivi de la mise en place des équipements éoliens sur le territoire de la CCT ».

Aménagement de l'espace communautaire

- Actions de développement économique avec la création de zones d'aménagement concertées d'intérêt communautaire.
- Politique en faveur du tourisme mené par le Syndicat Mixte du Pays du Tonnerrois.

1.2.2. Ses compétences optionnelles

Concernant les compétences optionnelles que la Communauté de Communes du Tonnerrois exerce, nous retrouvons :

Protection et mise en valeur de l'environnement

Collecte et traitement des déchets ménagers.

Politique du logement et du cadre de vie

Politique en faveur du logement mené par le Syndicat Mixte du Pays du Tonnerrois.

Gestion et modernisation d'une fourrière animale par l'intermédiaire d'une adhésion à un syndicat compétent en la matière.

Action sociale d'intérêt communautaire

Petite enfance : Relais Assistante Maternelle « Girafe » et le multi accueil « Les Coccinelles ».

1.3. La Communauté de Communes d'Othe-en-Armançon

La Communauté de Communes d'Othe-en-Armançon compte 12 communes. Cependant, dans la future intercommunalité seulement trois en feront parties : Bernouil, Dyé et Flogny-la-Chapelle.

Le bourg centre de la Communauté de Commune est Flogny-La-Chapelle.

Le bureau compte :

- Un président : Michel Fourrey.
- Deux Vice-présidents : Gérald Govin et Patrice Ramon.

Trois communes de cette intercommunalité entreront dans la future Communauté de Communes.

1.3.1. Ses compétences obligatoires

L'aménagement de l'espace communautaire :

Aménagement de l'espace avec la réalisation de projets de territoire et de Zones d'Activités.

Le développement économique :

- Manifestations
- Soutien technique et financier
- Création de Zones d'Activités
- Services à la population
- Etc.

1.3.2. Ses compétences optionnelles

Protection environnement :

- Gestion des ordures ménagères.
- Tri sélectif.
- SPANC : *Site de promotion de l'assainissement non collectif*

Voirie

Politique du logement et du cadre de vie :

La politique du logement et du cadre de la vie met en place des études sur ces thématiques.

Equipement sociaux, culturels et sportifs

- Ecole de musique.
- Financement des centres aérés.
- Ecole multisports.
- Portage de repas.
- Création de nouveaux équipements culturels et sportifs.

Service à la personne :

Compétences pour établir le montage du haut débit.

2. La fusion des intercommunalités : la Communauté de Communes dite du « Grand Tonnerrois »

Depuis le 9 novembre 2010, le sénat a définitivement adopté une nouvelle réforme des collectivités territoriales, aujourd'hui nécessaire pour ancrer la décentralisation et renforcer les performances locales des territoires. Pour une meilleure efficacité, au niveau local, cette réforme doit répondre à une triple ambition : simplifier, démocratiser et adapter.

Simplifier dans le sens où, face à l'empilement incessant des diverses structures, il s'agira de regrouper les collectivités territoriales autour de deux pôles : un pôle département/région et un pôle communes/intercommunalités (celui qui nous intéresse).

L'objectif pour le gouvernement est d'achever d'ici le 30 juin 2013 la couverture intercommunale du territoire national. Il faut pour cela rattacher les dernières communes isolées à des périmètres des établissements publics de coopération intercommunales (EPCI). Par conséquent, rationaliser le périmètre des EPCI à fiscalité propre.

Un schéma départemental de coopération intercommunale a été élaboré par le préfet fin 2011, après avis de la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale (CDCI). Sur cette base, il obtient des pouvoirs temporaires jusqu'en juin 2013, pour créer, étendre ou fusionner des EPCI à fiscalité propre.

Par ailleurs, la possibilité de créer des « Pays » sera supprimée et un rapprochement de ceux existants avec les EPCI à fiscalité propre sera recherché.

La carte réalisée à la préfecture pour le département de l'Yonne est aujourd'hui établie.⁵

2.1. Le territoire de la future intercommunalité

Face aux nombreux problèmes liés à ce « mille feuilles » d'acteurs et d'organismes présents sur le territoire, la mise en place d'une future intercommunalité se présente comme une réelle opportunité pour coordonner les fonctions et les décisions sur le Tonnerrois.

Dans le cadre de la réforme des intercommunalités, il est prévu la fusion des intercommunalités et des communes suivantes :

- Communautés de Communes du Canton d'Ancy-le-Franc.
- Communautés de Communes du Tonnerrois.
- Communauté de Communes d'Othe-en-Armançon : Flogny la Chapelle, Dyé, et Bernouil.
- Les communes de Cheney, Dannemoine.

Flogny la Chapelle, Dyé, et Bernouil sont donc trois communes qui vont se détacher de leur intercommunalité actuelle pour rejoindre le Tonnerrois, avec qui elles travaillent déjà depuis

⁵ En annexe 7 et 8, la carte présentant le projet de périmètres des Communautés d'Agglomération et de Communes.

longtemps. Le reste des communes de la Communauté de Communes d'Othe-en-Armançon rejoindront la future intercommunalité de Saint Florentin.

Quant aux communes de Cheney et Dannemoine, elles appartiennent au Canton de Tonnerre mais n'avaient pas souhaité se rattacher à l'intercommunalité du Tonnerrois. Dans le cadre de la nouvelle réforme, visant à rattacher les dernières communes isolées à des EPCI à fiscalité propre, elles doivent se rattacher à la future Communauté de Communes dite du « Grand Tonnerrois ».

2.2. La représentativité des élus au sein des communautés de communes

2.2.1. Les modalités de désignation des délégués communautaires

Concernant la désignation des délégués communautaires pour 2014, il s'agira pour les communes d'au moins 500 habitants (seuil qui serait d'actualité en 2014), d'élire au suffrage universel direct les délégués des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre.

Ainsi, les délégués communautaires seraient élus au suffrage direct pour les communes d'Ancy-le-Franc, Epineuil, Lézinnes, Ravières, Tanlay, Tonnerre et Flogny-la-Chapelle. Les autres communes devraient vraisemblablement désigner leurs délégués.

2.2.2. La répartition des sièges entre communes

La répartition des sièges pourra être définie par des accords locaux, afin d'éviter des déséquilibres entre les communes plus ou moins importantes et devra respecter les principes suivants :

- Un siège minimum par communes.
- Aucune commune ne pourra détenir plus de la moitié des sièges.
- La répartition des sièges doit tenir compte de la population.
- La taille maximale du conseil communautaire et le nombre de vice-présidents sont définis par la loi.

Il s'agira donc de déterminer le nombre de délégués en fonction de la répartition de la population selon la taille des communes.

Strate de population	Nombre de Communes	Population	% de la population
< à 500 habitants	45	8 657	44,92 %
501 <hab.> 3500	6	5 367	27,85 %
3501 <hab.>10 000	1	5 246	27,22 %
TOTAL	52	19 270	100 %

Figure 7 : Répartition de la population du Tonnerrois

Sur la base du principe de la répartition de la Communauté de Communes du Canton d'Ancy-le-Franc, le conseil communautaire se composerait de :

- Deux délégués pour les communes de 0 à 500 habitants.
- Trois délégués pour les communes de 501 à 3 500 habitants.
- Cinq délégués pour les communes de plus de 3 500 habitants.

Strate de population	Nombre de Communes	Nombre de délégués total
< à 500 habitants	45	90
501 <hab.> 3500	6	18
3501 <hab.>10 000	1	5
TOTAL	52	113

Figure 8 : Nombre de délégués en fonction de la répartition de la population

Quant au bureau, il pourrait se composer de :

- Un délégué pour les communes de 0 à 500 habitants.
- Deux délégués de 501 à 3 500 habitants.
- Trois délégués pour plus de 3500 habitants.

Strate de population	Nombre de Communes	Nombre de membres du bureau
< à 500 habitants	45	45
501 <hab.> 3500	6	12
3501 <hab.>10 000	1	3
TOTAL	52	60

Figure 9 : Nombre de membres du bureau selon la répartition de la population

2.3. Les attentes des acteurs vis-à-vis de cette future fusion

Compte tenu des problèmes de coordination entre les acteurs du territoire, les élus attendent de la Communauté de Communes dite du « Grand Tonnerrois » une opportunité de pouvoir travailler de façon plus organisée, simplifiée et soudée.

Concernant la Communauté de Communes du Canton d'Ancy-le-Franc, la fusion doit être l'occasion de :

- Simplifier les statuts des Communautés de Communes et leur fonctionnement compte tenu de la taille importante que revêtira la nouvelle collectivité.
- Fixer clairement des objectifs ainsi que des priorités et mettre les moyens adéquats afin d'engager des opérations d'envergure.
- Définir, pour la nouvelle collectivité, la notion de services publics (expression largement usitée par les collectivités).

En d'autres termes, il conviendra :

- o De définir le maillage que les élus souhaitent pour leur territoire, regroupement strict des locaux ou existence d'antennes locales, regroupement de services.
 - o *De déterminer le service que l'on souhaite rendre à la population et les moments où les services seront rendus.*
- Déterminer et remanier le profil de la nouvelle équipe :
 - o Equipe administrative.
 - o Equipe opérationnelle.

Pour les autres acteurs de façon générale, la nouvelle réforme des collectivités offrira l'opportunité de mettre en place de vrais projets communs, de coordonner les informations et la communication entre eux. Pour certaines structures censées se rattacher à la future intercommunalité, comme le CDT ou le Syndicat Mixte du Pays du Tonnerrois, il faudrait étudier en quoi leur compétences pourraient être transférées au sein de la future intercommunalité afin de faciliter encore une fois l'organisation du territoire.

La volonté de chacun est de rassembler les services et les acteurs, à cette plus grande échelle afin d'obtenir un territoire plus unifié en termes de projets de territoire.

Notre rôle est de proposer, à travers notre diagnostic, des leviers d'actions en termes de redynamisation économique du territoire. Le but étant de promouvoir leur positionnement et de participer au choix des futures compétences de la nouvelle intercommunalité.

III. Situation démographique du territoire de la future intercommunalité : une population vieillissante et en baisse

La situation démographique du territoire de la future intercommunalité est très caractéristique des constats effectués sur les territoires ruraux en France. Il est observé que la population, depuis ces dix dernières années, a nettement diminué et a vieilli.

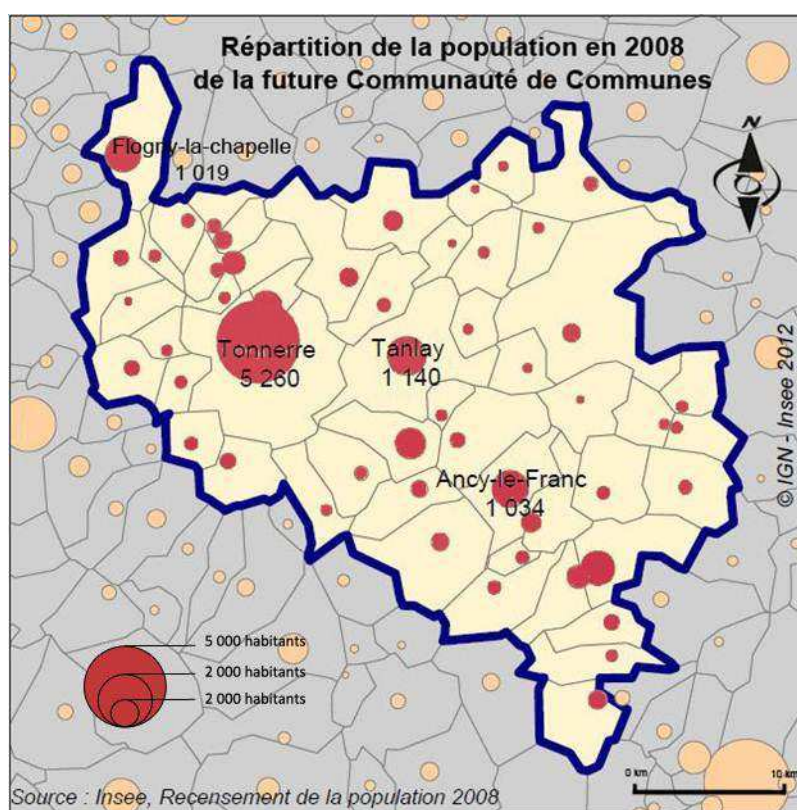


Figure 10: Répartition de la Population en 2008 de la future intercommunalité

D'après les derniers recensements de l'INSEE (2008), quatre communes, sur les 52 faisant partie du périmètre de la future Communauté de Communes, possèdent plus de mille habitants : les communes de Tonnerre (5 246 hab.), Tanlay (1 123 hab.), Flogny-la-Chapelle (1 019 hab.) et Ancy-le-Franc (1 007 hab.). Le nombre d'habitants sur le reste des communes varie entre 47 et 860 habitants⁶.

Nous constatons depuis le recensement précédent que le territoire a subi une perte de sa population. En effet, les chiffres de 1999 comptaient 18 911 habitants, pour 17 794 aujourd'hui. Il y a donc eu une perte de 1 117 habitants soit un solde négatif de 5,91% en une dizaine d'années. Certaines petites communes ont pourtant constaté une légère hausse de leurs résidents. Cependant, les pertes au niveau des grosses communes sont plus importantes et se ressentent ainsi sur tout le territoire.

Le vieillissement de la population est également un fait remarqué sur le Tonnerrois.

⁶ En annexe 9, le tableau du nombre d'habitants par canton.

Situation démographique du territoire de la future intercommunalité : une population vieillissante et en baisse

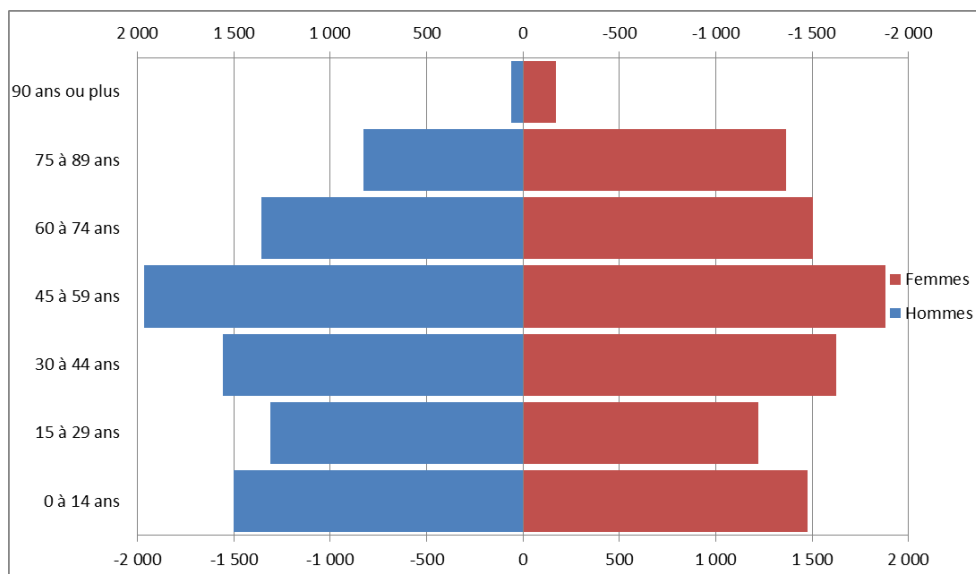


Figure 11 : Pyramide des âges de la population de la future intercommunalité
Source : INSEE 2008

La tranche la plus importante sur le territoire est celle des 45-59 ans. En effet, 51% de la population ont plus de 45 ans et 30% plus de 60 ans. La part des jeunes de 15 à 29 ans est plus faible avec une part de 14%. La part des personnes âgées à la retraite est de plus en plus importante. Les jeunes ne restent visiblement pas sur le Tonnerrois, la plupart partent en études supérieures en dehors du territoire.

Le vieillissement se remarque également lorsque l'on fait l'état des lieux de la répartition de la population de plus de 15 ans dans les diverses catégories socio-professionnelles.

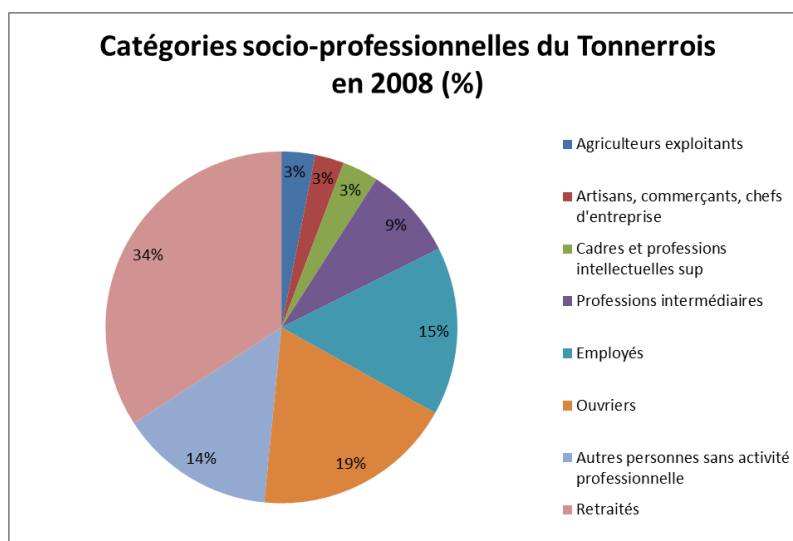


Figure 12 : Catégories socio-professionnelles de la future intercommunalité
Source : INSEE 2008

En effet, près de la moitié de la population est sans activité professionnelle dont 34% à la retraite et 14% sans activité. Pour la population active, 19% sont des ouvriers et 15% des employés divers. Les agriculteurs exploitants, artisans, commerçants, chef d'entreprise, cadres et professionnels intermédiaires représentent les 18% restants.

Concernant la population de 15 à 64 ans sur le territoire de la future intercommunalité, l'ensemble des actifs représente 71% de la population dont 12,3% recensés comme chômeurs. Ce taux a augmenté puisqu'il était de 11,1% en 1999. Les 29% restant comptent les étudiants, stagiaires, retraités et autres inactifs.

Les élus constatent une réelle paupérisation du territoire, notamment sur la commune de Tonnerre. Suite au départ de certaines entreprises, celle-ci a perdu 1 000 habitants en 10-15 ans et en détient actuellement 5 100, qui aujourd'hui peinent à retrouver du travail.

« La population est très pessimiste, les gens sont restés dans une ambiance de difficulté. »

« Certains enfants n'ont jamais connus leurs parents en train de travailler. »

Le constat de la population sur le territoire de la future intercommunalité est donc relativement négatif. Les derniers chiffres recensés par l'INSEE font réagir les élus locaux et doivent mener les acteurs du territoire à se poser les bonnes questions sur les actions de redynamisation à mettre en place. Il faut prendre en compte le vieillissement, le départ des jeunes, le manque de qualification etc.

Sous-partie 2 : Développement du territoire

Face à l'étendu de notre diagnostic, nous avons décidé de sélectionner 6 thématiques qui sont les suivantes : entreprise, commerce, tourisme, mobilité, formation et cadre de vie. Ces thématiques ont été choisies suite aux diverses études analysées, aux multiples rencontres des acteurs agissant sur le territoire et aux visites sur le terrain. Nous avons abordé ces thématiques avec les connaissances reçues au cours de notre cursus universitaire. A la suite de ce diagnostic, des leviers d'actions ont été dégagés afin d'encourager le territoire à trouver des alternatives à leur situation.

I. Un secteur entrepreneurial en évolution, une opportunité à saisir

Le Tonnerrois a un passé industriel très important qui débute avec l'implantation des frères Camus, pionniers dans la production et le transfert d'électricité. Puis la fabrication de magnétoscopes par Thomson, longtemps leader dans les technologies de l'image. Cet établissement a employé jusqu'à 1 500 personnes. Le Tonnerrois s'étant développé largement sur la base de cette seule entreprise, son départ en 2003 a fortement marqué le territoire. Les emplois perdus ont été peu remplacés. Le ralenti industriel du secteur débute à partir de ce moment.

Ce territoire est également tiraillé entre des pôles plus dynamiques tels qu'Auxerre, Avallon et Montbard. Auxerre est la ville la plus importante avec 90 000 habitants dans son aire urbaine à seulement 30 minutes de Tonnerre. C'est l'espace qui regroupe la grande majorité des acteurs du territoire : Chambres consulaires, DIRECCTE... Quant à la ville de Montbard, avec ses 4 000 emplois, elle profite de la main d'œuvre du Tonnerrois, sans que celui-ci ne se développe économiquement. Ainsi, la population du territoire est restée précaire, peu qualifiée, peu mobile... L'attractivité du territoire s'en ressent. La commune d'Avallon quant à elle, est souvent comparée à Tonnerre, avec un passé moins industriel. Elle commence cependant à se développer de plus en plus essentiellement grâce à la sortie de l'autoroute A6.

Il est important de souligner la difficulté de recueillir des informations cohérentes. Chaque chambre consulaire ou organisme de statistiques ayant ses propres critères de références, cela ne facilite pas l'analyse du territoire.

L'installation d'une entreprise engendre trois catégories d'emplois. Les emplois directs sont ceux créés par l'activité de l'entreprise. Les sous-traitants sont les emplois indirects. En derniers, ce sont les emplois induits, c'est à dire les brasseries, cafés, les commerces de proximités... Ces emplois sont difficilement chiffrables, mais importants à souligner.

1. Deux types distincts d'entreprises : l'artisanat et les plus grandes entreprises

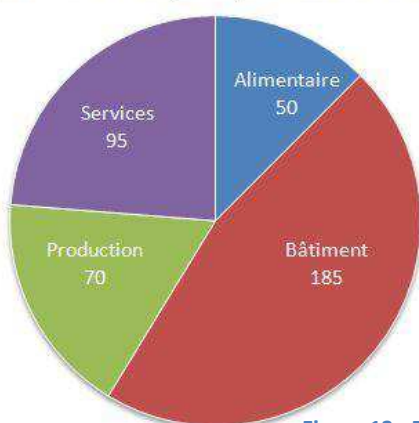
Nous pouvons diviser en deux les types d'entreprises du territoire : l'artisanat d'une part qui s'appuie sur un marché plutôt local et les plus grosses entreprises d'autre part. Celles-ci se reposant avant tout sur un marché national, voir international.

Nos rencontres avec les différentes Chambres Consulaires ont été très intéressantes et enrichissantes en nous apportant leurs connaissances techniques sur le terrain, ainsi que de nombreuses informations chiffrées. Leurs statistiques ont été nécessaires pour réaliser ce diagnostic. Cependant, il est important de souligner que certaines entreprises sont référencées dans les tableaux de plusieurs Chambres Consulaires. La Chambre du Commerce et de l'Industrie s'occupe de l'action de vente. L'action de production est, elle, coordonnée par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (Ex : boulangerie, salon de coiffure...). Ces différents organismes seront détaillés plus tard dans le diagnostic, ainsi qu'en annexe.

1.1. L'artisanat, des entreprises dynamiques sur un marché local

L'artisanat est une part importante des établissements dans le Tonnerrois.

Nombre d'entreprises par secteur d'activité



Nombre d'emplois par secteur d'activité

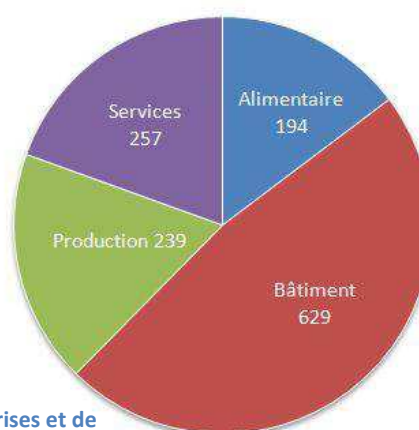


Figure 13 : Répartition du nombre d'entreprises et de salariés par secteurs.

Source : Chambre des Métiers et de l'Artisanat, 2010

Le secteur du bâtiment est le plus important. C'est également en nombre d'entreprises et d'effectifs celui qui emploie le plus de personnes. Il dépend d'un marché local. La main d'œuvre peu qualifiée est très présente dans cette branche. Ces entreprises sont composées de deux à trois personnes en moyenne. Leur dynamisme est important sur le territoire. D'un autre côté, le secteur des services (aide à domicile, livraison de repas, ...) s'appuie sur la part majoritaire de population vieillissante.

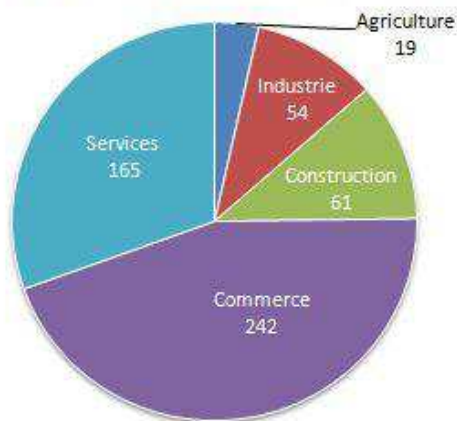


Image 2 : Entreprise artisanale, Tonnerre

Source : Colomb, Kerbellec, Ramond, Verneau

1.2. Un marché national pour les plus grosses entreprises

Nombre d'entreprises par secteur d'activité



Nombre d'emplois par secteur d'activité

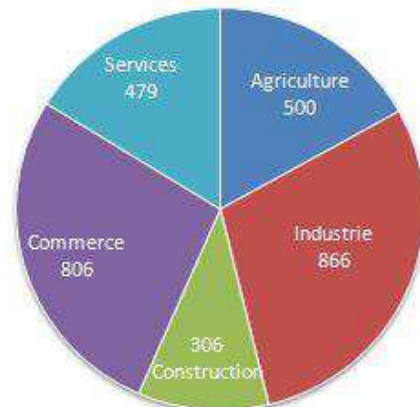


Figure 14 : Nombre d'entreprises et d'emplois par secteur d'activité

Sources : CCI (2011) et INSEE (2008-2010)

Sur le territoire il y a seulement quatre entreprises de plus de 100 employés, deux dans l'industrie et deux dans l'alimentaire. « Il faut se rendre à l'évidence, le temps des entreprises de plus de 1 000 employés, c'est fini. » affirme un élu.

Pour les entreprises recensées à la Chambre du Commerce et de l'industrie, les plus nombreuses sont dans le secteur du commerce : 242 entreprises et 806 emplois. Cependant, l'industrie est également un point clé du territoire avec 866 emplois.

Le secteur de l'agriculture est important sur le territoire. Cependant, nous n'avons pas réussi à obtenir de chiffres correspondant spécifiquement au Tonnerrois. Les 19 entreprises référencées par la CCI ne sont pas les seules sur le territoire, mais les plus remarquables. L'INSEE recense pour sa part 500 emplois dans ce domaine.



Image 3 : Hôpital de Tonnerre

Source : Colomb, Kerbellec, Ramond, Verneau

Les emplois dans le secteur des services ne sont pas recensés par la CCI. Cependant, il est important de souligner sa part importante dans le dynamisme du Tonnerrois, avec notamment l'hôpital de Tonnerre. En effet, celui-ci emploie plus de 500 personnes, ce qui en fait le premier employeur sur le territoire.

1.2.1. Des entreprises dynamiques qui méritent d'être valorisées...

Ces entreprises sont la preuve d'une forme de dynamisme du territoire. Il est important de les souligner pour continuer à les aider à se développer sur le territoire. En effet, consolider l'existant est nécessaire pour le dynamisme du territoire.

Les trois entreprises les plus importantes emploient 150 personnes environ. Deux appartiennent au secteur de l'alimentaire et une à celui de l'ameublement.

JP Gruhier fabricant de sièges et canapé. L'établissement sur Tonnerre est le siège social. Cette entreprise travaille pour de grandes marques de l'ameublement : IKEA, Castorama, ... Elle emploie actuellement 160 personnes.



Image 4 : Hypermarché Leclerc, Tonnerre

Source : Colomb, Kerbellec, Ramond, Verneau

SA Pierre et Christian Dumas : fabrication d'article textile, sauf habillement, négoce duvet, tapis, ameublement... Elle employait 42 salariés en 2010.

SAS Grevin Distribution : Leclerc : hypermarché et centre auto.

SAS BDMS Distribution, Auchan, Hypermarché, bijouterie, achat et revente de métaux précieux. Elles emploient chacune une centaine de

personnes.

Les autres établissements représentatifs sur territoire appartiennent au domaine de l'industrie ou du bâtiment.

SAS Salzgitter Mannesmann Précision ou Vallourec Précision travaille dans l'industrie de tubes. Cet établissement se compose de centaine d'employés.

Rocamat, une entreprise extraction de pierres ornementales et de construction, de calcaire industriel, de gypse, de craie et d'ardoise. 120 salariés sont employés sur le site de ravière et la carrière de Massangis.

La SIB en emploie 30 sur le site de Cry-sur-Armançon, c'est également une entreprise dans le secteur de la pierre. La particularité du lieu est qu'il se situe dans le centre du village. Cela rend son expansion très difficile. La cohabitation avec les riverains à cause des nombreux camions de l'entreprise de transport **DROIN** qui viennent charger les pierres est également problématique. Celle-ci est importante sur le territoire et emploie une centaine de personnes. La distance à l'autoroute n'est pas un frein pour son activité.



Image 5 : Camion devant l'entreprise SIB, Cry-sur-Armançon

Source : Colomb, Kerbellec, Ramond, Verneau

Cependant, plusieurs problèmes récurrents sont à souligner tels que le recrutement de personnel et accueil de stagiaires ou de nouveaux arrivants, les réseaux (téléphonie et internet), ainsi que la signalétique. Le dernier point est le développement d'une économie résidentielle : logements décents, service à la population, animation des villages, ... Tous ces points seront détaillés ultérieurement.

1.2.2. ... malgré le départ de gros groupes industriels.

Après avoir présenté quelques entreprises qui fonctionnent sur ce territoire et qui permettent un certain dynamisme économique, il est important de souligner le départ de quelques établissements. Sur le Tonnerrois, un certain nombre de fermetures d'entreprises ont été observées depuis une vingtaine d'années et ont entraîné une perte de dynamisme, de population, mais également le développement d'une image négative du territoire.

Le site Thomson Steli, fabriquant des magnétoscopes a fermé définitivement en 2003, entraînant la perte de 1 200 emplois. Ce départ a marqué les esprits des habitants et symbolise le recul de l'industrie sur le territoire.

Le groupe japonais Todenko spécialisé dans la fabrication de faisceaux électriques, implanté à Tonnerre depuis 2003, a fermé en 2006.

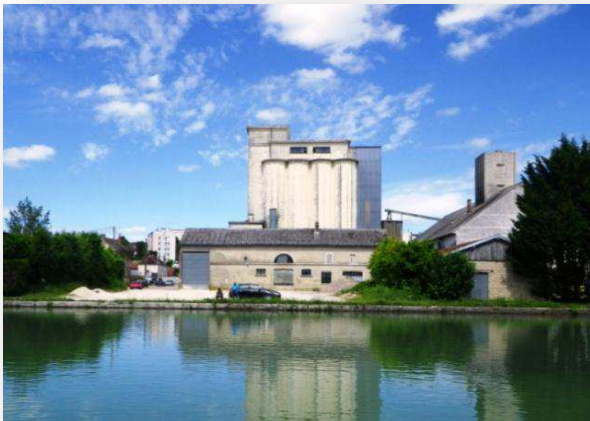


Image 6 : 110 Bourgogne, Tonnerre

Source : Colomb, Kerbellec, Ramond, Verneau

L'entreprise Debiastre spécialisé dans la fabrication et la vente de petit électroménager et dans les travaux d'installation électrique a été liquidée par décision du tribunal du commerce en 2006.

L'entreprise Petit Bateau spécialisée dans la fabrication de vêtements et de sous-vêtements a fermé et a été relocalisée à Troyes en 2009.

La Société d'Injonction Tonnerroise (SIT) a délocalisé sa production en 2009.

L'usine de fromagerie Paul Renard (Groupe Bongrain) qui a fermé en 2009, employait 140 personnes. Une étude pour la reconversion de l'entreprise a été conduite mais rien ne l'a encore remplacée depuis 3 ans. « *Personne n'a envie de prendre le risque* ».

Selfloor-Roysol a fermé définitivement son site en 2010.

La Ponçonnaise a fermé en 2011, elle avait repris l'entreprise Gauvais-Demade spécialisée dans l'extraction de bois en 2006.

Enfin, la cimenterie de Frangey du Groupe Lafarge dont la fermeture est annoncée ne gardera qu'une activité de broyage pendant un certain nombre d'année, entraînant la mutation d'une trentaine de personnes hors du territoire. Une démarche de reconversion est prévue.

La fermeture des entreprises a eu plusieurs conséquences. La première et la plus visible est la perte d'activité économique sur le territoire. La seconde est le départ d'une population qualifiée : « *...perte de matière grise...* », mais également de sa famille. Cela entraîne une diminution de

l'attractivité et du dynamisme du territoire, une perte de classes, un manque de population pour les loisirs... Par ailleurs, les fermetures d'entreprises posent de nouvelles problématiques telles que la reconversion des anciens sites, la dépollution des friches industrielles et bien d'autres encore.

2. Le développement durable, un secteur en expansion...

Plusieurs projets de développement durable sont en cours sur le territoire. Les emplois engendrés par ce type d'entreprise sont peu délocalisables. Ce point est important dans la conjoncture actuelle. En effet, installer de l'activité sur le territoire est nécessaire, mais il faut également travailler sur sa durabilité.

Les projets de biomasse, champs photovoltaïques, ... commencent tout juste à se développer. L'Actipôle devrait accueillir d'ici quelques mois une unité de valorisation énergétique de la biomasse. Celle-ci devrait permettre de s'étendre sur 8 hectares, devrait produire 57 MW d'électricité et trois



Image 7 : Espace Actipôle, Tonnerre

Source : Colomb, Kerbellec, Ramond, Verneau

fois plus d'énergie thermique. Ainsi, le projet permettrait une économie d'énergie de 50%. De plus, il y aurait également la mise en place de serres industrielles sur 14 hectares (en face de l'Actipôle). L'industriel resterait propriétaire du

cœur et ferait des économies grâce à ses partenaires notamment les collectivités locales, qui auraient le projet de mettre un réseau de chauffage urbain. Ce projet pourrait employer entre 40 et 120 personnes.

A propos de l'éolien, la CCT a obtenu les permis de construire et l'orientation de la population apparaît de plus en plus favorable. Cependant, pour mettre en place une éolienne en France il faut entre 7 et 8 ans. Cela reste un frein majeur à son développement sur le territoire qui a besoin de résultats rapidement.

Le solaire avec le photovoltaïque crée beaucoup de richesses pour les communes concernées. En effet, la revente de l'électricité fabriquée leurs assure un revenu non négligeable. La commune de Massangis au sud du Tonnerrois, s'est lancée dans le projet. Elle a fait construire un parc de panneaux photovoltaïques d'une puissance de 57 MWc, soit l'équivalent de la consommation annuelle d'une ville de 25 000 habitants. Elle est une des plus grandes en France. Cependant, ce qui peut être moins bien perçu est le fait que les panneaux soient importés de Chine et non fabriqués sur le territoire français, mais également la consommation de terres agricoles pour leur implantation. Par ailleurs, un projet photovoltaïque de plus faible ampleur a essayé de se mettre en place à Villon dans le nord du territoire, mais celui-ci n'a pas fonctionné.

La municipalité de Villon attirée par le développement durable s'est donc tournée vers la méthanisation. Cette transformation des déchets permet d'éliminer la pollution organique tout en consommant peu d'énergie, en produisant peu de boue et en générant une énergie renouvelable : le biogaz.



Image 8 : Champs photovoltaïques, Massangis

Source : Colomb, Kerbellec, Ramond, Verneau

3. De nombreux acteurs, mais un manque de coordination

Il est à remarquer que le souci du développement économique a engendré la mise en place de plusieurs structures spécialisées sur le territoire. Ils sont aussi nombreux que sur d'autres territoires. Cependant, nous avons remarqué un manque de coordination et de communication entre eux. Concernant l'avenir industriel du Tonnerrois, il y a eu de nombreuses tentatives et beaucoup de retour en arrière. Depuis quatre ans, beaucoup de projets sont en attente mais ils ne voient jamais le jour. Les tentatives de reconversions ou de revitalisation conduites au cours des dernières années, même avec des moyens économiques importants n'ont pas donné les résultats escomptés.

3.1. Le CDT, le point clé du développement économique du territoire



Image 9 : Centre de Développement du Tonnerrois, Tonnerre

Source : Colomb, Kerbellec, Ramond, Verneau

L'acteur principal du développement économique est le Centre de Développement du Tonnerrois⁷ ou CDT. Son Président Claude DEPUYDT est également maire de Flogny-la-Chapelle. Le directeur par intérim est M. Buffry. Créé en 1993, c'est le bras armé du Syndicat Mixte du Pays du Tonnerrois ou SMPT. Il prend en charge la pépinière d'entreprise pour accueillir de nouvelles entreprises, les

⁷ En annexe 4, le détail des acteurs du territoire.

conseiller, les accompagner dans les démarches administratives et leur développement... C'est surtout de l'hébergement vu le faible prix des loyers. Les locaux appartiennent au Syndicat Mixte du Pays du Tonnerrois. De plus, le CDT aide au montage des dossiers des entreprises, et ils sont reconnus pour la solidité de leur dossier. Cette aide devait être utilisée pour une durée de deux à trois ans par les entreprises qui s'implantaient mais aujourd'hui la majorité des entreprises utilisent toujours les services depuis une dizaine d'année. Cette pépinière ne fonctionne pas comme elle avait été prévue. De plus, 4 000 m² ont brûlé soit 60% du bâtiment qui a disparu. Dans un an, cette pépinière devrait disparaître. Son remplacement est incertain.

Actuellement, 13 entreprises bénéficient des services du CDT. Ses différentes compétences sont liées au monde de l'entreprise et du développement local, notamment : la création d'entreprise, leur développement, l'apprentissage, l'embauche de salariés, des conseils aux entreprises... De plus, des ateliers, des bureaux et des salles de réunion en location adaptés aux besoins des entreprises sont mis à disposition. Enfin, un service de secrétariat à temps partagé avec domiciliation, permanences téléphoniques et tous autres travaux de secrétariat permet de réduire les coûts liés à l'administratif.

Le CDT est actif sur le territoire au niveau des entreprises en exerçant ses compétences. De plus, il contribue au pôle de formation avec le Syndicat Mixte du Tonnerrois et les Chambres Consulaires. Par ailleurs, il met en place le Club des Entrepreneurs, petit réseau d'entreprises.



Figure 15 : Zones industrielles et artisanales de Tonnerre

Source : mappy.com

Réalisation : Colomb, Kerbellec, Ramond, Verneau

Développer l'offre locale d'accueil des entreprises sur le Tonnerrois par la mise en place de plusieurs espaces pour attirer des entreprises. :

- La zone d'activité « Actipôle » à Tonnerre. Pour le moment, aucune entreprise ne s'y est installée. Le prix du terrain n'est pas élevé mais celui de la construction d'un bâtiment industriel l'est. De plus, les entrepreneurs appréhendent de s'y retrouver seuls.

- La zone des « petites Ovis » à Tonnerre. Celle-ci se situe en face dans la zone industrielle d'Auchan. Actuellement, aucune entreprise ne s'est installée sur la zone. De plus, il y a une partie du site qui nécessite des fouilles archéologiques avant de construire des bâtiments. Ce surcoût en travaux risque de retarder l'implantation de nouvelles économies.
- L'Hôtel d'Entreprises à Tonnerre. Gérer par l'Yonne développement sur la zone de Vauplaine : les locaux modulaires peuvent être loués ou achetés.
- Du pôle services pour les TPE (très petites entreprises) de Tonnerre.



Image 10 : Hôtel d'entreprise, Tonnerre

Source : Colomb, Kerbellec, Ramond, Verneau

Cette première étape permet à un entrepreneur de s'installer facilement sur un territoire grâce à un espace privilégié. Mais il y a d'autres facteurs pour lesquels un entrepreneur décide de s'installer sur un territoire. Le premier est la présence de matière première et d'une main d'œuvre qualifiée ou qualifiable, ensuite vient la proximité avec un grand marché, puis la logistique : accès par différents moyens de transport (train, autoroute, ...), et le réseau téléphonique et internet. Le dernier point est l'accueil du territoire. C'est à dire l'acceptation de l'activité par la population d'une part : industrie lourde, présence de camions, ... mais également le cadre de vie agréable et attrayant : loisirs, cultures, écoles...

Dans le cadre de son Pôle Services, il a été prévu dans le Contrat de Pays de moderniser la pépinière d'entreprises du CDT en créant un pôle service pour les TPE dans le pôle d'excellence rural (PER) situé à côté de la gare. Ce contrat comprend deux volets :

- Construction d'un espace formation-emploi : création de trois salles de formation, équipement de TIC (Technologie, de l'information de communication), antenne d'information et d'accueil des publics par les différents services de l'emploi. Ce lieu servira également pour la mise en place de la mission d'accueil du pôle d'excellence rurale : PER.
- Mise en place d'un espace hébergement : lieu d'accueil occasionnel ou à court terme pour de nouvelles sociétés de services avec mise à disposition de facilités communes (secrétariat, standard téléphonique...). Création de 16 bureaux et de 7 ateliers.

Yonne Développement et Bourgogne Développement sont deux agences de développement économique. Elles conseillent les entreprises dans leurs démarches à accomplir, aident à finaliser les projets et facilitent leur démarches administratives.

3.2. Chambres consulaires⁸, des organes du développement à plus grande échelle

3.2.1. *Chambre des Commerces et de l'Industrie de l'Yonne.*



CCI
de l'Yonne

Image 11 : Logo de la Chambre de Commerce et de l'Industrie

Source : <http://www.bourgogne.cci.fr>

La chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) est un organisme chargé de représenter les intérêts des entreprises commerciales, industrielles et de services. Elle dépend des pouvoirs publics et de l'État. C'est un organisme public menant des actions dans quatre champs : les équipements du territoire, l'appui aux entreprises, l'emploi et la formation, l'information économique.

La CCI de l'Yonne est un organisme dirigé par des élus du monde de l'entreprise. Le président est un chef d'entreprise nommé Alain Perez.

Des formations sont proposées sur le territoire, par l'intermédiaire du CDT. Il met à disposition un centre de formation et d'information. Si une entreprise souhaite former un certain nombre de ses employés, elle peut faire appel au CCI qui propose un panel de formations. C'est alors le CDT qui prend la relève sur le territoire. Des formulaires pour aider au développement des entreprises sont disponibles sur leur site internet ou dans leurs locaux.

La CCI a mis en place un hôtel d'entreprises sur la zone de Vauplaine à Tonnerre. Cet établissement met à disposition cinq cellules-ateliers de 300m² modulables, composés par un atelier, un espace bureau, un espace vestiaire. Les personnes présentes dans ces bâtiments ne sont pas passées par la pépinière d'entreprise.

3.2.2. *Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Yonne.*



**Chambre de Métiers
et de l'Artisanat**

Yonne

Image 12 : Logo de la CMA

Source : <http://www.artisanat.bourgogne.fr/liens.php>

La Chambre des Métiers et de l'Artisanat est un établissement public géré par des artisans et des collaborateurs. Composée de 35 membres élus par leur pair, son Président est Jean-François Lemaitre. Elle est un organe représentatif des intérêts généraux de l'artisanat. Elle assure la représentation de l'artisanat auprès du Préfet et des services extérieurs de l'État. Elle contribue sur des projets s'intéressant aux entreprises artisanales et au développement local avec l'aide de la Communauté Economique, du Conseil Régional de Bourgogne, du Conseil Général de l'Yonne et des communes. Elle travaille également en étroite collaboration avec les organisations professionnelles de l'artisanat et les Chambres Consulaires du département.

⁸ En annexe 4, le détail des acteurs du territoire.

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat possède différentes missions auprès des professionnels, des futurs artisans et des collectivités locales répondant à leurs besoins : services aux créateurs et repreneurs d'entreprise, Services aux artisans et à leurs collaborateurs, Formation des artisans et de leurs collaborateurs, services aux jeunes, services aux collectivités.

3.2.3. *Chambre de l'Agriculture de l'Yonne.*



Image 13 : Logo de la
Chambre d'Agriculture
Source : <http://www.yonne.ch/ambagri.fr/>

La Chambre d'Agriculture de l'Yonne est l'organe consultatif, représentatif et professionnel des intérêts agricoles, auprès des services de l'Etat et des collectivités territoriales. La Chambre d'agriculture de l'Yonne emploie 60 personnes. C'est le porte-parole de l'agriculture et du monde rural, donnant des avis aux pouvoirs publics sur tous les sujets concernant l'activité et l'économie des secteurs agricoles et forestiers et les liens avec les territoires ruraux. Ainsi, elle a différentes compétences sur le territoire. La première est de contribuer au développement de l'agriculture dans le département. Elle coordonne également les projets et actions départementales en proposant, en élaborant et en soutenant des initiatives d'intérêt général dans des domaines variés : développement des filières et des entreprises agricoles, formation des hommes, aménagement de l'espace rural ou recherche technologique. Pour finir elle apporte son appui aux opérateurs et aux acteurs départementaux.

De plus, la Chambre d'Agriculture de l'Yonne est la seule en France à posséder et à gérer en propre un outil industriel : les entrepôts frigorifiques de Migennes.

3.3. **Le Club des Entrepreneurs, un semblant de réseau d'entreprises⁹**

Le Club des Entrepreneur regroupe des entreprises industrielles ou de grandes entreprises artisanales sur le Tonnerrois. Géré par le CDT, il a la volonté de créer un réseau d'entreprises. Une réunion se tient une fois par an environ. Celles-ci sont divisées en deux parties, discussion sur un thème précis, puis visite d'entreprises du territoire pour servir d'exemple au thème choisi. (Ex : CARSAC : pour expliquer les aides disponibles pour éviter les problèmes de santé liés au travail, ...). Un constat regrettable est que de moins en moins de personnes participent à ces réunions. La dernière n'a rassemblée que deux personnes ! La question de sa pérennité se pose et sera le sujet de la prochaine réunion. Malgré une bonne volonté, cela n'aboutit pas à un véritable réseau d'entreprise.

Ces avantages d'un réseau d'entreprises fort ne sont pas pris en compte sur le territoire. La mise en commun de matériel ou de personnel est difficile à instaurer sur le territoire. Seul le secteur agricole l'a intégré dans ces pratiques de production. De plus, ce réseau pourrait aider à développer la formation sur le territoire. Cette partie sera détaillée dans la partie formation.

⁹ En annexe 4, le détail des acteurs du territoire.

II. Le développement du commerce, un atout non négligeable

Nous avons souhaité différencier les commerces de proximité des enseignes commerciales qui se situent également dans la partie entreprise mais qui impactent aussi sur les commerces du secteur.

1. Des commerces de proximité dynamiques

Les villes du Tonnerrois sont des petites communes dont le noyau historique présente une activité inégale. Nous pouvons différencier trois types de communes.



Image 14 : Cave Autour du vieux Pressoir, Tonnerre
Source : Colomb, Kerbellec, Ramond, Verneau

Le premier type se compose seulement de la ville de Tonnerre. Plus de 200 entreprises sont réparties sur son territoire. Ses établissements sont généralement des commerces de proximité à l'exception des deux enseignes de grande distribution : Leclerc et Auchan. Leur création a entraîné une désertification du centre ville de la part des commerçants.

Ceux-ci ont préféré s'installer dans les galeries commerciales pour des raisons de visibilité, de meilleures conditions de travail... En effet, les locaux étant neufs, les normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite et d'hygiène étaient plus faciles à remplir. Le coût des travaux pour moderniser et remettre les espaces commerciaux aux normes paraît être un frein au développement du centre ville.

Le deuxième type se compose de commerces et d'artisanats de proximité : boulangerie, boucherie... Ceux sont généralement des communes avec une population supérieure à 500 habitants en général : Ancy-le-Franc, Lézennes, Tanlay, Flogny-La Chapelle. Ces communes peuvent également souffrir d'une désertification du centre ville dans certains cas. Cependant la faible mobilité des personnes âgées ou la proximité du canal avec les touristes permet de continuer l'activité.

Le dernier groupe de communes est constitué par celles qui n'ont pas de commerces de proximité. Cela est souvent dû à la petite taille de la commune ou à la proximité avec Tonnerre et son large choix de commerces.



Image 15 : Place Clermont-Tonnere, Ancy-le-Franc
Source : Colomb, Kerbellec, Ramond, Verneau

Avant tout, nous souhaitons souligner un début de prise de conscience de la situation commerciale du Tonnerrois de la part des acteurs.

La municipalité de Tonnerre a interrogé ses commerçants et artisans pour connaître leurs difficultés, le type de local, leurs projets... pour réaliser une action collective sur ce secteur. En effet, l'amélioration du cadre de vie passe par une réflexion à laquelle tous les acteurs de la ville doivent être associés.

Un questionnaire¹⁰ a été réalisé auprès des artisans et commerçants de Tonnerre en avril 2012. Il y a eu 20% de retour (23 retours sur 115 professionnels). L'effectif moyen de ces entreprises est de deux salariés. Actuellement, nous remarquons une constante augmentation du taux de création (supérieur au taux de reprise). Sur les personnes qui ont répondu, 16 sont propriétaires des murs. L'accès logements dans les étages se fait parfois par le magasin. En effet, à l'origine, les commerçants vivaient au dessus de leur activité. La société a évolué, il y a maintenant une séparation des lieux de travail et d'habitat. Il faut faire évoluer l'urbanisme en conséquence.

L'accessibilité des personnes à mobilité réduite est peu facilitée. La population de la ville étant vieillissante, cela pose un problème.

D'un point de vue de la formation, ils sont compétents et bien formés sur les aspects techniques de leurs métiers. Cependant peu enclins à parfaire leur professionnalisme autour des thématiques de la vente ou marketing, de la communication et du management, ils ne le perçoivent pas comme essentiel à leur métier alors que c'est nécessaire au vu de la modification sociétale. Un travail devrait être engagé avec les syndicats professionnels (les équivalents des CAPEB pour le bâtiment) et les chambres consulaires afin de communiquer sur la nécessité de développer la vision de leur métier.

2. Les grandes enseignes, un gain d'attractivité pour le territoire

La ville de Tonnerre est composée de plusieurs enseignes de la grande distribution dont Leclerc et Auchan. Ces deux entreprises emploient entre 100 et 200 salariés chacune. Elles sont des pôles d'emploi clés du territoire.



Image 16 : Zone industrielle, entrée de Tonnerre

Source : Colomb, Kerbellec, Ramond, Verneau

Les entreprises dans l'alimentation fonctionnent bien. L'implantation d'un restaurant Flunch dans la galerie commerciale d'Auchan à Tonnerre attire de nombreuses personnes. Il y a également un projet de « Drive » en cours pour Leclerc. Ce service de commande par internet pourrait se doubler d'un service de livraison à domicile pour les personnes âgées notamment.

¹⁰ En annexe 6, le compte rendu du questionnaire pour les commerçants.

L'intérêt de ces grandes surfaces est de proposer une hétérogénéité de produits, chaque consommateur y trouvera de quoi satisfaire ses besoins. Cependant, si une personne recherche une qualité de produits ou de services différents, elle pourra s'orienter vers des commerces de proximité et des artisans. S'il n'y avait pas d'enseignes nationales à Tonnerre, les consommateurs se dirigeraient vers Auxerre pour acheter leurs produits. De ce fait, les commerçants de Tonnerre auraient un manque à gagner. Ces enseignes rendent le territoire plus attractif, favorisent l'installation de nouveaux résidents et la création de nouveaux services.

3. Des moyens mis en œuvre pour redynamiser les zones commerciales

Plusieurs actions commencent à voir le jour sur le territoire de la ville de Tonnerre : rénovation du marché couvert, réflexion sur les traitements urbains (limitation de vitesse, zone semi piétonne...), grande animation commerciale, mise en place du programme de dynamisation urbaine et commerciale du centre-ville de Tonnerre...

La municipalité a engagé depuis peu un nouveau « manager du centre-ville » Catherine Petit-Pierre, en remplacement de M. Fausto Marroffino. Ce poste a pour objectif de coordonner les différentes actions mises en œuvre par tous les partenaires : Centre de Développement du Tonnerrois, Ville de Tonnerre, Unions des commerçants et artisans, Chambre des Métiers et de l'Artisanat, DIRECCTE... ainsi que d'être à l'écoute des intervenants et des commerçants.

3.1. Deux Unions Commerciales travaillant en parallèle

Il existe deux Unions Commerciales sur le territoire du Tonnerrois : L'Union Commerciale de Tonnerre, « *Tonnerre en ville* » et celle d'Ancy le Franc. Ces associations sont présentes pour mettre en avant le savoir faire et le savoir être des commerçants pour rester compétitifs face aux grandes entreprises citées précédemment.

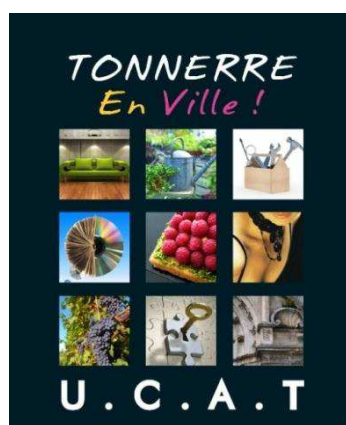


Image 17 : Logo de l'Union commerciale de Tonnerre
Source : www.uca-tonnerre.org

L'Union Commerciale de Tonnerre compte les activités de commerces (artisanales et professionnelles) de la ville : 70 adhérents pour 210 entreprises sur le territoire sont recensés. C'est essentiellement une union économique, d'artisans et de commerçants mais également des entreprises de services. Actuellement elle s'autofinance grâce aux cotisations des adhérents et à ses actions festives. Depuis peu elle bénéficie de l'appui d'un sponsor privé : Crédit Mutuel mais ne recourt pas au financement public. Le souhait de ses membres est d'être indépendant de tout jeu politique. Sur ce territoire, il est difficile de rassembler les entrepreneurs car la plupart se demandent quels avantages leur procureraient l'Union alors qu'ils devraient induire une dynamique à leur ville. De plus, le faible nombre de clients permet de faire jouer la concurrence en créant des animosités entre les commerçants, rendant plus difficile leur cohésion. Il y a peu de remise en question de l'organisation commerciale de Tonnerre, d'où la difficulté de mettre en place des animations

collectives. L'important pour l'Union Commerciale « *Tonnerre en ville* » est de fédérer la communication pour être plus visible, plus actif, et plus dynamique.

L'Union Ancy-le-Franc est composée de 21 membres sur la trentaine d'artisans commerçants de la commune. Tous les commerçants ne souhaitent pas appartenir à l'Union Commerciale. Certains ne voient pas la cohésion commerciale comme un point essentiel dans le développement de leur ville, voire de leur territoire. Quelques animations sont créées tout au long de l'année. La journée gourmande et le Loto permettent d'attirer des personnes extérieures à la commune, de présenter les produits des commerçants et artisans du secteur et de lever des fonds pour le fonctionnement de l'association. Le mois commercial en décembre sur le principe d'une tombola permet d'inciter les clients à découvrir les produits de chaque commerçant.



Image 18 : Logo de l'Union commerciale d'Ancy-le-Franc

Source : yonne.cci.fr

Les Unions de Tonnerre et d'Ancy-le-Franc n'ont pas vraiment d'actions communes, excepté la réalisation d'un magazine, *Le P'tit Maucot* exposant les différents commerces adhérant à leurs Unions Commerciales, initié par Marie Berger de la CDT.

L'Union Commerciale d'Auxerre est importante. Les rapports avec celle de Tonnerre sont bons et promet un développement important entre elles. Ce rapprochement a pu être permis par les réseaux sociaux ayant facilités les échanges. L'action de toutes ces unions peut permettre de créer une vraie dynamique commerciale du territoire.

3.2. Un programme de réhabilitation des commerces : le FISAC

3.2.1. Qu'est ce que le FISAC ?

Le FISAC ou Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce est un dispositif qui permet d'aider les commerçants à rénover leurs locaux : modernisation, mise aux normes... mais également de transmettre ou créer des entreprises pour préserver un tissu de proximité. Ce programme se fait exclusivement en zone rurale, montagnaise ou dans des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Cette subvention est accordée par l'Etat et surveillée dans son utilisation par la DIRECCTE. Elle est alimentée par une taxe sur les grandes surfaces.

Pour qu'un FISAC soit accepté, il faut que l'Union Commerciale remplisse plusieurs conditions. Elle doit être dynamique, forte, représentative et avoir une bonne collaboration avec la municipalité et les Chambres Consulaires.

Les fonds sont répartis en trois tranches, il est donc nécessaire que l'entente entre les acteurs se maintienne tout au long de ce projet. Plusieurs actions sont ensuite exigées par le FISAC : renforcer le nombre de campagnes de communication dans la ville à l'aide de signalétiques spécifiques, appuyer les animations commerciales... mais également un soutien personnalisé aux commerces de l'Union Commerciale.

3.2.2. *Le FISAC de Tonnerre, un tournant pour l'image de la ville*

Il ne peut être mis en place qu'un seul FISAC par territoire, c'est pourquoi ce fond ne concerne ici que la ville de Tonnerre. Celui-ci durera trois ans et sera découpé en trois tranches de 12 à 14 mois chacune.



Image 19 : Halles de Tonnerre

Source : Colomb, Kerbellec, Ramond, Verneau

La première tranche du FISAC de Tonnerre a commencé au 1^{er} janvier 2012 avec une enveloppe de 47 000€ sur les 1 414 200€ que coûtera le projet global sur les trois ans. La DIRECCTE évaluera en septembre 2012 l'avancée des actions entreprises (un minimum de 80% de ce qui est prévu devra être engagé). Si elle valide les avancées, le versement de la seconde tranche pourra avoir lieu.

Le manager de centre ville devra coordonner les différentes actions menées pour réhabiliter les commerces. Celles-ci sont nombreuses. Elles concernent tout d'abord la rénovation des devantures et des enseignes (20 000€ pour la première tranche et 120 000€ en tout), puis la modernisation et l'aménagement des locaux d'activités (50 000 € la première tranche et 185 000 € en tout). Les commerçants auront droit à une subvention de l'ordre de 40% pour remettre aux normes d'accessibilité ou moderniser leur local ou outil de travail.

Le nombre d'adhérents à l'Union Commerciale doit augmenter au fil des mois pour permettre une meilleure représentation des commerçants de la ville.

Le FISAC de Tonnerre fait parti d'une politique d'amélioration du territoire qui se compose de différents programmes tels qu'un OPAH-RU, un PIG, que nous développerons dans la partie qualité de vie.

3.3. **Les animations commerciales pour valoriser le territoire**

L'Union Commerciale « Tonnerre en Ville » souhaite changer l'image que les Tonnerrois ont de leur centre-ville. Depuis trois ans, il y a de nouveaux magasins qui s'ouvrent dans le centre mais les habitants s'en rendent peu compte. Elle aide également les associations de la ville. En effet, elle est présente dans de nombreux conseils d'administration de celles-ci, permettant ainsi de mieux organiser les manifestations. Lors de grands évènements, elle est volontaire pour aider à la mise en place des structures d'accueil du public, proposer des lots et bien d'autres actions bénévoles.

Les Unions Commerciales organisent différentes foires gourmandes pour mettre en valeur les produits régionaux, le talent des artisans tonnerrois et ainsi développer le tourisme local. De plus, les commerçants pourraient être un bon vecteur de communication sur le territoire pour toutes les animations organisées, les sites à visiter,... en diffusant les affiches des évènements dans leurs établissements.

La collaboration des deux Unions Commerciales, ou encore la création d'une seule sur le territoire permettrait une meilleure cohésion des commerçants. Les animations organisées réuniraient plus d'acteurs et l'impact en termes de communication et de développement du territoire serait plus important.

3.4. Le groupement de commerçants, une manière de se développer

Les centres des petits villages perdent de plus en plus de commerces de proximité. La création de bâtiments neufs et adaptés permet de ralentir ce phénomène, voir de l'inverser. En effet, l'amélioration du stationnement ainsi que l'accessibilité deviennent des atouts. L'exemple de Flogny-la-Chapelle permet d'illustrer nos propos. Les commerçants du centre se sont regroupés dans un espace situé entre les deux bourgs : Flogny et La Chapelle en bordure de la route départementale. Les locaux mis à leur disposition en accès à la propriété ou en location, sont neufs et adaptés aux normes d'accessibilité et d'hygiène. De nouvelles offres telle que la boulangerie, ont ainsi été attirées.

III. Le tourisme, un potentiel réel mais une mise en valeur à développer

La thématique du tourisme est controversée sur le territoire. En effet, tous les élus ne la voient pas de la même façon. D'un côté certains la décrivent comme prometteuse quand d'autres la considèrent comme inutile. C'est donc une question difficile à traiter quand on voit que le tourisme peine à trouver sa place.

Effectivement, le tourisme est souvent considéré comme une économie accessoire par une grande partie de l'administration française. Pourtant, il pourrait apporter une véritable réponse aux problèmes de croissance d'un territoire, si on le considère comme une activité économique à part entière et non comme un secteur « qui marche tout seul ». Le tourisme rural assure une part non négligeable de l'activité touristique en France, avec 28,5% des nuitées étalées de façon régulière tout au long de l'année (estimé à 20 milliards d'euros). C'est grâce à lui que de nombreux petits villages ont pu préserver leurs commerces et leurs petites animations.

Sur le territoire du Tonnerrois, lors de la découverte de la région, nous avons pu observer de nombreuses bâtisses en pierre, typiques de la région, des paysages verdoyants et des monuments classés. Le charme du territoire peut ainsi très vite opérer, comme nous l'avons relevé dans le discours de certaines personnes qui sont attirées par les petits villages typiquement français, où « le temps s'est arrêté ».

Ainsi, le Tonnerrois a une carte à jouer au niveau du tourisme qui peut lui permettre un développement économique. Cependant, le territoire doit s'inscrire dans un périmètre plus large. Il faut qu'il se rattache aux provinces voisines et s'inscrive dans le dynamisme touristique qui l'entoure.

1. Le Tonnerrois un patrimoine riche et historique

1.1. Des sites touristiques remarquables

Le Tonnerrois est au cœur de territoires très touristiques. En effet, on retrouve à l'Ouest le Chablisien très réputé pour ses vins et à l'Est la Côte d'Or avec de nombreux sites touristiques appréciés tels qu'Alésia à Alise-sainte-Reine, l'abbaye de Fontenay, etc. Sur le Tonnerrois, nous observons un certain nombre de patrimoines classés ou non. Nous citerons donc quelques uns des différents monuments à visiter sur le territoire du Tonnerrois.

1.1.1. De nombreux châteaux, vestiges d'un riche passé

Il existe cinq châteaux reconnus datant de l'époque de la Renaissance sur le territoire du Tonnerrois. Certaines personnes les comparent même aux châteaux du Val de Loire mondialement reconnus. Imposants et très riches, ce sont des monuments remarquables et admirables à connaître. Nous retrouvons donc :

Le tourisme, un potentiel réel mais une mise en valeur à développer



Image 20 : Château d'Ancy-le-Franc

Source : Colomb, Kerbellec, Ramond, Verneau

- **Le château d'Ancy-le-Franc** : datant du XVI^{ème} siècle, il fut réalisé par l'architecte italien Serlio du roi François I^{er}. Il est l'unique réalisation en France d'une architecture à quatre ailes égales, formant un carré parfait autour d'une cour intérieure. Ce château renferme beaucoup de peintures murales qui en font l'un des plus beaux de France.

- **Le château de Tanlay** : construit aux XVI^{ème} et XVII^{ème} siècles, il appartenait à la famille Coligny et fut à l'époque des guerres de religion un important rendez-vous des chefs huguenots. Depuis 1705, il est la propriété du marquis de Tanlay. Le château possède une décoration intérieure très riche, avec des fresques particulièrement intéressantes.



Image 21 : Château de Tanlay

Source : Colomb, Kerbellec, Ramond, Verneau



Image 22 : Château de Nuits-sur-Armançon

Source : Colomb, Kerbellec, Ramond, Verneau

- **Le château de Nuits-sur-Armançon** : construit pendant les guerres de religion, il défendait les positions catholiques. Le château avait un rôle militaire très important. Le côté Renaissance est apparent dans ses grandes fenêtres aux frontons contrés, ses pilastres ses bandeaux, ses toits mansardés et ses grandes cheminées. Il possède une richesse de décors intérieurs qui contraste avec l'extérieur.

- **Le château de Maulnes (à Cruzy-le-Châtel)** : construit au XVI^{ème} siècle, c'est une véritable énigme de la Renaissance. Il possède une architecture pentagonale et est organisé autour d'un puits central et d'un imposant escalier en spirale. C'est un édifice unique en France qui a suscité de nombreuses légendes. Il appartient depuis 1997 au Conseil Général de l'Yonne.



Image 23 : Château de Maulnes

Source : Colomb, Kerbellec, Ramond, Verneau



Image 24 : Château de Béru

Source : www.bienpublic.com

- **Le château de Béru** : construit au XVII^{ème} siècle, il est la propriété des Comtes de Béru. C'est une demeure qui domine le vignoble de Chablis. Il possède un porche et un chai Renaissance. C'est aussi dans ce château où l'on trouve un des rares cadrans solaires et lunaires du XVI^{ème} siècle.

Sur le territoire du Tonnerrois, nous trouvons aussi un village médiéval contrastant avec un passé Renaissance dominant. C'est à Noyers-sur-Serein que les restes du Moyen-âge sont encore présents. Le village possède un patrimoine oublié qui est le vieux château. Aujourd'hui, il ne subsiste que les vestiges de son passé. Une association fondée en 1998, propose aux touristes de visiter l'endroit autour d'une promenade archéologique, historique et culturelle.

1.1.2. *Entre patrimoine vernaculaire et autres sites remarquables*

Lors de nos diverses visites sur le terrain, nous avons pu observer que ce territoire possède une richesse patrimoniale qui mérite d'être soulignée. En plus des monuments historiques tels que les châteaux, le Tonnerrois regorge de petits monuments ayant un attrait touristiques.

Lors de l'élaboration de notre étude, nous avons pu dresser la liste de tout le patrimoine classé qui peut être remarqué lors de balades, circuits ou autres.¹¹ Nous allons citer quelques uns de ces sites remarquables :

- **La fosse Dionne** : située au cœur de Tonnerre, c'est une source vaclusienne au débit varié mais perpétuel. Elle fut aménagée en lavoir en 1758 par Louis d'Eon le père du Chevalier d'Eon.



Image 25 : La fosse Dionne, Tonnerre

Source : Colomb, Kerbellec, Ramond, Verneau

¹¹ En annexe 13, le patrimoine classé du Tonnerrois.



Image 26 : L'Hôtel Dieu de Tonnerre

Source : *Colomb, Kerbellec, Ramond, Verneau*

- **L'hôtel Dieu** : situé à Tonnerre, ce bâtiment fut créé par Marguerite de Bourgogne au XIII^{ème} siècle. On y trouve une grande salle des malades avec une étonnante charpente, un instrument astronomique gravé au sol et plusieurs tombeaux.

- **L'abbaye cistercienne de Notre Dame de Quincy** : située aux alentours de Tanlay a été fondée en 1133 dans un vallon retiré du Tonnerrois. Elle a gardé son authenticité avec son hostellerie, une partie des bâtiments claustraux et le logis abbatial Renaissance.



Image 27 : L'abbaye de Notre Dame de Quincy

Source : www.pormenaz.free.fr



Image 28 : Village de Noyer-sur-Serein

Source : www.justeacote.com

- **Village médiéval de Noyers-sur-Serein** : ce village montre les vestiges du passé de l'époque du Moyen-âge. Il est classé sous le label des Plus Beaux Villages de France.

- **Prieuré de Vausse** : situé au cœur de la forêt domaniale de Châtel-Gérard, il fut fondé en 1200 par Ansélic de Montréal. Il est vendu comme bien national à la Révolution française et abrita jusqu'en 1858 une



Image 29 : Prieuré de Vausse

Source : www.citedesmusique.com

faïencerie dont les productions sont recherchées.

En dehors de ce patrimoine déjà très riche, il existe de nombreux endroits dignes d'intérêt sur le territoire. D'une part de nombreuses églises, lavoirs, pigeonniers, ouvrages d'art (ponts...) et d'autre part le patrimoine naturel qui n'est pas négligeable sur le Tonnerrois. Par conséquent, le territoire a une carte à jouer pour mettre en avant son patrimoine culturel et naturel.¹²

1.1.3. Un début prometteur de dynamisme touristique

Grâce à l'étude du Syndicat Mixte du Pays du Tonnerrois « Panorama Touristique 2009 », nous avons extrait des données. Ainsi, nous avons pu établir dans un premier temps les pourcentages des visites concernant les différents sites touristiques en 2009 :

Sur le secteur, nous avons représenté en pourcentage 57 587 visites présentant la fréquentation des principaux sites touristiques en 2009.

Nous observons que plus de la moitié des visites sont pour les trois châteaux Renaissance (le château de Nuits n'apparaît pas car il n'est ouvert aux visites que depuis peu de temps). Le château d'Ancy-le-Franc comptabilise à lui seul environ un tiers des visites.

Par ailleurs, nous nous apercevons que le village de Noyers-sur-Serein est un site attractif pour les touristes puisqu'il représente 11% des visiteurs.

Fréquentation touristique des principaux sites en 2009

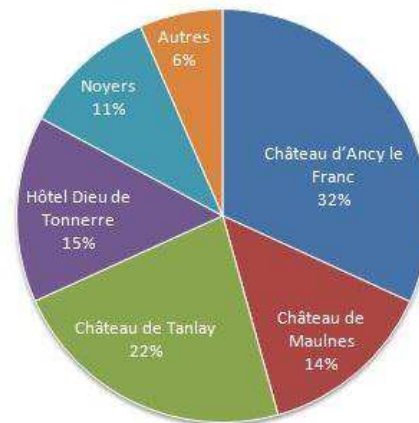


Figure 16: Fréquentation touristique des principaux sites
Source : Etude Panorama touristique 2009 – SMPT

Ensuite, nous avons cherché à savoir s'il existait une évolution touristique entre 2009 et 2010. Nous avons pu trouver le nombre de visiteurs pour cinq des principaux sites en 2010 et ainsi déterminer leur évolution touristique :

¹² En annexe 14, Les curiosités du Tonnerrois réalisées par l'ADT.

Sites touristiques	Nombre Visiteurs en 2009	Nombre Visiteurs en 2010	Evolution entre 2009/2010 (en %)
Château d'Ancy-le-Franc	18 327	19 618	+ 7,4
Château de Maulnes	7 970	7 775	-2,5
Château de Tanlay	13 000	/	/
Hôtel Dieu de Tonnerre	8 396	7 780	-7,3
Musée de la Faïencerie	2 518	2 684	+ 6,6
Musée Arst Naïfs et Pop.de Noyers	2 018	/	/
Prieuré de Vausse	1 250	2 550	+ 104
Tour des Remparts de Noyers	2 500	/	/
Visites guidées de Noyers	1 608	/	/
TOTAL	57 587	40 407	/
Moyenne Visiteurs/site	6 399	8 081	+ 26,3

Figure 17 : Nombre de visiteurs en 2009 et 2010 et l'évolution touristique en 2009 et 2010 pour les principaux sites.

Nous pouvons donc dire qu'il y a une évolution touristique concernant la moyenne des visites sur les différents sites. Par conséquent, il existe un potentiel de développement touristique permettant de créer un dynamisme économique.

La meilleure évolution concerne le prieuré de Vausse qui se trouve à Châtel-Gérald. Par ailleurs, l'Hôtel Dieu a connu une baisse mais celle-ci est exceptionnelle puisque entre 2008 et 2009 il avait connu une hausse de 10%. De plus, pour l'année 2011 sa fréquentation est de nouveau à la hausse.

Le tourisme apparaît donc comme une source de développement économique qu'il ne faut pas négliger et mettre en avant.

1.2. Le Canal de Bourgogne, un grand axe fluvial

Le Canal de Bourgogne sillonne le territoire du Tonnerrois de Aisy-sur-Armançon à Flogny-la-Chapelle en passant par Tonnerre, Ancy-le-Franc et de nombreux autres villages. Nous comptabilisons 25 villages situés à moins de deux kilomètres du canal.

1.2.1. La réalisation du canal : Une longue réflexion et organisation.

Dès le XV^{ème} siècle en France, Louis XII puis son cousin François 1^{er} souhaitent une grande voie commerciale reliant la Manche à la Méditerranée en passant par les cours d'eau intérieurs. A cette époque, il n'y a pas de connexion directe entre le nord et le sud, seul un canal peut permettre la jonction de l'Yonne et de la Saône quelque part en Bourgogne. Il a fallu deux siècles de gestation et d'expérimentation avant de commencer les travaux d'aménagement. En 1832, la navigation est enfin ouverte grâce à la finalisation de la voûte (un tunnel au niveau de Pouilly-en-Auxois) qui traverse plus de trois kilomètres de montagne. Le tracé du canal longe les vallées de l'Ouche et de l'Armançon.

Ainsi, ces deux rivières sont utilisées pour son alimentation. En été, leur débit ne suffit pas pour équilibrer le déficit en eau. Pour palier à ce problème, il fut réalisé cinq grands réservoirs sur les hauteurs de Pouilly-en-Auxois. Ils permettent de collecter à la fois les eaux de pluie et celle les petites rivières annexes.

Auparavant, ce canal contribuait à développer de nombreux métiers. L'éclusier, personnage clef, assurait l'ouverture et la fermeture des portes pour la remontée et la descente des bateaux. Au début de la navigation commerciale, les péniches n'étaient pas motorisées pour effectuer les 240 kilomètres qui séparent Migennes de Saint Jean de Losne, la seule force motrice était l'homme. Cette technique a subsisté jusqu'en 1914 et a été remplacée par mulets et chevaux logés au milieu du bateau, système remplacé par le tracteur et enfin par la motorisation de la péniche en fer qui remplaçait le bois. Des petites entreprises se sont installées au bord du canal comme des cimenteries ou des scieries. La voie d'eau servait surtout pour le transport des céréales, du sable et des graviers ainsi que pour le transport du vin de Bourgogne vers Paris. L'ouverture de la ligne du chemin de fer entre Paris et Lyon en 1851 annonce le déclin du trafic fluvial jugé trop lent : une semaine pour franchir les 189 écluses. En 1878, le canal est écarté du plan Freycinet (ambitieux programme de travaux publics), il ne sera pas modernisé et ses ouvrages d'art ne seront pas élargis. Ce canal fut un secteur économique commercial important et s'ouvre aujourd'hui au secteur touristique.



Figure 18 : Le Canal de Bourgogne, Tonnerre

Source : www.notrefamille.com

1.2.2. D'un canal commercial à un canal touristique

Aujourd'hui, il est fréquenté par des péniches destinées essentiellement au tourisme. Le Canal de Bourgogne demeure un espace hors du temps, c'est sa lenteur reposante que l'on apprécie, la richesse de ses paysages où les moyens de transports modernes n'ont pas droit de citer. Les précurseurs y ont vu une offre touristique originale (péniche hôtel – excursions dans les restaurants gastronomiques).



Image 30 : Le Canal de Bourgogne, Ravières

Source : Colomb, Kerbellec, Ramond, Verneau

Ces nouveaux concepts de séjours ont attiré une clientèle étrangère aisée principalement américaine. Parallèlement, la possibilité de louer des pénichettes sans permis suscite l'engouement d'un large public. Les chemins de halage pourraient constituer une autre facette du développement. La véloroute deviendrait un axe privilégié pour l'ouverture de l'arrière pays, de la vallée de l'Armançon. Aujourd'hui, le canal est un lieu de plaisir et une ouverture sans pareil sur le patrimoine du territoire.

1.2.3. Une proximité différenciée des services¹³

Pour les personnes extérieures, l'accès au canal se réalise assez simplement. En effet, les deux gares qui desservent le Tonnerrois se trouvent à proximité de celui-ci dans les communes de Tonnerre et Nuits-sur-Armançon. Nous trouvons le long du Canal de Bourgogne huit points d'amarrage sur le Tonnerrois :

- Flogny la chapelle
- Tonnerre
- Tanlay
- Saint-Vinnemer
- Lézennes
- Ancy-le-Franc
- Ravières
- Cry-sur-Armançon



Image 31 : Point d'amarrage, Tanlay

Source : Colomb, Kerbellec, Ramond, Verneau

Sur les huit points d'amarrage, les offres et les tarifs varient : six points (Flogny-la-Chapelle, Tonnerre, Tanlay, Ancy-le-Franc, Ravières et Cry-sur-Armançon) sont munis d'un accès à l'eau potable. Concernant les points d'électricité, ils sont présents dans quatre communes : Tonnerre, Tanlay, Ancy-le-Franc et Ravières. D'une manière générale, les points d'amarrage ne bénéficient pas des mêmes services et tarifications, marqués par les différentes tailles des communes existantes le long du canal.

1.2.4. Une fréquentation en baisse continue sur le Tonnerrois

La fréquentation de ce canal varie suivant les écluses présentes sur le département. En effet, comme nous pouvons le remarquer sur ce schéma, le nombre de péniches au niveau de Tonnerre est en baisse continue. Cette diminution est due en partie à la fermeture de la base nautique de Tonnerre ces dernières années. En 2012, la base a de nouveau été ouverte grâce à la fermeture du Canal du Nivernais qui

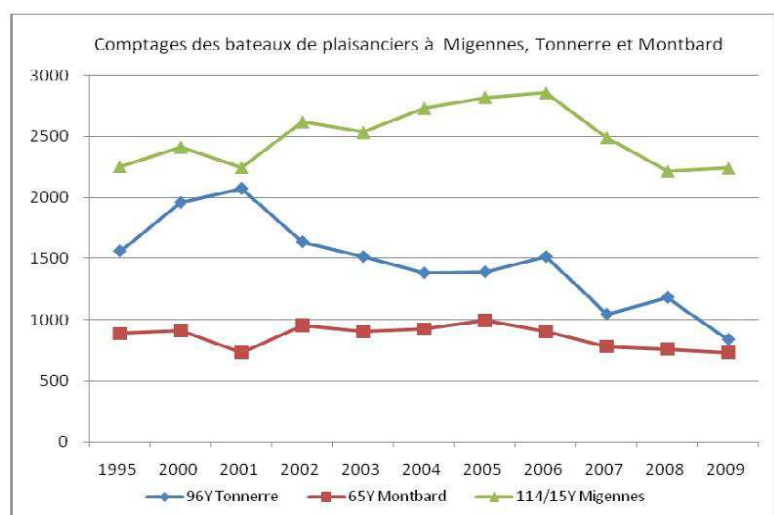


Figure 19: Comptage des bateaux de plaisanciers à Migennes, Tonnerre et Montbard.

Source : Syndicat Mixte du Pays du Tonnerrois – Etude Panorama Touristique 2009.

est en rénovation. Depuis trois ans, il n'était plus possible de louer des pénichettes sur Tonnerre. Cette année, grâce à la société dijonnaise

des Cavalloux sollicitée par la ville de Tonnerre, il a été mis à disposition 12 embarcations dont quatre bateaux entièrement électriques. De plus, en comparant avec l'écluse de Migennes en 2009, on s'aperçoit que la fréquentation au niveau de Tonnerre était deux fois moins importante.

¹³ En annexe 15, les divers services le long du Canal de Bourgogne.

1.2.5. Une évolution notable de la fréquentation des vélos le long du Canal

La pratique du vélo sur le canal de Bourgogne est répandue autant pour les touristes que pour les locaux. A l'échelle de pays du Tonnerrois, on comptabilise 34 écluses et on trouve à proximité du canal deux vélo' stations (locations de vélos) une à Tonnerre et l'autre à Ancy-le-Franc.

Les locations se font au niveau des offices de Tourisme :

- 2,50€/heure,
- 18€ /jour,
- 30€ /2 jours,
- 55€ les 5 jours,
- 70€ pour 7 jours.

Il a été observé que le nombre de locations de vélos à Tonnerre était plus important, sans doute dû à la présence de la gare TER. Entre 2008 et 2011, on observe une hausse du nombre des locations de vélos avec 68% de français (majoritairement du bassin parisien) et 32% d'étrangers.

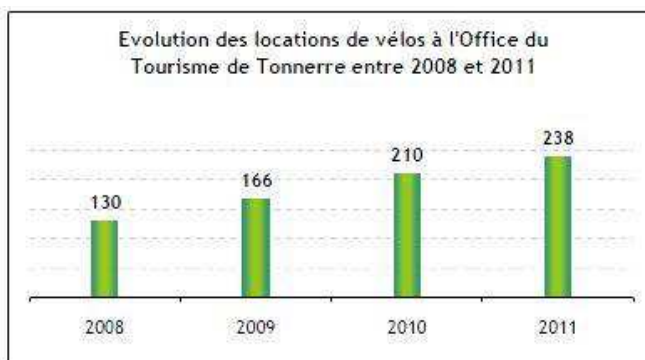


Figure 20 : Evolution des locations de vélos à l'Office de Tourisme de Tonnerre entre 2008 et 2011

Source : office de tourisme de Tonnerre

Sur le site www.canal-bourgogne.com, il est proposé des séjours vélos – Canal de Bourgogne. Cependant, ce séjour « à la carte » n'est pas fonctionnel. Sur le département de l'Yonne, 90 kilomètres de canal peuvent être parcourus entre Migennes et Aisy-sur-Armançon.

Actuellement, la véloroute est en rénovation sur les tronçons d'Aisy-sur-Armançon – Ravières et de Tonnerre – Tanlay et cet aménagement sera finalisé en 2013 par le Conseil Général de l'Yonne.

Ce tronçon s'est amélioré dans le cadre du contrat de plan Etat/Région 2000-2006, relancé en 2009. Le Conseil Général projette de construire une véloroute le long du Canal de Bourgogne avec l'installation de points d'eau, tables et poubelles tous les 6 km. Une première section de 48 kilomètres a été retenue et les travaux ont été engagés à l'automne 2011. L'opération en cours consiste à décapier le chemin de halage, puis à mettre en place et compacter la grave. Ces travaux sont réalisés en régie par l'Agence territoriale routière spécialisée et l'Agence territoriale routière de Tonnerre. Certains

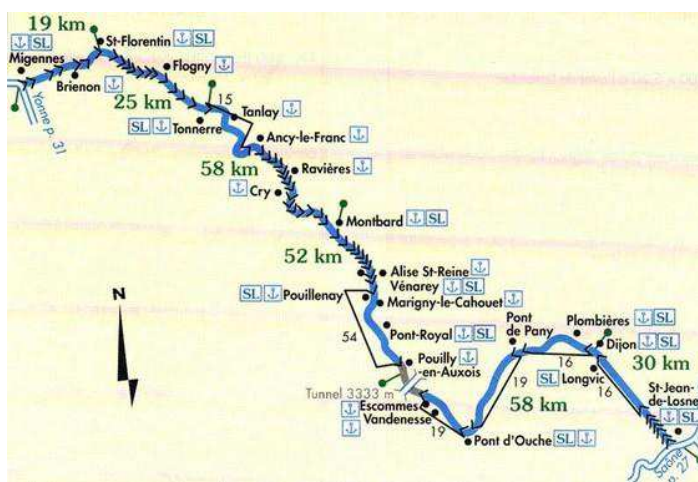


Figure 21 : Tracé du Canal de Bourgogne

Source : <http://au-fil-du-serein.over-blog.com>

tronçons de berges nécessitent d'être renforcés par les Voies navigables de France pour achever la première section, avant de considérer le tronçon Tonnerre-Migennes.

Par ailleurs, le Syndicat Mixte du Pays du Tonnerrois a pour projet de proposer des boucles à vélo parcourant le territoire. Des fiches de ces itinéraires seront disponibles sur le site. En effet, Il n'est pas prévu de mettre en place des panneaux de signalisation de ces boucles, cela revenant trop cher.

1.2.6. *La signalétique, un point à approfondir*



Image 32 : Un panneau de signalisation, Tonnerre

Source: Colomb, Kerbellec, Ramond, Verneau

Le projet du Syndicat Mixte du Pays du Tonnerrois sur la signalétique le long du Canal de Bourgogne a été réalisé en deux tranches et devrait être finalisé en 2012. La première est la signalétique directionnelle au niveau des ponts et des écluses, indiquant les services d'hébergement et les curiosités du patrimoine. On peut retrouver ces panneaux entre Butteaux et Aisy-sur-Armançon.

Une signalétique indiquant l'histoire du Canal de Bourgogne va être également réalisée. Ainsi, six panneaux vont être disposés de la sorte :

- Un à Percey, indiquant la faune liée au Canal.
- Un à Cheney, indiquant le fonctionnement d'une écluse.
- Un à Tonnerre, indiquant l'histoire des transports fluviaux.
- Un à Frangey, indiquant l'histoire de l'industrie et de la cimenterie de Lafarge.
- Un à Chassignelles, indiquant l'histoire du fonctionnement d'une carrière de pierre disposé sur l'ancienne scierie.
- Un à Cry, indiquant la flore liée au Canal ainsi que la zone Natura 2000 présente.

Dans la seconde tranche de la signalétique, des relais informations services seront mis en place courant juillet au niveau des six points d'amarrage suivants : Ancy-le-Franc, Flogny-la-Chapelle, Lézennes, Ravières, Tanlay et Tonnerre. Cinq de ces panneaux seront financés par le Syndicat Mixte du Pays du Tonnerrois et un par la Communauté de Communes du Tonnerrois.

2. Les vins et la gastronomie, une richesse insoupçonnée du Tonnerrois.

2.1. Les vins, les produits du terroir et la restauration dans le Tonnerrois.

La région de Bourgogne est réputée pour son vin et sa gastronomie. Mais qu'en est-il du Tonnerrois ? D'après la carte des vignobles du Syndicat Mixte du Pays du Tonnerrois, de nombreux produits locaux existent sur différents endroits du territoire.

2.1.1. Les vignobles du Tonnerrois, une richesse peu connue et des produits du terroir reconnus

Concernant les vins, la Bourgogne est réputée pour les grands crus du Chablisien et le Grand Auxerrois, les Côtes de Nuits et les Hautes Côtes de Nuits, les Côtes de Beaune et les Hautes Côtes de Beaune, les Côtes Chalonaise, le Châtillonnais et le Mâconnais. Comment fait le Tonnerrois pour exister parmi ces grands crus ?

Sur le territoire nous trouvons de nombreux vignobles, plus modestes mais avec une grande richesse. Les viticulteurs de cette région nous intéressant se partagent sur deux vignobles : le Tonnerrois et le Chablisien.



Image 33 : Vignes d'Epineuil

Source : Colomb, Kerbellec, Ramond, Verneau

Les vignobles du Chablisien sont présents dans les alentours de Béru, Censy, Collan, Fleys, Noyers-sur-Serein, Nitry et Poilly-sur-Serein. Nous retrouvons les appellations du Petit Chablis, du Chablis, du Chablis 1^{er} Cru et du Chablis Grand Cru. Les vins de Chablis sont renommés mondialement pour leur finesse, leur élégance et l'expression minérale du Chardonnay. 18 producteurs de vin du Chablisien sont présents sur le territoire du Pays du Tonnerrois.

Les vignobles du Tonnerrois présents sur cette province ont l'appellation de Bourgogne (Rouge, Blanc, Rosé), Bourgogne Epineuil (Rouge, Rosé), Bourgogne Tonnerre (Blanc) et Bourgogne Aligoté (Blanc). Les vins du Tonnerrois se distinguent par leur palette de saveurs et d'arômes typiques. Ils sont très fins, riches et complexes. La majorité de ces vignobles sont présents à Bernouil, Cruzy-le-Châtel, Dannemoine, Epineuil,

Mélisey, Molosmes, Serrigny, Tonnerre, Tronchoy, Viviers. 28 viticulteurs du Tonnerrois sont présents sur l'ensemble du pays du Tonnerrois.

Concernant les produits du terroir, le Tonnerrois possède un panel de produits savoureux. Nous retrouvons de nombreux fromages tels que le Soumaintrain et le Chaource fabriqués sur le secteur nord du Tonnerrois, ainsi que bien d'autres fromages fermiers, blancs, aux poivres ou aux herbes. Nous pouvons également découvrir des produits d'élevage locaux tels que des émeus ou des canards. Enfin, nous retrouvons des produits locaux tels que des biscuits, des pains biologiques, des truffes, des pains spéciaux, des brioches, des gougères ... Par ailleurs, la spécialité locale de cette

dernière, qui est un mélange de pâte à choux et de fromage, prend son origine sur le territoire dans la commune de Flogny-la-Chapelle.

Tous ces produits peuvent être trouvés dans de nombreux endroits sur le territoire du Tonnerrois. Cependant, nous recensons quatre principales boutiques vendant le vin et les produits du terroir :

- L'écluse 87 (au bord du Canal de Bourgogne) à Argentenay. Nous y trouvons des vins et divers produits du terroir.
- Autour du pressoir (caviste) à Tonnerre. Nous y trouvons des vins de Tonnerre, d'Épineuil, de Chablis et de Crémant, des crèmes de fruits, des terrines, du fromage, du foie gras, du miel, des escargots, du pain d'épices.
- Tonnerre Cave (négociant caviste) à Tonnerre. Nous y trouvons des vins et des spiritueux.
- La ferme de la fosse Dionne à Tonnerre. Nous y trouvons des vins de Tonnerre, d'Épineuil, de Chablis et de Crémant, des crèmes de fruits, du whisky et des liqueurs, des terrines, du foie gras, de la moutarde, des vinaigres, de la confiture, du miel, des escargots, du pain d'épices et des biscuits.
- La cave à vin d'Ancy-le-Franc.



2.1.2. Des restaurants mais aucun qualifié de gastronomique

Pour découvrir et apprécier les différents produits présents sur le territoire, quelques restaurants et brasseries sont présents. Sur le territoire du Pays du Tonnerrois sont recensés 35 établissements.

Ces différentes enseignes vont de la restauration rapide aux restaurants classiques. Dans le tableau suivant, nous avons noté tous les restaurants et hôtels-restaurants présents sur le territoire du Pays du Tonnerrois par Communauté de Communes et le nombre de couverts pouvant être servis :

	Nombres d'établissements	Nombre de couverts (environ)
Communauté de Communes d'Ancy-le-Franc	9	340
Communauté de Communes d'Othe-en-Armançon	3	144
Communauté de Communes Nucérienne	7	300
Communauté de Communes du Tonnerrois	15	685
Autres Communes	1	80
TOTAL	35	1 549

Figure 22 : Nombres de restaurants et de couverts disponibles par Communauté de Communes

Cependant, les restaurants gastronomiques sont inexistants. Aucun restaurant ne possède d'étoile au guide Michelin.

Outre cela, les restaurants sont généralement fermés au moins un jour par semaine (dont huit qui le sont le dimanche) et la plupart n'accueillent plus de clients après 20 heures. C'est un problème non négligeable pour les touristes, notamment ceux venant le week-end, puisqu'ils viennent pour consommer.

La problématique des restaurants est une piste intéressante. Effectivement, leurs horaires d'ouverture ne sont pas très adaptés à la clientèle potentielle ce qui peut avoir des répercussions économiques non négligeables. Cependant, ce sont des organismes privés et donc il paraît difficile de pouvoir agir mis à part par l'incitation et la promotion de la part des collectivités locales. Par ailleurs, nous avons pu observer quelques évolutions dans l'ouverture ponctuelle de certains établissements le dimanche en période estivale.

2.1.3. De nombreuses manifestations présentes autour du vin et de la gastronomie locale

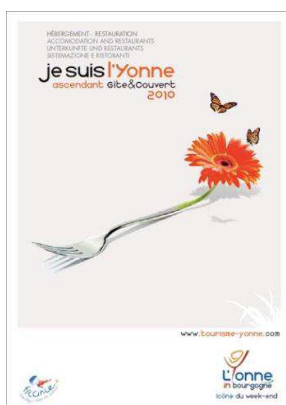
Pour promouvoir les produits locaux du territoire, plusieurs manifestations autour du vin et de la gastronomie se mettent en place sur le Tonnerrois. Nous en retrouvons certaines ponctuelles et d'autres plus récurrentes qui prennent place chaque année, par exemple, nous avons :

- Saint Vincent Tournante du Grand Auxerrois le 3^{ème} dimanche de janvier en 2012.
- Saint Vincent Tournante du Tonnerrois le 4^{ème} dimanche de janvier en 2012.
- Les Vinées Tonnerroises : un salon des vins organisé chaque année, dans l'Hôtel Dieu de Tonnerre à l'occasion du week-end de Pâques. Elles ont été mises en place depuis 20 ans (vingtième anniversaire en 2012). C'est un événement ayant beaucoup de succès et rassemblant la population locale et les touristes autour des vins tonnerrois afin de les promouvoir et de les faire découvrir.
- Les Marchés aux Truffes à Noyers-sur-Serein se déroulent fin octobre à fin novembre et rassemblent les trufficulteurs et autres producteurs locaux.

3. Les offres touristiques, une diversité à développer

3.1. Séjours, circuits et activités proposés

3.1.1. Des circuits et séjours clés en mains réservés au groupe



Les circuits et séjours clés en mains sont organisés par l'Agence de Développement du Tourisme avec l'appui du Conseil Général. Ils s'adressent à des groupes qui souhaitent partir une journée ou plus sur le territoire de l'Yonne. Les séjours sont en partie « à la carte », ils peuvent s'adapter ainsi aux demandes spécifiques du groupe. Comme circuits et séjours, nous avons recensé :

- *Délicieuse Renaissance* : une journée dans le château d'Ancy-le-Franc, pour des groupes de 65 à 120 personnes. Le prix de cette journée est de 67.50 € par personne comprenant visite et déjeuner de produits locaux.

Image 34 : Une plaquette de l'ADT

Source : <http://pige2com.blogspot.fr>

- *Les secrets de Maulnes* : une journée proposant la visite du château de Maulnes avec une randonnée de 18 kilomètres. S'adressant à des groupes de 10 à 50 personnes pour 9€ par personne.
- *Au pays du chevalier d'Eon* : une journée proposant les visites de l'Hôtel Dieu, de la Fosse Dionne, du prieuré de Vausse et d'un domaine viticole d'Epineuil, ainsi qu'un déjeuner de produits locaux. S'adressant à des groupes de 20 à 50 personnes pour 44 € par personne.
- *La route de l'art et des châteaux du Tonnerrois* : deux jours et une nuit proposant une visite guidée de Tonnerre, du château de Tanlay ou de l'abbaye de Notre-Dame-de-Quincy, du château d'Ancy-le-Franc et du château de Maulnes. S'adressant à des groupes de 20 à 40 personnes pour 150€ par personne.

Nous y trouvons principalement des excursions à la journée qui sont une demande particulière des touristes parisiens. Les visites tournent autour du patrimoine, des produits du territoire et des vignobles. En 2011, il y a eu 164 groupes soit 6 500 personnes sur le département. Au demeurant, 11.5% des touristes ont visité le château de Maulnes et 4 groupes (120 personnes) ont fait la visite de Tonnerre.

3.1.2. *Autres circuits et offres en cours...*

Des circuits de randonnées ont été réalisés par et à l'initiative de l'Agence de Développement du Tourisme de l'Yonne. Il existe 7 circuits dans l'Yonne, ils sont disponibles sur le site internet de l'ADT. Il en existe un dans le Tonnerrois. (Cf carte, annexe). Au reste, le Syndicat Mixte du Pays du Tonnerrois a pour projet la création de nouveaux circuits de randonnée avec balisage sur 250 kilomètres : soit 16 circuits avec des sentiers sécurisés qui ont été sélectionnés et qui devraient voir le jour à l'été 2013. Le long de ces circuits, des tables signalétiques au départ et le long du parcours seront disposées. L'idée est de réaliser par la suite un topoguide numérique, sur les 16 circuits de randonnée.



Image 35 : Chemin de randonnée, Tanlay
Source : Colomb, Kerbellec, Ramond, Verneau

Les navettes touristiques sont un projet porté par l'office de tourisme de Tonnerre avec l'aide du Syndicat Mixte du Pays du Tonnerrois et en partenariat avec la région et le département. Ces navettes permettront de desservir les châteaux et les abbayes. Elles seront opérationnelles en période estivale. C'est le 4^{ème} projet de ce type mis en place au niveau de la région permettant une offre plus durable et évitant aux touristes de prendre leur voiture. Ces navettes permettent d'axer une politique sur la sensibilisation à l'écologie et au tourisme vert.

Le circuit Renaissance¹⁴ est un parcours mettant en avant les châteaux de la Renaissance (Tanlay, Ancy-le-Franc, Maulnes et Nuits) et les petits patrimoines de cette époque. L'idée est de mettre de la signalétique sur le circuit et de rendre accessibles les différents sites pour les mettre en

¹⁴ En annexe 16, la carte du circuit Renaissance.

réseau et ainsi donner vie au circuit. Par ailleurs, les navettes estivales mises en place vont desservir ce circuit. Ce projet permettrait de favoriser l'itinérance entre les sites et d'impulser de nouveaux partenariats (mise en réseau et mise en place de plus gros projets par la suite). Actuellement, le circuit n'est pas réalisé ; seulement sur certaines cartes on peut voir, marqué par un pictogramme les endroits faisant partis du circuit. C'est le Syndicat Mixte du Pays du Tonnerrois qui en est à l'initiative.

3.1.3. Activités en plein air pour les touristes

Plusieurs activités en plein-air sont proposées aux touristes sur le territoire du Tonnerrois. Nous y retrouvons :

Un parc aventure « Acrobatix » présent à Cry-sur-Armançon, ouvert en période estivale. Il propose des parcours d'accro-branches pour tous, la location de vélos et la location de canoës Kayaks.

Du canoë Kayak à Lézennes proposant la location de canoë 2 places, pour l'initiation et la promenade (5€ de l'heure par bateau, avec des tarifs de groupe sur demande).



Image 36 : Parc aventure, Cry-sur-Armançon

Source : <http://lalogeduhuchier.perso.sfr.fr/>



Image 37 : Logo bienvenue à la ferme

Source : <http://rhone-alpes.synagri.com>

La ferme découverte du Petit Virey à Molosmes, permettant la découverte des animaux de la ferme (vaches, cochons, chèvres, ânes, lapins, poulets, émeus) et des productions céréalières ou viticoles. De plus, il y a des visites du vignoble, des pressoirs, de la cave et la possibilité de déguster des productions viticoles et des terrines d'émeus.

L'Élevage de Chèvres Angora, à Perrigny-sur-Armançon où il est possible d'acheter des produits en mohair : couvertures, plaid, étoles, écharpes, gants, chaussettes, pulls et pelotes.

Ces deux dernières activités sont dans l'esprit de l'agrotourisme. Ce concept permet aux habitants locaux et aux touristes de découvrir le métier d'agriculteur et les produits du territoire. Cette idée pourrait être plus développée notamment en proposant un hébergement aux visiteurs, ce qui leur permettrait de découvrir la vie quotidienne d'un agriculteur, d'un viticulteur...

3.1.4. Manifestations touristiques de faible renommée

Sur le territoire, nous avons relevé diverses manifestations. Nous avons choisi de présenter les animations les plus fréquentées sur le Tonnerrois :

La randonnée des Trois Châteaux : Depuis 2011, la Fédération Française de Randonnée Pédestre et le comité de l'Yonne ont organisé une journée de randonnée afin de faire découvrir le château de Tanlay, de Maulnes et d'Ancy-le-Franc. Cette journée est organisée en partenariat avec le Conseil Général de l'Yonne, le Syndicat Mixte du Pays du Tonnerrois,

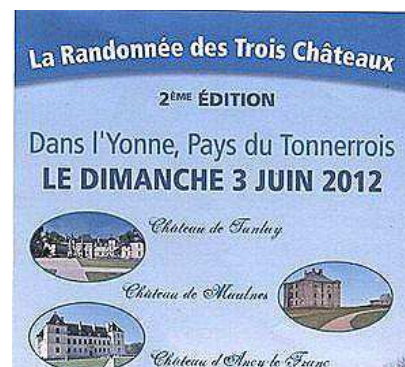


Image 38 : Affiche la randonnée des trois châteaux

Source : <http://www.aucoeurduvin.com>

l'Agence de Développement du Tourisme de l'Yonne et les propriétaires des trois châteaux.



Image 39 : Affiche la fête du vélo

Source : <http://www.feteduvelo.fr>

La fête du vélo : Organisée par le comité de promotion du vélo en partenariat avec les clubs cyclos et VTT d'Ancy-le-Franc, Montbard et Tonnerre. Le 2 juin 2012, une ballade en vélo le long du canal de Bourgogne a été mise en place. Cette journée était gratuite, les cyclistes pouvaient faire Tonnerre-Château de Nuits ou Montbard-Château de Nuits. Cette manifestation permet de découvrir le Canal de Bourgogne. Elle sera sûrement reconduite l'année prochaine.

MUSICANCY : Association créée en 2003 qui réunit des amateurs de musique et des musiciens de la région. Le but est de promouvoir la musique et d'organiser des concerts et autres événements culturels. Chaque mois, MUSICANCY organise avec le château d'Ancy-le-Franc une « visite-concert » permettant de découvrir le château et d'assister à un concert. L'association obtient le soutien financier du Conseil Général de l'Yonne, de Paris Investir SAS (propriétaire du château d'Ancy-le-Franc), de la Communauté de Commune du canton d'Ancy-le-Franc, de la municipalité d'Ancy-le-Franc, de la SPEDIDAM (Société de perception et de distribution des droits des artistes-interprètes), de la Société Générale et de la Ville de Tonnerre.



Image 40 : Affiche musicancy, Ancy-le-Franc

Source : <http://www.cg89.fr>

Les médiévales de Tonnerre : Organisées par l'Union Commerciale de Tonnerre : « Tonnerre en Ville » avec de nombreux partenaires, elles se déroulent principalement dans le cœur de Tonnerre à la découverte du riche patrimoine. Ces festivités sont réparties sur trois jours. Sont proposées diverses activités : des repas médiévaux, des spectacles, des concerts...

On s'aperçoit que le Tonnerrois met en œuvre plusieurs projets touristiques pour essayer de redynamiser le territoire. Il faut donc continuer dans ce sens pour attirer les touristes et tenter de les garder sur le territoire.



Image 41 : Les médiévales de Tonnerre

Source : <http://www.lesmedievaletesdtonnerre.org/>

3.2. Plusieurs offres d'hébergement difficilement mises en valeur

L'hébergement du Tonnerrois est réparti en quatre catégories. Ces différentes offres du territoire sont plus ou moins appropriées suivant le type de personnes. Nous retrouvons donc :

Les offres d'hébergement dans le Pays du Tonnerrois (chiffres datant de 2009)

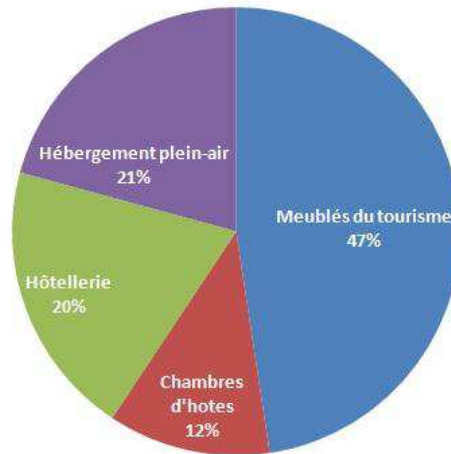


Figure 23: Les offres d'hébergements dans le Tonnerrois

Sources : INSSE, Etude Panorama touristique 2009 et Chiffres clés du Tonnerrois CCI

Le Tonnerrois compte en capacité d'hébergement 920 chambres réparties sur 131 établissements.¹⁵ On s'aperçoit que l'offre des meublés du tourisme (gîtes) représente près de la moitié de l'offre totale.

D'autre part, nous avons voulu comparer la moyenne de l'offre du Tonnerrois avec celle proposée en Bourgogne. Pour cela, nous avons effectué un calcul pour ramener le nombre de chambres disponibles par tronçon de 100 kilomètres carré. Ainsi, nous obtenons le graphique suivant :

¹⁵ En annexe 17, quelques chiffres sur les offres d'hébergements.

Moyenne des offres d'hébergement dans le Tonnerrois et la Bourgogne, pour 100 km²

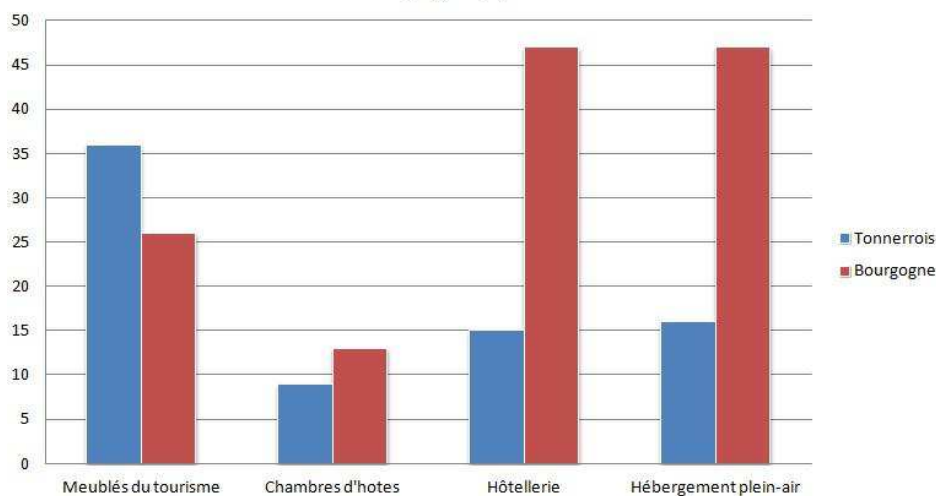


Figure 24 : Moyenne des offres d'hébergement dans le Tonnerrois et la Bourgogne pour 100km² en 2009

Sources : INSEE, Etude Panorama touristique 2009 et Chiffres clés du Tonnerrois CCI

A partir de ces données, nous faisons les analyses suivantes :

3.2.1. *Les meublés de tourisme, une part de l'offre importante*

Concernant le nombre de meublés du tourisme présents sur le Tonnerrois, la moyenne du territoire est plus importante que celle de la Bourgogne (Tonnerrois : 36 meublés pour 100 km², Bourgogne : 26 meublés pour 100 km²).

Par conséquent, le nombre de meublés peut être perçu comme suffisant sur le territoire. Cependant, nous savons que certains établissements ne louent qu'à la semaine. Ainsi, cette offre est insuffisante en termes d'accueil, notamment pour les touristes de passage ne voulant rester que quelques jours et devant trouver une autre offre d'hébergement ou aller sur un autre territoire...

3.2.2. *Les chambres d'hôtes, une offre convenable*

Concernant le nombre de chambres d'hôtes sur le Tonnerrois, nous observons sur le graphique que la moyenne nous intéressant et celle en Bourgogne sont à peu près équivalentes (Tonnerrois : 9 chambres d'hôtes pour 100 km², Bourgogne : 13 chambres d'hôtes pour 100km²).

Ainsi, le nombre de chambres d'hôtes sur le Tonnerrois est suffisant. En effet, sachant qu'actuellement le territoire est moins touristique que ses voisins (Chablis, Côte d'Or...), il paraît normal que le nombre de chambres soit moins conséquent.

3.2.3. *L'hôtellerie subissant de nombreuses fermetures*

Concernant l'offre en chambres d'hôtel sur le Tonnerrois, la moyenne du territoire est très inférieure à celle de la Bourgogne (Tonnerrois : 15 chambres pour 100km², Bourgogne : 47 chambres pour 100km²).

L'offre d'hôtellerie du Tonnerrois est très insuffisante. Effectivement, seulement deux hôtels (à Tonnerre l'Auberge de Bourgogne et à Nity la grange de mairie) répondent à une demande de plus de cinquante personnes. Les autres établissements ne sont pas en capacité d'accueillir un car de touristes. D'ailleurs, nous avons pu observer que l'accueil dans certains endroits est parfois insuffisant. En effet, certains hôtels ont une fermeture hebdomadaire le dimanche et le lundi. Par conséquent, les touristes venant le week-end sont contraints de trouver une solution plus adéquate. Durant les vingt dernières années, quelques hôtels ont dû fermer, la mise aux normes de ceux-ci revenant trop chère aux propriétaires. Par exemple, Tanlay disposait auparavant de deux hôtels, qui aujourd'hui sont fermés.



Image 42: L'hôtel de l'Auberge de Bourgogne de Tonnerre
Source : Colomb, Kerbellec, Ramond, Verneau

3.2.4. L'hébergement en plein air, une offre mitigée

Concernant l'offre de camping, en nombre d'emplacements, la moyenne est inférieure à celle de la Bourgogne. (Tonnerrois : 16 emplacements pour 100km², Bourgogne : 47 emplacements pour 100km²).

Par conséquent, l'offre d'hébergement en plein-air peut être perçue comme insuffisante. Cependant, la fréquentation de certains campings sur le territoire est en baisse. Ces cinq dernières années, le camping de Tonnerre a connu une diminution significative de sa fréquentation. Après avoir atteint les 10 000 nuitées, il est redescendu à 7 000 nuitées annuelles. Nous en trouvons tout de même certains campings qui fonctionnent et prospèrent.

Effectivement, pour pouvoir l'illustrer, nous avons pris l'exemple du camping communal de Lézinnes en bord du Canal de Bourgogne.

Celui-ci est, ouvert du 1^{er} avril au 15 octobre. Depuis ces dernières années, c'est un exemple à suivre puisque sa fréquentation augmente constamment, notamment depuis la mise en place du nouveau gérant par la mairie de Lézinnes depuis 2008. Les chiffres le montrent parfaitement :

- En 2010 il comptabilisait 1 735 nuitées,
- En 2011 3 023 nuitées,
- Cette année (2012), il en est déjà en 1 195 nuitées (au début du mois de juillet).

On peut donc dire qu'il y a un réel dynamisme qui s'est mis en place. Ceci étant peut être dû au fait de l'installation récente du wifi et de la mise aux normes pour obtenir ses deux étoiles. En outre, le camping a obtenu différents labels, tels que Tour à vélo, étape loisir, famil'Yonne et tourisme & handicap.



Image 43 : Camping communal de Lézennes

Source : www.destination-campings.fr

Les touristes fréquentant l'établissement appartiennent à deux catégories :

- Ceux de passage, voulant se balader le long du canal et visiter les châteaux ou le patrimoine.
- Ceux qui restent, voulant se reposer et profiter du cadre paisible du Tonnerrois.

Le camping permet de créer de l'emploi pour deux personnes (dont une à temps partiel). Il permet de faire fonctionner les commerces du village et ainsi participe à la vie économique de la commune.

3.3. Tourisme local : offres culturelles.

3.3.1. *Le pass'Yonne, un avantage culturel*

Initiée en 2007 par Yonne Tourisme, l'opération pass'Yonne permet aux Icaunais accompagnés d'au moins un visiteur de bénéficier d'une entrée gratuite dans plus de 70 sites, monuments et activités de loisirs partenaires.

Cette carte est renouvelée chaque printemps et elle est « conçue pour inciter les Icaunais à devenir les ambassadeurs de leur département et à faire connaître les richesses de l'Yonne à leurs familles et amis. Le dispositif offre des avantages dans 44 sites culturels et chez 31 prestataires de loisirs (soit 15 de plus que l'an dernier) », se félicite Jean-Baptiste Lemoyne, président de l'ADTY-Yonne Tourisme. « Le total de l'économie réalisée pour deux personnes profitant de l'ensemble des offres s'élève ainsi à 1001,30 € ». Concernant les activités de loisirs, le Pass'Yonne est valable trois fois dans l'année, hors week-end et jours fériés. Ce Pass est inséré dans le magazine « Au Fil de l'Yonne » du mois de juin ce qui permet sa diffusion à l'ensemble des habitants de l'Yonne.



Image 44 : Carte Pass'Yonne

Source : <http://www.tourisme-yonne.com>

3.3.2. *Le Pass Route des Ducs de Bourgogne*

Ce Pass permet de bénéficier de tarifs réduits après avoir acheté un ticket sur un site de la Route des Ducs de Bourgogne. Les sites de la Route des Ducs de Bourgogne sur le Pays du Tonnerrois sont les suivants :

- Hôtel-Dieu de Tonnerre.
- Château de Tanlay.
- Abbaye Cistercienne Notre-Dame de Quincy.

- Château de Maulnes.
- Château de Béru.
- Château d'Ancy-le-Franc.
- Château de Nuits-sur-Armançon.

3.3.3. *La carte TER Bourgogne Liberté, une promotion pour le territoire*

La carte TER Bourgogne Liberté permet d'avoir des réductions pour les voyages sur tout le réseau TER Bourgogne ainsi que vers Paris et la région Rhône Alpes.

- La semaine : une réduction de 25% sur le billet.
- Le week-end, les jours de fêtes, les vacances scolaires : une réduction de 50% sur le billet.

Cette carte s'adresse plus particulièrement aux personnes voyageant occasionnellement, par exemple pour des sorties de loisirs. Elle est accessible à tout public, valable un an et coûte 31€.



Image 45 : TER Bourgogne

Source : <http://www.gazetteinfo.fr>

3.3.4. *Pack de découverte pour les nouveaux arrivants*

L'Agence de Développement Touristique de l'Yonne a pour projet de créer un pack de découverte pour les nouveaux arrivants dans l'Yonne. Pour cela, elle souhaite développer un partenariat avec les communes, les prestataires touristiques et les entreprises. Ce projet a pour objectifs de sensibiliser les arrivants à la richesse du territoire, d'aider les entreprises et collectivités à présenter le territoire de manière positive et attractive auprès de leurs salariés, clients... et de favoriser l'installation de ceux-ci.

Les actions menées pour ce projet ont pour but d'établir un pack découverte contenant de la documentation touristique, un guide pratique, un « Pass'Yonne », éventuellement un produit du territoire... et de sensibiliser les entreprises et collectivités du territoire à ce nouveau type d'accueil.

Ce projet n'est pas encore mis en place sur le Tonnerrois, il permettrait le rapprochement des différents secteurs (entreprises, tourisme, administrations), la valorisation du territoire (une image attractive), la fidélisation et la conquête d'une nouvelle clientèle.

3.4. Une coordination des structures du tourisme difficile

Sur le territoire du Tonnerrois plusieurs structures agissent pour le développement et l'organisation du tourisme.

Tout d'abord, les offices de tourisme, il en existe plusieurs sur



Image 46 : Office du Tourisme, Ancy-le-Franc

Source : Colomb, Kerbellec, Ramond, Verneau

le territoire :

- L'Office de Tourisme de Tonnerre.
- L'Office de Tourisme d'Ancy-le-Franc.
- Le Syndicat d'Initiative de Noyers-sur-Serein.

Ces différentes structures emploient plusieurs personnes dans le but de promouvoir les offres mises en place sur le territoire et d'orienter les touristes dans leur parcours. De plus, dans les offices de tourisme d'Ancy-le-Franc et de Tonnerre, il est également possible de louer des vélos pour découvrir le territoire le long du Canal de Bourgogne.

Par ailleurs, au niveau du département, c'est l'Agence de Développement du Tourisme (ADT), une association de la loi 1901, qui agit. Son but est de promouvoir le tourisme de l'Yonne en France au travers de brochures. Pour la promotion de l'Yonne à l'étranger, c'est Bourgogne Tourisme qui détient les compétences. L'ADT participe à différents salons tels que Récid'Eau, Salon international des Vacances, Fêtes des vendanges de Montmartre, Marché de la rue de Chine. De plus, elle est partenaire des activités sur le département et notamment sur le Tonnerrois. Dernièrement, elle était présente à la randonnée des trois châteaux pour diffuser d'autres brochures dans le but de promouvoir le tourisme local. Les brochures créées par l'ADT sont distribuées au niveau de l'ADT (à Auxerre), par ses agents (sur tout le territoire lors d'événements) et au niveau des offices de tourisme du département.

Au niveau local, c'est le Syndicat Mixte du Pays du Tonnerrois qui possède la compétence du tourisme. Par conséquent, il s'occupe de la réalisation d'études, mais aussi de projets tels que la véloroute ou la signalétique le long du Canal de Bourgogne. Outre cela, il a également réalisé une brochure (en partenariat avec l'ADT et l'Yonne Tourisme) recensant toutes les offres touristiques présentes sur le Tonnerrois : « Guide touristique : Je suis Tonnerrois ascendant l'Yonne ».

Cependant, lors de notre analyse du terrain, nous avons pu constater qu'il y avait une mauvaise coordination entre ces différentes structures. En effet, l'exemple le plus concret dans le passé, fut le projet de la mise en place d'un Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC). Ce regroupement en un bâtiment administratif unique n'a pas pu aboutir faute de volonté de la part des acteurs locaux.

Le développement touristique sur le territoire est perçu par de nombreux acteurs comme un axe peu prometteur. Effectivement, il nous a souvent été notifié que le tourisme n'avait pas d'avenir et n'était pas une carte sur laquelle le Tonnerrois pouvait jouer. Or, nous avons pu voir et décrire lors de notre analyse qu'un réel potentiel était présent. Malgré tout, il faut viser une échelle raisonnable et ne pas faire de projets trop ambitieux. Le tourisme apparaît alors comme une économie en devenir qui doit être mieux structurée pour fonctionner.

Sous-partie 3 : Appuis au développement

I. Mobilité rurale, une évolution à prévoir.

La mobilité sur le territoire est assurée en grande partie par le Conseil Général de L'Yonne. Il prend en charge plusieurs secteurs d'activités sur le département allant de l'éducation à l'environnement en passant par le tourisme. En terme de mobilité, il gère le domaine routier départemental, c'est-à-dire 4 850 km de routes. Le réseau routier est réparti entre quatre gestionnaires assurant ainsi son entretien et son exploitation. Le Conseil Général organise le transport en commun TransYonne. En 2005, 24 lignes régulières ont été créées avec en plus la possibilité de recourir à un transport à la demande. Enfin, il a pris en charge l'aménagement d'un réseau de véloroutes et de voies vertes en 2000.

Cet état des lieux a été fait en appui du schéma de mobilité phase 1, réalisé par le Syndicat mixte du Pays du Tonnerrois – mticonseil. La phase 2 de ce schéma est en cours d'écriture.

1. Des offres de transport à réorganiser et à diffuser

Divers moyens de transports sont recensés sur le Tonnerrois : la voiture (une utilisation majeure), les transports en commun, le train (TER), le vélo, le covoiturage, le club mob.

1.1. Une segmentation du transport en commun

L'offre de transport en commun sur le territoire est segmentée. En effet, nous trouvons d'un côté les transports pour les habitants et de l'autre les transports destinés spécifiquement aux scolaires.

1.1.1. Une offre limitée pour la population

Les lignes régulières du réseau TransYonne : une fréquence, un maillage et une information à améliorer

A l'échelle du Pays du Tonnerrois, 4 lignes régulières existent. Elles sont exploitées par deux types de transporteurs : Les rapides de Bourgogne et Prêt à partir.

Ligne 4 : Tonnerre – Chablis – Auxerre
Ligne 5 : Tonnerre – Avallon
Ligne 21 : Flogny-la-Chapelle – Auxerre
Ligne 28 : Tonnerre – Ravières



Image 47 : Bus TransYonne,
Source : www.cg89.fr

Ces lignes ont été mises en place par le Conseil Général et fonctionnent principalement en période scolaire du lundi au vendredi. Le billet pour un trajet coûte 2€ excepté pour les élèves des collèges et lycées qui possèdent une carte scolaire, les demandeurs d'emploi et les bénéficiaires du RSA.

Actuellement, ce réseau a une faible fréquentation, les scolaires mis à part. Des problèmes de correspondances au niveau de la ville de Tonnerre ont été observés.

Le service de transport à la demande, des horaires pas toujours adaptés.

Le service de transport à la demande (TAD), relais bus, est une ligne virtuelle, avec des horaires et itinéraires prédéfinis (lignes TransYonne, organisées par le Conseil Général : 4, 5 et 21) qui fonctionne toute l'année dans les Communautés de Communes d'Othe en Armançon, du Tonnerrois et Nucérienne. Ce service s'active lorsqu'une réservation est faite la veille avant 17h. Ce service est peu utilisé et les quelques horaires proposés ne répondent pas toujours à la demande.

De plus, la Communauté de Communes du Tonnerrois a mis en place trois lignes, sur le principe du TAD : « lignes de marchés ».

Ligne 1 : Baon – Tonnerre

Ligne 2 : Béru – Tonnerre

Ligne 4 : Carisey – Tonnerre

Ce service s'active sur réservation auprès de la Communauté de Communes de Tonnerrois. D'après l'étude faite par le Syndicat Mixte du Pays du Tonnerrois, la fréquentation de la ligne 1 a chuté et pour les lignes 2 et 4, elles sont restées stables entre 2008 et 2011.

Des navettes particulières à réorganiser

La navette urbaine Epineuil – Tonnerre

Cette navette circule le mercredi après-midi avec deux allers-retours. Ce service fonctionne sans réservation. Il est subventionné par le Conseil Général jusqu'au 31 août 2014.

La navette urbaine de Tonnerre

« Tonnerre en bus » est une navette de 19 places qui circule tous les samedis matins. Elle est accessible aux PMR, Personnes à Mobilité Réduite et relie l'ensemble des quartiers de la ville de Tonnerre : trois allers-retours.

Elle permet aux personnes sans permis de conduire ou sans véhicule de se déplacer librement notamment de se rendre au nouveau centre commercial Leclerc situé à l'extérieur de la ville. La fréquentation de cette navette a augmenté depuis 2010.

La navette du marché d'Ancy-le-Franc

Cette navette est mise en place tous les jeudis matins pour se rendre au marché d'Ancy-le-Franc. Il existe deux lignes :

- Villiers-les-Hauts – Ancy-le-Franc.
- Stigny – Ancy-le-Franc.

Le service s'active sur réservation auprès du transporteur « prêt à partir ».

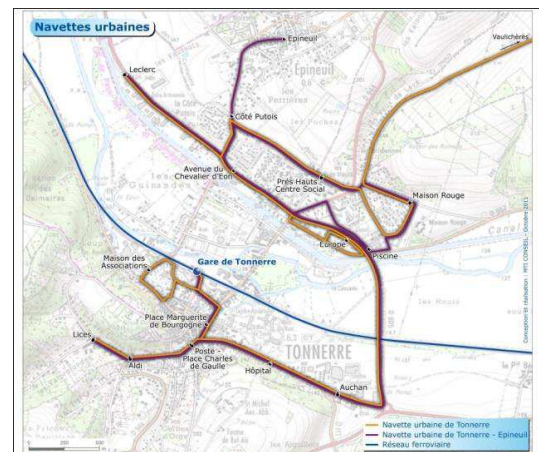


Image 48 : Navettes urbaines,

Source : Schéma de mobilité (mtiConseil – Syndicat Mixte du Pays du Tonnerrois)

1.1.2. Une offre adaptée aux scolaires

Les circuits scolaires gérés par le Conseil Général de l'Yonne

Le Conseil Général de l'Yonne propose un service de transport en commun gratuit pour l'ensemble des élèves respectant la carte scolaire ou en situation de dérogation pédagogique. En 2010-2011, 26 000 élèves du département en ont bénéficié, principalement sur la base de 500 circuits pour les primaires et secondaires. Ces circuits sont constitués de 5 000 points d'arrêt environ pour les montées et descentes des élèves sur le territoire de l'Yonne.

Les navettes collège organisées par la Mairie de Tonnerre

La commune de Tonnerre a mis en place des navettes spécifiques pour acheminer les collégiens de Tonnerre vers leur établissement scolaire, il relie ainsi les trois collèges du Pays du Tonnerrois :

- Collège Abel Minard (Tonnerre)
- Collège Chennevières des Arbres (Ancy-le-Franc)
- Collège Miles de Noyers (Noyers-sur-Serein)

Les navettes pour la restauration des scolaires, une solution temporaire

Elles sont mises en place pour assurer le transport des élèves en fin de matinée, après les cours, des écoles vers les communes de résidence des élèves ou les cantines lorsqu'elles sont présentes puis le retour des élèves vers les écoles. Ces navettes sont organisées par la Communauté de Communes du Canton d'Ancy-le-Franc. Nous trouvons sur le territoire les cinq lignes suivantes :

Ligne 1 : Nuits-sur-Armançon, Ravières (cantine)

Ligne 2 : Lézinnes, Argentenay, Ancy-Le-Libre

Ligne 3 : Aisy-sur-Armançon, Perrigny-sur-Armançon, Cry-sur-Armançon

Ligne 4 : Chassignelles, Ancy-le-Franc (cantine)

Ligne 5 : Pacy, Sambourg, Vireaux

Ces navettes ont été mises en place dû à la dispersion des écoles sur le territoire et au manque de cantine dans certaines communes.

L'ensemble de ces navettes scolaires permet aux élèves d'accéder facilement à leur lieu de formation. Les transports sont adaptés aux horaires des établissements scolaires.

1.2. L'offre ferroviaire, un atout pour le territoire

1.2.1. Ligne TER, une ligne performante

Le Tonnerrois est traversé par deux axes ferroviaires¹⁶ :

- La ligne TGV qui traverse le territoire et dessert la gare de Montbard dans département de la Côte d'Or.
- La ligne TER qui dessert deux gares sur le territoire : Tonnerre et Nuits-sous-Ravières. Elle comporte plusieurs lignes : Auxerre-Dijon, Dijon-Paris Bercy, Dijon-Laroche Migennes et Sens-Dijon.



Image 49 : Logo Ter Bourgogne,
Source : <http://fr.wikipedia.org>

Ces deux gares disposent de places de stationnement gratuites pour les voitures et les vélos. Elles bénéficient d'une desserte performante grâce à leur positionnement géographique et au cadencement de l'offre. Cependant, en termes de services, la gare de Nuits-sous-Ravières ne dispose pas de guichet.



Image 50 : Gares de Tonnerre et de Nuits-sous-Ravières
Source : Colomb, Kerbellec, Ramond, Verneau

1.2.2. Taxi TER, une offre facilitant le déplacement des voyageurs

Le Conseil Régional subventionne des navettes pour relier les anciennes gares à celles de Tonnerre ou Nuits-sous-Ravières. Ce transport s'actionne par réservation au plus tard la veille d'un départ. Pour en bénéficier, il faut être muni d'un billet de train et payer 3€, il est gratuit pour ceux qui ont un abonnement. Cette navette vient chercher les voyageurs au niveau des anciennes gares (suivantes) : Flogny-la-Chapelle, Tanlay, Lézennes, Ancy-le-Franc, Aisy-sur-Armançon.

La réservation de ces navettes se fait du lundi au vendredi de 7h à 20h. Cette offre est bien exploitée, soit 1 000 commandes par mois à l'échelle de la région Bourgogne.

¹⁶ En annexe 18, le transport ferroviaire.

1.3. De nombreux flux routiers pour une mobilité alternative

1.3.1. Le covoiturage une solution pour demain

Sur le territoire plusieurs services permettent la mise en place du covoiturage :

- Le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) de Tonnerre met en relation les covoitureurs pour les destinations suivantes : Chablis, Auxerre, Flogny-la-Chapelle, Saint-Florentin, Migennes, Avallon, Montbard, Châtillon-sur-Seine ou Troyes.
- Plusieurs sites internet permettent de mettre en relation les covoitureurs :
www.larouveverte.com¹⁷, www.123envoiure.com, www.covoiturage.fr,
www.covoiturage.com, www.covoiturage.mobigo.com.

Cependant, ce système est peu utilisé pour les motifs suivants : le manque de communication, la réticence à voyager avec une personne inconnue, l'absence de flux significatifs... Sur les différents sites recensés la demande en matière de covoiturage reste faible sur le territoire.

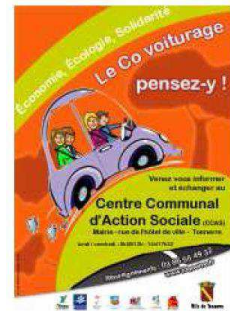


Image 51 : Affiche promotion du covoiturage,
Source : schéma de mobilité

1.3.2. Un « club mob » peu sollicité

Ce « club mob » permet aux demandeurs d'emploi et aux personnes en formation de louer un cyclomoteur ou une voiture. Cette association est située à Auxerre avec une antenne à Tonnerre. Sur le Pays du Tonnerrois, on comptabilise neuf personnes qui ont bénéficié d'une location en 2011. Le « Club mob » considère qu'il est peu sollicité malgré les besoins en matière de mobilité.

¹⁷ En annexe 19, affiches covoiturage.

Cette carte recense tous les services de mobilité énoncés précédemment :

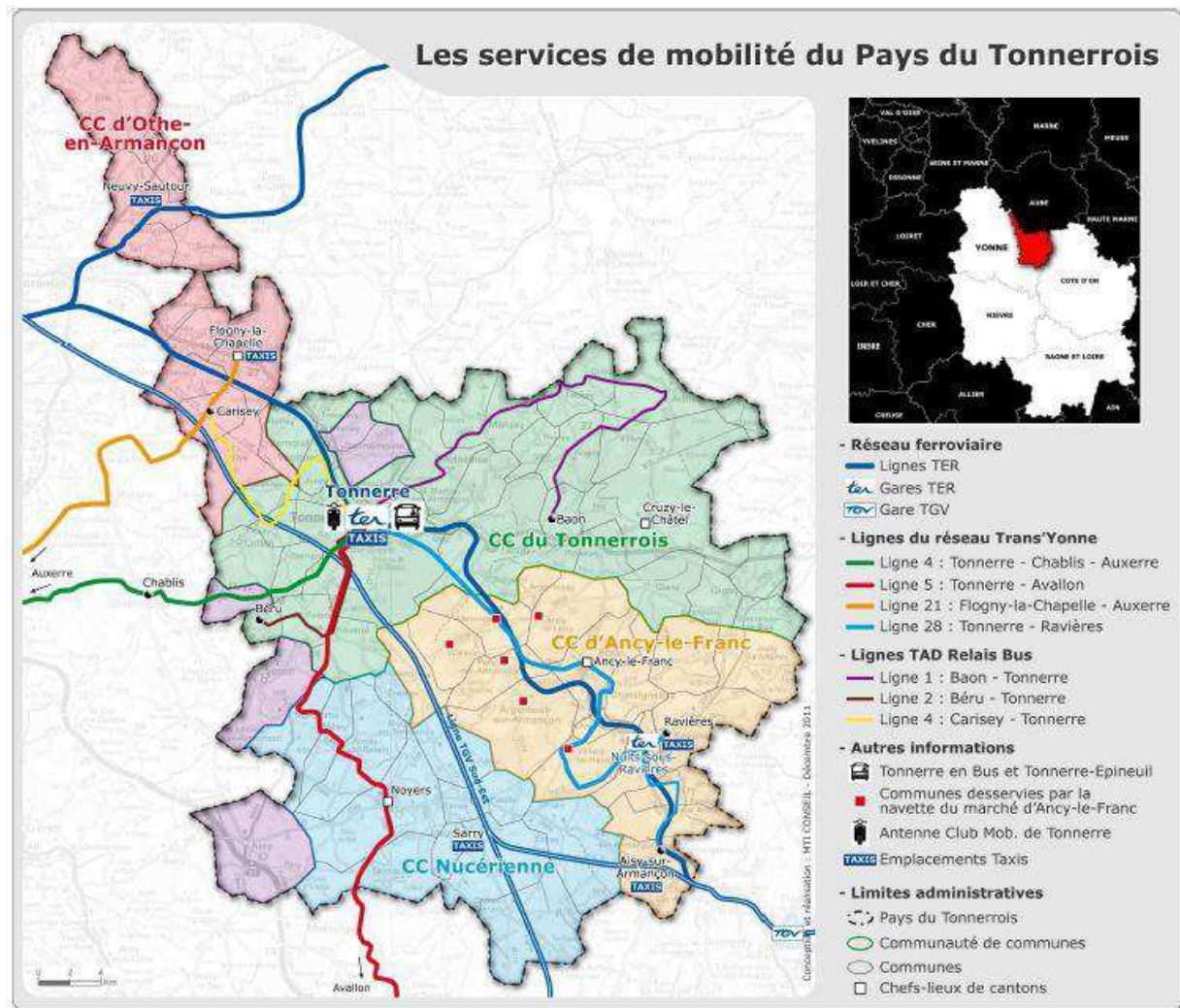


Image 52 : Les services de mobilité du Pays du Tonnerrois,

Source : mtiConseil – Syndicat Mixte du Pays du Tonnerrois.

2. Les dysfonctionnements du transport en commun Icaunais

2.1. Une offre qui manque de connexion et de diffusion d'informations

Les offres de transport en commun sur le territoire sont de densité et de fréquence faible. Cependant, il est possible d'améliorer la fréquence sur le territoire et de revoir les connexions entre les différents bus. En effet, on observe un seul point de convergence au niveau de Tonnerre pour les différentes lignes. Actuellement, les horaires de celles-ci ne permettent pas d'assurer des correspondances. Un questionnaire réalisé par mticonseil (commandé par le Syndicat Mixte du Pays du Tonnerrois) auprès de la population a montré différentes attentes au niveau du transport en commun : une meilleure fréquentation, un meilleur maillage, une meilleure information.

De plus, la superposition des itinéraires entre le relais bus a été observée. Par exemple, Tonnerre en Bus et la navette Epineuil-Tonnerre fonctionnent parfois le même jour. Une mutualisation de ces services permettrait d'en développer d'autres et d'assurer peut être une meilleure couverture du territoire. Le transport régulier n'est pas adapté pour les personnes en formation. En effet, ces services ne circulent pas durant les vacances scolaires et les horaires du TAD ne sont pas toujours appropriés. Les trajets de certaines lignes ont une durée trop importante et découragent certaines personnes. Par exemple, le parcours en bus Tonnerre-Avallon prend le double du temps qu'un trajet en voiture individuelle.

2.2. Deux réseaux de transport, deux organisations différentes.

Sur le département de l'Yonne, nous pouvons observer une organisation de bus en étoile avec quelques pôles centraux tels que : Auxerre, Sens, Tonnerre. Il existe peu de connexions entre ces lignes de bus.

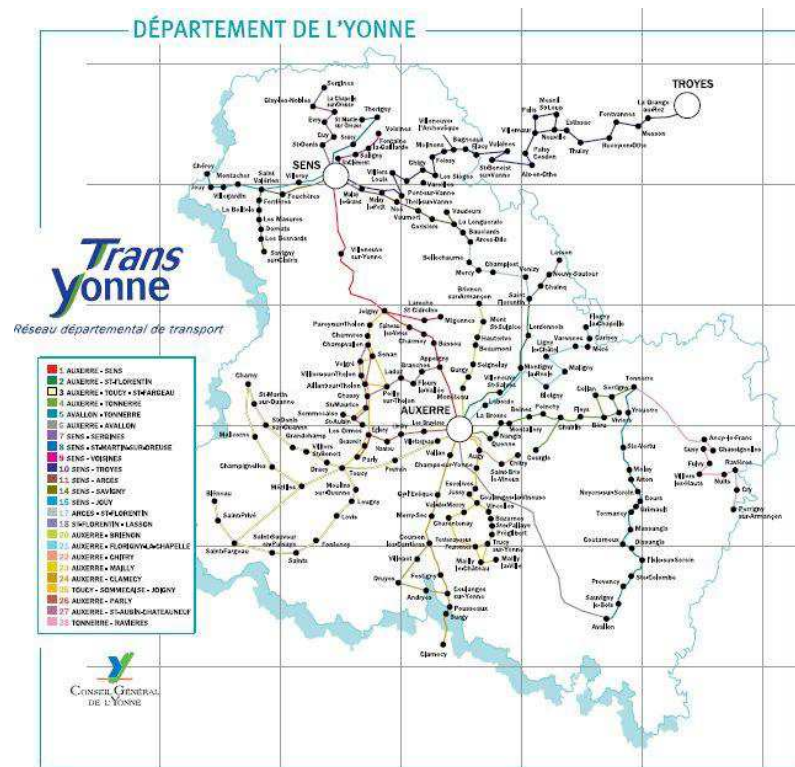


Image 53 : Le réseau de transport en commun de l'Yonne,
Source : <http://www.cg89.fr>

La Côte d'Or est un territoire rural mieux desservi par le transport en commun « Transco ». En effet, il assure des passages plus fréquents dans les milieux plus ruraux et des connexions plus nombreuses entre les différentes lignes. Nous remarquons par exemple sur la ligne 73 : 6 passages dont 4 correspondances avec le train ainsi que 4 correspondances avec 4 autres lignes.

Un problème de liaison entre Aisy-sur-Armançon et Montbard a été signalé. De ce fait, il n'existe pas de navette (bus) qui relie le Tonnerrois à la ville de Montbard mise à part le Taxi TER.

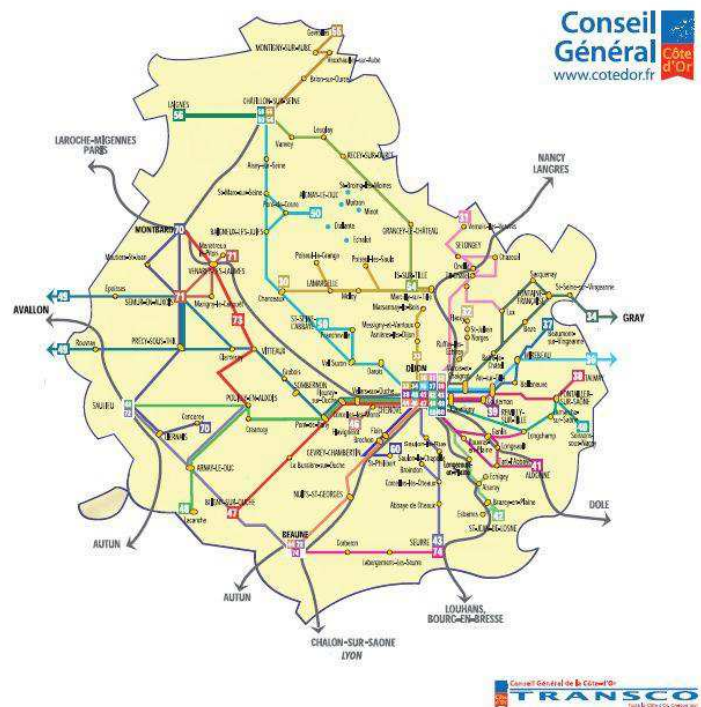


Image 54 : Le réseau de transport en commun de la Côte d'Or,
Source : <http://www.mobigo-bourgogne.com>

3. Aides et projets pour une meilleure mobilité

3.1. Des aides à la mobilité, une opportunité à saisir

3.1.1. Deux aides gérées par le Conseil Général, une information à diffuser

Le Conseil régional aide les jeunes de moins de 26 ans vivant en Bourgogne à financer leur permis de conduire en leur versant une subvention de 500€. Pour l'obtenir, la personne doit être inscrite en 2nd cycle d'apprentissage professionnel ou être demandeur d'emploi en formation continue. Cette aide est versée directement à l'auto-école et gérée par la Mission Local de Tonnerre. En échange le bénéficiaire devra effectuer 20h de bénévolat dans une association et se présenter aux deux examens (code et conduite).

Une subvention de 100€ pour l'apprentissage anticipé de la conduite est accordée par le Conseil Général depuis le 1^{er} septembre 2010. Elle est valable pour les personnes entre 16 et 19 ans domiciliées dans le département de l'Yonne et inscrite dans une auto-école. Cette aide est versée suite à l'obtention du code de la route et d'une formation à la conduite de 20h minimum.

3.1.2. Chéquier Bourgogne Emploi, une aide aux personnes sans activités professionnelles

Ce chéquier est destiné au demandeur d'emploi inscrit dans une agence du Pôle Emploi en Bourgogne. Il est à utiliser dans le cadre d'un déplacement pour une recherche d'emploi et financé par le Conseil Général à hauteur de 80% du coût du billet TER.

3.1.3. Mobigo, l'information multimodale « à porté de main »

C'est une plateforme de mobilité qui permet :

- De se renseigner sur les horaires et les tarifs.
- De planifier un trajet grâce au calculateur d'itinéraire.
- Mettre en relation pour le covoiturage.

Sur ce site, les horaires et les tarifs de plusieurs sociétés organisatrices de transport en Bourgogne sont recensés. Sur l'Yonne, nous trouvons les horaires et tarifs du service TAD Relais Bus qui est un service géré par la Communauté de Communes de Tonnerre. Cependant, les horaires du réseau

TransYonne ne figurent pas sur ce site. La gare de Tonnerre bénéficie d'une borne Mobigo accessible au public.



Image 55 : Page d'accueil du site mobigo, source : www.mobigo-bourgogne.com

Il paraît alors intéressant de promouvoir les modes de transports alternatifs en s'appuyant sur le site Mobigo. Notamment, pour améliorer l'offre de transports publics et développer le covoiturage dans la région.

3.2. Des projets prometteurs en cours de réalisation

3.2.1. Un projet pour une mobilité globale

Le Syndicat Mixte du Pays du Tonnerrois a lancé en 2011 une étude sur la mobilité. Celle-ci se déroule en trois phases et doit permettre d'améliorer les déplacements des habitants et des touristes sur le territoire. La première étape a été finalisée au mois de Janvier 2012. La seconde phase est en cours d'écriture.

La phase 1 a permis de recenser les offres de transport du territoire ainsi que les avantages et faiblesses de ce territoire en matière de transport et d'aide. Lors de l'étude, un questionnaire adressé à la population a été réalisé pour dégager les besoins de déplacements sur le territoire. Des ateliers de réflexion sur la mobilité ont également eu lieu pour intégrer tous



Image 56 : logo du pays du Tonnerrois. Source : <http://www.pays-tonnerrois.fr/>

les acteurs locaux. Ensuite, la phase 2 va présenter différents scénarios pour élaborer ce schéma de mobilité. Pour finir, la phase 3 proposera un programme d'actions à suivre. Ce dossier contiendra les modalités de mise en œuvre, le chiffrage ainsi que le suivi et l'évaluation.

Il est donc important que cette étude soit finalisée afin que les aménagements nécessaires puissent être réalisés.

3.2.2. *Les navettes estivales, une nouvelle offre pour les touristes*

Ce projet a vu le jour grâce à de multiples acteurs tels que : l'Office de Tourisme de Tonnerre, l'Office de Tourisme du canton d'Ancy-le-Franc, le Syndicat d'Initiative du canton de Noyers-sur-Serein, le Syndicat Mixte du Pays du Tonnerrois, le Conseil Régional et le Conseil Départemental.

Cette année 2012 verra le jour de la mise en place de ces navettes sur le territoire¹⁸. Du 7 juillet au 31 août, elles permettront notamment de découvrir les châteaux du Tonnerrois. De plus, celles-ci seront en correspondance avec des trains en provenance de Paris ou Dijon.

En 2012, il est essentiel de promouvoir la mise en place des navettes estivales. Une communication est attendue sur cette nouvelle offre. Les acteurs du département la connaissent et il est donc important que ces navettes puissent être proposées aux touristes par tous.

¹⁸ En annexe 20, les horaires des navettes estivales.

II. Entre manque de coordination et faible qualification : la formation, un enjeu important

Dans le Tonnerrois, nous pouvons remarquer un certain ancrage au territoire en ce qui concerne la formation. En effet, peu de monde souhaite se former loin de son domicile. De plus, les jeunes ne veulent pas aller ailleurs, partir et faire de plus grandes études dans d'autres villes : « elles sont trop loin... ». La population va se suffire de ce qui lui est proposé sur son territoire. Elle y reste focalisée et ne regarde pas les opportunités extérieures. Les formations proposées dans le Tonnerrois ne sont pourtant pas forcément adaptées à l'emploi sur place.

Aujourd'hui, plusieurs organismes mettent en place des formations sur le territoire. L'éducation nationale (formation initiale), le Greta et les Chambres Consulaires sont les principales. La région et le département servent également d'appuis. De plus, le Syndicat Mixte du Pays du Tonnerrois et le Centre de Développement du Tonnerrois mettent à disposition des salles pour les organismes de formation.

Cependant, des dysfonctionnements sont présents sur le territoire et doivent être remarqués. Par ailleurs, il faut trouver un moyen de ramener les jeunes qui sont partis faire leurs études ailleurs sur le Tonnerrois et développer en termes de formation les filières importantes comme celles de la pierre, de l'agriculture et de la viticulture. Il est important que les formations continuent de se faire dans les villes rurales pour préserver leur dynamisme.

1. Formation initiale : un lien difficile entre les établissements, les familles et les acteurs

1.1. Manque de liens entre les structures scolaires adaptées et les familles

Dans le périmètre de la future intercommunalité, le Tonnerrois possède plusieurs établissements scolaires :

- 7 écoles maternelles.
- 22 écoles primaires.
- 3 établissements secondaires : 2 collèges, dont celui de Tonnerre possédant une SEGPA et 1 lycée.

1.1.1. Etablissements du secondaire : la catégorie socio-professionnelle majoritairement défavorisée

Le collège Chènevières des Arbres à Ancy-le-Franc

Le collège d'Ancy-le-Franc compte en moyenne 260 élèves par an. Il faut savoir que lorsque les élèves entrent dans l'établissement, il y a 25% d'entre eux qui ont redoublé une ou deux fois. Ceci étant peut être dû au fait que 60% des parents appartiennent à des catégories socioprofessionnelles en difficulté. Dans la catégorie socioprofessionnelle défavorisée, sont comprises les familles ayant de faibles revenus (demandeurs d'emplois...).

L'effectif des classes n'est pas très élevé, puisqu'on y compte en moyenne 25 élèves. Ce sont donc des conditions favorables pour le bien être des collégiens. Cependant, au sein du collège il n'y a ni assistance sociale, ni infirmière ou médecin pouvant faire le lien avec les enfants et les familles.

Concernant les statistiques sur les débouchés après le collège, elles sont très variables d'une année sur l'autre. En 2011, on comptait 70% des élèves partant en seconde générale contre à peine 50% en 2012. Les autres se dirigent essentiellement vers un Bac pro ou une filière professionnelle et une minorité en apprentissage.

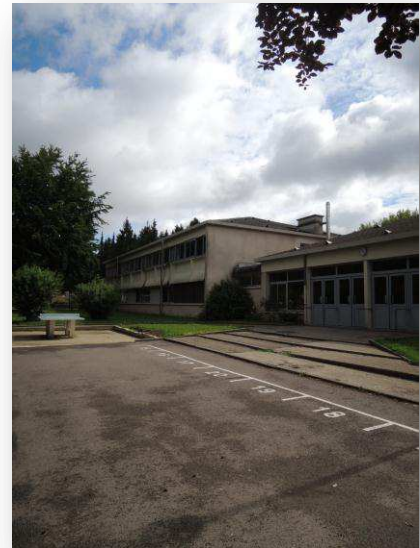


Figure 25 : Collège Chênevières les Arbres
Source : Colomb, Kerbellec, Ramond, Verneau

Le collège Abel Minard à Tonnerre

Le collège de Tonnerre compte 585 élèves. Tous se voient proposer une orientation à la fin de leur cursus. Le collège est classé en ZEP (Zone à Education Prioritaire) car la catégorie socio-professionnelle d'une majorité des familles est très défavorisée. Cependant, la réputation de celui-ci n'est pas mauvaise en comparant avec les statistiques du département. Les orientations que vont suivre les élèves sont les suivantes :

	2° Générale	2° Pro ou CAP en LP	Apprentissage	Redoublement
Collège	62.04%	22.8%	10.19%	3.7%
Département	66.1%	27.9%	7.5%	/

Figure 26 : Orientation après la 3ème au Collège Abdel Minard

De plus, au sein même du collège, certains élèves suivent des classes de 3^{ème} aménagées permettant de les accompagner dans le milieu professionnel :

- 3^{ème} avec alternance : proposant des stages en entreprise ou en lycée professionnel dans l'année (8 élèves).
- 3^{ème} DP3 (professionnelle) : proposant 3h/semaine de découverte d'un métier ou un déplacement dans une entreprise (10 élèves).

De plus, le collège propose aussi le cursus Sections d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (SEGPA) pour les élèves en difficultés graves et durables. La SEGPA propose différentes formations qui sont dans le domaine du service à la personne, de l'aménagement du territoire et de l'horticulture.



Image 57 : Collège d'Abel Minard à Tonnerre
Source : Colomb, Kerbellec, Ramond, Verneau

Le lycée Chevalier Déon à Tonnerre

Le lycée de Tonnerre compte 600 élèves dont une centaine logeant dans l'internat. Nous retrouvons les filières générales classiques (L, ES, S) et des filières professionnelles. Dans celles-ci, le lycée propose 22 semaines de stages par an. Les formations professionnelles sont :

- Comptabilité – secrétariat : pour l'année 2012/2013, cette filière se nommera gestion et administration.
- ASSP : Accompagnement Social et Soins à la Personne.

Ainsi qu'un BTS d'Assistance Technique et Industrielle (ATI).



Image 58 : Lycée Chevalier Déon à Tonnerre
Source : Colomb, Kerbellec, Ramond, Verneau

Concernant les catégories socioprofessionnelles des élèves :

Catégories Socio-professionnelles des élèves dans l'enseignement général au lycée Chevalier Déon en 2011/2012

Pour l'enseignement général :

Sur le graphique, nous pouvons observer que plus d'un tiers des élèves appartiennent à des catégories socioprofessionnelles défavorisées. De plus, très peu sont favorisés.

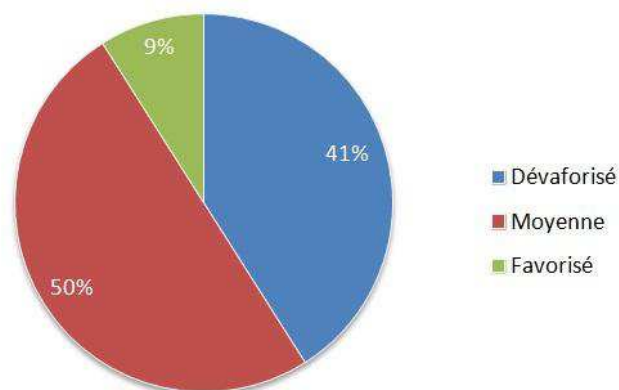


Figure 27 : Catégorie Socioprofessionnelles des élèves dans l'enseignement général
Source : Lycée Chevalier Déon

Catégories Socio-professionnelles des élèves dans l'enseignement professionnel au lycée Chevalier Déon en 2011/2012

Pour l'enseignement professionnel :

Sur le graphique, comme pour l'enseignement général, très peu de jeunes sont favorisés. Par contre, plus de la moitié appartiennent à une catégorie socioprofessionnelle défavorisée.

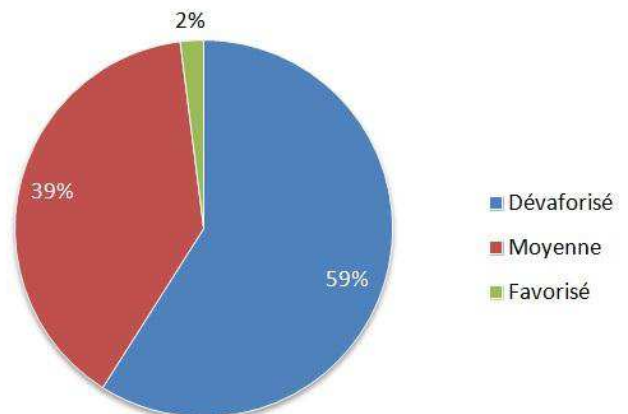


Figure 28 : Catégorie Socioprofessionnelles des élèves dans l'enseignement professionnel

Source : Lycée Chevalier Déon

Ainsi, la majorité des jeunes étant dans l'enseignement du secondaire sont dans des familles socioprofessionnelles défavorisées. C'est une tendance récurrente sur le territoire.

Par ailleurs, le lycée propose aux élèves d'aller sur différents forums :

- Le Forum des métiers au centre social de Tonnerre.
- Le Forum à Avallon pour les collèges.
- Le Forum de Dijon (voyages organisés).
- Le Forum des métiers au lycée où les professeurs essaient de faire venir des professionnels extérieurs (médecin, droit...).

1.1.2. Un accompagnement pour la scolarité : le centre social de Tonnerre

D'après l'étude sur la petite enfance et la jeunesse réalisée par le Syndicat Mixte du Pays du Tonnerrois en 2010, il existe un accompagnement scolaire pour les enfants du primaire. Effectivement, le centre social de Tonnerre propose à la demande des familles et pour les besoins des enfants, une prise en charge des élèves après les classes sur trois sites :

- Les Pré hauts : 35 enfants sont accueillis.
- Pasteur : 22 enfants sont accueillis.
- Les Lices : 24 enfants sont accueillis.

Le temps des enfants est découpé en deux parties, le goûter et les devoirs.

1.1.3. La région et le département appuient la formation initiale par leurs compétences

Dans le cadre de ses compétences obligatoires, le Conseil Régional a en charge la construction et la rénovation des lycées. En effet, il doit veiller à respecter son objectif d'améliorer le

cadre de vie et d'étude des lycéens. De plus, il finance les manuels scolaires et encourage les pratiques culturelles et sportives.

Le Conseil Général est responsable de la construction, de la restructuration, de l'équipement et du fonctionnement des collèges publics et participe au fonctionnement des collèges privés. De plus, il s'occupe des transports scolaires. On retrouve 520 circuits de transport. Le coût des travaux pour entretenir les routes départementales est de 12,5 millions d'euros par an.

1.2. Un manque de coordination entre les établissements scolaires et les familles

Sur le périmètre de la future intercommunalité, des difficultés notamment par le manque de coordination entre les établissements scolaires et les familles sont remarquées.

En effet, le lien entre les enfants, les familles et l'établissement est difficile à mettre en place notamment par le manque de personnes qualifiées établissant celui-ci. Il y a une vraie fracture sociale. Il faudrait une antenne présente travaillant avec les parents pour pouvoir aider par exemple à la mobilité car les élèves sont très peu mobiles (lié à la situation des parents).

Le manque de mobilité entraîne également le fait qu'il existe très peu d'activités extrascolaires. Ainsi, pour de nombreux enfants, le lieu de vie se trouve à l'intérieur de l'établissement scolaire, dû au fait que tout le monde n'a pas de moyen de locomotion et les lieux d'habitations sont espacés. Ce phénomène est très souvent relevé dans les territoires ruraux où la mentalité est très différente des zones urbaines. Dans le rural, on retrouve un fossé énorme entre les très bons et les très mauvais élèves, pourtant il n'y a aucune moquerie sur le vestimentaire, le physique, etc. En effet, ils se connaissent depuis la maternelle, ils sont capables de dire s'ils sont en difficulté et de demander de l'aide. Dans le rural, l'intégration est beaucoup plus facile. Mme Bert, directrice du collège d'Ancy-le-Franc, le remarque et parle de ces enfants comme des personnes donnant énormément : « Ils aiment les gens », « des enfants beaux de l'intérieur », « ils sont attachants, touchants, ont des valeurs humaines que d'autres n'ont pas », « le rural c'est comme une famille ».

De plus, un autre problème se pose pour les communes telles que Bernouil et Dyé. Effectivement, les enfants iront à l'école dans une commune qui ne fera pas partie de la future intercommunalité. Il faut donc faire attention à la carte scolaire (définissant le lieu de scolarisation par rapport au lieu d'habitation) et à réadapter les lignes de bus.

Par ailleurs, dans les filières professionnelles au lycée, une difficulté se pose pour les élèves voulant trouver des stages. L'établissement rencontre des problèmes pour obtenir des conventions de stages dans les entreprises du territoire.

Pour finir, les liens entre les entreprises et le scolaire sont très minces. Cela a été remarqué par plusieurs acteurs, notamment la directrice du lycée de Tonnerre qui nous a dit : « Lors de la présentation des métiers au lycée de Tonnerre, aucune entreprise n'était présente, ce n'était seulement que les parents d'élèves qui venaient parler de leur métier ». C'est donc une problématique à prendre en considération pour pouvoir y remédier.

2. Formation pour adultes : une population peu qualifiée

2.1. Des formations existantes pour une population peu qualifiée

Sur ce graphique, nous pouvons voir que sur le périmètre de la future intercommunalité, une forte proportion de la population de plus de 15 ans est sans diplôme. C'est en effet ce qui nous a été répété par de nombreux acteurs, tel que le démontre bien cette phrase que nous avons pu entendre : « *Le malheur du Tonnerrois est essentiellement la perte de matière grise de la population.* »

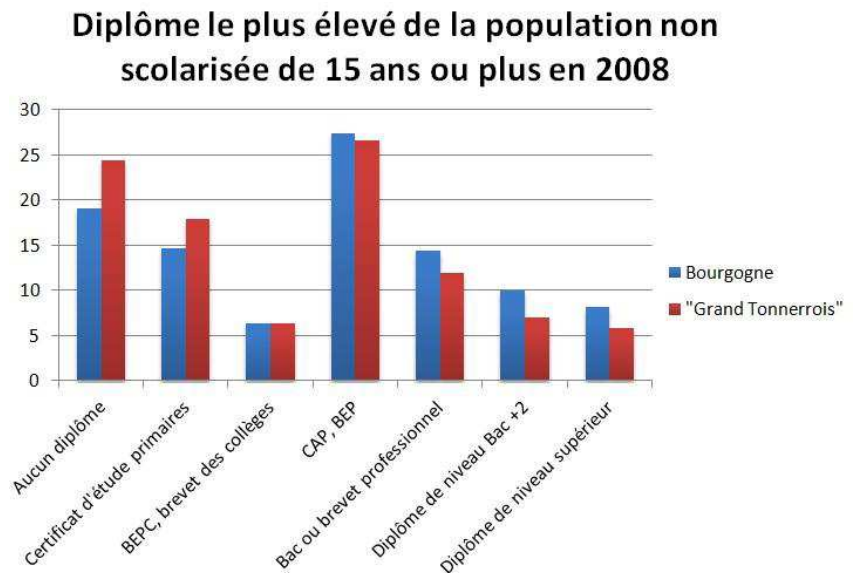


Figure 29 : Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus en 2008 (Bourgogne et Tonnerrois)

Source : INSEE, RP2008 exploitations principales

2.1.1. De nombreuses formations mais un déficit de communication

Les formations pour adultes facilitant l'insertion professionnelle : le Greta

Le Greta est un organisme de l'éducation nationale organisant des formations pour les adultes dans divers métiers. Il permet de préparer soit un diplôme du CAP au BTS soit de suivre une simple formation.

Les formations proposées par le Greta dépendent du besoin du moment. Elles évoluent au fur et à mesure des demandes. Le Tonnerrois dépend du Greta d'Auxerre. Cependant, ce dernier ne propose aucune formation sur le territoire du Tonnerrois. Par conséquent, le Greta d'Avallon, qui ne devrait s'occuper que de l'Avallonnais (depuis la nouvelle carte), continue de prendre en charge les formations proposées sur le territoire du Tonnerrois. Ainsi, des formations diverses sont présentes.

Sur Tonnerre, celles qui ont été mises en place dans le passé étaient :

- Agent d'accompagnement des personnes âgées.
- Bâtiment.
- Formation à distance pour de la pré-qualification : hôtellerie/restauration/tourisme, bâtiment, agriculture.

Cependant, ces formations n'ont pas pu continuer par manque de locaux, mais aussi car trop peu de personnes voulaient se former dans ces différents domaines aux mêmes périodes.

Actuellement, les diverses formations proposées par le Greta sur Tonnerre sont :

- La PAQ : Plate forme d'Accompagnement Qualification. Elle permet de construire un projet professionnel et de trouver une formation qui convient à la personne. On retrouve environ 30 places, pour une durée de 800 heures soit l'équivalent de 6 mois de formation. La PAQ va correspondre au besoin du territoire. Ainsi, ce système simple permet aux personnes de partir faire un CDD de 2 mois si elles en trouvent un.
- Les compétences clés : Cette formation permet de se mettre à niveau en Français, mathématiques, etc. Elle n'est pas rémunérée, mais permet de préparer un concours dans un domaine approprié. Elle est directement financée par l'Etat.
- Le français langue étrangère : Elle dépend de l'OFII, l'Office Français d'Intégration et d'Immigration. En effet, c'est le contrat d'accueil qui oblige les étrangers à apprendre le français pour pouvoir rester sur le territoire.
- Dans le tertiaire : Elle permet de suivre une formation dans la bureautique et d'apprendre l'anglais.
- L'aide à la personne.

Toutes ces formations sont rémunérées (sauf les compétences clés) et permettent de répondre à un besoin sur le territoire. Pour la mise en place de ces différentes formations, il faut des entreprises pour encadrer les stages.

« En milieu rural on doit innover sans arrêt et travailler en partenariat avec d'autres acteurs. » Par exemple, dans le Tonnerrois, le Greta est en partenariat avec le lycée de Tonnerre qui leur prête des locaux. En contrepartie, le Greta laisse son matériel informatique à disposition des internes.

Il faut quand même remarquer que ces formations ne sont pas mises en valeur et sont donc très peu connues. Il est difficile aux personnes présentes sur le territoire de trouver l'information concernant les offres proposées.

Les formations pour les salariés, les chefs d'entreprises, les agriculteurs et les artisans : Chambres Consulaires

La Chambre des Commerces et de l'Industrie (CCI) propose des formations par l'intermédiaire du Centre de Développement du Tonnerrois. Il est lui-même financé par les Chambres Consulaires et les Communautés de Communes. Il est représentatif de la CCI sur le Tonnerrois. Il met donc à disposition un centre de formation et d'information. Effectivement, si une entreprise souhaite former un certain nombre de ses employés elle peut faire appel à la CCI qui va lui proposer un panel de formations via le CDT, qui prend ainsi la relève sur le territoire. En d'autres termes, la CCI s'occupe d'organiser des formations et le CDT ne fait que proposer les différentes offres aux entreprises dont il s'occupe. A la base, le CDT voulait coordonner les organismes de formation, mais aujourd'hui c'est plutôt une location de salle.

La Chambre de l'Agriculture et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat propose plusieurs formations adaptées pour les agriculteurs, les artisans et les entreprises de la même manière que la CCI. Cependant, elles n'ont pas le même lien sur le territoire comme le fait le CDT. Par conséquent, ces formations sont très peu présentes dans le Tonnerrois mais plus fréquentes dans le reste du département de l'Yonne.

Tout comme pour le Greta, les informations sur les formations en place ont du mal à circuler. Bien que le CDT les recense, le panel de celles-ci n'est présent qu'aux Chambres Consulaires. Ainsi, les personnes susceptibles d'être intéressées ont également du mal à se procurer l'information.

2.1.2. Les acteurs structurant la mise en place de formations

La région en charge des centres de formation professionnelle

Le Conseil Régional est en charge de la formation professionnelle et s'occupe ainsi de tous les centres de formations professionnels, en partenariat avec les Chambres Consulaire et le Greta. Chaque année, il définit un catalogue des formations professionnelles au niveau de la région Bourgogne. Celui-ci sera ensuite proposé sous forme de marché public en attribuant telle ou telle formation à des organismes qui répondent au marché.

Aujourd'hui, on observe une difficulté de mise en relation à l'échelle régionale et territoriale. En effet, la région est en attente de la part des territoires qu'ils se structurent pour faire remonter leurs besoins. Pourtant, le Syndicat Mixte du Pays du Tonnerrois travaille dans la gestion de ces besoins, mais cela reste encore difficile à mettre en place, à *se clarifier* et à se professionnaliser.

Le département agit grâce à des actions ponctuelles

Le Conseil Général ne s'occupe pas des formations mais aide tout de même le Centre Interprofessionnel de Formations d'Apprentis de l'Yonne (CIFA) présent à Auxerre. De plus, le Conseil Général a mis en place « Espoir 89 » essayant de recruter 89 jeunes (19-25 ans) sans travail pour leur en trouver un. Le projet compte 55% de réussite mais très peu dans le Tonnerrois.

La difficulté des entreprises dans la mise en place de formation

Les entreprises devraient avoir un rôle d'acteur essentiel des formations, puisque les employés et les cadres ont forcément un besoin de se former. Cependant, la majorité des entreprises présentes sur le territoire sont des PME voire des TPE. Ainsi, former ces employés cela sera plus complexe que pour ceux des grandes firmes. Pour une entreprise de 10 employés, si deux personnes partent en formation, leur absence va se faire sentir. Le cas est différent pour les grands établissements. Certaines entreprises présentes sur le territoire prennent en charge elles-mêmes la formation de leurs employés. De plus, au niveau des formations, un énorme fossé entre l'enseignement et les entreprises est observé.

2.2. Malgré de nombreux dysfonctionnements, des projets prometteurs

2.2.1. Des faiblesses liées à la mise en place de formations

Nous avons pu observer au cours de notre analyse, différents problèmes pour mettre en place et faire perdurer les formations du territoire.

Tout d'abord, une des faiblesses importantes du territoire du Tonnerrois se trouve sur le plan humain. Une réelle fragilisation à ce niveau là est soulignée. En effet, la population diplômée qui avait des compétences est partie. Par conséquent, le territoire se compose seulement de personnes peu qualifiées. Ainsi, il y a un accroissement de la précarité alors que le bassin d'emploi devrait pouvoir répondre en termes de quantité et de diversification pour une économie durable. De plus, il y a un vrai manque de jeunes, qui plus est ceux qui sont présents ne se qualifient pas ou peu. C'est pour cela, que la problématique des formations nous apparaît essentielle pour trouver des solutions viables et efficaces et ainsi, supprimer le problème de l'illettrisme qui est très difficile à repérer.

Par ailleurs, s'ajoutant à cela, le problème de mobilité reste très présent. En effet, les habitants du Tonnerrois ont des difficultés pour se déplacer. La population précaire ne possède pas forcément de voiture ou bien le prix du carburant est trop élevé. De plus, les transports en communs n'ont pas des horaires adéquats. Ainsi, les habitants ne vont pas pouvoir se déplacer facilement pour aller se former.

De plus, un problème de disponibilité des locaux a été souligné. Effectivement, le Syndicat Mixte du Pays du Tonnerrois a acheté une maison qu'il a rénovée. Le CDT gère la location des salles de formations. Cependant, celles-ci ne sont pas spécialement adaptées, entre autre trop petites et trop chères (Le CDT dépend des Chambres Consulaires). A cela, viennent s'ajouter des problèmes d'intendance pour savoir qui propose, gère ou organise les différentes formations.

Le problème des logements pour accueillir les personnes en formation est également présent. Il est à noter qu'à Avallon il y a 78 logements temporaires prévus à cet effet. Nous n'en avons pas recensé le moindre sur le Tonnerrois.

Ensuite, la mise en réseau des entreprises est difficile. Le manque d'un réseau efficace entraîne une mauvaise communication entre elles, alors que cela pourrait permettre de se coordonner pour établir des formations communes. Par ailleurs, il y a une mauvaise concordance des dates dans les dates de formation pour pouvoir monter les stages.

De plus, le problème de temps pour les entreprises est récurrent. C'est-à-dire, que certaines entreprises qui vont chercher à former ses employés, vont devoir soit les remplacer, soit se passer d'eux pendant leur période de formation. Cependant, il est difficile pour de petites entreprises de le gérer, cela entraîne une nouvelle problématique. C'est également un problème qui découle directement de celui de la non mise en réseau des entreprises.

Enfin, nous avons pu remarquer un blocage au niveau des élus pour de nombreux projets de formations. Il y a une fois de plus un problème de coordination entre ceux-ci. Ainsi, il y a un réel manque d'offre d'insertion pour un public en grande difficulté qui représente une grande partie de la population présente dans le Tonnerrois.

2.2.2. *Des idées innovantes à mettre en avant*

Un projet adéquat, l'école de la seconde chance à Tonnerre

Le projet de la seconde chance devrait bientôt voir le jour. Ce projet fait parti du réseau E2C et l'association de gestion et de promotion de l'E2C Yonne est porteuse du projet pour l'installation d'une antenne dans la ville de Tonnerre. Les différents partenaires de cette implantation sont, la mission locale (association Loi 1901 chargée d'aider les jeunes à résoudre l'ensemble des problèmes que pose leur insertion professionnelle et sociale), Pôle Emploi et Cap emploi, le Greta, des associations, plusieurs institutions et des entreprises.

Une école de la seconde chance (E2C) émane des objectifs définis par le Livre Blanc « Enseigner et apprendre : vers la société cognitive » adopté par la Commission européenne en 1995. Ce sont des associations Loi 1901. Dans le réseau existant, 70 sites ayant accueillis 8 049 jeunes sont recensés. Le taux de sorties positives étant de 59% (22% formation qualifiante, 13% contrat en alternance, 22% contrat de travail et 2% contrat aidé). (Chiffres datant de 2010).

L'E2C Yonne prévoit donc une implantation d'une école à Tonnerre qui serait pressentie dans le bâtiment du PER, situé près de la gare. En tout, l'E2C Yonne devrait accueillir entre cent et cent vingt jeunes par an.



Image 59 : Le bâtiment du PER à Tonnerre, proche de la gare
Source : Colomb, Kerbellec, Ramond, Verneau

Le parcours de formation devrait être composé d'un tronc commun de cinq semaines permettant de travailler sur les pré-requis, les connaissances de bases et la confiance en soi. Par la suite, le parcours deviendra individualisé selon les personnes, avec une alternance entre des périodes en centre de formation et en entreprise. La durée de formation peut aller au maximum jusqu'à quatre ans.

Collaboration entre municipalité et entreprise, un exemple qui fonctionne

Dans la commune de Flogny-la-Chapelle, la municipalité a mis en place des formations en collaboration avec une entreprise du village. Ainsi, un groupe suffisant pu être formé pour pouvoir mettre en place une formation adéquate. Une fois le nombre de salariés atteint, la commune a fait appel à un formateur extérieur pour venir directement sur place former les personnes. Par conséquent, l'entreprise a pu bénéficier d'un service adapté grâce à l'aide de la municipalité de la commune.

Nous pensions que cette initiative était à souligner, puisque c'est en montrant ce système de réseau qui a fonctionné que les formations pourront monter des projets similaires entre plusieurs entreprises et ainsi mieux gérer les problèmes d'effectifs des stages.

III. La qualité de vie, un enjeu pour le quotidien et l'image du territoire

Suite à toutes nos rencontres et réponses aux questionnaires, nous constatons que le cadre dans lequel la population tonnerroise vit chaque jour fait partie intégrante de ce qui relève de la « photographique » du territoire.

Cette partie du diagnostic souligne essentiellement le ressenti et les besoins au quotidien de la population dans ce cadre de vie du Tonnerrois.

Nous notons donc tout d'abord les services mis à disposition, dans lesquels figurent les services publics, de santé, le scolaire et les loisirs. Mais nous présentons également tout ce qui relève de l'image et du cadre environnemental physique du territoire. Nous constatons les problèmes de logements, d'aménagements urbains, de signalétiques etc.

1. Les Services : des besoins semblables au milieu urbain

Dans le cadre de la qualité de vie, il est ressorti, lors de nos entretiens, la problématique des services proposés sur le territoire de la future intercommunalité. En effet, pour la population tonnerroise, la qualité des services est une part entière de ce qui fait un environnement de qualité pour vivre. Ces services couvrent un large éventail d'activités qui sont essentielles à la vie des personnes et des familles au quotidien.

En milieu rural, les services font partie des éléments clés du maintien et du dynamisme de la population, généralement en faible densité démographique. Suite à toutes les remarques qui nous ont été faites sur le territoire, nous avons recensé pour ce diagnostic les services suivants : Services publics faisant partie des Pôles Relais, services de santé, pour la jeunesse et de loisirs.

1.1. Rassemblement des services publics en Relais Services Publics

En premier lieu, nous nous intéressons aux services publics en milieu rural. En effet, suite au constat démographique et géographique du territoire, il n'est pas évident de proposer des offres publiques pour un si grand nombre de petites communes. C'est pourquoi nous avons tout d'abord fait un état des lieux de ces services et plus particulièrement du système employé sur ce territoire : les Relais Services Publics.

1.1.1. Deux Pôles de Relais Services Publics à disposition



Dans un premier temps, nous constatons donc comment fonctionne la mise à disposition de certains services publics. En effet les services tels que la Caisse d'Allocations Familiales, sur un territoire rural, n'emploient pas une personne à plein temps pour faire la permanence de bureaux uniquement destinés à cet effet. C'est pourquoi, afin de faciliter la gestion locale de ces services, les deux villes « centre », Tonnerre et Ancy-le-Franc,

ont mis au point des Pôles de Relais Services Publics. Ces pôles sont des locaux mis à disposition des divers intervenants de chaque service. N'étant présents qu'une à deux fois par semaine généralement, les services sont répartis dans un lieu commun, utilisant les mêmes salles qui se voient donc attribuer des fonctions différentes tout au long de la semaine. Les Relais permettent de simplifier les démarches des usagers pour une meilleure obtention des informations et une facilitation des procédures administratives qui relèvent de la présence de plusieurs organismes publics dans un même site.

Ces pôles partagent leurs locaux avec ceux du Syndicat Mixte du Pays du Tonnerrois (SMPT), pour la commune de tonnerre, et la CCAF pour Ancy le Franc.

Le pôle Relais Services Publics de Tonnerre

Situé dans les mêmes locaux que le SIRTAVA, le Pôle Formations ou encore le Syndicat Mixte du Pays du Tonnerrois (11-13 rue Rougemont), le Pôle Relais Services Publics de Tonnerre est ouvert les lundis (8h20-12h10 – 13h20-16h30), mardis (8h20-12h10 – 13h20-17h10) et vendredis (8h20-12h10 – 13h20-16h30).

Nous y retrouvons les services suivants :

Jours	Horaires	Services
Mardi	9h30 – 11h30	Permanences de la Caisse d'Allocations Familiales.
Un mardi par mois	14h – 17h	Permanences de l'Espace Info-Énergie sur la maîtrise de l'énergie et des énergies renouvelables pour l'habitat.
2 ^{ème} vendredi de chaque mois Lundi, mardi et vendredi	14g – 17h Horaires d'ouverture	Permanence UFC Que Choisir. Services et conseil de l'agent d'accueil RSP : accompagnement dans les démarches administratives.
Lundi, mardi et vendredi	Horaires d'ouverture	Borne remise à jour Carte Vitale.

Figure 30 : Services du Relais Services Publics de Tonnerre

Le Pôle Relais Services Publics d'Ancy-le-Franc

Ce Pôle a été mis en place dans les locaux de la CCAF, qui laisse à disposition leurs bureaux pour les intervenants partiels dans la semaine.

Les locaux prévoient donc l'accueil des divers services avec une salle informatique, une salle de bureaux et une salle adaptée aux petits services de santé.

Nous retrouvons ainsi les services suivant :

Jours	Horaires	Services
Lundi	10h – 12h	Accès internet Pôle emploi.
	14h – 17h	Mission locale
Mercredi	14h – 16h	Accès internet Pôle emploi.
	14h – 17h	ANPAA 89 (semaines impaires).
	13h30 – 15h30	CPAM
Jeudi	10h – 12h	Pôle emploi Atelier sur RDV (semaines paires).
	10h – 12h	Coordination gérontologique sur RDV.
	10h – 12h	PMI : 2 ^{ème} et 4 ^{ème} jeudi du mois. ADIL : 1 ^{er} jeudi du mois.
	14h – 16h30	Mission locale : 1 ^{er} jeudi du mois.
Tous les jours	Horaires d'ouverture de la CCAF	Borne Carte Vitale et Borne CAF.

Figure 31 : Services du Relais Services Publics d'Ancy-le-Franc

Des projets en cours sur Tanlay et Tonnerre

Aujourd'hui, il existe également un projet de Pôle de Relais Services Publics pour la commune de Tanlay afin de mieux couvrir la zone Est du territoire. Le principe serait le même que pour les autres, faciliter les démarches administratives et l'accès à l'information, sur un même site.

Suite à la création d'un bâtiment PER dans la commune de Tonnerre, les élus ont la volonté de profiter de ce nouveau bâtiment pour y implanter également dans un seul lieu l'ensemble des services publics nécessaires à la population. Nous reviendrons sur ce projet dans la suite du diagnostic.

1.1.2. Un rassemblement de l'offre mais un manque de clarté subsiste

Aujourd'hui il existe déjà deux pôles regroupant un certain nombre de services publics pour les habitants du territoire. Avec, comme prévu, la création bientôt d'un troisième pôle pour la commune de Tanlay. La mise en place de tels pôles de regroupement est donc très intéressante pour ce territoire, afin de permettre une meilleure clarté des offres disponibles. Ils répondent à des demandes, des besoins de la population en termes de meilleures informations, accueil et disponibilité des services.

Aujourd'hui, d'après nos rencontres, il est encore ressenti un manque de la part des habitants en termes de diffusion de l'information et de l'accessibilité des services. En effet il n'est pas toujours évident pour la population de trouver les jours et horaires d'ouverture des pôles, ainsi que les services qui y sont regroupés. Dans un même document, il n'est pas possible de trouver quelles sont les offres proposées sur le pôle de Tonnerre, alors que nous y trouvons celles d'Ancy-le-Franc.

De plus il est remarqué, notamment pour le pôle de Tonnerre, que les permanences restent très espacées les unes des autres. Les intervenants ne sont que trop rarement présents. Les besoins n'augmenteraient peut-être pas la demande mais la population doit s'assurer d'être bien renseignée si elle ne peut avoir accès à l'un de ses services qu'une fois par mois par exemple.

Il a également été constaté un problème de mobilité quant à l'accessibilité à ces pôles. Comme évoqué dans la partie Mobilité du diagnostic, pour les personnes âgées ou sans permis, il n'est pas toujours possible par les transports en commun d'avoir accès à ces relais, sans y consacrer une journée entière.

Les Relais Services Publics sont donc un très bon moyen de mise à disposition des services administratifs dans un milieu rural et permettent une meilleure visibilité de l'offre. Pourtant il reste encore des efforts à faire quant à la communication de la disponibilité de l'offre sur le territoire.

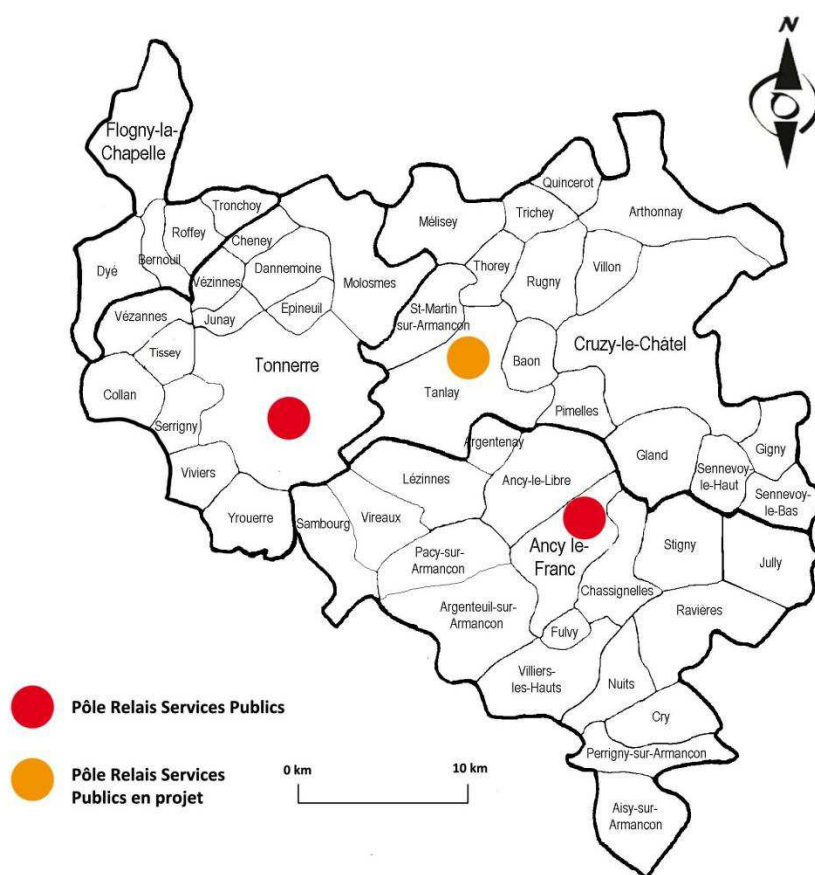


Figure 32 : Pôles Relais Services Publics de la future intercommunalité

Source : DDT ; Réalisation : Colomb, Kerbellec, Ramond, Verneau

1.2. La santé : un besoin d'offre et d'accessibilité en milieu rural

La disponibilité des services de santé sur le territoire du Tonnerrois est une thématique qui est également réapparue souvent auprès de la population. La santé est un sujet qui touche particulièrement les habitants, puisqu'en milieu rural, elle est relativement difficile à mettre en place correctement. De plus, il est constaté que les services de santé ont et auront une place de plus en plus importante suite à l'évolution démographique vieillissante du Tonnerrois.

En effet, il a été relevé que 34% de la population en 2008 sur le territoire est à la retraite. Puis, d'après la pyramide des âges, la plus grande des tranches regroupe les 45-59 ans, à la retraite également dans quelques années.

La disponibilité de tous les services de santé est donc une problématique primordiale pour la population, car le choix de vivre sur un territoire se fait souvent suivant la qualité de cette offre.

1.2.1. Des services de santé dispersés sur le territoire avec des difficultés d'accessibilité fréquentes

Les services de santé mis en place par le Syndicat Mixte du Pays du Tonnerrois

Aujourd'hui, la compétence de la santé sur le territoire du Tonnerrois est déléguée au Syndicat Mixte du Pays du Tonnerrois. Le projet en cours est celui du Contrat Local de Santé, programmé sur 2 ans pour débloquer des subventions et proposer des animations de sensibilisation aux services de santé. C'est un service mobile et gratuit qui vient en aide aux personnes plus démunies, qui ont rarement l'habitude de consulter des spécialistes de la santé. Cette unité mobile fonctionne donc extrêmement bien pour la population.

Centre hospitalier de Tonnerre, un service de proximité

Dans un second temps, il est constaté que la ville Tonnerre dispose d'un centre hospitalier, construit et agrandi entre 1968 et 1986. Aujourd'hui, il emploie environ 500 personnes, faisant de lui le premier employeur du territoire.

Pour assurer son activité hospitalière, le centre comprend :

- Un service d'urgences.
- 54 lits de médecine.
- 26 lits de soins de suite polyvalents.
- 30 lits de médecine physique et de réadaptation.
- 4 lits en unité de surveillance continue.
- 2 lits d'unités d'hospitalisation de courte durée.

- 10 places d'hospitalisation à domicile.
- 76 places de service de soins infirmiers à domicile
- Des consultations externes spécialisées.

L'hôpital comprend également une pharmacie, une équipe de soins palliatifs, un service de radiologie et un laboratoire d'analyses médicales. Ces deux derniers services sont ouverts aux patients externes.

De plus, le centre détient une activité médico-sociale composée :

- D'un EHPAD de 230 lits et places dont 9 d'Accueil de jour Alzheimer.
- D'un foyer d'hébergement spécialisé pour personnes handicapées de 57 lits.



Image 61 : Centre Hospitalier du Tonnerre

Source : Colomb, Kerbellec, Ramond, Verneau

L'hôpital de Tonnerre a donc pour vocation principalement d'être un service de proximité pour la population tonnerroise. Le centre hospitalier, plus important, auquel il se réfère pour les cas plus graves est celui d'Auxerre. Les services de chirurgie y sont performants et les structures adaptées. Mais le centre hospitalier de Tonnerre est déjà très efficace pour l'accueil et la prise en charge de personnes ayant besoins de soins classiques. En effet, la population étant de plus en plus vieillissante, ce sont essentiellement des soins réguliers qui sont nécessaires. Sur une année, les habitants du Tonnerrois hospitalisés ont recours pour près de 35% d'entre eux aux services proposés par l'hôpital de Tonnerre, contre 36.2% pour le centre hospitalier d'Auxerre et 10.7% pour les autres de la région. Le centre hospitalier est donc très convoité grâce à la disponibilité de ses services de proximité.

Ces services sont diversifiés avec un service d'urgence plus proche de la population, ce qui est important pour une prise en charge rapide et moins onéreuse, évitant l'engorgement des urgences d'Auxerre pour les cas médicaux moyennement ou peu graves. De plus les services de médecine et de rééducation de proximité permettent un meilleur accompagnement des familles surtout pour les personnes âgées qui se retrouvent ainsi moins isolées. Le service d'hospitalisation à domicile est également indispensable pour un territoire rural.

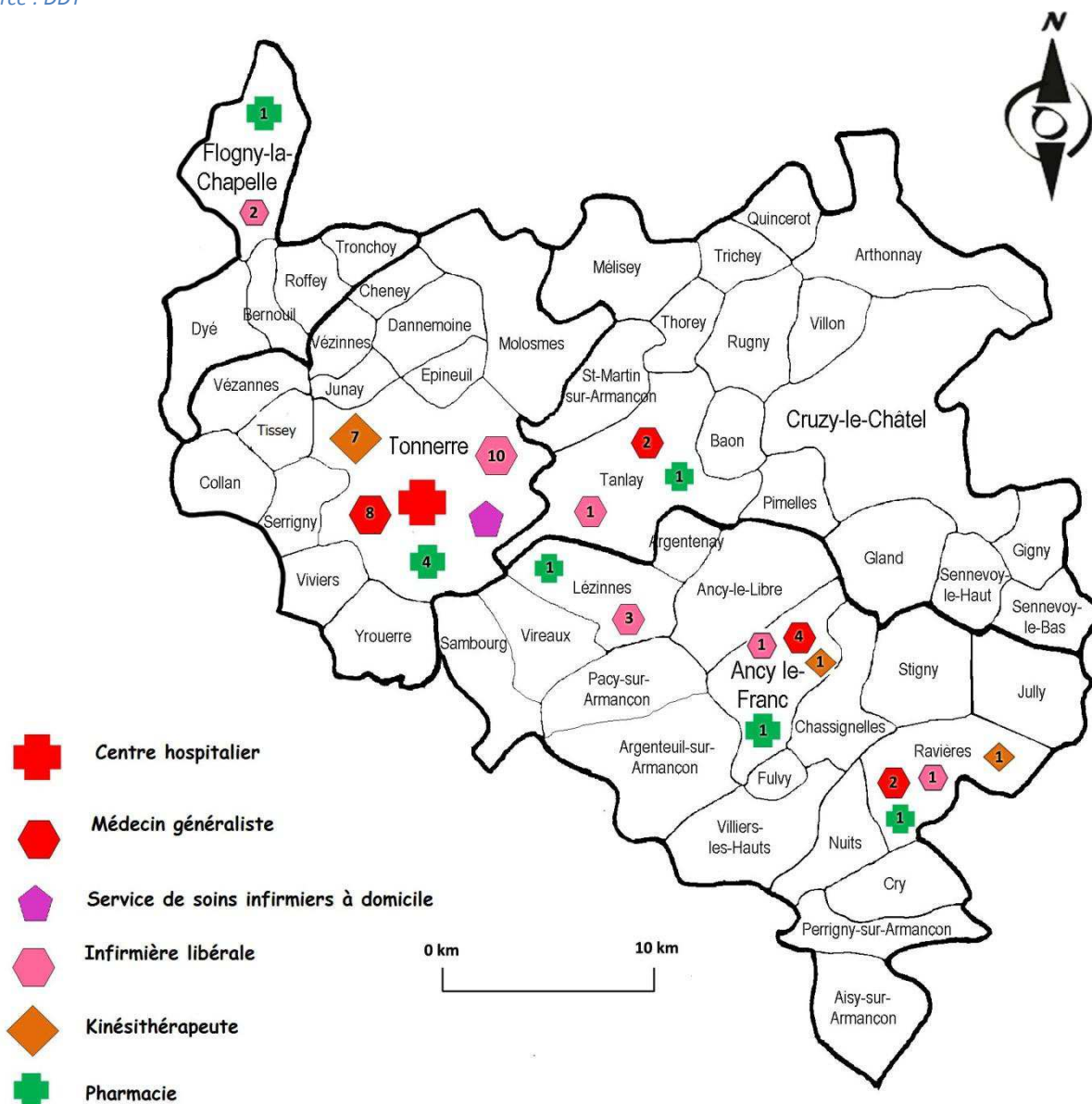
Aujourd'hui, il a été relevé un nombre de médecins spécialisés de moins en moins important sur ce site, puisque les patients atteints de maladies plus graves se rendent sur Auxerre. Le tout est que l'hôpital puisse également rester rentable sur le territoire qu'il occupe afin qu'il garantisse et maintienne son accueil des patients. De plus l'activité médico-sociale est bien développée, répondant aux besoins des personnes âgées du Tonnerrois. Ces services fonctionnent très bien.

Les autres infrastructures de santé proposées sur le territoire

D'après une étude effectuée sur les services de santé dans le Tonnerrois en 2010, l'URCAM de Bourgogne aurait analysé la répartition des généralistes sur le territoire. Il en est ressorti que le Pays du Tonnerrois, pour l'année 2008, est sous doté de médecins et qu'il le sera probablement encore en 2013. Notamment si aucune disposition n'est mise en œuvre pour remplacer les praticiens cessant leurs activités ou pour en attirer de nouveaux.

Figure 33 : Services de santé

Source : DDT



Concernant les pharmacies, au nombre de neuf aujourd'hui sur le territoire pour 52 communes, il est surtout noté que le temps d'accès moyen théorique est supérieur à la moyenne régionale ou nationale. Cependant d'après nos témoignages, certains pharmaciens se déplacent également pour le besoin des personnes. Encore une fois pour les personnes à mobilité réduite et qui restent chez elles, l'accessibilité à ce service pose problème.

Nous recensons également les services de santé relevant de la profession libérale sur le territoire. D'après la CNAMTS en 2008, le territoire comptait 19 infirmiers libéraux et 9 masseurs-kinésithérapeutes, dont 7 sur le canton de Tonnerre. Enfin il a été recensé 8 chirurgiens-dentistes sur le territoire.

Des actions de prévention et de sensibilisation mises en place

Compte tenu du fait que nous sommes sur un territoire rural, pour lequel les services de santé ne sont pas extrêmement nombreux, le Tonnerrois a su mettre en place plusieurs projets de prévention. En effet, le Groupement régional de santé publique a permis le financement de plusieurs projets de prévention et de sensibilisation quant à l'importance de la santé et des soins médicaux depuis 2007.

En collaboration avec l'Agent de Santé Jeunes, la mission locale du Tonnerrois et de l'Avallonnais a réalisé des outils sur le thème des addictions, de l'alimentation et des modules santé pour les jeunes de 16 à 25 ans. D'autres actions ont également été menées dans le cadre du programme Santé Précarité de l'Yonne (CODES, CPAM, Centre d'examens de santé, ANPAA, CAF...). Il s'agit de modules sur la santé et la nutrition pour les élèves des classes de Section d'Enseignement Général Professionnel Adapté. S'ajoutant à cela, le service Prévention Santé et Réseaux de la CPAM met en place différentes interventions sur la nutrition, la prévention bucco-dentaire et autres thématiques de santé.

Des services pour les personnes à mobilité réduite

Pour les personnes âgées, il existe sur le territoire un éventail d'aides possibles du domicile à l'hébergement. Une Coordination Gérontologique du Tonnerrois met à disposition un lieu d'accueil, d'information, d'orientation, d'écoute et d'échanges pour les personnes âgées et leur entourage sur les cantons de Flogny-la-Chapelle, Cruzy-le-Châtel, Tonnerre et Ancy-le-Franc.

Comme il a été évoqué, un Service de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD) est mis en place pour desservir le Pays Tonnerrois, rattaché au centre hospitalier de Tonnerre. Le territoire compte 6 Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPA) offrant une capacité totale de 675 lits.

Pour les personnes handicapées, le Pays dispose d'un établissement médico-éducatif accueillant les enfants et adolescents atteints de déficiences intellectuelles, en internat ou demi-pension pour une capacité d'accueil de 75 enfants, sur la commune de Tonnerre.

Pour accompagner les adultes handicapés, il existe un Etablissement d'Aide par le Travail (ESAT) sur Ravières accueillant 52 personnes.

Les communes de Ravières et Tonnerre possèdent également trois foyers d'hébergement avec au total 107 places.

1.2.2. L'accessibilité des services de santé, un critère d'installation

En milieu rural, la question de l'accès aux services de santé et de soins est une part très importante du cadre de vie de la population.

Depuis plusieurs années avec les restructurations de l'hôpital, la fermeture de certains services, et le non renouvellement des médecins généralistes, le territoire se retrouve quelque peu fragilisé. Aujourd'hui, l'offre des services de santé, encore relativement diversifiée, est tout de même ressentie comme trop faible par la population du Tonnerrois.

De plus, comme nous l'avons vu, le territoire est vieillissant et il faut anticiper la mise à disposition en conséquence de tous les soins relatifs aux personnes âgées. Actuellement de nombreuses aides sont proposées mais encore beaucoup d'habitants ne semblent pas correctement renseignés. Les services d'aide à la personne commencent à se développer, ce qui est important pour la population qui souhaite rester chez elle et compte tenu de celle qui va vieillir.

Les services de soins sont très dispersés et très peu accessibles pour les personnes ne pouvant se déplacer en voiture. Encore une fois la problématique de la Mobilité a son effet sur cette partie du diagnostic. Tout comme celle de la Formation, le nombre de professionnel étant en baisse.

La diversité et la multiplication des offres sont réellement ressenties comme un besoin pour les habitants. Nous constatons, suite à nos rencontres, que la santé fait partie des enjeux principaux du territoire et de la qualité de leur vie. Certaines personnes se demandent si elles auront une vieillesse assurée en soins. Et pourtant il est voulu de la part des élus de mettre à disposition une offre des plus complètes. Il s'agit de bien porter à la connaissance des habitants la totalité des offres et d'être à leur écoute quant au développement de ces services qui peuvent avoir des atouts considérables pour l'économie d'une commune.

1.3. Les services pour la petite enfance, onéreux et concentrés sur un territoire rural

La petite enfance est une compétence gérée par les Communautés de Communes du Pays du Tonnerrois actuelles, et fait partie des diverses problématiques qui font le quotidien de la population.

Suite à nos rencontres et à la lecture de l'étude sur la petite enfance et la jeunesse du SMPT, nous avons constaté un certain nombre de structures mises à disposition ainsi que certains dysfonctionnements relevés par les habitants.

Encore une fois, le milieu rural ne favorise pas l'accessibilité à de tels services, cependant le territoire a mis des structures en place pour répondre aux besoins des familles.

1.3.1. Des services pour la petite enfance malgré la baisse des natalités

En premier lieu, d'après le dernier recensement de l'INSEE (2008), il est recensé que la tranche d'âge des 0-14 ans sur le territoire de la future intercommunalité représente 16.71% de sa population totale. D'autre part, il est important de souligner une baisse des naissances. Nous passons de 2 442 naissances entre 1990 et 1999 à 2 144 naissances entre 1999 et 2007 soit un taux négatif de 12.2 %, pour un taux également négatif de 15% à l'échelle de l'Yonne. Enfin il est également à noter que la part des ménages avec enfant(s) sur le périmètre du « Grand Tonnerrois » représente 53,80% de sa population.

Malgré des chiffres en baisse pour les naissances et malgré la constatation démographique du territoire qui tend au vieillissement, il ne s'agit pas de mettre à l'écart la disponibilité de services pour la petite enfance. Encore une fois, il faut maintenir les efforts pour une meilleure satisfaction de la demande, afin d'assurer l'arrivée de nouvelles populations, dans l'idée de redynamiser le territoire.

La petite enfance fait partie des compétences des Communautés de Communes du Tonnerrois et du Canton d'Ancy-le-Franc. Divers établissements et services pour la petite enfance, dans chacune d'entre elles, ont été recensés. La Communauté de Communes d'Othe en Armançon ne propose en revanche aucune structure.

La petite enfance sur le territoire de la Communauté de Commune du Tonnerrois

La compétence de l'intercommunalité est relative aux modes de garde des enfants de 0 à 6 ans. Il s'agit ici des structures de Relais Assistantes Maternelles (RAM) « relais girafe » et de la crèche « les Coccinelles » (halte-garderie associative, multi accueils). La CCT s'emploie à financer et gérer le RAM ainsi qu'à financer la crèche et elle investit dans les constructions, rénovations et acquisitions immobilières de ce domaine.

Le Relais Assistantes Maternelles « Girafe » est situé dans le quartier des Prés-Hauts dans la commune de Tonnerre. Il permet l'accès à l'information sur les divers modes d'accueil proposés sur la Communauté de Communes et contribue à la professionnalisation et la valorisation des assistantes maternelles. En 2008, par exemple, 76 assistantes maternelles ont fait appel au RAM, et ont profité de cette structure comme espace pour s'occuper de leurs enfants à charge. Les parents y retrouvent donc toutes les informations sur les aides de garde proposées et les disponibilités des assistantes maternelles.

La crèche –Halte-garderie associative « les Coccinelles » est également située à Tonnerre et accueille les enfants de 0 à 6 ans. Elle propose 16 places en crèche dont trois en halte-garderie et deux places d'accueil d'urgence. Cette structure est animée par neuf professionnelles faisant fonctionner la crèche au quotidien.

La commune de Tonnerre a également mise en place une crèche halte-garderie municipale, multi accueils « A Petit Pas ». Celle-ci comprend huit places disponibles et est gérée par la ville via le centre social.

La petite enfance sur le territoire de la Communauté de communes du Canton d'Ancy-le-Franc

Dans le cadre de la petite enfance, l'intercommunalité a obtenu la compétence de l'élaboration de contrats « enfance » ainsi que la réalisation d'autres contrats du même ordre en fonction des besoins. Au sein de la Commission Petite Enfance, ces contrats ont permis à la CCAF la création et la gestion d'un Relais Assistantes Maternelles sur Ancy-le-Franc depuis 2005.



Ce RAM propose comme pour la CCT toutes les informations dont ont besoin les parents et offre un espace d'accueil pour les assistantes maternelles. Actuellement 52 assistantes sur la Communauté de Communes ont pu bénéficier de ce relais.

Concernant la jeunesse de manière plus globale en tant que compétence des intercommunalités, celles-ci proposent encore bien d'autres services mais entrant plutôt dans le cadre des loisirs et activités extrascolaires. Nous aborderons donc cette thématique dans la partie loisir du cadre de vie.

Image 62 : RAM de la CCAF

Source : Colomb, Kerbellec, Ramond, Verneau

1.3.2. Un projet qui émerge : le pôle Petite Enfance à Tonnerre

La CCT s'est engagée aujourd'hui à rassembler dans un même lieu, toutes les structures de la petite enfance précédemment présentées. La compétence de la petite enfance de la CCT en sera renforcée et l'intercommunalité deviendra alors l'interlocuteur unique de ces services. Ce projet contribuera à la simplification des propositions du territoire et à la mutualisation des moyens humains, techniques et financiers. Enfin il permettra d'accueillir 40 enfants dans la même structure au lieu de 26 aujourd'hui.

1.3.3. Des services qui se développent mais trop peu nombreux et onéreux

Nous avons donc constaté l'implication des différents acteurs et organismes pour le développement des services à la petite enfance sur le territoire du Tonnerrois. Actuellement nous avons en totalité quatre structures proposées aux parents, dont deux seulement sont réellement des structures de haltes garderies.

Il faut savoir que la création et la gestion d'une crèche est extrêmement onéreuse pour une collectivité (40 à 60 000 euros de coût de fonctionnement résiduel annuel) d'où la volonté des intercommunalités d'accompagner les assistantes maternelles à travers les RAM.

Cependant, nous constatons pour le moment une disparité des offres sur le territoire. Tout d'abord parce que trois structures sont proposées dans la CCT contre une pour la CCAF. De plus, et parce que nous sommes dans un territoire rural, les offres sont concentrées sur seulement deux communes.

Dans ce cadre, il est ressenti un manque par une partie de la population. Sur les 89 personnes ayant répondu à notre questionnaire sur la petite enfance, seulement 25 d'entre elles ont eu recours aux services de la petite enfance proposés sur le territoire. La plupart a justifié ce fait par le manque d'offres sur le territoire, ou bien par les difficultés engendrées.

Pour les personnes ayant déjà eu recours à ces services, six n'ont pas eu de remarques à nous faire parvenir les concernant et les ont trouvés tout à fait corrects. Pour les autres, les problèmes suivants ont été soulevés :

- Une mauvaise offre des transports pour l'accès aux services.
- Un service cher.
- Une mauvaise adaptation des horaires vis-à-vis des parents : pas de gardes tôt le matin et tard le soir.
- Une offre insuffisante par rapport à la taille du territoire.

Compte tenu de ces remarques, beaucoup de parents ont recours à des nourrices pour garder leurs enfants.

Encore une fois, étant dans un milieu rural, il est relativement difficile de répondre aux besoins des habitants, étant donné la taille du territoire et la distance entre les communes. L'accessibilité est un problème qui revient de nouveau ici. Il faut donc continuer à se mobiliser et répondre à la demande, dans l'optique d'accueillir de nouvelles populations.

1.4. Les loisirs : des besoins d'activités variées et dynamiques

Dans un milieu rural, tout comme urbain, la mise à disposition de loisirs pour la population permet également de se rendre compte de la qualité du cadre de vie d'un territoire. Les offres de services de détente répondent à des besoins essentiels pour assurer une qualité du quotidien et un dynamisme de la population Tonnerroise.

Dans un premier temps, nous relevons toutes les structures proposées pour la jeunesse. Celles-ci concernent principalement les activités périscolaires au sein de centres d'activités animées. De nombreux clubs et associations sont développés, et proposent un panel important d'activités culturelles et sportives. Parmi ces loisirs, nombreux sont ceux qui intéressent également les plus âgés. Nous recensons ainsi une partie représentative de ce qu'il se fait sur le territoire pour maintenir le dynamisme des activités pratiquées par les habitants.

1.4.1. Des pôles d'accueil pour les jeunes

Les Communautés de Communes du Pays du Tonnerrois proposent actuellement un certain nombre de services de loisirs. Notamment pour les enfants, nous retrouvons des centres de loisirs de part et d'autre du territoire. Notre état des lieux est effectué à partir de nos recherches, rencontres et des données du diagnostic sur la petite enfance et la jeunesse du Syndicat Mixte du Pays du Tonnerrois.

Les pôles et activités proposés sur le territoire sont donc les suivants :

SIVOS de Dannemoine, Cheney et Tronchoy

Le Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire des communes de Dannemoine, Cheney et Tronchoy propose l'Accueil de Loisirs « La Compagnie des P'tits Loups » pour les enfants de 3 à 12 ans. En 2010 une vingtaine de places étaient disponibles, durant les vacances scolaires, les mercredis et chaque matin, midi et soir des journées scolaires. L'Accueil de Loisirs est animé par deux professionnelles.

Le Pôle Animation d'Epineuil

Pour tous les enfants de plus de cinq ans, le pôle propose des animations culturelles et sportives, faisant participer les parents en favorisant les échanges par l'intermédiaire de sorties. Il propose un accueil périscolaire permettant des activités récréatives ou sportives avant et après l'école, les mercredis et durant les vacances. Le pôle est géré et animé par trois professionnels.

L'Accueil de Loisirs « Tom Pouce et Compagnie » de Tanlay et Commissey

Depuis juillet 2006, l'association propose également des activités périscolaires et de loisirs pour les enfants de plus de 4 ans. L'Accueil de Loisirs est proposé pour toute la partie Est de la CCT, sur le canton de Cruzy-le-Châtel. Comme pour les autres centres, il est disponible aux périodes périscolaires (matin, soir, mercredi et vacances). De plus les lundis et jeudis soirs, l'Accueil propose un atelier Yoga pour les parents et enfants. Il se compose de deux professionnels à plein temps ainsi que d'animateurs occasionnels notamment lors des vacances, où les enfants viennent plus nombreux.

Centre Social de Tonnerre

Le centre social de Tonnerre en dehors de son action d'accompagnement à la scolarité propose un Accueil Loisirs pour les enfants du Tonnerrois. Lors des vacances scolaires, du temps périscolaire et les mercredis, l'Accueil Loisir propose des activités de loisirs pour les enfants de 3 à 11 ans.

Sur le territoire de la CCT, le Centre Social est le seul à proposer des activités périscolaires pour les jeunes de 15-20 ans. Cependant, suite à des dégradations de locaux, le centre n'accueille aujourd'hui

plus que des jeunes de 11 à 16 ans encadrés par une nouvelle animatrice depuis 2006 et un éducateur sportif.

La Maison des jeunes et de la Culture (MJC) de Tonnerre

Depuis 1977 la MJC propose des ateliers ouverts à tous : Yoga, salle de musculation, Club photos et un atelier d'œnologie.

L'Accueil de Loisirs Intercommunal « Le Club des Loustics » de la CCAF

L'Accueil de Loisirs est ouvert aux enfants de plus de 4 ans durant les vacances scolaires. Un animateur coordinateur Enfance jeunesse de la CCAF s'occupe de ce centre, auparavant géré par deux centres de loisirs sur Ravières et Lézennes. Les structures et les offres sont restées les mêmes, sur les deux sites d'activités.

L'école Multisports de la CCAF

Depuis 2007, l'école multisports propose aux 6-8 ans et 9-12 ans des initiations sportives avec les clubs locaux. Depuis la construction d'un gymnase à Ancy-le-Franc, l'école se concentre sur cette commune, et propose également des activités pour les 3-5ans. En 2010, 75 enfants ont participé aux diverses activités gérées par un animateur avec des initiations foot, rugby, VTT et Canoë Kayak.

L'Accueil de Loisirs Intercommunal « les Gavroches » de la CCOA

Avec le contrat enfance jeunesse cosigné par la CCOA, le SIVOS et le CLAP (Centre de Loisirs et d'Accueils Périscolaires), la commune de Flogny-la-Chapelle propose un site d'activités pour les enfants de plus de 3 ans. Il fonctionne avec le site de la commune de Carisey suivant le nombre de participants, avec un transport en commun rassemblant les deux groupes. Sur la commune de Flogny-la-Chapelle, l'Accueil de Loisirs est géré par une animatrice du CLAP qui propose des activités le soir après l'école ainsi que les mercredis. En parallèle, un animateur communal présente aux enfants des activités autour de la bibliothèque et des activités sportives.

D'autres occupations, sportives ou culturelles, sont également proposées pour les enfants, relevant des loisirs familiaux que nous allons donc décrire en suivant.

1.4.2. Des loisirs pour tous les âges

Parmi tous les documents disponibles sur l'information des loisirs présents pour les familles, ou adultes seulement, il est recensé quelques grandes activités se remarquant sur le territoire.

Pêche

Une école de pêche a été mise en place sur la commune d'Ancy-le-Franc avec des ateliers pêche nature d'avril à juillet et de septembre à novembre, et des cours toutes les deux semaines.

Golf de Tanlay

Homologué par la Fédération Française de Golf, la commune de Tanlay dispose d'un Golf de 9 trous ainsi que d'une école proposant des cours personnalisés.

Parapente

Un club de parapente existe également dans la commune de Tanlay. Le club est ouvert toute l'année selon les conditions météorologiques, avec la possibilité d'y faire un baptême ou du libre pour les personnes possédant leur matériel.

Vélos

Pour les touristes ou habitants du Tonnerrois, les offices de tourisme d'Ancy-le-Franc et de Tonnerre proposent des locations de vélos types VTC ou VTT.

Randonnées

Le territoire propose 32 circuits de randonnées. Des sentiers en boucles sont répartis de part et d'autre du Pays du Tonnerrois avec circuits de thématiques diverses. Chacun des parcours fait passer les randonneurs dans les principales communes du Pays du Tonnerrois, tout en proposant de découvrir des milieux tels que les forêts, le canal de Bourgogne, l'Armançon, les vignes ou encore les fermes.

Canoë kayak

La Gravière du Moulin à Lézinnes propose une initiation à la navigation en canoës et kayaks, des locations avec organisation également de randonnées en rivières calmes ou sportives.

Parcours aventure Acrobatix

Pour les petits comme les grands, un Parcours aventure Acrobatix a été créé dans la commune de Cry-sur-Armançon. Il s'agit de parcourir une cascade de l'Armançon à plus de 10 mètres de hauteur dans un parcours d'accrobranche, c'est-à-dire un parcours proposé entre les arbres.

D'autres manifestations culturelles et sportives sont organisées notamment en périodes estivales (entre mai et septembre). Des concerts, expositions, randonnées, cours à thèmes etc. sont proposés au sein du Pays du Tonnerrois.

Toutes les activités citées dans le diagnostic touristique du territoire sont également mises à disposition. Entrant dans la thématique du loisir, les châteaux, le canal de Bourgogne, les manifestations font partie du panel d'activités et de loisirs proposés aux habitants du Tonnerrois.

1.4.3. Un tissu associatif important et diversifié pour un territoire rural

Parmi toutes les activités proposées sur le territoire, celles que nous avons déjà évoquées précédemment, nous recensons également un certain nombre d'associations qui complètent ces offres.

Le tissu associatif de la CCT :

La CCT dispose d'un tissu associatif de 22 associations dans les domaines de la culture (10) et du sport (12), dont 18 associations sur Tonnerre, 2 sur Tanlay, 1 sur Gigny et 1 sur Cruzy-le-Châtel. Le territoire offre ainsi des activités de musique, de danse, de peinture, de théâtre ou encore de cinéma pour le culturel. Mais également des activités de foot, tennis, gym, judo, yoga, musculation, cyclisme ou encore parapente, parmi toutes les autres propositions sportives des diverses associations¹⁹.

Le tissu associatif de la CCAF :

Le CCAF compte sur son territoire 37 associations, dont 15 associations culturelles et 22 sportives. Il est ainsi proposé pour la culture 3 associations sur Lézennes, 7 sur Ancy-le-Franc, 1 sur Stigny, Nuits-sur-Armançon, Ravières, Jully et Pacy-sur-Armançon. Concernant les associations sportives, il en est compté 5 sur Ravières, 3 sur Nuits-sur-Armançon, 7 sur Lézennes, 1 sur Argenteuil-sur-Armançon et 6 sur Ancy-le-Franc. Ainsi le territoire de la CCAF propose des activités de chant, photos, danse, échec, couture, vélo, foot, rugby, tennis, pétanque, judo et bien d'autres encore⁹.

Le tissu associatif de Flogny-la-Chapelle :

La CCOA présente un panel de 14 associations de loisirs et d'activités sportives¹. Concernant le territoire de la future intercommunalité, la commune de Flogny-la-Chapelle regroupe six associations d'activités culturelles (musique, lecture et foyers pour les jeunes).

Nous constatons donc que de nombreux organismes se mobilisent afin de répondre aux besoins de la population en termes de loisirs et d'activités. La communication de ces offres est encore une fois un frein quant à l'utilisation de ces services. Cependant les habitants du Tonnerrois possèdent déjà une offre qu'elle peut prendre en compte.

1.4.4. Des infrastructures à disposition sur le territoire

Afin de contribuer à la réalisation de ces activités, les communes ont su mettre à disposition les infrastructures correspondantes sur une partie du territoire.

Infrastructures sportives :

- Tonnerre : 1 gymnase au Lycée, 1 gymnase municipal, 1 stade municipal et 1 piscine municipale.



Image 63 : Gymnase d'Ancy-le-Franc

Source : Colomb, Kerbellec, Ramond, Verneau

¹⁹ En annexe 21, les tableaux du tissu associatif des CC.

- Ancy-le-Franc : 1 gymnase, 1 terrain de foot, 1 terrain de tir à l'arc, 1 terrain de basket et des cours de tennis.
- Argenteuil-sur-Armançon : 1 aire de jeux, 1 terrain de bi-cross et 1 terrain de foot.
- Chassignelles : 1 terrain de foot, 1 aire de jeux et 1 terrain stabilisé.
- Lézennes : 1 terrain de foot, 1 terrain de basket, des cours de tennis, 1 base de canoë.
- Nuits sur Armançon : Des cours de tennis et 1 terrain de rugby.
- Flogny-la-Chapelle : 1 terrain de foot et 1 terrain de tennis.

Infrastructures culturelles :

- Tonnerre : 1 bibliothèque, 1 théâtre, 1 cinéma, 1 maison des jeunes et de la culture et 1 école de musique.
- Ancy-le-Franc : 1 bibliothèque, 1 école de musique intercommunale, 1 salle de cinéma.

Il existe d'autres bibliothèques dans les communes d'Aisy-sur-Armançon, Argentenay, Ancy-le-Franc, Chassignelles, Cry-sur-Armançon, Lézennes, Villiers les Hauts, Flogny-la-Chapelle, Perrigny-sur-Armançon, Junay et Pacy-sur-Armançon.

1.4.5. Les loisirs, un service important aux yeux des collectivités et des habitants pour une qualité de vie

Pour ce diagnostic, il a été difficile de recenser la totalité des offres pour le territoire de la future intercommunalité. En revanche, il a tout de même été trouvé un panel très complet représentatif de ce qu'il se fait dans le Tonnerrois.

Pour cela, il a tout de même fallu se procurer plusieurs types de documents différents afin d'obtenir toutes les informations. De plus en plus de documents sont créés afin de regrouper un maximum d'informations, cependant il n'existe pas encore de document très clair avec toutes les offres, pour les enfants comme pour les adultes, présentant la liste complète de toutes les associations, clubs et organismes de loisirs. De nombreuses activités se retrouvent dans les documents d'information touristique, ce qui est également nécessaire. Néanmoins, il manque réellement une clarté dans la documentation locale, pour les habitants du Tonnerrois.

Encore une fois malgré les offres présentes, il a été constaté, par nos rencontres, divers dysfonctionnements. Tout d'abord nous retrouvons la problématique de la mobilité avec des difficultés à s'organiser pour emmener les enfants, notamment pour les personnes travaillant dans les commerces. Cela revient également cher pour les personnes sans emplois qui doivent se déplacer en voiture. L'offre restant relativement complète pour la taille du territoire, ces problématiques sont donc particulièrement propres à la plupart des territoires ruraux. Une amélioration des offres de covoiturage comme déjà évoqué dans le diagnostic de la mobilité pourra changer les choses.

Comme nous l'avons déjà dit, il est constaté un assez grand nombre d'associations et de structures notamment pour les plus jeunes, pourtant certains parents pensent que ce n'est pas encore suffisant. Cependant, pour un territoire rural, il est proposé des activités dans presque tous les sports

possibles. De même pour le culturel, les associations évoluent et voient de plus en plus le jour, les communes et intercommunalités s'y impliquent au fur et à mesure des années.

Les CC tentent également d'offrir avec leurs moyens de nouvelles choses, comme à la CCAF qui met à disposition ses locaux et gère l'école de musique intercommunale. Il a également été évoqué la création de cours de danse par la CCAF. Les CC et associations tentent vraiment de développer les activités culturelles sur le territoire, le sport étant déjà relativement bien implanté.

Pour les adultes, un grand nombre de loisirs peuvent se recouper avec ce qui est proposé pour les touristes. Il faut donc bien mettre en avant ce qui est du local pour l'habitant et ce qui est de l'activité touristique.

Enfin, pour la jeunesse de plus de 14 ans, il a été remarqué un manque de communication de ce qu'il leur est proposé. En effet, d'après nos rencontres, les lycéens par exemple ne se sentent pas du tout concernés par ce qu'il se fait sur le territoire. Ils ne connaissent pas l'offre et estiment qu'absolument rien n'est fait pour eux.

1.5. Les services dans le Tonnerrois : des offres qui soulèvent des questions desquelles émergent un projet

Suite à l'appel d'offre de l'Etat en 2005, la ville de Tonnerre se voit actuellement implanter un Pôle d'Excellence Rurale (PER) sur la place de la Gare. Porté par le SMPT et la CCT, un nouveau bâtiment labellisé « Bâtiment Basse Consommation » vient donc de voir le jour et est désormais disponible pour ses aménagements intérieurs.

« Les pôles d'excellence rurale sont des projets favorisant le **développement des territoires ruraux** qui reçoivent à ce titre un financement partiel de la part de l'État. Le label Pôle d'excellence rurale est attribué à un projet de développement économique situé sur un territoire rural et fondé sur un **partenariat entre des collectivités locales et des entreprises privées** ». ²⁰

Dans ce cas, le projet a été de réaliser un centre regroupant et relocalisant un maximum de services dans un même lieu. On y retrouvera notamment les services à la population et aux entreprises.

Concernant les services liés à l'entreprise, le PER devrait accueillir une nouvelle pépinière ainsi qu'un hôtel d'entreprise.

Pour la partie service, l'antenne Tonnerroise de l'Association Inter-Entreprises pour la Santé au Travail de l'Yonne (médecine du travail) devrait y déménager. S'y retrouvera également l'unité mobile du centre d'examens de santé, la permanence du cabinet Urbanis pour l'accompagnement à la réhabilitation des logements privés. Le Relais Service Publics avec les services de Tonnerre que nous avons déjà présentés précédemment y sera également implanté. Enfin le rez-de-chaussée abritera la nouvelle bibliothèque de la ville.

²⁰ Définition de la Mission de développement économique Alpes de Haute-Provence.

Pour conclure sur les services pour le territoire de la future intercommunalité dite du « Grand Tonnerrois », nous constatons que cette thématique faisant partie intégrante de la qualité de vie des habitants soulève des questions qui touchent à tout ce qui relève du dynamisme et des caractéristiques du territoire à part entière. Du fait de la faible démographie et de la dispersion des populations sur le territoire, les services en milieu rural se trouvent confrontés à un certain nombre de difficultés spécifiques à la ruralité.

Certaines difficultés concernent les utilisateurs des services, tel que la proximité et l'accessibilité des services pour les utilisateurs. D'autres difficultés concernent les fournisseurs de services, tel que la mise à disposition de leur fréquence d'utilisation, l'isolement des prestataires ainsi que la concurrence des services urbains à laquelle les prestataires ruraux sont confrontés.

2. Cadre de vie : une image de déclin sur le territoire.

Dans un second temps, nous constatons que la qualité de vie sur un territoire se traduit également par la qualité de l'environnement dans lequel nous vivons. C'est pourquoi le cadre de vie dans lequel les habitants se retrouvent est une thématique importante quant à la réalisation d'une photographie du territoire. Plus précisément, il sera traité de l'environnement physique qui entoure la population, traduit par la qualité du bâti et des espaces publics des communes. Dans ce sens, nous traduisons également ce qui en ressort comme étant l'image du Tonnerrois. En effet, nous constatons que l'image d'un territoire représente la qualité du cadre de vie dans lequel nous nous implantons ainsi que son dynamisme.

Dans ce cadre, nous ferons un premier constat sur le bâti des communes du périmètre de la future intercommunalité. Puis nous visualiserons comment l'image au sens large d'un territoire contribue également à la vie de tous les jours, d'une part pour ses habitants et d'autre part pour l'impact qu'il aura sur les territoires voisins.

2.1. Le bâti, les logements qualifiés de dégradé

Toujours dans le but de procéder à la réalisation d'une photographie de la future intercommunalité, la problématique des logements fait partie des thématiques qui doivent être abordées pour faire le constat de la vie dans le Tonnerrois ainsi que la qualité du bâti sur ce territoire.

2.1.1. Des logements qualifiés de dégradés

Aujourd'hui, d'après le dernier recensement de l'INSEE (2008), nous relevons un total de 7 817 logements sur le territoire de la future intercommunalité, ce qui représente une augmentation de 3.4% des logements par rapport au recensement de 1999. Il est également spécifié que 81.9% de ces logements sont des maisons, et seulement 17.6% des appartements.

Suite à toutes nos rencontres, l'adjectif qualifiant le plus souvent l'état des logements du Tonnerrois est celui de « dégradé ». Cette dégradation de l'habitat sur le Tonnerrois ressort très nettement sur la ville de Tonnerre. Il est remarqué des difficultés notamment avec la façade des maisons, laissant deviner l'état intérieur de certaines. La présence de nombreux commerces ou services laissés à l'abandon, les vitrines vides et délabrées, suite notamment à l'implantation des deux grands supermarchés, laisse deviner l'état économique de la ville, et contribue à une mauvaise image du territoire.

D'après l'INSEE toujours, les résidences principales en 2008 représentent 72.4% des logements, les résidences secondaires et logements occasionnels 15.1% et les logements vacants 12.5%. Cependant, nous constatons que la catégorie « logements vacants » de l'INSEE ne doit prendre en compte

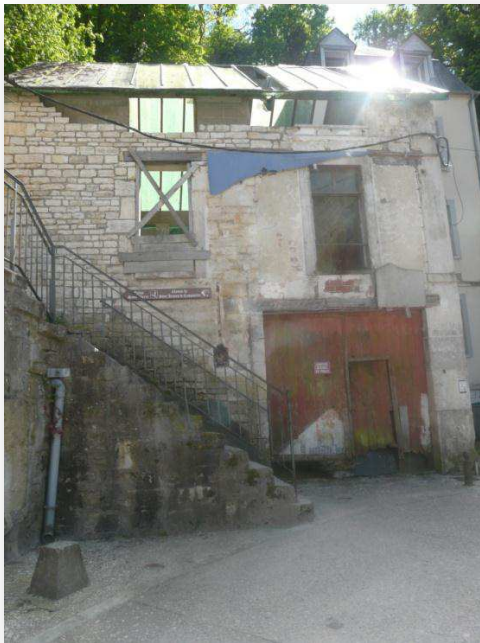


Image 64 : Maison à côté de la Fosse d'Yonne à Tonnerre

Source : Colomb, Kerbellec, Ramond, Verneau

uniquement que les logements qui ne sont plus habités. Autrement dit, ces chiffres nous disent bien déjà que 12.5% des logements du Tonnerrois sont inoccupés et très dégradés, mais n'incluent pas la part importante des logements occupés et dégradés également. Dans certaines communes du territoire, il est même constaté un pourcentage de vacance dépassant les 16% comme à Tonnerre, Ancy-le-Franc ou encore Ravières.

Une forte précarité énergétique découle de ces observations. Les locataires payent, au plus grand bonheur des marchands de sommeil très répandus sur le territoire, des loyers très bas et s'endettent par la suite avec des charges extrêmement élevées.

Concernant les quartiers plus récents de la ville, de type HLM, nommés « Les préaux de Tonnerre » et le quartier des « Lices », ils se trouvent plus en périphérie et sont également concernés par la vacance générale observée dans la ville. Le quartier des « Préaux » est actuellement en rénovation et se fait installer des capteurs solaires.

Dans le reste du territoire, il a donc été constaté que 15.1% des logements sont des résidences secondaires. Le taux varie suivant les communes, mais par exemple la commune de Villon compte 96 habitants et 120 résidents secondaires. Au niveau du patrimoine architectural, ce phénomène est souvent une bonne chose puisque les propriétaires de ces résidences rénovent et remettent en valeur le bâti.

2.1.2. Une politique de l'habitat et du bâti en faveur de la rénovation

En réponse au problème majeur du bâti sur le territoire, les acteurs réagissent et adhèrent à des programmes et opérations de rénovation.

Depuis 18 ans le Syndicat Mixte du Pays du Tonnerrois a adopté une politique de l'habitat et de sa rénovation. Pour cela, trois outils différents ont été mis en place : l'OPAH-RU, le FISAC et le PIG.

Le FISAC (Fond d'Intervention Sauvegarde de l'Artisanat et du Commerce) a pour rôle de subventionner les petits commerces concernant leur maintien et leur modernisation, améliorer les vitrines, et les mobiliers urbains, financer les opérations de création, dans le but de préserver et développer un tissu de commerces de proximité.

Ce fond d'intervention est exclusivement mis en place en milieu rural, dans les zones montagneuses et zones prioritaires des villes. Il concerne toutes les entreprises commerciales, artisanales ou de services (hormis les pharmacies, professions libérales et activités liées au tourisme). Les cafés et restaurants peuvent également en bénéficier s'ils s'adressent à la population locale en priorité, ainsi que les commerces culturels de proximité.

Il ne peut être mis en place qu'un seul FISAC par territoire, c'est pourquoi le fond ne concerne que la ville de Tonnerre. Ainsi la commune et le Pays, en collaboration avec les Chambres Consulaires et l'Union Commerciale et Artisanale de Tonnerre, va engager des travaux dans le centre-ville afin de rendre plus agréable l'espace marchand. Les commerçants pourront bénéficier d'aides pour améliorer leurs locaux et des animations commerciales plus visibles seront proposées aux Tonnerrois.



Image 65 : Maison d'Ancy-le-Franc

Source : Colomb, Kerbellec, Ramond, Verneau

Le syndicat mixte du Pays du Tonnerrois et la ville de Tonnerre ont également lancé une OPAH-RU (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain) sur dix ans, permettant la réhabilitation de logements dans la ville de Tonnerre et la création de logements sociaux générant de l'emploi. La phase pré-opérationnelle de cette étude réalisée par le bureau d'études URBANIS est en cours de finalisation. Cette opération permettra par la suite aux propriétaires occupants ou bailleurs d'un logement dégradé sur Tonnerre, de plus de 15 ans, de faire appel gratuitement aux services de réhabilitation mis en place, pour une amélioration de l'efficacité énergétique des logements et de leur confort. Sur 5 ans, l'OPAH permettra de lutter contre la vacance de plus en plus marquée dans le tonnerrois, et participera à l'amélioration globale du cadre de vie, tout en améliorant le patrimoine architectural riche sur le territoire.

Comme troisième outil principal, le territoire a mis en place un PIG (Programme d'Intérêt Général) de 4 ans et sur les 78 communes du Tonnerrois. Ce programme, renouvelé aujourd'hui pour trois

années supplémentaires, permet également de lutter contre la vacance des logements, notamment la vacance énergétique, pour les propriétaires ou bailleurs (aux revenus modestes) de logements de plus de 15 ans. Le PIG va donc toucher 170 logements du tonnerrois.

Toutes ces opérations sont soutenues par l'Etat, l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), le Conseil Régional de Bourgogne, le Syndicat Mixte du Pays du Tonnerrois et la ville de Tonnerre. Le budget étant de 2 millions d'euros pour financer 182 logements. Les aides de l'ANAH peuvent varier de 25 à 50% du montant des travaux éventuellement plafonné.

Le syndicat Mixte du Pays du Tonnerrois accompagne également le programme « Habiter mieux » destiné aux économies de chauffage en apportant une prime complémentaire de 500 euros qui amènera une prime majorée de l'Etat (ANAH) de 2100 euros. Le Pays du Tonnerrois accordera également une prime de 500 € pour aider les ménages les plus modestes. Enfin, la ville de Tonnerre, pour l'OPAH-RU, met en place une aide de 10% de subventions pour les projets locatifs et pour le renouvellement des façades.

Pour l'heure, il a été ainsi réhabilité 1200 logements sur le Pays du Tonnerrois. L'objectif pour les collectivités est bien d'attirer une population, et la plus variée possible.

2.1.3. Une politique de rénovation à maintenir, un bâti à mettre en avant

Aujourd'hui la mise en place d'une politique de l'habitat tournée vers la rénovation est bien lancée. Des opérations voient le jour et certaines une fois achevées ont pu être renouvelées. Ces initiatives vont donc considérablement améliorer l'image négative que les tonnerrois ont de leur propre territoire, ainsi que celle faite par les populations voisines. Elles montrent bien la volonté des acteurs d'agir et de faire en sorte que les communes ne se laissent pas vieillir comme leurs habitants. Concernant la qualité des logements comme de l'environnement plus général, la qualité de vie ne peut qu'en être meilleure.

La rénovation du bâti contribuant à donner une apparence plus agréable, participe également à l'amélioration des espaces publics et l'attractivité des commerces. Le FISAC s'occupe plus particulièrement de ceux-ci tandis que l'OPAH-RU et le PIG sont mis en place pour le reste du bâti, ce qui n'est pas négligeable. Les commerces sont intégrés dans un milieu attrayant, les espaces publics entourés de bâtiments non délabrés. Ces opérations ont ainsi un fort impact sur l'attractivité des populations extérieures et des touristes. Que ce soit pour y vivre ou pour s'y installer temporairement, la qualité de vie induite de la rénovation des bâtiments ne peut que profiter au territoire.

2.2. Aménagements urbains : des besoins en mobilier et signalétique

Suite au constat effectué sur le bâti à proprement parlé, des déficiences en termes d'aménagements urbains ont été remarquées. Le mobilier urbain ou la signalétique font également partie des détails du quotidien pour les habitants ou les touristes. Il apparaît nécessaire de prendre en compte ce volet vis-à-vis, encore une fois, de la qualité de l'image des communes, de leur propreté et de leur clarté pour un meilleur accueil.

2.2.1. Des espaces mal aménagés

Nous notons d'une part des aménagements publics de mobilier urbain relativement peu présent sur le territoire. Dans de nombreuses communes, un manque certain d'aménagements tel que des emplacements poubelle ou banc est remarqué. D'autre part, nous constatons un réel problème quant à la mise en place de signalisations.

Afin d'illustrer ces propos, il existe sur le territoire un exemple qui relate tout à fait ce problème, aussi bien pour le mobilier urbain que pour la signalétique : le panorama de la commune d'Ancy-le-Franc. En effet, pour accéder au point de vue de la commune, il faut déjà s'être aventuré sur les dessus d'Ancy-le-Franc, et de s'être approché du cimetière afin de voir la pancarte indiquant le point. Une fois ayant vu ce panneau, il n'y a plus aucune signalisation pour nous inviter à monter encore plus haut et accéder à la route sur le bord de laquelle se situe le petit panorama. De la route, il n'y a aucune indication invitant les visiteurs à s'arrêter. De plus, une fois sur place, nous devinons que c'est bien ici qu'il faut s'arrêter mais rien n'est clair, et le seul petit banc sur le côté ne permet plus de s'y assoir.

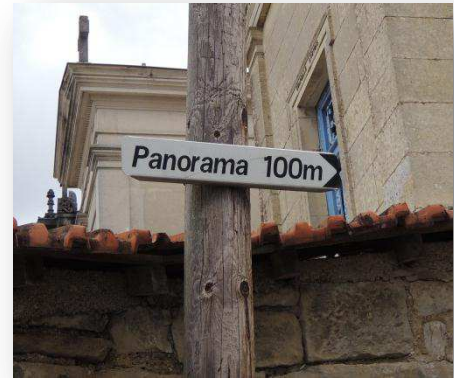


Image 66 : Panneau du panorama d'Ancy-le-Franc
Source : Colomb, Kerbellec, Ramond, Verneau



Image 67 : Panorama d'Ancy-le-Franc
Source : Colomb, Kerbellec, Ramond, Verneau

Plus spécifique à la problématique de la signalétique, il a été remarqué des dysfonctionnements concernant l'indication des communes depuis les routes. De part et d'autre, il n'est pas évident de retrouver une commune à laquelle on souhaite se rendre. Par exemple, lorsque l'on se rend sur la Commune de Gland par la route depuis Ancy-le-Franc, lors du croisement qui permet d'atteindre le village, le panneau de signalisation n'est pas présent. L'indication existe lorsque l'on vient dans

l'autre sens, mais pas dans les deux. Cet exemple fait partie de bien d'autres qui ont été constatés sur le territoire.

Ces deux exemples illustrent tout à fait les petites remarques de cet ordre que nous avons pu entendre et voir sur le territoire.

2.2.2. Des aménagements manquant, pour un meilleur accueil

Les aménagements urbains et signalétiques sont quelque peu des éléments de détails pour une photographie globale d'un territoire, et pourtant ils font partie des choses qui marquent lorsque l'on s'y trouve. La signalétique n'est sûrement pas un problème majeur pour les habitants de longue date, mais dans l'optique d'accueillir de nouvelles personnes et de mieux accueillir le touriste, elle reste insuffisante, et pas uniquement pour les communes et les monuments ou points remarquables, mais également pour l'indication des commerces et des services.

Le mobilier urbain délabré ou manquant est également ressenti par la population. L'ajout de simples bancs et poubelles permet de réellement remettre un lieu en valeur et le rendre plus fonctionnel. Le canal de Bourgogne, les places publiques, les espaces entourant les sites touristiques en sont très dépourvus.

Comme il a déjà été dit, ce genre d'aménagement rajoute un cachet de qualité et de propreté sur le lieu dans lequel on se trouve et contribue une fois de plus à l'amélioration de l'image du territoire ; ainsi, au final, à l'amélioration de qualité de vie de l'habitant.

2.3. L'image du territoire, représentative de son dynamisme

De toute évidence, le premier constat est que l'image du territoire est négative. De plus, ce qui est délabré et désagréable à regarder est toujours ce qui nous marque le plus. Pourtant, de beaux atouts existent sur le territoire.

La ville de Tonnerre qui est la plus importante sur le périmètre de la future intercommunalité est celle qui ressort le plus comme étant dégradée. Le territoire est ainsi marqué par ce point noir. Il faut cependant garder en tête les projets actuels des communes qui contribueront déjà fortement à l'amélioration de cette image ressentie aussi bien par la population intérieure qu'extérieure du Tonnerrois.

De plus, il est constaté que la qualité de vie d'un territoire est également un facteur très important pour le dynamisme économique, l'attractivité touristique et l'attractivité des entreprises. L'image de la commune influence le choix de l'implantation d'une structure et de ses employés.

Le cadre de vie perçu au premier coup d'œil doit être marquant et ce dans le bon sens. Pour montrer un territoire dynamique, il faut se mettre au goût du jour. Publicités sur l'autoroute, dans les stations de métros à Paris, avoir un page Facebook etc. L'image de la ville, le cadre de vie, doit faire l'objet d'un poste à plein temps et d'un budget bien défini et réfléchi. Elle doit viser tous les types de population.

Partie 3 : Les pistes de réflexion

I. Les divers enjeux des thématiques analysées

Afin de donner à la future Communauté de Communes un rayonnement départemental et régional, les enjeux à dégager de ce projet de redynamisation de territoire sont multiples. La réalisation de ces préconisations devra répondre à des intérêts politiques, économiques, environnementaux, sociaux et de développement durable.

Enjeux économiques

- Consolider et améliorer l'existant, au niveau des entreprises, des commerces, du tourisme et des services. Ces dernières années, le départ de nombreuses structures a fragilisé l'économie du territoire. Il est nécessaire d'intégrer une véritable politique de modernisation et de mise en valeur de celui-ci.
- Mettre en concordance les formations et les offres proposées. Réorganiser la formation professionnelle pour mieux appréhender les problèmes sur le long terme. En effet, sur ce territoire certains emplois ne sont pas pourvus. Il est nécessaire de réunir les multiples acteurs et de construire un projet d'avenir qui tienne compte des formations et des métiers sur le Tonnerrois.

Enjeux environnementaux

- Développer une gestion durable des ressources naturelles. Sur le territoire, des matières premières sont peu ou mal exploitées. Il est nécessaire d'améliorer les exploitations de ces ressources et d'élargir les domaines d'activité aux énergies renouvelables.
- Limiter les émissions de gaz à effet de serre et la dégradation des voies routières, en développant des activités de proximité.

Enjeux sociaux

- Améliorer la qualité de l'accueil afin d'attirer des entreprises, des habitants et également des touristes. Pour cela, un accent doit être mis sur la mobilité de ces populations rurales, mais également d'afficher un cadre de vie de qualité.

Ces enjeux ne peuvent aboutir que si l'ensemble des acteurs du territoire : les élus, les entreprises privées et publiques, les associations, les citoyens... agissent en commun.

II. Les axes de travail et opérationnels proposés

Suite à la réalisation d'un diagnostic complet, permettant la réalisation d'une « photographie » et d'une analyse du périmètre de la future intercommunalité dite du « Grand Tonnerrois », notre rapport comprend à présent les diverses préconisations de redynamisation du territoire qui en ont découlées.

Le travail, sur les principaux axes à développer, a été effectué par thématique du diagnostic. Cependant les leviers d'actions se recoupent tous les uns avec les autres, au vu de l'importance de certains.

1. Les entreprises : de multiples projets à déployer et à améliorer

Trois axes sont développés concernant les préconisations dans le domaine de l'entreprise. Tout d'abord, le secteur du développement durable doit être renforcé afin de renforcer les chances de dynamisme. Puis, des actions de consolidation sur ce qui se fait déjà sur le territoire, doivent être mises en œuvre. Enfin, le territoire devra maîtriser l'accueil des entreprises, afin d'en dégager un meilleur dynamisme.

1.1. Développement durable, une carte à jouer sur ce territoire

Compte tenu de l'importance du développement durable sur le territoire, il y a des spécificités qui mériteraient d'être exploitées, en particulier ce qui touche aux énergies renouvelables.

1.1.1. Volet énergies renouvelables : promouvoir les énergies propres

Des entreprises dans les énergies renouvelables dans les logiques de revalorisation des déchets, en utilisant les potentialités du territoire. Dans un premier temps, nous savons que certains projets, sont en cours. Il devrait bientôt être mis en place une entreprise de Biomasse sur la zone Actipôle de la commune de Tonnerre. Un projet de panneaux photovoltaïques ou de méthanisation par les déchets est également en cours de proposition pour la commune de Villon.

Aujourd'hui, la mise en valeur de telles activités peut être très favorable pour un territoire rural. C'est une politique à adopter, non seulement de plus en plus « à la mode » et qui valorise l'image d'un milieu rural, mais qui permet la création d'emplois et d'entreprises difficilement délocalisables, dépendantes des ressources présentes sur le Tonnerrois et répond à des besoins du département. La production d'énergie se base sur des ressources locales et permet, pour certain domaine, une valorisation des déchets assurée. Etant dans un milieu rural où l'agriculture et la forêt règnent, il s'agirait de valoriser les sous-produits agricoles et forestiers par la même occasion.

1.1.2. Volet matériaux, utiliser les ressources du territoire

Ayant constaté le départ d'entreprises industrielles classiques, il est nécessaire d'utiliser les ressources propres du territoire pour consolider, de façon durable, son développement économique. En ce sens, comme dit précédemment, des entreprises dans les énergies renouvelables, en utilisant les matières premières présentes sur le territoire seront proposées.

Dans un second temps, le Tonnerrois doit mettre en valeur ce qu'il possède. Il doit utiliser toutes ses ressources et mettre en avant ses produits. La pierre, le bois ou encore le chanvre seraient mises en valeur. Pour la pierre, par exemple, la qualité des pierres de l'Yonne est déjà reconnue. Développer les pierres du Tonnerrois permettrait de proposer un produit de qualité, reconnu et bien spécifique du territoire, un produit de marque, comme a commencé l'association « Pierre de Bourgogne ».

1.1.3. Volet télétravail, pour un territoire plus attractif



Image 68 : Le télétravail à la campagne

Source :

sohosologers.com/fr/travailler/devenir-solo.ph

Toujours dans le cadre du développement durable, suite au constat fait sur les mutations d'entreprises et les besoins des employés, nous proposons de développer un autre moyen d'attirer des travailleurs, en supplément de ceux déjà présents sur le territoire : le télétravail.

D'après les études du CEA aux Etats Unis, 3,9 millions de télétravailleurs, travaillant au moins une journée par semaine chez eux, plutôt que de se déplacer, économisent 3,2 milliards de litres d'essence par an, soit 14 millions de tonnes de CO₂ de moins dans l'atmosphère.

Développer ce nouveau mode de travail, permettrait d'attirer des personnes souhaitant travailler chez elle une partie de la semaine et profitant de la proximité, par le train, des grands pôles urbains : Paris, Lyon, Dijon. Ce projet profiterait aussi bien, à des personnes venant de l'extérieur, comme de l'intérieur du territoire. Le développement du télétravail serait un atout considérable pour le Tonnerrois. Ces nouveaux travailleurs sont porteurs de nouvelles connaissances, compétences pour le territoire dans lequel ils s'installent. Ils contribuent ainsi, souvent avec leur famille, à l'économie du territoire et permettent le maintien d'autres activités telles que les services et les commerces de proximités.

Il s'agira de proposer une structure « Télécentre » qui pourrait accueillir ces personnes, si elles ont besoins de matériels (ordinateurs, imprimantes, photocopieuses etc.), mais également de salles de réunion (rendez-vous, Visio conférence etc.), proches de chez eux pour faciliter leur travail. Il ne s'agirait pas de créer de nouvelles structures, mais que les collectivités s'organisent afin de mettre à disposition ce dont ils ont besoin et qu'ils n'ont pas chez eux. Par exemple, les collectivités pourraient leur laisser l'accès aux Pôles de Relais Services Publics, qui possèdent des salles informatiques ou des salles de réunion qui ne sont pas utilisées toute la semaine. Pour attirer le télétravail, il faudrait également développer une communication importante. Donner envie aux personnes souhaitant vivre en campagne, mais rester proche des grands axes, être à moins de deux heures en train de Paris. Cela inciterait également, les personnes en recherche de travail sur le tonnerrois, suite au départ d'entreprises, à se lancer dans une activité entrepreneuriale à domicile.

Pour attirer la population et rendre dynamique la vie du Tonnerrois, il ne s'agit pas seulement d'accueillir de nouvelles entreprises, mais surtout de prendre en compte que, lorsqu'une nouvelle entreprise arrive proche du territoire, il faut saisir l'opportunité d'attirer les salariés sur le Tonnerrois

pour les loger et les faire vivre. De même lorsqu'il s'agit des télétravailleurs. Quant l'implantation d'une entreprise est problématique sur un territoire, il faut savoir profiter du dynamisme périphérique (Montbard, Avallon, Auxerre) en contribuant au meilleur fonctionnement des commerces locaux.

Afin d'illustrer cette préconisation, nous pouvons citer le département du Gers qui mise énormément sur cette nouvelle forme de travail. En effet, celui-ci accueille un très grand nombre de télésalariés ou entrepreneurs individuels (travaillant à la maison), dont 20% sont originaires d'Europe du Nord. Comme l'explique le SOHO SOLO (La CCI du Gers, en collaboration avec le CEEI Gers Gascogne, et avec le soutien du Conseil Général du Gers et du Conseil Régional de Midi-Pyrénées), le concept du télétravail permet le déplacement de travailleurs de Toulouse chez eux. Le département a mis en place un réel travail de communication, afin de promouvoir son territoire, de le rendre attractif et attirant, pour les personnes à la recherche d'un lieu pour s'installer.

1.2. Consolider les acquis, corriger les manques, diversifier l'offre

Le premier point important est celui du club des entrepreneurs. Il faut le renforcer, en faire la promotion, montrer quels sont les avantages d'appartenir à un réseau d'entreprises. Ce club pourrait devenir la vitrine des entreprises du Tonnerrois, représenter le territoire. Ainsi, il permettrait aux entreprises adhérentes de peser plus lourd à l'échelle de la région, voire du bassin parisien. Il s'agirait également de mettre en place un vrai réseau d'informations entre les entreprises permettant la mise en relation avec d'autres organismes dans les domaines de la formation et de la mobilité. De plus, il permettrait éventuellement de développer le partage de matériel ou de salariés entre les entreprises.

A titre d'exemple, nous pouvons revenir sur le projet de Plate-forme Ressources Humaines d'entreprises. Un projet a priori intéressant qui n'a pas recueilli d'écho. Il convient donc de s'interroger sur les raisons de cette non-réussite qui aurait permis, un partage d'informations concernant les formations et les services à développer. En effet, il serait compliqué de développer une nouvelle structure. Il s'agirait donc de réétudier le projet, dans l'optique de l'inclure dans la structure du réseau d'entreprises. Celui-ci mérite d'être réétudié en s'appuyant sur des entreprises dynamiques existantes sur le territoire. Avec un pouvoir plus important et représentant le tissu économique des entreprises du territoire, ce réseau déciderait des orientations à mettre en œuvre sur le territoire et ce, avec l'appui des élus. Ainsi, les élus pourront mettre en avant une politique de développement des entreprises travaillant dans les énergies renouvelables. Il s'agirait de mettre en avant, non seulement l'économie du territoire, mais aussi son image, quant à l'adhésion à une politique économique plus écologique.

Dans un second temps il est nécessaire de soutenir les initiatives et sensibiliser les élus aux besoins des entreprises présentes sur le territoire. Réaliser un inventaire pour recenser les besoins des entreprises, en termes de formations et de besoins en services. Ainsi, il serait réalisé une base sur laquelle les élus et le club des entrepreneurs pourraient travailler. Enfin, il faut continuer d'aider les entreprises du Tonnerrois à se moderniser, à se promouvoir, mais également les sensibiliser au

développement durable, avoir un rôle d'impulsion par ses politiques d'achats ou de réalisation et servir d'exemple.

1.3. Préparation du territoire pour l'accueil de nouvelles entreprises

Il s'agit de maîtriser l'offre, le foncier et l'accueil des structures mises en place sur le territoire. Réaliser un inventaire de l'offre présente : terrains et locaux disponibles, évaluation des coûts de réhabilitation des friches industrielles, etc. Pour cela, il serait souhaitable que le territoire ait une maîtrise réelle de ce foncier et de ses locaux afin de simplifier l'implantation des entreprises. Toute transaction immobilière doit être proposée prioritairement à la collectivité. Même si elle n'achète pas, cela lui permettra de connaître l'état du marché : prix, état du foncier, noms des propriétaires etc.

Dans un second temps il faudra développer une réelle maîtrise de l'accueil de l'entrepreneur. Ceci, avec la création d'un groupe de personnes, qui participe à des salons pour promouvoir le territoire, qui va chercher les entreprises pour les ramener dans le Tonnerrois. De plus, la mise en avant de tous les outils déjà mis en place pour aider et accompagner les entreprises est nécessaire (fiches CCI, aides du CDT etc.). Mais il faudrait également, que des élus dans leur fonction de donneurs d'ordre fassent partie de ce groupe, qu'ils accueillent et prennent en charge directement des entrepreneurs intéressés par le territoire. Il existe dans d'autres territoires, par exemple dans l'Aveyron, un Comité Local d'Accueil mis en place dans chaque village participant, afin de faciliter l'installation des nouveaux arrivants à une échelle très locale. Les élus et acteurs de ce groupe pourront travailler ensemble, pour développer la promotion du Tonnerrois et se répartir les zones d'accueil pour les arrivants (entreprises, artisans ou télétravailleurs).

2. Le Commerce, une nouvelle dynamique à instaurer

Les commerces étant actuellement une partie importante du dynamisme du territoire, il est important de ne pas les négliger. Nos pistes d'actions se répartiraient en deux secteurs. D'une part, un travail sur le regroupement des associations commerçantes doit être effectué. D'un autre côté, la mise en valeur des commerces pour développer ce dynamisme.

2.1. Associer les deux unions commerçantes

Actuellement les deux unions commerciales et artisanales ne travaillent pas ensemble. Pourtant, leurs difficultés sont similaires. La communication étant un problème récurrent sur ce territoire, il serait intéressant de la développer à une échelle plus significative que celle des communes. En effet, les touristes se déplaçant au bord du Canal de Bourgogne en péniche ou en vélos traversent plusieurs villages. De plus, une plus grande échelle implique un pouvoir de décision plus important et une meilleure visibilité. La création d'animations gastronomiques de plus grande ampleur pourrait permettre de développer l'attractivité du territoire au niveau des populations limitrophes.

2.2. Axer sur une communication à grande échelle

D'un autre côté, la mise en valeur des commerces est importante pour contribuer à ce regain de dynamisme des activités commerciales. La création de panneaux de signalisation permettrait de connaître l'offre des villages rien qu'en les traversant. En effet, certains commerces ne se trouvent pas sur l'axe principal de circulation. De ce fait, ils bénéficient peu des flux de voyageurs ou touristes. Ce travail peut se faire de la part de deux acteurs : les collectivités, mais également une Union Commerciale forte sur tout le territoire. En effet, les collectivités doivent être des « facilitateurs », c'est à dire qu'elles créent des espaces réservés pour la communication sur commerçants dans des périodiques spécialisés, sur des panneaux de signalisations... Elles peuvent également travailler sur une charte graphique commune pour que se soit coordonné dans chaque village. Cela entraînerait une meilleure visibilité sur le territoire. L'Union Commerciale quant à elle, doit jouer un rôle d'intermédiaire avec les intercommunalités pour qu'il n'y ait plus qu'un seul interlocuteur. Elle a également un rôle d'information auprès de chaque professionnel pour que les actions proposées et menées par les collectivités soient adaptées à leurs besoins.

Exemple de Flavigny-sur-Ozerain :

Ce petit village de la Côte d'Or a pris le parti de communiquer sur les sites touristiques important de son centre historique. En parallèle, les commerces et les gîtes y sont également mentionnés. Ces panneaux permettent de se retrouver dans le dédale des ruelles moyenâgeuses.



Image 69 : Panneau d'indication de Flavigny-sur-Ozerain

Source : Colomb, Kerbellec, Ramond, Verneau

3. Le tourisme, une économie en devenir demandant à être structurée

Comme nous l'avons remarqué dans le diagnostic, le Tonnerrois possède un patrimoine très riche qui demande à être mieux mis en valeur. De notre constat, nous avons pu dégager les axes à développer avec plusieurs opportunités à saisir. Pour illustrer ces différentes pistes, des exemples concrets ont été rajoutés.

3.1. Tirer profit du Canal de Bourgogne et de l'Armançon avec une guinguette

Lorsque les touristes se baladent le long du Canal de Bourgogne, ils souhaitent pouvoir s'arrêter pour prendre un verre ou bien manger. Au fil du cours d'eau, il y a très peu d'endroits où il est possible de se poser. Effectivement, nous retrouvons seulement deux établissements étant vraiment visible sur le canal. Par conséquent, nous avons pensé qu'il y avait un axe à développer qui serait de mettre en place de nouveaux points d'attractivité le long du Canal de Bourgogne. Dans cette optique, nous pensons qu'une opportunité est à saisir. En effet, nous savons que le long de l'eau, des terrains où des bâtiments abandonnés subsistent et sont visibles. Il serait donc intéressant de développer, sur un endroit de ce type, un projet de guinguette pour toutes les générations.



Image 70 : Ancien supermarché diagonal à Ravières
Source : Colomb, Kerbellec, Ramond, Verneau

Ainsi, nous avons repéré un lieu qui nous paraît adéquat. A l'entrée de la commune de Ravières, il se trouve un bâtiment à l'abandon, l'ancien supermarché « Diagonal ». Actuellement, le site est très détérioré et devra certainement être rasé. Cependant, il y a beaucoup de place disponible pour prévoir l'aménagement d'une guinguette.

Par ailleurs, en relation avec ce projet, nous pensons qu'il serait intéressant de proposer des animations estivales dans les bars de tout le territoire. Pour cela, une idée nous paraît intéressante à développer, celle de « Garçon, la note ». Organisés dans les agglomérations d'Auxerre et de Sens, ce sont des concerts mis en place tous les jours de la semaine (excepté le dimanche et les jours fériés). Chaque fois, dans un bar différent, les animations se déroulent durant le mois de juillet et d'août. Les groupes se produisent entre 21h et 23h30. A Auxerre, ces animations sont financées par l'office de tourisme et le bar/café participant. Cependant, la future Communauté de Communes pourrait aider, au début, les commerçants à organiser ce projet.

Par ailleurs, en relation avec ce projet, nous pensons qu'il serait intéressant de proposer des animations estivales dans les bars de tout le territoire. Pour cela,

Pour déterminer cette piste d'action, nous nous sommes inspirées de deux exemples. Le premier présent dans le Tonnerrois et le deuxième plus éloigné.

Le restaurant – crêperie de la commune de Tanlay :

Ce petit restaurant se situe au bord du Canal de Bourgogne, il est ouvert toute l'année 7 jours sur 7 de 8h30 à minuit. L'hiver, la clientèle est locale et l'été celle-ci devient plus touristique, dû notamment à la proximité du cours d'eau.



Image 71 : Restaurant de Tanlay
Source : Colomb, Kerbellec, Ramond, Verneau



Image 72 : Canal de Bourgogne à Tanlay au bord du restaurant
Source : Colomb, Kerbellec, Ramond, Verneau

Le gérant fait la moitié de son chiffre d'affaire grâce aux touristes de passages. En effet, d'après lui : « Concernant le chiffre d'affaire, le mois d'octobre a été aussi bénéfique que le mois de janvier ». Pour lui, les touristes sont présents pour visiter les châteaux, déguster des bons vins et se balader le long du canal, coin de tranquillité. Son établissement s'y prête, il est approprié et au calme.

Le gérant emploie deux salariés, un cuisinier à temps **plein et une serveuse à ¾ temps. Le restaurant profite** du passage des péniches-hôtels qui se baladent le long du canal. C'est un véritable atout pour le développement touristique. Ainsi, dans ce type de modèle, nous ressentons le besoin d'une grande cohésion de tous les acteurs pour pouvoir proposer aux touristes, un service de qualité et des animations diversifiées.

La guinguette en bord de Loire à Tours dans l'Indre-et-Loire (37) :

En bord de Loire, la guinguette de Tours est présente en période estivale : du 20 mai au 20 septembre. Dans un cadre agréable, c'est un endroit où les touristes aiment s'y arrêter.

L'établissement propose des animations plusieurs soirs ou après-midi par semaine. Il est proposé des activités pour tous, allant de la dégustation de vin aux bals à thèmes. De plus, l'équipe s'occupant de la guinguette met aussi à la disposition des clients des jeux de société gratuits.

Ainsi, nous avons pensé qu'il serait intéressant de s'inspirer de cet exemple et de le réapproprier à un village tel que Ravières.

L'espace de Ravière où s'installerait une guinguette inspiré de celle de Tours.



Image 73 : Vue de l'ancien supermarché diagonal de Ravières

Source : Colomb, Kerbellec, Ramond, Verneau

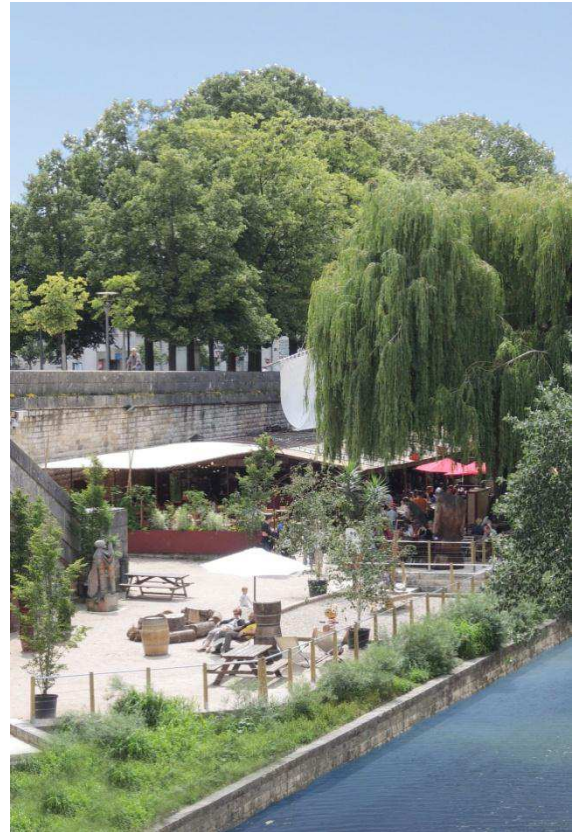


Image 74 : Guinguette en bord de Loire de Tours

Source : Colomb, Kerbellec, Ramond, Verneau



3.2. Une meilleure coordination des ports du Canal de Bourgogne

Concernant les ports le long du Canal de Bourgogne, nous pensons que l'organisation mise en place actuellement n'est pas adaptée. Ainsi, une piste est ressortie suite au constat réalisé. Il faut mettre en œuvre une meilleure coordination des ports de plaisance.

Effectivement, aujourd'hui, chaque commune détient son port et est en charge de mettre en place des offres de prix. Par conséquent, il y a un large panel de prix. Nous pensons qu'il est nécessaire de les homogénéiser sur le Tonnerrois.

De plus, nous pensons que la mutualisation le long du canal pourrait être une compétence de la future intercommunalité. Par la suite, celle-ci devrait être faite sur tout le Canal de Bourgogne (tous

les départements qu'il traverse). Il s'agirait donc de faire en sorte que tous les acteurs concernés par le Canal de Bourgogne travaillent ensemble (pays, région, intercommunalités...).

3.3. Un accompagnement plus performant pour les individuels

Nous avons pu constater dans notre diagnostic que l'Agence de Développement du Tourisme de l'Yonne propose des offres touristiques de séjours clés en main pour les groupes. Cependant, pour les personnes seules, les couples ou les familles, il n'y a pas d'offre disponible. Ainsi, nous pensons qu'il serait intéressant de développer une piste les mettant en place.

Par conséquent, la création de packages pour des individuels, des couples ou des familles pourraient être développés. De plus, le Conseil Régional serait intéressé de travailler sur un projet de ce type. Par exemple sur une offre pour les habitants d'Ile de France (ou autres), leur permettant d'être pris en charge de la gare de Paris Bercy à la gare de Tonnerre ou de Nuits-sous-Ravières.

Un accueil leur serait réservé à leur arrivée, avec la proposition de découvrir le Tonnerrois en VTT (récupération des bagages), en véhicule motorisé ou par navette. La prise en charge de l'hébergement et de la restauration serait assurée en avance ainsi que la visite de caves, des châteaux ou autres monuments (sélectionné par le touriste). Puis deux jours plus tard, la mise en place d'un transport pour le retour en gare (VTT, prise en compte des bagages ou véhicules).

Pour dégager notre piste d'action, nous avons pris l'exemple d'un territoire rural français proposant ce type d'offre :

Entre-deux-Mers en Gironde (33) mettant en place des séjours clés en mains pour tous :

L'office de tourisme de l'Entre-deux-Mers propose des séjours clés en mains pour un minimum de deux personnes. Cette offre pourrait être mise en œuvre sur le territoire du Tonnerrois permettant aux touristes d'être accompagnés tout au long de leur séjour.

De plus, pour une réservation facilitée, ce territoire propose des réservations en ligne, via le site internet de l'office de tourisme : <http://www.entredeuxmers.com/nos-sejours/>.

3.4. Promotion des offres et communication renforcée

Concernant le tourisme sur le territoire du Pays du Tonnerrois, nous avons remarqué, tout au long de notre étude, qu'un certain nombre de manifestations, animations et projets sont en train de voir le jour. Dans cette optique, nous pensons qu'il y a une préconisation à souligner. Effectivement, il ne faut pas relâcher les efforts mis en place pour promouvoir le tourisme.

Ainsi, nous pensons que la future intercommunalité pourrait aider la valorisation des offres d'hébergements du territoire, ainsi qu'inciter l'installation de nouveaux établissements par le biais de communications. Pour cela, la Communauté de Communes pourra mettre au point des aides financières en partenariat avec les institutions adaptées.

De plus, il faut également continuer de promouvoir les manifestations et les animations en place (vu dans notre constat), tout comme celles qui vont voir le jour. Les structures participant à la promotion du tourisme doivent se coordonner et diffuser l'information de façon claire et en adéquation avec ses paires.

Enfin, nous pensons que le tourisme vert est une piste à explorer. Par conséquent, lorsque la communication et les acteurs seront actifs de manière claire et précise, une opportunité serait à saisir. Effectivement, le Tonnerrois est un territoire dominé par les forêts et les espaces verts. Il serait intéressant de valoriser ce paysage en proposant à des organismes touristiques de s'y implanter, tel qu'un concept d'hôtel préservant la nature et le patrimoine en proposant des activités pour tous âges. Ce type de projet permettrait un développement économique considérable notamment par la création d'emplois directs.

4. La mobilité, promouvoir les transports alternatifs

Sur un territoire rural, le déplacement est une problématique récurrente. Cependant, d'autres territoires ruraux ont réussi à développer des moyens de communication adaptés à l'ensemble de la population permettant une meilleure mobilité. Suite aux dysfonctionnements observés dans le constat, deux pistes de réflexions s'en sont dégagées.

4.1. Le site Mobigo, un appui considérable pour la promotion des transports alternatifs

La Communauté de Communes dite du « grand Tonnerrois » et les entreprises peuvent valoriser le transport durable : le bus, le train, le covoiturage, en devenant partenaire du site Mobigo. C'est une plateforme multimodale qui permet de planifier ses trajets. Elle comprend tous les types de transport et la mise en relation pour le covoiturage. Il est donc important de développer la communication autour de ce projet innovant. Comme le soulève le rapport du schéma de mobilité : « Mobigo peut constituer un dispositif sur lequel s'appuyer pour promouvoir la mobilité et développer le covoiturage sur le Tonnerrois ».

4.2. Développer les pôles des gares

L'opportunité à saisir serait de créer des plateformes multimodales au niveau des gares de Tonnerre et de Nuits. Le but de ce pôle est d'améliorer la connexion des transports et l'accès aux gares du territoire. Il consiste également, à articuler les réseaux sur une zone afin de faciliter les pratiques entre les différents modes de transport de voyageurs (bus, train, vélo, covoiturage...). Le pôle le plus important à développer est celui de Tonnerre en raison de la connexion des transports réguliers TransYonne. De plus, des services tels qu'une brasserie, une presse ou autres pourraient y être aménagés afin de contribuer à faire de la gare un espace de vie plus accueillant et plus chaleureux.

5. La création de liens pour de meilleures formations

Dans un premier temps, il nous apparaît important que la formation soit un élément de réflexion de la future intercommunalité. De notre diagnostic sur les formations, nous avons dégagé des pistes pouvant être vues comme des axes à approfondir, pour ensuite montrer les exemples qui nous ont inspirés.

5.1. Création d'un véritable lien entre les familles et le scolaire

Pour la formation initiale, nous avons fait ressortir une piste qui nous paraît essentielle. Il serait intéressant de rapprocher les familles et les établissements scolaires. En effet, dans le constat, le manque de liaison est important et il doit être remédié. Pour cela, créer un véritable lien entre les parents, les enfants et les écoles nous paraît indispensable. Dans cette optique, il faudrait mettre en place plusieurs ateliers :

- Des jeux récréatifs et éducatifs afin d'instaurer un climat de confiance avec les jeunes, qui peuvent discuter et se découvrir au travers du jeu.
- Des ateliers de discussion permettant de détecter des éventuelles difficultés chez les enfants. Tous les sujets peuvent être abordés. Il faut qu'ils intéressent les jeunes et veillent à ce que personne ne se moque ou se sente mal à l'aise. Il n'y a aucune bonne ou mauvaise réponse.

Ce type d'atelier nécessite que les animateurs soient formés un minimum pour pouvoir parler de façon appropriée aux jeunes.

Exemple de la commune de Billère (64)²¹

Pour établir cette piste, nous nous sommes inspirées de l'exemple de la commune de Billère dans les Pyrénées-Atlantiques (64) qui a créé un foyer socio-éducatif au sein de son collège.

Ce foyer met en œuvre les deux types d'ateliers cités précédemment. Par ailleurs, dans le montage du projet, ce sont les Conseillères Principales d'Éducation (CPE) et les proviseurs qui sont parties prenantes, mais les animateurs n'ont pas de compte à rendre sur les sujets abordés lors des ateliers.

Ainsi, les animateurs ont un contact privilégié avec les jeunes, ce qui permet de créer ce climat de confiance. De plus, ils ont suivi différentes formations permettant une meilleure approche : une sur « le poids des mots » et une sur « l'estime de soi » par exemple. Elles permettent d'aborder des thèmes de discussions avec les enfants.

De plus, lors de ces ateliers, des interventions de personnes extérieures telles que le planning familial, l'IREPS (Instance Régionale d'Éducation et de Promotion de la Santé), la police nationale, des juristes, des juges pour enfants sont très appréciées. Ces interventions sont financées par le foyer socio-éducatif.

Cependant, il est à souligner qu'il faut un certain temps pour mettre en place un système vraiment riche dans un climat de confiance.

²¹ En annexe 22 et 23, le projet et fiche action du collège Bois d'Amour (64).

5.2. Une solution de mobilité pour une population plus qualifiée

Il faut remédier au manque de mobilité de la population pour pouvoir se rendre aux sites de formations ou accompagner les enfants à l'école. Le fait que les horaires des transports en commun ne soient pas adaptés, notamment en période de vacances scolaires, est un problème récurrent.

Pour pallier à ce dysfonctionnement, il faudrait mettre en place un système de transport approprié pour les personnes en formation (covoiturage, navettes...). Concernant les parents d'élèves, la création d'un emploi à part entière pour permettre aux familles d'avoir une aide dans la mobilité de leurs enfants est à envisager.

Ainsi, créer un système de mobilité adéquat permettant aux jeunes et aux personnes en formation sur le territoire paraît nécessaire pour un meilleur fonctionnement et une meilleure organisation.

5.3. Création d'un lien entre les entreprises et la formation

La mise en place d'un lien concret entre les entreprises et la formation est évidente. C'est pour cette raison que la mise en réseau des entreprises apparaît comme essentielle pour établir des formations adaptées. En effet, si les entreprises se concertent entre elles pour connaître les besoins de formation de chacun, il serait alors plus facile d'installer des formations communes, qui leur permettraient ainsi de réaliser des économies.



Image 75 : Emplacement du chantier d'insertion des jardins de Maulnes
Source : ckzone.org

De plus, nous avons pu dégager une piste importante qui serait de rapprocher les acteurs des entreprises et de la formation. De cet axe, ressort une opportunité pour le territoire qui serait de mettre en place des chantiers d'insertion professionnelle. Ainsi, une autre piste se dégage : promouvoir la restauration du patrimoine.

L'idée principale de cette préconisation est d'établir un chantier dans les jardins du Château de Maulnes. Cet endroit est adapté car il appartient au Conseil Général de l'Yonne. De plus, le département détient des gravures anciennes de l'époque des jardins Renaissance, qui serviraient d'inspiration.

Pour établir cette piste, nous nous sommes inspirées de plusieurs exemples, dont l'un sur le Tonnerrois et l'autre dans l'Yonne :

Ancien chantier d'insertion professionnelle sur le Nymphée au Château de Maulnes, Cruzy-le-Châtel.

Un chantier d'insertion professionnelle a déjà vu le jour au château de Maulnes. Afin de valoriser à la fois l'insertion et le patrimoine, le Conseil Général a décidé de mettre en œuvre un chantier d'insertion professionnelle en 2011. L'opération s'est effectuée dans le but de mettre en valeur le nymphée, le bassin d'agrément, dont certaines pierres avaient été endommagées par le temps. Le projet a été réalisé sur une durée de six mois.



Image 76 : Le nymphée au pied du château de Maulnes
Source : Colomb, Kerbellec, Ramond, Verneau

Le chantier a recruté 14 personnes qui étaient encadrées par un tailleur de pierre professionnel. Le groupe était pris en charge par le savoir-faire de deux associations Vitavie basée à Briennon-sur-Armançon et Emeraude à Saint-Fargeau.

L'objectif de ce projet fut rappelé par le conseiller général du canton de Cruzy-le-Châtel, Jean-Pierre Bouilhac : « Il s'agit de demandeurs d'emploi de longue date. Le premier objectif est de mettre en place un projet de retour à l'emploi. » Le budget pour cette opération était de 185 000 euros. Le Conseil Général ayant financé 100 000 euros et le reste étant pris en charge par l'Etat.

Chantier d'insertion professionnelle dans la commune de Briennon-sur-Armançon dans l'Yonne (89).

Un chantier d'insertion a également vu le jour sur la commune de Briennon-sur-Armançon le 2 mai 2012. Ce projet a pris forme dans un monument historique, la collégiale Notre-Dame-de-Saint-Loup. Il permet l'embauche de 16 personnes en insertion pour une durée de six mois.

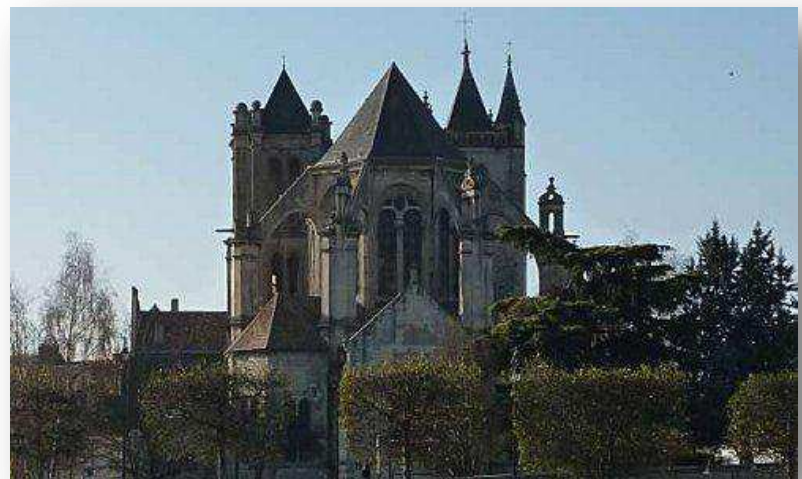


Image 77 : Collégiale Saint-Loup à Briennon-sur-Armançon
Source: randowill.over-blog.com

C'est l'association Vitavie qui suit le projet. De plus, l'entreprise dans le bâtiment Moresk à Joigny, prend part au chantier. Cette opération

coûte 500 000 euros. Elle est financée à 80% par l'Etat et le Conseil Général de l'Yonne et le reste par souscription lancée par la Fondation du patrimoine.

5.4. Une communication renforcée

La communication est aussi une piste à exploiter. En effet, son déficit a été souvent repéré dans les différentes thématiques. Dans le domaine des formations, ce manque est aussi remarqué.

Nous avons donc dégagé une piste qui serait de mettre en avant les différentes formations déjà en place sur territoire. Pour cela, il faut axer sur une politique de communication pour mieux promouvoir les formations, que les différents acteurs proposent actuellement sur le Tonnerrois. Cette démarche permettrait aux personnes peu qualifiées du territoire, de mieux connaître les différentes formations qui leur sont proposées sur le territoire.

De plus, pour permettre une offre plus ajustée sur le territoire, il faudrait faire une analyse entre les formations proposées et les métiers présents sur le territoire. Ainsi, cela permettrait de réaliser une corrélation entre les deux et de les adapter en fonction des besoins. Cela serait ensuite renforcé avec une communication appropriée.

6. Améliorer l'image du territoire pour une meilleure qualité de vie

Suite au diagnostic effectué sur le cadre et la qualité de vie sur le territoire du Tonnerrois, et à l'analyse qui a pu en être extraite, des pistes d'actions sont proposées. Suivant les thématiques développées, divers axes à approfondir prioritairement ressortent quant à l'amélioration de la qualité de vie.

6.1. Poursuivre les démarches de réhabilitation du bâti

Concernant la qualité du bâti dans le Tonnerrois, une nouvelle fois de nombreuses remarques négatives ont été constatées par la population tonnerroise. Cependant, il existe une volonté des acteurs du territoire de changer cette image négative et de s'engager dans une politique de rénovation de l'habitat.

La mise en place des opérations telles que l'OPAH-RU, le FISAC et le PIG implique donc les communes à assurer le suivi de ces programmes et leur complète réussite. Si cette volonté est maintenue afin d'améliorer considérablement le quotidien des populations et de l'image du territoire, les retombées devront être remarquables.

Les rénovations n'étant que sur certaines parties du territoire, il s'agira, une fois la nouvelle intercommunalité mise en place, de continuer dans ce sens et de garder ce dynamisme. Dans ce contexte, un autre outil de rénovation du bâti existe pour des territoires tels que le futur « Grand Tonnerrois ». Il s'agit de l'Opération Collective de Modernisation de l'Artisanat, du Commerce et des Services OCMACS.

Programmé sur trois années, l'OCMACS permet d'agir sur la dynamique de l'artisanat et du commerce de proximité dans le cadre d'un partenariat avec les chambres consulaires, les associations de commerçants et les collectivités locales.

Elle regroupe les différentes actions suivantes :

- Moderniser des points de vente et des outils de production, renforcement de l'attractivité des entreprises,
- Promotion des outils spécifiques en faveur de la démarche Qualité,
- Action de communication et d'animations, commerciales,
- Contribution aux actions d'aménagement urbain,
- Suivi et coordination du dispositif.

L'OCMACS comprend deux phases. Une première phase d'étude de faisabilité préalable qui permet de dégager des pistes d'actions collectives et individuelles. Une deuxième phase dite d'animation qui met en place le programme d'action pluriannuel défini par la première phase et validé par les différents acteurs publics et privés. Cette opération doit être suivie par un comité de pilotage.

Le territoire avallonnais par exemple est actuellement en train de lancer les démarches d'obtention d'un OCMACS pour l'ensemble de son Pays, plutôt que de passer par un FISAC pour la commune d'Avallon seulement.

6.2. Amélioration de la qualité des espaces publics

Une nouvelle fois, comme il a été constaté, la problématique des aménagements urbains pousse à la réflexion quant à la proposition de pistes d'actions relativement simples.

Il s'agirait d'une part d'agir sur les espaces publics et leurs mobiliers urbains pour une meilleure propreté et un meilleur ressenti d'accueil au sein des villes et villages. Tout d'abord il conviendrait, sans faire de travaux lourds d'aménagement, de prévoir un budget mobilier urbain pour les poubelles et les bancs publics dans un premier temps.

De même pour les aménagements signalétiques. Pour chacune des communes, il s'agirait de recenser les panneaux d'indication des villages d'une part et d'indication des services, commerces et monuments d'autre part. Suite à cela, le constat sera plus précis concernant les manques et un travail de remise à jour pourra être effectué.

6.3. Labellisation des communes du territoire pour une meilleure renommée

Villes et villages fleuris

Concernant l'image de la ville, il y également une carte à jouer sur l'embellissement et pour cela le fleurissement des communes. Ou plutôt sur la labellisation officielle des villes et villages pour leur qualité florale : le label villes et villages fleuris.



Comme il a été vu, cette labellisation est une petite étape qui permet d'avancer positivement dans l'amélioration de l'image des communes, d'un point de vue intérieur comme extérieur. Les panneaux référents

Image 78 : Label ville fleurie

Source : <http://www.ville-loudun.fr>

sont affichés en entrée de commune et indiquent dès lors un certain dynamisme de la ville quant à son cadre de vie.

L'implication dans le fleurissement de sa commune implique effectivement la mise en place d'un budget. Parfois trop onéreux pour certains villages, mais pourtant relativement peu cher vis-à-vis d'autres méthodes d'embellissement telles que les rénovations ou l'achat de mobilier urbain. Il s'agirait également de sensibiliser au maximum la population et les commerces afin que chacun joue le jeu. Chacun peut rajouter quelques pots de fleur sur ses rebords de fenêtres, notamment pour les logements au-dessus des commerces ou au cœur de village.

Villes et villages internet

Le concept de ville-village internet prend exemple sur celui des ville-village fleuris mais avec pour enjeux la mise à disposition des services internet. Des panneaux labellisés indiquant un nombre d'arobase représente l'effort mis en place par la commune dans l'offre de ce service.



Image 79 : Label ville internet

Source : <http://www.viva-interactif.com>

Pour illustrer cette préconisation, la petite ville de Lescar dans le département Pyrénées Atlantiques a su tout à fait maîtriser cet outil. Le label lui a été décerné suite aux aménagements suivants :

- La mise en place de bornes Wifi de part et d'autre de la commune.
- La réalisation d'un internet citoyen afin de faciliter les démarches administratives depuis internet et à n'importe quel point de la commune.
- Elle participe aux réseaux sociaux, se fait connaître et se met en valeur via internet.
- La mise en place d'ateliers multimédia. Ils permettent la découverte et la sensibilisation de cet outil auprès de la population.

6.4. Professionnalisation la communication

La communication afin de développer l'image du territoire vers l'extérieur doit être un travail à part entière. Et ce pas uniquement pour l'image mais pour tous domaines évoqués dans le diagnostic. Professionnaliser la communication signifie d'y consacrer un budget considérable pour le développer. Développer des moyens humains et financiers assurés afin qu'elle devienne systémique et sur l'ensemble du territoire de la future intercommunalité.

III. Un programme d'actions liées par des problématiques récurrentes

Comme il a été évoqué lors de la présentation des enjeux du territoire, ainsi que des leviers d'actions, nos préconisations sont toutes liées les unes avec les autres. En effet, ayant travaillé sur tout un territoire nous avons touché à un large panel de thématiques concernant son développement économique. Nous avons choisi de les travailler séparément afin d'en détailler un constat clair, puis les préconisations qui en découlaient. Cependant, certaines thématiques sont récurrentes et se retrouvent forcément dans plusieurs parties à la fois.

En effet, dans un premier temps, il est constaté que pour de nombreuses préconisations, l'accessibilité et la mobilité sont des freins pour le développement de certains projets. Pour les thématiques du tourisme, de l'entreprise, de la formation ou encore de la qualité de vie, le développement d'un meilleur réseau de transport est nécessaire. Le but étant de permettre une meilleure accessibilité des touristes sur l'ensemble du territoire, pour obtenir des solutions simples d'accès aux sites remarquables. Il en va de même pour l'ensemble de la population qui souhaite profiter de ces offres ou encore celles des services publics et de loisirs. La disponibilité de l'offre, en termes de transports en commun ou de plateformes organisatrices, fait également partie des critères quant à la définition de la qualité du cadre de vie sur un territoire. Enfin, cette préconisation serait nécessaire pour les domaines de l'entreprise et de la formation. En effet, la voiture revenant de plus en plus cher pour une population défavorisée et à la recherche d'emploi, le développement du covoiturage, ou d'autres transports alternatifs, pourraient être d'une grande aide.

Dans un second temps, puisque nous parlons des entreprises et des formations, il est relevé l'absolue nécessité de relier, sur ce territoire les problématiques de ces deux domaines. Il est clair qu'il y a un déficit de communication. En effet, les besoins d'emploi et ceux de main d'œuvre qualifiée ne concordent pas. Ainsi, la redynamisation d'un vrai réseau d'entreprises sur le territoire permettrait de faciliter la communication des besoins des entreprises entre elles, sur le territoire. Elle permettrait également de coordonner les besoins en formation, de savoir combien de salariés souhaitent faire une formation et combien de personnes sans activité veulent en profiter. Ces personnes, nouvellement qualifiées, sont ainsi reconnues des entreprises. Il en va de même pour les problématiques de mobilité. En plus des liens grâce au site Mobigo, le réseau favorisera l'organisation des entreprises et des pôles de formations entre eux, s'ils souhaitent proposer des transports.

Les préconisations des formations sont également des actions qui doivent avoir des conséquences sur les autres thématiques. Comme il a été vu dans le diagnostic, le manque de qualification touche tous les domaines : les entreprises, mais également les services tels que la formation des médecins, des professionnels de la petite enfance ou des loisirs. La professionnalisation des métiers de l'animation, du tourisme et de la communication par une meilleure organisation des formations est nécessaire.

La scolarisation des enfants est également une problématique qui touche, sur le long terme, des sujets importants quant à l'avenir du territoire. Tout d'abord, la possibilité d'avoir des structures adaptées pour la petite enfance, puis des organismes de soutien et d'accompagnement des enfants

sont des avantages pour le territoire. La qualité de vie ne peut qu'en être meilleure. De plus, les problématiques de formations et de chômage sont abordées bien plus en amont.

Il a également été remarqué qu'un certain nombre de préconisations doivent impacter sur l'image du territoire et inversement. Une image positive doit devenir un atout majeur quant à la redynamisation de celui-ci. Les leviers proposés pour le tourisme, la mobilité, la formation et la qualité de vie vont fortement contribuer à modifier la mentalité négative ressentie sur le territoire. La mise en avant des projets de tous types démontre réellement l'attitude et la volonté de changement des élus. La réalisation d'une signalétique globale et précise, sur l'ensemble de la future intercommunalité, est également récurrente dans les domaines du tourisme, du commerce, de la mobilité et des services. En termes d'images, les messages doivent être clairs. Mais reflétant le dynamisme, elle doit se faire voir, se faire savoir et se communiquer.

Pour conclure il est très clair que toutes les préconisations font appel à la mise en place d'une meilleure communication sur le territoire. Comme il a déjà été dit, il s'agira de professionnaliser celle-ci par des moyens financiers et humains, dans le but d'agir sur l'ensemble du périmètre de la future intercommunalité et qu'elle devienne un automatisme. Il faut même parler d'une stratégie globale de communication afin de travailler sur toutes les thématiques possibles et de les relier entre elles.

Conclusion

Avec un passé industriel ancré dans les mentalités, le Tonnerrois peine à se restructurer. Néanmoins, ce territoire possède des atouts qu'il faut continuer de mettre en avant, tels que son patrimoine, sa nature ou encore ses ressources naturelles. Les Tonnerrois ne doivent plus s'attarder sur les échecs du passé mais se tourner vers l'avenir.

Dans cette étude et à travers les différentes thématiques abordées, une photographie du territoire a pu être réalisée. Les faiblesses et les forces de chaque partie ont été citées.

De ce constat, plusieurs pistes de réflexions sont ressorties. Ainsi, les axes à approfondir qui se sont principalement détachés, se concentrent sur le développement de la communication professionnelle et systématique ; la consolidation du lien social entre les acteurs et la clarification de la gouvernance entre les différents organismes. Par ailleurs, beaucoup d'acteurs détiennent plusieurs idées et ont de réelles intentions afin de redynamiser le territoire du Tonnerrois. De plus, la création de la future intercommunalité en 2014 permettra un nouvel essor au territoire.

C'est donc en effectuant un travail commun que le Tonnerrois pourra évoluer de manière positive. Ainsi, les phases qui suivront ce travail, dans le cadre de l'étude d' « Analyse prospective et développement du territoire dit du Grand Tonnerrois », seront déterminantes pour l'avenir. Il en revient à présent aux élus, de travailler ensemble, pour un projet territorial durable.

Bibliographie Webographie

Sources principales d'informations :

CCAF : <http://www.cc-ancylefranc.net>

CCT : <http://www.cctonnerrois.fr/transport/article%20DSL.pdf>

DEPARTEMENT DE L'YONNE1 : <http://www.cg89.fr>

ETAT : <http://www.vie-publique.fr>

PREFECTURE DE L'YONNE : <http://www.yonne.pref.gouv.fr>

REGION BOURGOGNE : <http://www.region-bourgogne.fr>

SYNDICAT MIXTE DU PAYS DU TONNERROIS : <http://www.pays-tonnerrois.fr>

VILLE DE TONNERRE : <http://www.ville-tonnerre.com>

- Contrat de Pays Tonnerrois, *fiche d'action N°1.1.1 : Attirer et capter de nouvelles entreprises*, 2007-2013, 9 p.
- Informations sociales, *Vivre en milieu rural*, CNAF, n° 164, 2011/2012, 128 p.
- LAIGNEL André, *L'amélioration des services en milieu rural*, DATAR, Secrétariat d'Etat à l'Aménagement du Territoire, 1993, 39 p.
- Préfecture de l'Yonne, *Contrat pour le développement du Tonnerrois*, 05/07/07, 29 p.
- Syndicat Mixte du Pays du Tonnerrois, *L'indispensable du Tonnerrois*, Guide pratique d'information du Pays du Tonnerrois, 2010-2011, 110 p.

Territoire et Population :

ANNUAIRE DES MAIRIES : <http://www.annuaire-mairie.fr/>

INSEE : <http://www.insee.fr>

WIKIPEDIA : <http://fr.wikipedia.org>

Communication/Publicité :

TRIBUNE : <http://www.humanosphere.info/2011/01/lauvergne-fait-sa-pub-et-cest-totalement-delirant-a-voir-de-toute-urgence>

YOUTUBE: <http://www.youtube.com/watch?v=8QFfgAwtk0>

L'YONNE, GROUPE CENTRE France : <http://www.lyonne.fr>

- INSEE, Bourgogne dimensions, *La Vallée de l'Armançon : un territoire sous influences avec des cartes à jouer*, 2006, 8p.

Entreprises et Commerces :

CHAMBRE DE L'AGRICULTURE : <http://www.yonne.chambagri.fr>

CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT : <http://www.cma-yonne.fr>

CHAMBRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE : <http://www.yonne.cci.fr>

DIRECCTE : <http://www.bourgogne.direccte.gouv.fr/nous-contacter,4614.html>

SOHO SOLO, ACCUEIL DES TRAVAILLEURS DANS LE GERS : <http://www.soho-solo-gers.com/fr/travailler/devenir-solo.php>

ZDN, BUSINESS ET TECHNOLOGIE : <http://www.zdnet.fr/actualites/une-etude-atteste-des-bienfaits-du-teletravail-pour-l-environnement-39374243.htm>

- CCAF, *Etude sur les entreprises de plus de dix salariés sur le territoire de la CCAF*, 2012, 10 p.
- CCI, CMA, YONNE DEVELOPPEMENT, Plaquette : *Les chiffres de l'Artisanat en Bourgogne*, Yonne et Pays, édition 2011, Plaquette : « *Le Tonnerrois j'y vais* », 2011
- CCI, Plaquettes : *Les chiffres clés de l'Yonne, Les chiffres clés du Tonnerrois*.
- CDT et DIRECTION DEPARTEMENTALE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, *Action en faveur des entreprises artisanales, commerciales et industrielles du Tonnerrois*, 05/06/07, 24 p.
- CDT ET SOUS-PREFECTURE D'AVALLON, *Point sur les plans de redynamisation du Tonnerrois*,
- CDT, MINISTERE DU TRAVAIL, DE LA SOLIDARITE, ET DE LA FONCTION PUBLIQUE, CONSEIL REGIONAL DE BOURGOGNE, A.F.M CONSULTANT, *Observatoire des Compétences du Tonnerrois*, 13/12/10, 62 p. et Avril 2011
- CHAMBRE DE L'AGRICULTURE DE L'YONNE, *chiffres clés*.
- PAYS DU TONNERROIS, CONSEIL REGIONAL BOURGOGNE, PAYS AVALLONNAIS, CONSEIL GENERAL DE L'YONNE, *Etude d'opportunité de création d'un espace économique régional dans le sud de l'Yonne*, Développement élan, oct 2010, 116 p.
- SOUS-PREFECTURE D'AVALLON, *Convention de Revitalisation Etat - Entreprise Paul Renard*, 03/10/11, 11p.

Tourisme :

20 MINUTES : <http://www.20minutes.fr/article/548377/Economie-Ce-que-rapporte-le-tourisme-agrave-la-France.php>

BIENVENUE A LA FERME: <http://www.bienvenue-a-la-ferme.com>

DOC2GEO : <https://sites.google.com/site/doc2geo/visionner/le-canal-de-bourgogne>

FFRANDONNEE : <http://yonne.jimdo.com/la-randonnée-des-trois-châteaux>

LA FRANCE PITTORESQUE : <http://www.france-pittoresque.com/spip.php?article2198>

MUSICANCY : <http://www.musicancy.org>

QUAND LA PAC S'EN MELE : <http://agriculture.cafebabel.com/fr/>

TOURISME CULTUREL DE L'YONNE : <http://www.yonne-89.net/tonnerrois.htm>

YONNE DEVELOPPEMENT : <http://www.yonnedveloppement.fr>

- AGENCE DEPARTEMENTALE DE TOURISME DE L'YONNE : « *Je suis l'Yonne ascendant...* »
- CONSEIL GENERAL, « *Au fil de l'Yonne* », n° 88, juin 2012, 88 p.
- CONSEIL GENERAL ET YONNE EN BOURGOGNE, 2^{ème} *Schéma de Développement Touristique de l'Yonne*, 2009-2011, 52.
- MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE, *Le poids économique et social du tourisme*.
- SYNDICAT MIXTE DU PAYS DU TONNERROIS, *Etude d'opportunité à une candidature au label « Pays d'Art et d'Histoire », du Pays Tonnerrois*, 2010, 40 p.
- SYNDICAT MIXTE DU PAYS DU TONNERROIS, *Panorama touristique*, 2009, 16 p.

Mobilité :

COVOITURAGE 1,2,3 EN VOITURE : <http://www.123envoiture.com>

COVOITURAGE : <http://www.covoiturage.fr>

COVOITURAGE : <http://www.covoiturage.com>

LAROUVERTE : <http://www.laroueverte.com>

MOBIGO BOURGOGNE : <http://www.mobigo-bourgogne.com>

MOBIGO : <http://www.covoiturage.mobigo.com>

VELI BOURGOGNE : <http://www.velibourgogne.com>

- SYNDICAT MIXTE DU PAYS DU TONNERROIS, MTI CONSEIL, *Schéma mobilité rapport phase 1*, janvier 2012, 71 p.

Formation :

E2C CHATELLERAULT: <http://www.e2c-chatellerault.fr/index.php/site/index/page/2>

EDUCATION NATIONALE: <http://www.education.gouv.fr>

GRETA: <http://bourgogne.greta.ac-dijon.fr>

LE BIEN PUBLIC: <http://www.bienpublic.com/haute-cote-d-or/2012/01/13/l-ecole-de-la-deuxieme-chance>

- CDT, PAYS DU TONNERROIS, AGEFOS PME BOURGOGNE, *Pôle formation*, 2006, 109 p.
- CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT, REGION BOURGOGNE : *Programme des formations*, 1^{er} semestre 2012, 26 p.
- SYNDICAT MIXTE DU PAYS DU TONNERROIS, *Diagnostic et stratégie petite enfance, enfance, jeunesse*, 2010, 60 p.

Qualité de vie :

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ALPES DE HAUTE-PROVENCE :

<http://www.mde04.com/contents/polesd-excellencerurale.php>

GCS SUR DE L'YONNE ET HAUTS NIVERNAIS : <http://www.gcs-syhn.fr/etablissement.php?idR=111&id=2>

- SIRTAVA, *Lettre d'information*, « Améliorer, Restaurer, Protéger », n°01, dec 2012, 3 p.
- SYNDICAT MIXTE DU PAYS DU TONNERROIS ET ID COMMUNES, *Diagnostic Communication*, février 2009, 27p.
- SYNDICAT MIXTE DU PAYS DU TONNERROIS, *Etude aménagement Intérieur PER*, 2007, 22 p.
- URBANiS, Etude pré-opérationnelle OPAH-RU, *Etude sur les besoins et enjeux habitat sur le Pays du Tonnerrois*, 12/12/03, 64 p.
- VILLES ET VILLAGES FLEURIS, *Les français et les villages fleuris*, Un label au service de la qualité de vie, CNVVF/IPSOS, Juin 2011, 12 p.

Table des Matières

REMERCIEMENTS	3
SOMMAIRE	4
INTRODUCTION.....	8
PARTIE 1 : UNE METHODOLOGIE APPLIQUEE A UNE COMMANDE DONNEE	9
I. UN PROJET DE TERRITOIRE POUR LA FUTURE INTERCOMMUNALITE.....	9
1. Projet d’analyse prospective et développement du territoire dit « Du Grand Tonnerrois ».....	9
2. Phase 1 : Analyse du territoire et axes de développement	10
II. METHODOLOGIE DE REALISATION DU STAGE	11
1. Une organisation structurée du travail	11
1.1. Organisation de réunions chaque semaine pour un suivi hebdomadaire	11
1.2. Création d’un carnet de bord pour un suivi quotidien.....	11
1.3. Répartition de notre temps de travail.....	11
1.4. Trois présentations orales de notre avancement	12
2. De nombreux outils utilisés.....	13
2.1. Réalisation d’entretiens auprès des acteurs du territoire	13
2.2. Des questionnaires pour la population	15
2.3. Synthèse et analyse des études précédemment réalisées	15
2.4. Découverte et étude du terrain	16
2.5. Apports et contraintes de notre méthodologie	17
PARTIE 2 : DIAGNOSTIC.....	18
SOUS-PARTIE 1 : LE CONTEXTE DE LA FUTURE INTERCOMMUNALITE DITE DU « GRAND TONNERROIS ».....	18
I. SITUATION GEOGRAPHIQUE	18
II. LA NOUVELLE ORGANISATION SPATIALE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES.....	20
1. La composition et les compétences des Communautés de Communes actuelles sur le tonnerrois	20
1.1. La Communauté de Communes du canton d’Ancy-le-Franc.....	20
1.1.1. Ses compétences obligatoires.....	20
1.1.2. Ses compétences optionnelles	21
1.1.3. Ses compétences facultatives :	22
1.2. La Communauté de Communes du Tonnerrois	22
1.2.1. Ses compétences propres	23
1.2.2. Ses compétences optionnelles	23
1.3. La Communauté de Communes d’Othe-en-Armançon.....	24
1.3.1. Ses compétences obligatoires.....	24
1.3.2. Ses compétences optionnelles	24
2. La fusion des intercommunalités : la Communauté de Communes dite du « Grand Tonnerrois »25	

2.1.	Le territoire de la future intercommunalité.....	25
2.2.	La représentativité des élus au sein des communautés de communes.....	26
2.2.1.	Les modalités de désignation des délégués communautaires.....	26
2.2.2.	La répartition des sièges entre communes.....	26
2.3.	Les attentes des acteurs vis-à-vis de cette future fusion.....	27
III.	SITUATION DEMOGRAPHIQUE DU TERRITOIRE DE LA FUTURE INTERCOMMUNALITE : UNE POPULATION VIEILLISSANTE ET EN BAISSSE.....	29
	SOUS-PARTIE 2 : DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE.....	32
I.	UN SECTEUR ENTREPRENEURIAL EN EVOLUTION, UNE OPPORTUNITE A SAISIR.....	32
1.	Deux types distincts d'entreprises : l'artisanat et les plus grandes entreprises.....	32
1.1.	L'artisanat, des entreprises dynamiques sur un marché local.....	33
1.2.	Un marché national pour les plus grosses entreprises.....	34
1.2.1.	Des entreprises dynamiques qui méritent d'être valorisées... ..	35
1.2.2.	... malgré le départ de gros groupes industriels.....	36
2.	Le développement durable, un secteur en expansion... ..	37
3.	De nombreux acteurs, mais un manque de coordination.....	38
3.1.	Le CDT, le point clé du développement économique du territoire.....	38
3.2.	Chambres consulaires, des organes du développement à plus grande échelle.....	41
3.2.1.	Chambre des Commerces et de l'Industrie de l'Yonne.....	41
3.2.2.	Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Yonne.....	41
3.2.3.	Chambre de l'Agriculture de l'Yonne.....	42
3.3.	Le Club des Entrepreneurs, un semblant de réseau d'entreprises.....	42
II.	LE DEVELOPPEMENT DU COMMERCE, UN ATOUT NON NEGLIGEABLE.....	43
1.	Des commerces de proximité dynamiques.....	43
2.	Les grandes enseignes, un gain d'attractivité pour le territoire.....	44
3.	Des moyens mis en œuvre pour redynamiser les zones commerciales.....	45
3.1.	Deux Unions Commerciales travaillant en parallèle.....	45
3.2.	Un programme de réhabilitation des commerces : le FISAC.....	46
3.2.1.	Qu'est ce que le FISAC ?.....	46
3.2.2.	Le FISAC de Tonnerre, un tournant pour l'image de la ville.....	47
3.3.	Les animations commerciales pour valoriser le territoire.....	47
3.4.	Le groupement de commerçants, une manière de se développer.....	48
III.	LE TOURISME, UN POTENTIEL REEL MAIS UNE MISE EN VALEUR A DEVELOPPER.....	49
1.	Le Tonnerrois un patrimoine riche et historique.....	49
1.1.	Des sites touristiques remarquables.....	49
1.1.1.	De nombreux châteaux, vestiges d'un riche passé.....	49
1.1.2.	Entre patrimoine vernaculaire et autres sites remarquables.....	51
1.1.3.	Un début prometteur de dynamisme touristique.....	53
1.2.	Le Canal de Bourgogne, un grand axe fluvial.....	54
1.2.1.	La réalisation du canal : Une longue réflexion et organisation.....	54
1.2.2.	D'un canal commercial à un canal touristique.....	55
1.2.3.	Une proximité différenciée des services.....	56
1.2.4.	Une fréquentation en baisse continue sur le Tonnerrois.....	56
1.2.5.	Une évolution notable de la fréquentation des vélos le long du Canal.....	57
1.2.6.	La signalétique, un point à approfondir.....	58

2. Les vins et la gastronomie, une richesse insoupçonnée du Tonnerrois.....	59
2.1. Les vins, les produits du terroir et la restauration dans le Tonnerrois.	59
2.1.1. Les vignobles du Tonnerrois, une richesse peu connue et des produits du terroir reconnus .	59
2.1.2. Des restaurants mais aucun qualifié de gastronomique.....	60
2.1.3. De nombreuses manifestations présentes autour du vin et de la gastronomie locale.....	61
3. Les offres touristiques, une diversité à développer	61
3.1. Séjours, circuits et activités proposés	61
3.1.1. Des circuits et séjours clés en mains réservés au groupe	61
3.1.2. Autres circuits et offres en cours.....	62
3.1.3. Activités en plein air pour les touristes	63
3.1.4. Manifestations touristiques de faible renommée.....	63
3.2. Plusieurs offres d’hébergement difficilement mises en valeur	65
3.2.1. Les meublés de tourisme, une part de l’offre importante	66
3.2.2. Les chambres d’hôtes, une offre convenable	66
3.2.3. L’hôtellerie subissant de nombreuses fermetures.....	66
3.2.4. L’hébergement en plein air, une offre mitigée	67
3.3. Tourisme local : offres culturelles.	68
3.3.1. Le pass’Yonne, un avantage culturel.....	68
3.3.2. Le Pass Route des Ducs de Bourgogne.....	68
3.3.3. La carte TER Bourgogne Liberté, une promotion pour le territoire	69
3.3.4. Pack de découverte pour les nouveaux arrivants	69
3.4. Une coordination des structures du tourisme difficile	69
SOUS-PARTIE 3 : APPUIS AU DEVELOPPEMENT	71
I. MOBILITE RURALE, UNE EVOLUTION A PREVOIR.	71
1. Des offres de transport à réorganiser et à diffuser.....	71
1.1. Une segmentation du transport en commun.....	71
1.1.1. Une offre limitée pour la population	71
Les lignes régulières du réseau TransYonne : une fréquence, un maillage et une information à améliorer	71
Le service de transport à la demande, des horaires pas toujours adaptés.....	72
Des navettes particulières à réorganiser.....	72
1.1.2. Une offre adaptée aux scolaires.....	73
Les circuits scolaires gérés par le Conseil Général de l’Yonne	73
Les navettes collège organisées par la Mairie de Tonnerre.....	73
Les navettes pour la restauration des scolaires, une solution temporaire.....	73
1.2. L’offre ferroviaire, un atout pour le territoire.....	74
1.2.1. Ligne TER, une ligne performante	74
1.2.2. Taxi TER, une offre facilitant le déplacement des voyageurs	74
1.3. De nombreux flux routiers pour une mobilité alternative.....	75
1.3.1. Le covoiturage une solution pour demain	75
1.3.2. Un « club mob » peu sollicité	75
2. Les dysfonctionnements du transport en commun lcaunais	77
2.1. Une offre qui manque de connexion et de diffusion d’informations	77
2.2. Deux réseaux de transport, deux organisations différentes.....	77
3. Aides et projets pour une meilleure mobilité	78

3.1.	Des aides à la mobilité, une opportunité à saisir	78
3.1.1.	Deux aides gérées par le Conseil Général, une information à diffuser	78
3.1.2.	Chéquier Bourgogne Emploi, une aide aux personnes sans activités professionnelles.....	79
3.1.3.	Mobigo, l'information multimodale « à porté de main »	79
3.2.	Des projets prometteurs en cours de réalisation.....	79
3.2.1.	Un projet pour une mobilité globale.....	79
3.2.2.	Les navettes estivales, une nouvelle offre pour les touristes	80
II.	ENTRE MANQUE DE COORDINATION ET FAIBLE QUALIFICATION : LA FORMATION, UN ENJEU IMPORTANT	81
1.	Formation initiale : un lien difficile entre les établissements, les familles et les acteurs.....	81
1.1.	Manque de liens entre les structures scolaires adaptées et les familles.....	81
1.1.1.	Etablissements du secondaire : la catégorie socio-professionnelle majoritairement défavorisée	81
	Le collège Chènevrières des Arbres à Ancy-le-Franc	81
	Le collège Abel Minard à Tonnerre	82
	Le lycée Chevalier Déon à Tonnerre.....	83
1.1.2.	Un accompagnement pour la scolarité : le centre social de Tonnerre	84
1.1.3.	La région et le département appuient la formation initiale par leurs compétences	84
1.2.	Un manque de coordination entre les établissements scolaires et les familles	85
2.	Formation pour adultes : une population peu qualifiée	86
2.1.	Des formations existantes pour une population peu qualifiée.....	86
2.1.1.	De nombreuses formations mais un déficit de communication	86
	Les formations pour adultes facilitant l'insertion professionnelle : le Greta.....	86
	Les formations pour les salariés, les chefs d'entreprises, les agriculteurs et les artisans : Chambres Consulaires	87
2.1.2.	Les acteurs structurant la mise en place de formations	88
	La région en charge des centres de formation professionnelle.....	88
	Le département agit grâce à des actions ponctuelles.....	88
	La difficulté des entreprises dans la mise en place de formation	88
2.2.	Malgré de nombreux dysfonctionnements, des projets prometteurs	89
2.2.1.	Des faiblesses liées à la mise en place de formations.....	89
2.2.2.	Des idées innovantes à mettre en avant.....	90
	Un projet adéquat, l'école de la seconde chance à Tonnerre.....	90
	Collaboration entre municipalité et entreprise, un exemple qui fonctionne	91
III.	LA QUALITE DE VIE, UN ENJEU POUR LE QUOTIDIEN ET L'IMAGE DU TERRITOIRE	92
1.	Les Services : des besoins semblables au milieu urbain.....	92
1.1.	Rassemblement des services publics en Relais Services Publics.....	92
1.1.1.	Deux Pôles de Relais Services Publics à disposition	92
	Le pôle Relais Services Publics de Tonnerre.....	93
	Le Pôle Relais Services Publics d'Ancy-le-Franc	93
	Des projets en cours sur Tanlay et Tonnerre	94
1.1.2.	Un rassemblement de l'offre mais un manque de clarté subsiste	94
1.2.	La santé : un besoin d'offre et d'accessibilité en milieu rural.....	96
1.2.1.	Des services de santé dispersés sur le territoire avec des difficultés d'accessibilité fréquentes	96
	Les services de santé mis en place par le Syndicat Mixte du Pays du Tonnerrois	96

Centre hospitalier de Tonnerre, un service de proximité	96
Les autres infrastructures de santé proposées sur le territoire.....	98
Des actions de prévention et de sensibilisation mises en place	99
Des services pour les personnes à mobilité réduite.....	99
1.2.2. L'accessibilité des services de santé, un critère d'installation	100
1.3. Les services pour la petite enfance, onéreux et concentrés sur un territoire rural.....	100
1.3.1. Des services pour la petite enfance malgré la baisse des natalités	101
La petite enfance sur le territoire de la Communauté de Commune du Tonnerrois.....	101
La petite enfance sur le territoire de la Communauté de communes du Canton d'Ancy-le-Franc	102
1.3.2. Un projet qui émerge : le pôle Petite Enfance à Tonnerre	102
1.3.3. Des services qui se développent mais trop peu nombreux et onéreux.....	102
1.4. Les loisirs : des besoins d'activités variées et dynamiques	103
1.4.1. Des pôles d'accueil pour les jeunes.....	104
SIVOS de Dannemoine, Cheney et Tronchoy	104
Le Pôle Animation d'Epineuil.....	104
L'Accueil de Loisirs « Tom Pouce et Compagnie » de Tanlay et Commissey	104
Centre Social de Tonnerre.....	104
La Maison des jeunes et de la Culture (MJC) de Tonnerre.....	105
L'Accueil de Loisirs Intercommunal « Le Club des Loustics » de la CCAF.....	105
L'école Multisports de la CCAF.....	105
L'Accueil de Loisirs Intercommunal « les Gavroches » de la CCOA.....	105
1.4.2. Des loisirs pour tous les âges	106
1.4.3. Un tissu associatif important et diversifié pour un territoire rural.....	107
1.4.4. Des infrastructures à disposition sur le territoire	107
1.4.5. Les loisirs, un service important aux yeux des collectivités et des habitants pour une qualité de vie	108
1.5. Les services dans le Tonnerrois : des offres qui soulèvent des questions desquelles émergent un projet.....	109
2. Cadre de vie : une image de déclin sur le territoire.....	110
2.1. Le bâti, les logements qualifiés de dégradé	110
2.1.1. Des logements qualifiés de dégradés.....	110
2.1.2. Une politique de l'habitat et du bâti en faveur de la rénovation	112
2.1.3. Une politique de rénovation à maintenir, un bâti à mettre en avant.....	113
2.2. Aménagements urbains : des besoins en mobilier et signalétique	113
2.2.1. Des espaces mal aménagés.....	114
2.2.2. Des aménagements manquant, pour un meilleur accueil	115
2.3. L'image du territoire, représentative de son dynamisme.....	115
<u>PARTIE 3 : LES PISTES DE REFLEXION</u>	116
I. LES DIVERS ENJEUX DES THEMATIQUES ANALYSEES	116
II. LES AXES DE TRAVAIL ET OPERATIONNELS PROPOSES.....	117
1. Les entreprises : de multiples projets à déployer et à améliorer.....	117
1.1. Développement durable, une carte à jouer sur ce territoire.....	117
1.1.1. Volet énergies renouvelables : promouvoir les énergies propres	117

1.1.2. Volet matériaux, utiliser les ressources du territoire.....	117
1.1.3. Volet télétravail, pour un territoire plus attractif	118
1.2. Consolider les acquis, corriger les manques, diversifier l'offre	119
1.3. Préparation du territoire pour l'accueil de nouvelles entreprises.....	120
2. Le Commerce, une nouvelle dynamique à instaurer	120
2.1. Associer les deux unions commerçantes	120
2.2. Axer sur une communication à grande échelle.....	121
3. Le tourisme, une économie en devenir demandant à être structurée.....	122
3.1. Tirer profit du Canal de Bourgogne et de l'Armançon avec une guinguette	122
3.2. Une meilleure coordination des ports du Canal de Bourgogne.....	124
3.3. Un accompagnement plus performant pour les individuels.....	125
3.4. Promotion des offres et communication renforcée.....	125
4. La mobilité, promouvoir les transports alternatifs	126
4.1. Le site Mobigo, un appui considérable pour la promotion des transports alternatifs	126
4.2. Développer les pôles des gares	126
5. La création de liens pour de meilleures formations.....	127
5.1. Création d'un véritable lien entre les familles et le scolaire	127
5.2. Une solution de mobilité pour une population plus qualifiée	128
5.3. Création d'un lien entre les entreprises et la formation.....	128
5.4. Une communication renforcée	130
6. Améliorer l'image du territoire pour une meilleure qualité de vie.....	130
6.1. Poursuivre les démarches de réhabilitation du bâti	130
6.2. Amélioration de la qualité des espaces publics	131
6.3. Labellisation des communes du territoire pour une meilleure renommée.....	131
6.4. Professionnalisation la communication	132
III. UN PROGRAMME D' ACTIONS LIEES PAR DES PROBLEMATIQUES RECURRENTES	133

CONCLUSION.....135

BIBLIOGRAPHIE WEBOGRAPHIE.....136

TABLE DES MATIERES.....139

TABLE DES ILLUSTRATIONS.....145

TABLE DES FIGURES.....147

TABLE DES SIGLES ET ABREVIATIONS.....148

Table des Illustrations

Image 1 : Panorama, Tonnerre	19
Image 2 : Entreprise artisanale, Tonnerre.....	33
Image 3 : Hôpital de Tonnerre	34
Image 4 : Hypermarché Leclerc, Tonnerre	35
Image 5 : Camion devant l'entreprise SIB, Cry-sur-Armançon.....	35
Image 6 : 110 Bourgogne, Tonnerre.....	36
Image 7 : Espace Actipôle, Tonnerre.....	37
Image 8 : Champs photovoltaïques, Massangis	38
Image 9 : Centre de Développement du Tonnerrois, Tonnerre.....	38
Image 10 : Hôtel d'entreprise, Tonnerre.....	40
Image 11 : Logo de la Chambre de Commerce et de l'Industrie	41
Image 12 : Logo de la CMA.....	41
Image 13 : Logo de la Chambre d'Agriculture	42
Image 14 : Cave Autour du vieux Pressoir, Tonnerre.....	43
Image 15 : Place Clermont-Tonnere, Ancy-le-Franc.....	43
Image 16 : Zone industrielle, entrée de Tonnerre	44
Image 17 : Logo de l'Union commerciale de Tonnerre	45
Image 18 : Logo de l'Union commerciale d'Ancy-le-Franc	46
Image 19 : Halles de Tonnerre	47
Image 20 : Château d'Ancy-le-Franc	50
Image 21 : Château de Tanlay	50
Image 22 : Château de Nuits-sur-Armançon	50
Image 23 : Château de Maulnes	50
Image 24 : Château de Béru	51
Image 25 : La fosse Dionne, Tonnerre	51
Image 26 : L'Hôtel Dieu de Tonnerre	52
Image 27 : L'abbaye de Notre Dame de Quincy	52
Image 28 : Village de Noyer-sur-Serein <i>Source</i>	52
Image 29 : Prieuré de Vausse	52
Image 30 : Le Canal de Bourgogne, Ravières	55
Image 31 : Point d'amarrage, Tanlay	56
Image 32 : Un panneau de signalisation, Tonnerre	58
Image 33 : Vignes d'Epineuil	59
Image 35 : Une plaquette de l'ADT	61
Image 36 : Chemin de randonnée, Tanlay	62
Image 37 : Parc aventure, Cry-sur-Armançon	63
Image 38 : Logo bienvenue à la ferme	63
Image 39 : Affiche la randonnée des trois châteaux	63
Image 41 : Affiche la fête du vélo	64
Image 40 : Affiche musicancy, Ancy-le-Franc	64
Image 42 : Les médiévales de Tonnerre	64
Image 43: L'hôtel de l'Auberge de Bourgogne de Tonnerre	67

Image 44 : Camping communal de Lézennes	68
Image 45 : Carte Pass'Yonne	68
Image 46 : TER Bourgogne	69
Image 47 : Office du Tourisme, Ancy-le-Franc	69
Image 48 : Bus TransYonne,	71
Image 49 : Navettes urbaines,.....	72
Image 50 : Logo Ter Bourgogne,.....	74
Image 51 : Gares de Tonnerre et de Nuits-sous-Ravières.....	74
Image 52 : Affiche promotion du covoiturage	75
Image 53 : Les services de mobilité du Pays du Tonnerrois,.....	76
Image 54 : Le réseau de transport en commun de l'Yonne,	77
Image 55 : Le réseau de transport en commun de la Côte d'Or,	78
Image 56 : Page d'accueil du site mobigo	79
Image 57 : logo du pays du Tonnerrois.	79
Image 58 : Collège d'Abel Minard à Tonnerre.....	82
Image 59 : Lycée Chevalier Déon à Tonnerre.....	83
Image 60 : Le bâtiment du PER à Tonnerre, proche de la gare.....	90
Image 61 : Label Relais Services Publics	92
Image 62 : Centre Hospitalier du Tonnerre.....	97
Image 63 : RAM de la CCAF	102
Image 64 : Gymnase d'Ancy-le-Franc	107
Image 65 : Maison à côté de la Fosse d'Yonne à Tonnerre.....	111
Image 66 : Maison d'Ancy-le-Franc.....	112
Image 68 : Panorama d'Ancy-le-Franc	114
Image 67 : Panneau du panorama d'Ancy-le-Franc	114
Image 69 : Le télétravail à la campagne	118
Image 70 : Panneau d'indication de Flavigny-sur-Ozerain	121
Image 71 : Ancien supermarché diagonal à Ravières.....	122
Image 72 : Restaurant de Tanlay.....	123
Image 73 : Canal de Bourgogne à Tanlay au bord du restaurant.....	123
Image 74 : Vue de l'ancien supermarché diagonal de Ravières.....	124
Image 75 : Guinguette en bord de Loire de Tours	124
Image 76 : Emplacement du chantier d'insertion des les jardins de Maulnes	128
Image 77 : Le nymphée au pied du château de Maulnes.....	129
Image 78 : Collégiale Saint Loup à Brienon-sur-Armançon.....	129
Image 79 : Label ville fleurie	131
Image 80 : Label ville internet	132

Table des Figures

Figure 1 : Calendrier du stage.....	12
Figure 2 : Les acteurs rencontrés lors de notre stage	14
Figure 3 : Liste des études analysées	16
Figure 4 : Limites administratives de la Bourgogne	18
Figure 5 : Les divers bassins de vie le long de l'Armançon.....	18
Figure 6 : La composition de la future intercommunalité	19
Figure 7 : Répartition de la population du Tonnerrois.....	26
Figure 8 : Nombre de délégués en fonction de la répartition de la population.....	27
Figure 9 : Nombre de membres du bureau selon la répartition de la population	27
Figure 10: Répartition de la Population en 2008 de la future intercommunalité.....	29
Figure 11 : Pyramide des âges de la population de la future intercommunalité	30
Figure 12 : Catégories socio-professionnelles de la future intercommunalité	30
Figure 13 : Répartition du nombre d'entreprises et de salariés par secteurs.....	33
Figure 14 : Nombre d'entreprises et d'emplois par secteur d'activité.....	34
Figure 15 : Zones industrielles et artisanales de Tonnerre	39
Figure 16: Fréquentation touristique des principaux sites	53
Figure 17 : Nombre de visiteurs en 2009 et 2010 et l'évolution touristique en 2009 et 2010 pour les principaux sites.....	54
Figure 18 : Le Canal de Bourgogne, Tonnerre	55
Figure 19: Comptage des bateaux de plaisanciers à Migennes, Tonnerre et Montbard.....	56
Figure 20 : Evolution des locations de vélos à l'Office de Tourisme de Tonnerre entre 2008 et 2011	57
Figure 21 : Tracé du Canal de Bourgogne	57
Figure 22 : Nombres de restaurants et de couverts disponibles par Communauté de Communes.....	60
Figure 23: Les offres d'hébergements dans le Tonnerrois	65
Figure 24 : Moyenne des offres d'hébergement dans le Tonnerrois et la Bourgogne pour 100km ² en 2009 /.....	66
Figure 26 : Orientation après la 3ème au Collège Abdel Minard	82
Figure 25 : Collège Chènevrières les Arbres	82
Figure 27 : Catégorie Socioprofessionnelles des élèves dans l'enseignement général	83
Figure 28 : Catégorie Socioprofessionnelles des élèves dans l'enseignement professionnel	84
Figure 29 : Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus en 2008 (Bourgogne et Tonnerrois)	86
Figure 30 : Services du Relais Services Publics de Tonnerre	93
Figure 31 : Services du Relais Services Publics d'Ancy-le-Franc	94
Figure 32 : Pôles Relais Services Publics de la future intercommunalité	95
Figure 33 : Services de santé	98

Table des Sigles et Abréviations

ADT Y : Agence de Développement du Tourisme de l'Yonne.

ANAH : Agence Nationale de l'Habitat.

ANPAA : Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie.

BTS : Brevet de Technicien Supérieur.

CAF : Caisse d'Allocation Familiale.

CAP : Certificat d'Aptitude Professionnelle.

CC : Communauté de Communes.

CCAF : Communauté de Communes du Canton d'Ancy-le-Franc.

CCI : Chambre des Commerces et de l'Industrie.

CCOA : Communauté de Communes d'Othe-en-Armançon.

CCT : Communauté de Communes du Tonnerrois.

CDCI : Commission Départementale de la Coopération Intercommunale.

CDT : Centre de Développement du Tonnerrois.

CIFA : Centre Interprofessionnel de Formations d'Apprentis de l'Yonne.

CLAP : Centre de Loisirs et d'Accueils Périscolaire.

CMA : Chambre des Métiers et de l'Artisanat.

CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie.

E2C : Ecole de la seconde chance.

EHPAD : Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes.

EPIC : Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial.

FISAC : Fond d'Intervention pour les services, l'Artisanat et le Commerce.

GCS : Groupement de Coopération Sanitaire.

INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques.

IREPS : Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé.

MJC : Maison des Jeunes et de la Culture.

OCMACS : Opération Collective de Modernisation de l'Artisanat, du Commerce et des Services.

OPAH-RU : Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain.

PER : Pôle d'Excellence Rural.

PIG : Programme d'Intérêt Général.

PLH : Programme Local de l'Habitat.

PME : Petites et Moyennes Entreprises.

RAM : Relais Assistantes Maternelles.

SEGPA : Sections d'Enseignement Général et Professionnel Adapté.

SIVOS : Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire.

SMPT : Syndicat Mixte du Pays du Tonnerrois.

TER : Transport Express Régional

TGV : Trains à Grande Vitesse.

TPE : Très Petites Entreprises.

URCAM : Union Régionale des Caisses d'Assurance Maladie.

ZEP : Zone à Education Prioritaire.

Tutrice : Mathilde GRALEPOIS

Noémie COLOMB, Eve KERBELLEC
Marine RAMOND, Anastasie VERNEAU
Stage de groupe DA 4
2011-2012

Résumé :

Situé dans le département de l'Yonne, le Pays du Tonnerrois est un territoire rural en difficulté économique. Suite au départ de nombreuses entreprises, auquel s'ajoute la fermeture du site de cimenterie Lafarge, les élus peinent à trouver des solutions.

Dans le contexte de la nouvelle réforme des collectivités, qui s'appliquera en 2014, la fusion des intercommunalités se mettra en place. Les Communautés de Communes du Tonnerrois et du Canton d'Ancy-le-Franc cherchent à s'organiser. Un tel rassemblement est donc l'occasion, pour les élus, de travailler ensemble, sur une stratégie de développement économique intercommunale.

Dans ce cadre, un projet en trois phases a été élaboré et mis en place depuis le 23 avril 2012. La première phase, rendue sur ce document, consiste à la réalisation d'un diagnostic territorial du Tonnerrois. Celui-ci met en avant les atouts et faiblesses du territoire pour une redynamisation économique. La Communauté de Communes d'Ancy-le-Franc, pour ce faire, a donc fait appel à un groupe d'étudiantes en aménagement du territoire, de l'école Polytech Tours.

Ce rapport contient dans un second temps, en appui au diagnostic, une suite de préconisations et de pistes de réflexion à mettre en place sur le territoire de la future intercommunalité. Le but étant de déterminer, d'ici 2014, les compétences de la future Communauté de Communes dite du « Grand Tonnerrois », les projets proposés permettront aux élus de s'engager dans une stratégie plus globale, avec de nombreuses idées.

La réalisation d'un stage de groupe, au sein du Tonnerrois, a ainsi permis de jeter un regard critique sur l'ensemble des problématiques économiques du territoire. La seconde et dernière phase du projet territorial, qui s'appuieront sur le travail effectué dans ce rendu, seront déterminantes pour la réalisation d'une stratégie intercommunale.

Mots clés : Dynamisme économique, Intercommunalité, Territoire rural, Communauté de communes du Canton d'Ancy-le-Franc, Yonne, Bourgogne, 89

Analyse prospective et
développement du territoire dit du
« Grand Tonnerrois »

Annexes

Table des annexes

ANNEXE 1 : CAHIER DES CHARGES DU STAGE	4
ANNEXE 2 : FICHE SYNTHÈSE DISTRIBUÉE AUX ACTEURS DU TERRITOIRE APRES LA PRÉSENTATION DU 28 JUIN	7
ANNEXE 3 : FICHE DE QUESTIONS ET DE RÉACTION DE LA PRÉSENTATION DU 28 JUIN	9
ANNEXE 4 : LES ACTEURS DU TERRITOIRE	11
ANNEXE 5 : FICHE TYPE D'ENTRETIEN	21
ANNEXE 6 : QUESTIONNAIRE POUR LA POPULATION ET LES ELUS	22
ANNEXE 7 : CARTE DES INTERCOMMUNALITÉS ACTUELLES DU DÉPARTEMENT DE L'YONNE	27
ANNEXE 8 : CARTE DES INTERCOMMUNALITÉS POUR 2014 DU DÉPARTEMENT DE L'YONNE.....	28
ANNEXE 9 : NOMBRE D'HABITANTS PAR CANTON	29
ANNEXE 10 : TABLEAU PRÉSENTANT LES COMPÉTENCES DES COMMUNAUTES DE COMMUNES D'ANCY-LE-FRANC ET DU TONNERROIS RÉALISÉ PAR LA CCAF.....	30
ANNEXE 11 : ENTREPRISES SUR LE TERRITOIRE DE LA FUTURE INTERCOMMUNALITÉ, DOCUMENTS RECUPERÉS AUPRÈS DE LA CCI	34
ANNEXE 12 : COMPTE RENDU DU QUESTIONNAIRE POUR LES COMMERÇANTS ET ARTISANS DE TONNERRE	36
ANNEXE 13 : HISTORIQUE ET PATRIMOINES CLASSÉS DES COMMUNES DE LA FUTURE INTERCOMMUNALITÉ	41
ANNEXE 14 : « JE SUIS L'YONNE ASCENDANT PATRIMOINE » PRÉSENTANT LE PATRIMOINE VISITABLE DU TONNERROIS, RÉALISÉ PAR L'ADTY.....	65
ANNEXE 15 : LES DIVERS SERVICES LE LONG DU CANAL DE BOURGOGNE	70
ANNEXE 16 : CARTE DU CIRCUIT DE RENAISSANCE	71
ANNEXE 17 : QUELQUES CHIFFRES SUR LES STRUCTURES TOURISTIQUES	72
ANNEXE 18 : LE TRANSPORT FERROVIAIRE.....	75
ANNEXE 19 : AFFICHES « LA ROUE VERTE ».....	76
ANNEXE 20 : PLAQUETTE DES NAVETTES ESTIVALES	78
ANNEXE 21 : TISSU ASSOCIATIF DES DIFFÉRENTES COMMUNAUTES DE COMMUNES	80
ANNEXE 22 : PROJET DU COLLEGE BOIS D'AMOUR (64)	85
ANNEXE 23 : FICHE D'ACTION DU COLLEGE BOIS D'AMOUR (64)	86
ANNEXE 24 : ARTICLE DE PRESSE DANS L'YONNE RÉPUBLICAINE	87
ANNEXE 25 : COMPTE RENDU DE LA PRÉSENTATION DU 28 JUIN 2012 PAR LA CCAF	88
ANNEXE 26 : EXTRAIT DU BULLETIN D'INFORMATION DE LA CCAF : L'ECHO DE L'ARMANÇON	97

Annexe 1 : CAHIER DES CHARGES DU STAGE

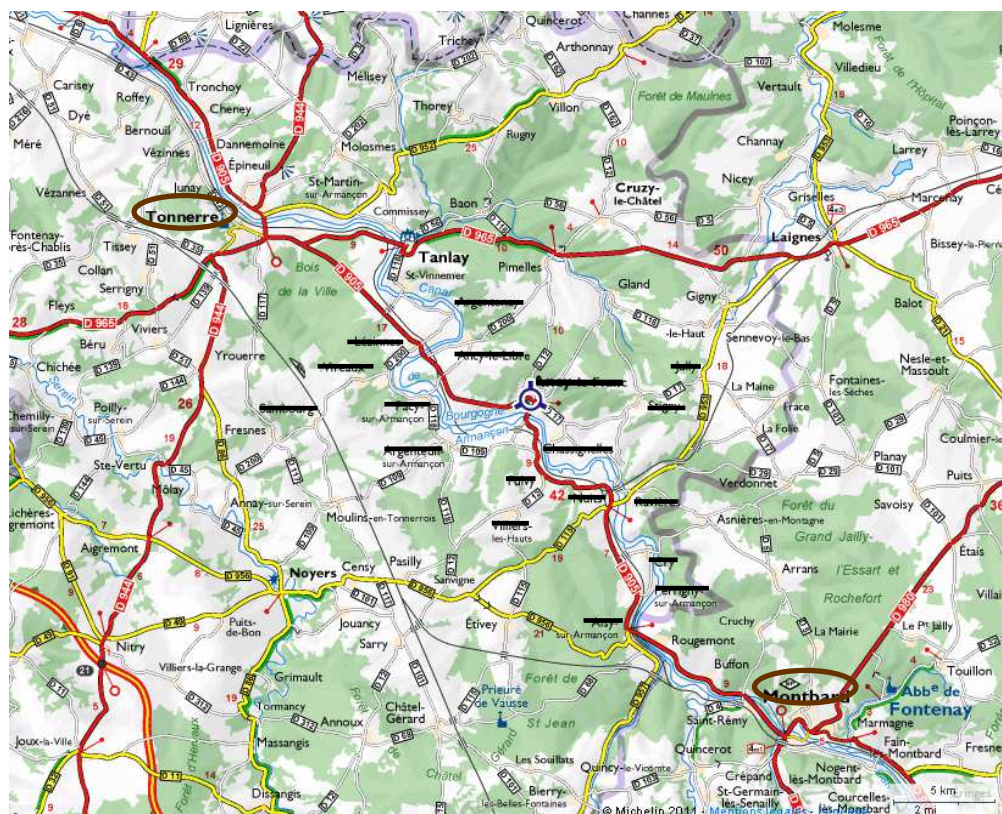
CONTEXTE, OBJET DE LA DEMARCHE et PERIMETRE

Situé dans la région Bourgogne, au sud-est du département de l'Yonne, limitrophe au département de la Côte d'Or, le canton d'Ancy-Le-Franc correspond dans son intégralité au territoire de la communauté de communes du canton d'Ancy-Le-Franc.

Avec ses 283,40 km² et ses 5487 habitants répartis sur les 18 communes qui constituent ledit canton, le territoire de la communauté de communes a une densité moyenne de 19,4 habitants/km².

Les 18 communes de la communauté de communes du canton d'Ancy-Le-Franc sont :

- | | |
|----------------------------|---------------------------|
| 1- Aisy-sur-Armançon | 10- Lézennes |
| 2- Ancy-Le-Franc | 11- Nuits-Sur-Armançon |
| 3- Ancy-Le-Libre | 12- Pacy-Sur-Armançon |
| 4- Argentenay | 13- Perrigny-Sur-Armançon |
| 5- Argenteuil-sur-Armançon | 14- Ravières |
| 6- Chassignelles | 15- Sambourg |
| 7- Cry | 16- Stigny |
| 8- Fulvy | 17- Villiers-Les-Hauts |
| 9- Jully | 18- Vireaux |



Le territoire de la communauté de communes est traversé par l'Armançon ainsi que la D905, qui assure la liaison entre Tonnerre (89) et Montbard (21).

Le territoire de la communauté de communes est donc fortement lié à l'activité et à la vie de ces deux villes.

Courant 2011, l'entreprise Ciment Lafarge, installé sur le site de Frangey (commune de Lézennes) annonce la fermeture de son usine.

74 emplois directs devraient donc disparaître à terme du paysage intercommunal et d'importants impacts sur les sous-traitants ainsi que les commerces et artisans de proximité sont à craindre.

Compte tenu d'un contexte économique déjà très difficile, puisque le secteur est touché par de nombreuses fermetures d'entreprises depuis une dizaine d'année (Thomson en 2002-2003, Paul Renard en 2009)¹, la communauté de communes souhaite engager une analyse prospective de son territoire communautaire et plus largement du territoire du Tonnerrois qui correspond au périmètre de la future intercommunalité.

Ce territoire s'étend donc d'Aisy-sur-Armançon à Flogny la Chapelle.

Il comprend 52 communes pour environ 18 500 habitants.



L'objectif, in fine, est la définition d'une stratégie de projets permettant de développer le territoire :

Les axes de réflexion sont définis autour :

- des atouts du territoire permettant d'en assurer la promotion et la valorisation
- des axes de développement existants qu'il convient de renforcer
- des nouveaux axes à développer
- des éléments indispensables à la structuration du territoire face aux enjeux du Tonnerrois (sociaux, économique, culturel, environnementaux...)

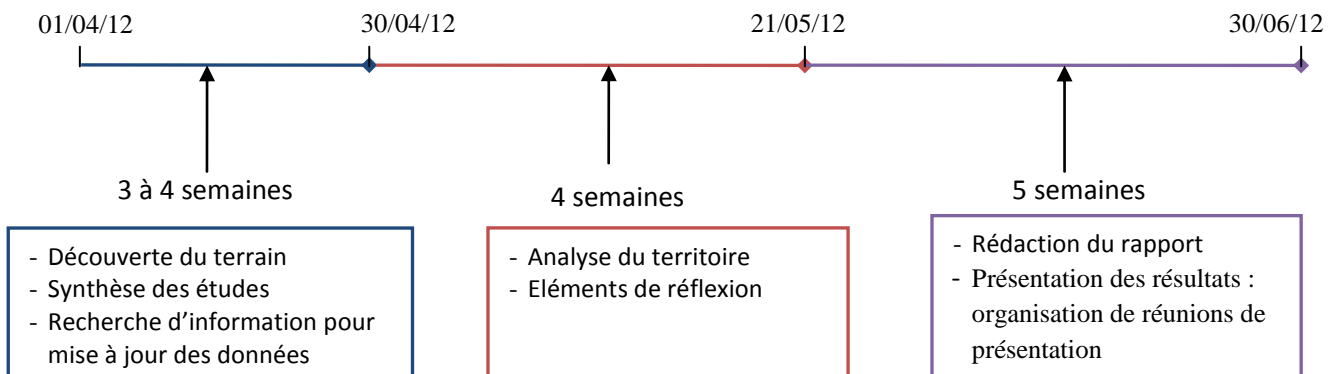
MISSION DES ETUDIANTS : Analyse du territoire et axes de développement

- Synthèse des études existantes
- Mise à jour des données
- Eléments d'analyse et pistes de réflexion proposées par les étudiants
- Présentation des résultats de l'étude par les étudiants faisant apparaître :
 - ✚ Synthèse des forces et faiblesse du territoire de la C.C.A.F
 - ✚ Définition des enjeux du territoire
 - ✚ Conditions des bases d'un développement local efficace
 - ✚ Programme d'actions : Les axes de travail et opérationnels nécessaires
 - ✚ Echancier de réalisation
 - ✚ Evaluations financières

¹ Cf. note CDT en annexe

Durée de la phase : Analyse du territoire et axes de développement= 3 mois

1^{er} Avril au 30 juin 2012



DEMANDES PARTICULIERES DU MAITRE D'OUVRAGE :

- 1) *Vis-à-vis de l'établissement universitaire :*
 - Transmission d'une proposition de réalisation de l'étude
- 2) *Vis-à-vis du déroulé de l'étude:*
 - Constitution d'une équipe hétérogène
 - Tenue d'une réunion hebdomadaire obligatoire avec le maître d'ouvrage
 - Restitution du travail au maître d'ouvrage à la fin du stage : réunion avec les élus et rapport particulier, différent de celui de l'université

NB :

Cette étude s'inscrit dans un contexte économique local difficile mais elle doit être l'occasion de retrouver un certain dynamisme. Il convient donc de procéder à une analyse territoriale dans une logique « marketing » du territoire.

En conclusion, quels sont les atouts du territoire et quelle direction doit-il choisir pour faire la différence ?

Annexe 2 : FICHE SYNTHÈSE DISTRIBUÉE AUX ACTEURS DU TERRITOIRE APRÈS LA PRÉSENTATION DU 28 JUIN

COLOMB, KERBELLEC, RAMOND, VERNEAU



Synthèse

Analyse prospective et développement du territoire dit du « Grand Tonnerrois »



Territoire rural avec

- une **ville centre** et un fort **passé industriel**.
- Traversé par l'**Armançon**, le **canal de Bourgogne**, les **voies ferrées**.
- Paysages à dominance **agricole** et **forestière**.

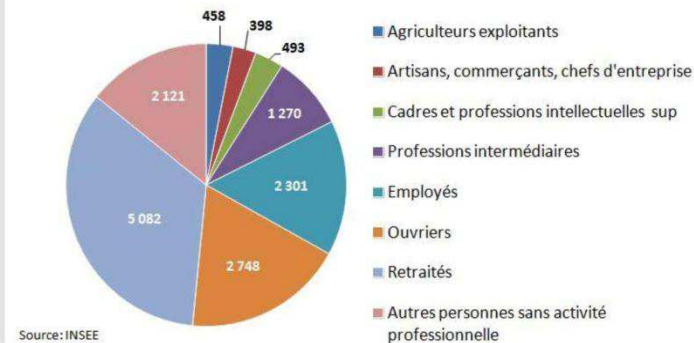
Une population qui diminue depuis les deux derniers recensements :

- 18 831 hab. pour 1999
- **17 818 hab.** pour celui de 2008-2012

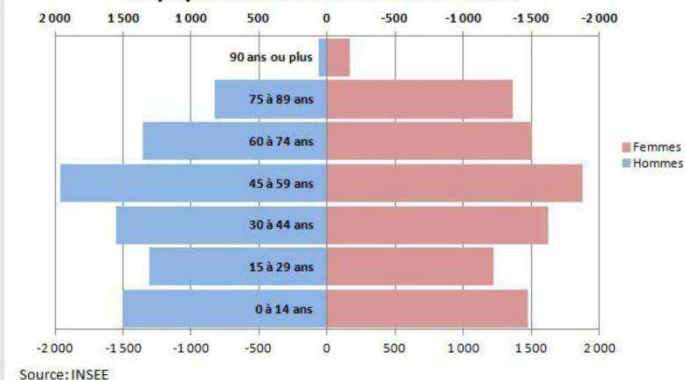
Une population vieillissante :

- Une tranche d'âge plus importante : 45 à 59 ans.
- Signifiant une augmentation du nombre de retraités dans 10 à 15 ans.
- Répartition des catégories socioprofessionnelles : près de la moitié de la population est sans activité (retraité ou sans activité professionnelle).

Catégories socioprofessionnelles du Tonnerrois en 2008



La population du Tonnerrois en 2008



6 FICHES THÉMATIQUES

Entreprise

Axe à approfondir: Le Développement durable :
3 volets: Energies Renouvelables, Matériaux, Télétravail.

Exemple qui inspire: Le Télétravail, une réalité dans le Gers (32).

Conditions de succès:

Une coordination effective entre les acteurs.

Développement du réseau d'entreprise.

Consolider les acquis.

Maîtrise du foncier, soutien des PME.

Développer l'accueil des entrepreneurs.

Création d'un groupe d'accueil et de promotion.

Tourisme

Axe à approfondir:

Tirer profit du Canal de Bourgogne et de l'Armançon pour en faire un point d'attractivité.

Exemples qui inspirent:

Le restaurant en bord de canal à Tanlay.

Le camping à Lézennes.

La guinguette du Val de Loire à Tours (37).

Les séjours clés en main de l'office de tourisme d'Entre-deux-Mers (33).

Conditions de succès:

Réussir les projets en cours : La véloroute et les navettes touristiques.

Réunir les offices de tourisme en un EPIC.

Mettre en place l'agrotourisme.

Renforcer et professionnaliser la communication.

Formation

Axes à approfondir:

Rapprocher les familles et le scolaire.

Rapprocher les acteurs des entreprises et de la formation.

Promouvoir la restauration du patrimoine.

Exemples qui inspirent:

Création d'un foyer socio-éducatif au sein du collège à Billère (64).

Ancien chantier d'insertion au château de Maulnes.

École de la seconde chance.

Conditions de succès:

Favoriser la communication entre les acteurs.

Mettre en place un système de mobilité.

Création d'un réseau d'entreprises.

Qualité de vie

Axes à approfondir:

Services :

Faire connaître les Pôles de Relais Services Publics.

Développer les services à la personne.

Image du territoire : Embellir les communes.

Bâti : OCMACS.

Non bâti : Aménagements urbains.

Exemple qui inspire:

Ville fleurie et Ville internet.

Condition de succès:

Professionnaliser la communication.

Commerce

Axe à approfondir:

Création d'une Union Commerciale unie.

Exemple qui inspire:

Groupement de Commerçants (Flogny-la-Chapelle).

Conditions de succès:

Mener le FISAC jusqu'à son terme.

Mise en valeur des villes.

Efforts de communication.

Mobilité

Axe à approfondir:

Améliorer et développer les offres de transports alternatifs (le schéma de mobilité).

Exemples qui inspirent:

Site internet pour la mobilité (Mobigo).

Plateforme multimodale aux gares du territoire.

Conditions de succès:

Mise en œuvre du schéma de mobilité.

Promouvoir la mobilité alternative et développer le covoiturage (site Mobigo).

Annexe 3 : FICHE DE QUESTIONS ET DE REACTION DE LA PRESENTATION DU 28 JUIN

Formation :

Constat	Axes à approfondir	Exemples qui inspirent	Conditions de succès

Qualité de vie :

Constat	Axes à approfondir	Exemple qui inspire	Condition de succès

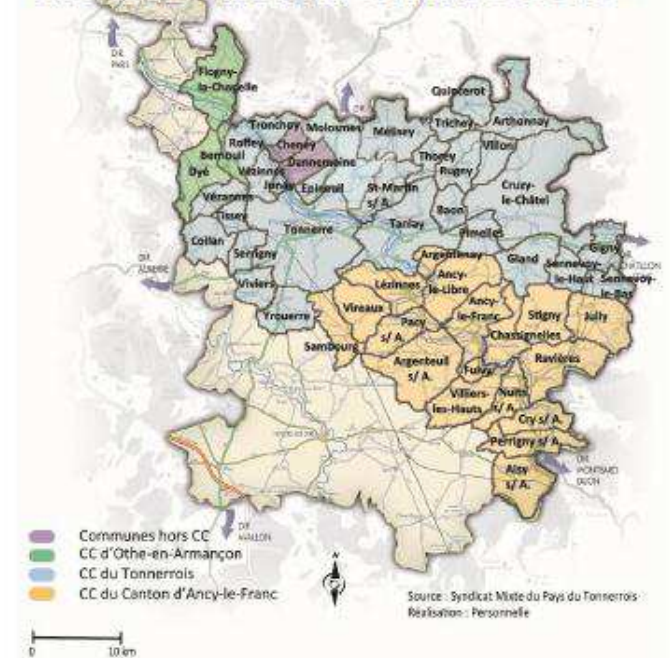
Synthèse :



Colomb Noémie
Kerbellec Eve
Ramond Marine
Verneau Anastasie

Jeudi 28 juin

Analyse prospective et développement du territoire dit du « Grand Tonnerrois »



Présentation générale :**Entreprise :**

Constat	Axe à approfondir	Exemple qui inspire	Conditions de succès

Commerce :

Constat	Axe à approfondir	Exemple qui inspire	Conditions de succès

Tourisme :

Constat	Axe à approfondir	Exemples qui inspirent	Conditions de succès

Mobilité :

Constat	Axes à approfondir	Exemples qui inspirent	Conditions de succès

Annexe 4 : LES ACTEURS DU TERRITOIRE

Sur le territoire, nous recensons de nombreux acteurs. Nous avons pu en rencontrer qui ont pu nous donner des informations sur leur rôle, leurs actions et leurs compétences. Ainsi, les principaux acteurs du territoire sont les suivants :

Le préfet :

Le Préfet est responsable de l'ordre public, de la sécurité, de la protection des populations dans son département. Ainsi, il veille à l'application des lois et à la mise en œuvre de politiques gouvernementales. Pour cela, il dirige l'action des services de l'état placés sous son autorité dans le département (hors éducation nationale et services des finances). Donc, le préfet est garant de l'ordre public et de la sécurité (services de police et gendarmerie), de la démocratie (organisation des élections), de la protection de l'environnement et du patrimoine (protection du patrimoine naturel et culturel), de la cohésion sociale et de l'action économique (promotion de l'égalité des chances), des collectivités locales (assure le contrôle administratif du département, des communes et des établissements publics locaux).

Le Préfet est chargé de contrôler les actes des collectivités territoriales. Il exerce un contrôle « à posteriori » et ne peut que déférer les actes concernés au tribunal administratif, qui apprécie s'il doit en prononcer l'annulation en tant qu'acte contraire à la légalité.

Dans le département de l'Yonne, M. le Préfet est M. Bonnetain.

Le sous préfet :

Le Sous-préfet est en charge de l'administration générale. Tout comme le préfet, il est garant du maintien de la sécurité et de l'ordre public, de la protection des populations, du respect des règles administratives dont il organise et supervise le contrôle tout en apportant aux collectivités territoriales des conseils appropriés et du maintien de l'ordre et la cohésion sociale.

Il joue le rôle de relais indispensable du Préfet dans l'arrondissement à sa charge. Il est au plus près des préoccupations quotidiennes des citoyens. Puis, il informe le Préfet de tous les faits économique, politique et social qui se déroulent dans son arrondissement. Ainsi, il coordonne dans son arrondissement la mise en œuvre des actions de l'Etat et participe au développement local de celui-ci.

Dans l'arrondissement de l'Avallonnais comprenant le Tonnerrois, M. le Sous-préfet est M. Chappa.

Les députés

Un député est un élu qui, à l'Assemblée nationale, participe au travail législatif et au travail de contrôle du Gouvernement. Un député représente sa circonscription mais également la Nation. Ses différentes compétences sont :

- Il appartient à l'assemblée nationale dont la fonction principale est de préparer le débat qui aura lieu en séance publique. Ainsi, les députés votent la loi.
- Il peut déposer des propositions de loi.

- Il peut proposer par amendement, des modifications des textes de loi.
- En cas de désaccord avec le sénat, ce sont les députés qui peuvent statuer définitivement sur demande du gouvernement.
- Il peut interroger le gouvernement, examiner son action au sein d'une commission et contrôler l'emploi de l'argent public.
- Il peut mettre en cause la responsabilité du Gouvernement.

Le Conseil Régional :

En France, le conseil régional est l'assemblée délibérante des régions. Le Conseil Régional règle les affaires de la région. Il exerce des compétences notamment dans le domaine de l'action économique. Son président exerce les fonctions exécutives. Les principales compétences du conseil régional sont :

- **Les aides à l'économie et au développement :** Le Conseil Régional accompagne l'implantation de nouvelles entreprises, le développement de zones d'activités économiques et met en place des mesures en faveur de l'emploi et la formation continue des salariés.
- **L'aménagement du territoire :** Le Conseil Régional a un rôle moteur dans le développement local et rural, notamment avec le soutien des « contrats de pays ». C'est le premier financeur des territoires. De plus, il intervient également dans le cadre de la Politique de la ville en accompagnant la rénovation urbaine et le tissu associatif des quartiers.
- **La construction et la rénovation des lycées :** Le Conseil Régional s'est fixé comme objectif d'améliorer le cadre de vie et d'étude des 64 000 lycéens de la région. Afin de laisser l'égalité des chances, il finance les manuels scolaires, implique les jeunes dans le quotidien de leur établissement par le biais du budget participatif des lycées et encourage les pratiques culturelles et sportives.
- **La gestion des ATTEE des lycées :** Le Conseil Régional est responsable du personnel technique des lycées (ATTEE).
- **Les formations :** La région est en charge de la formation professionnelle. Formation via les lycées mais aussi tous les systèmes d'apprentissage en dehors des lycées classiques. Tous les centres de formation professionnelle, avec les chambres consulaires, Greta etc. Chaque année au CR est définie le catalogue des formations professionnelles au niveau de la région Bourgogne, puis celui-ci est proposé sous forme de marché public en attribuant telle ou telle formation à des organismes qui répondent au marché.
- **Les transports :** Le Conseil Régional gère le réseau TER et finance l'aménagement et la réfection de routes nationales.
- **L'inventaire :** Le Conseil Régional recense, étudie et fait connaître le patrimoine (rural, urbain, industriel, religieux, artistique, mobilier et architectural).

De plus, le Conseil Régional possède des compétences facultatives :

- L'enseignement supérieur et la recherche.
- L'environnement et le développement durable.
- Les échanges internationaux et la coopération.
- La culture, le tourisme et la sauvegarde du patrimoine.
- L'agriculture et la forêt.
- La santé publique.

- Les technologies de l'information et de la communication.

De plus, depuis le 1^{er} janvier 2010, le Conseil Régional expérimente la décentralisation de ses canaux. Il s'agit de la prise en charge des voies d'eau touristiques sur lesquelles se développent la plaisance et les activités nautiques.

L'assemblée régionale est composée de 57 conseillers régionaux. Son président est François Patriat secondé par 15 vice-présidents.

Le Conseil Général

Le Conseil Général est un acteur principal du département de l'Yonne et la première « entreprise de l'Yonne » avec plus de 1 900 agents. Il intervient désormais dans de nombreux secteurs de la vie quotidienne. Ses principales compétences sont :

- **L'action sociale** : Le Conseil Général accompagne les habitants de l'Yonne au quotidien. Il assure la prévention, le suivi et la prise en charge des personnes en difficulté.
- **L'éducation et les transports** : Le Conseil Général a pour mission d'offrir le meilleur cadre scolaire aux jeunes Icaunais. Il est responsable de la construction, de la restructuration, de l'équipement et du fonctionnement des collèges publics et participe au fonctionnement des collèges privés. De plus, il s'occupe des transports scolaires. On retrouve 520 circuits de transport. Le coût des travaux pour les transports est de 12 millions d'euros.
- **L'aménagement du territoire** : Le Conseil Général prend en charge les routes, l'aménagement rural, le développement économique et l'investissement d'équipement des communes.
- **La culture, le tourisme et le sport** : Le Conseil Général s'occupe des monuments historiques, des églises, des musées, des festivals, des théâtres, des expositions, des bibliothèques... Ainsi, il participe activement à la vie culturelle du département. Il subventionne l'Association Départementale du Tourisme de l'Yonne permettant l'amélioration des chambres d'hôtel, l'aide aux chambres d'hôtes... De plus, le Conseil Général a fait l'acquisition de château tel que celui de Maulnes avec une restructuration importante pouvant devenir un exemple pour le département ou encore le château de Tanlay où est organisé des expositions spécifiques dans l'art contemporain. Concernant le culturel, c'est la musique puisque le territoire compte un conservatoire, une EPCC et un centre de gestion.
- **L'environnement** : Le Conseil Général prend en charge la protection de la nature, la sauvegarde du cadre de vie, la garantie de la qualité de l'eau et la valorisation de l'espace rural et des espaces naturels.

Le Conseil Général est l'assemblée délibérante du département. Dans l'Yonne, le président est André Villiers.

Les chambres consulaires :

- *Chambre des commerces et de l'industrie de l'Yonne.*

Une chambre de commerce et d'industrie (CCI) est un organisme chargé de représenter les intérêts des entreprises commerciales, industrielles et de service. Elle dépend des pouvoirs publics et de l'état. C'est un organisme public menant des actions dans 4 champs :

- **Les équipements du territoire** : Avec les réseaux de pépinières et d'hôtels. Le but d'une pépinière est l'accueil des entreprises avec un bail de moins de 3 ans servant pour les porteurs de projet. La CCI s'occupe également de l'aérodrome d'Auxerre qui est quasi-international et est très utile pour les entreprises.
- **L'appui aux entreprises** : La CCI met à disposition des entreprises de nombreux conseillers qui sont amenés à apporter de l'aide et des conseils dans tout le département (y compris le Tonnerrois). De plus, elle s'occupe de la création d'entreprise et de leur enregistrement faisant ainsi le lien entre l'information économique.
- **L'emploi et la formation** : La CCI est le 2^{ème} formateur de France. Elle s'occupe de trois grands domaines à ce niveau là, la formation initiale avec l'école de commerce (Bac +3), l'apprentissage en alternance et la formation continue (demande de la part des entreprises de formations pour les salariés).
- **L'information économique** : La CCI possède des centres d'information. On y trouve de la documentation et des fichiers concernant les entreprises. Elle s'occupe également des bourses des locaux disponibles mais aussi de la BASECO Bourgogne qui est une base de données régionale rassemblant toutes les informations économiques. C'est mis à la disposition de toutes les collectivités locales mais aucune dans le Tonnerrois n'a voulu en faire partie (adhésion pécuniaire). De plus, elle s'occupe de la communication et publie tous les 2 mois l'Yonne éco.

La CCI de l'Yonne est un organisme dirigé par des élus, le président est un chef d'entreprise nommé Alain Perez.

- Chambre des métiers et de l'artisanat de l'Yonne.

La chambre des métiers et de l'artisanat est un établissement public géré par des artisans et des collaborateurs. Elle est organe représentatif des intérêts généraux de l'artisanat.

Elle assure la représentation de l'artisanat auprès du Préfet et des services extérieurs de l'Etat. Elle collabore sur des projets s'intéressant aux entreprises artisanales et au développement local avec l'aide de la Communauté Economique, du Conseil Régional de Bourgogne, du Conseil Général de l'Yonne et des communes. Elle travaille également en étroite collaboration avec les organisations professionnelles de l'artisanat et les chambres consulaires du département.

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat possède différentes missions auprès des professionnels, des futurs artisans et des collectivités locales répondant à leurs besoins :

- **Services aux créateurs et repreneurs d'entreprise** : La CMA propose de l'information, des formations, des études préalables à l'installation, de l'aide aux financements, le suivi sur les premières années d'activité et de l'aide à la reprise pour les entreprises.
- **Services aux artisans et à leurs collaborateurs** : La CMA propose des emplois, de l'aide aux investissements et à la recherche de solutions de financement, des conseils (juridique, social, fiscal, commercial, qualité, environnement), des diagnostics pour la transmission de l'entreprise, des recherches d'apprentis et l'établissement de contrat pour les artisans.
- **Formation des artisans et de leurs collaborateurs** : La CMA propose des formations qualifiantes (brevet et maîtrise, brevet de collaborateur de chef d'entreprise artisanale), des

formations continues (informatique, gestion, commercial, techniques professionnelles) et des validations des acquis de l'expérience pour les artisans.

- **Services aux jeunes** : La CMA propose une recherche d'entreprise pour une formation en apprentissage, de l'information et des conseils pour l'orientation des jeunes.
- **Services aux collectivités** : La CMA propose des études des projets de développement, des veilles statistiques, des montages de dossiers et des recherches de financement pour les collectivités.

La CMA est composée de 35 membres élus par leurs pairs. Le président est Jean-François Lemaitre.

- Chambre de l'agriculture de l'Yonne.

La Chambre d'Agriculture de l'Yonne est l'organe consultatif, représentatif et professionnel des intérêts agricoles, auprès des services de l'Etat et des collectivités territoriales. C'est le porte-parole de l'agriculture et du monde rural, donnant des avis aux pouvoirs publics sur tous les sujets concernant l'activité et l'économie des secteurs agricoles et forestiers et les liens avec les territoires ruraux. Ainsi, elle a pour compétences de :

Contribuer au développement de l'agriculture dans le département.

Coordonner les projets et les actions départementaux en proposant, en élaborant et en soutenant des initiatives d'intérêt général dans des domaines variés : développement des filières, développement des entreprises agricoles, formation des hommes, aménagement de l'espace rural ou la recherche technologique.

Apporter son appui aux opérateurs et aux acteurs départementaux.

De plus, la Chambre d'Agriculture de l'Yonne est la seule en France à posséder et à gérer en propre un outil industriel : les Entrepôts Frigorifique de Migennes.

La Chambre d'agriculture de l'Yonne emploie 60 personnes, le président est M. Abry.

La DIRRECTE :

Créées en 2010, les DIRECCTE regroupent des services administratifs issus de divers horizons : commerce extérieur, tourisme, commerce et artisanat, intelligence économique, industrie, travail et emploi, concurrence et consommation. 21 régions ont ouvert leur site sur ce portail. La Corse et les DOM-TOM suivront au premier trimestre 2012.

La DIRECCTE a pour rôle de coordonner les différents acteurs économiques (Pôle emploi, Chambres Consulaires, Elus, CDT...) sur le territoire. Elle accompagne les projets d'entreprises mais également les licenciements.

Les communautés de communes :

Une communauté de communes est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) français à fiscalité propre, qui prévoit une intégration limitée des communes membres. Elle est définie comme étant :

« (...) un établissement public de coopération intercommunale regroupant plusieurs communes d'un seul tenant et sans enclave.

Elle a pour objet d'associer des communes au sein d'un espace de solidarité, en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace. »

Début de l'article L 5214-1 du Code général des collectivités territoriales.

Les mairies (communes) :

Les communes disposent de compétences diversifiées. Ainsi, les mairies ont une autonomie de décision et une liberté de conception dans l'élaboration des documents réglementaires d'urbanisme (PLU, Zones d'aménagement concertée, ZAC) avec l'obligation de concertation et le respect des prescriptions nationales d'urbanisme.

De plus, les maires ont la compétence de délivrer les autorisations individuelles d'urbanisme dont le permis de construire. Elles s'occupent aussi de fonctions traditionnelles, à savoir l'état civil (enregistrement des naissances, mariages et décès), fonctions électorales (organisation des élections), entretien de la voirie communale et protection de l'ordre public local par le biais du pouvoir de police du maire. Les autres domaines sont :

- **Dans le domaine du sanitaire et social :** la commune met en œuvre l'action sociale facultative grâce aux centres communaux d'action sociale.
- **Dans le domaine de l'enseignement :** la commune a en charge les écoles préélémentaires et élémentaires.
- **Dans le domaine culturel :** la commune crée et entretient des bibliothèques, des musées, des écoles de musique et des salles de spectacle.
- **Dans le domaine sportif et des loisirs :** la commune crée et gère des équipements sportifs, elle subventionne des activités sportives et prend en charge les aménagements touristiques.

Le Syndicat Mixte du Pays du Tonnerrois

Le rôle d'un Pays est de coordonner les acteurs locaux entre eux. Ce syndicat mixte est un cas à part, il va au-delà d'un simple travail de coordination il est également maître d'ouvrage sur certaines compétences :

- **Développement économique :** C'est une compétence obligatoire des CC mais sur ce territoire celles-ci se consacrent plutôt à l'économie liée aux entreprises, et le CDT aux zones d'activités, pépinières etc. Le Pays aide donc les CC.
- **Tourisme :** Le Pays s'occupe exclusivement du Développement touristique et de l'Animation. Pour cela il a été engagé un chargé de mission du tourisme pour le territoire. Un circuit patrimonial va se mettre en place par le Pays. Mise en place d'un chargé de mission pour la Communication, qui s'occupe donc du volet « vie du Pays ».
- **Santé :** Seul le Pays a cette compétence. Le projet en cours est celui du Contrat Local de Santé, programme sur 2 ans pour débloquer des subventions et proposer des animations. Mise en place d'une unité mobile de santé pour les populations précaires qui ne vont jamais chez le médecin.

- **Jeunesse** : Le Pays a pour rôle la coordination des compétences en jeunesse de toutes les CC. Mais cette stratégie n'a pour le moment pas fonctionné.
- **Transport** : Schéma de mobilité. Compétence déléguée par le Conseil Général (AOT). Donc les CC sont des AOT de façon générale, mais sur ce territoire il n'y a que la CC de Tonnerre qui en est une. La CC d'Ancy-le-Franc possède juste une navette. C'est pourquoi le Pays met en place une stratégie de mobilité à cause de la disparité des offres, demandes etc. Ce projet est en cours de réalisation.
- **Politique de l'habitat** : Mise en place de cette politique depuis 18 ans. Il a été effectué 10 ans d'OPAH (Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat), puis 4 ans de PIG Lutte contre l'Habitat Insalubre. Aujourd'hui relance d'un PIG Lutte contre l'Habitat Insalubre et énergétique, pour 3 ans. PIG : 170 logements sur tout le Pays et réhabilitation de 1200 logements. Programme de réhabilitation.
- **Ingénierie** : Financement des postes du syndicat mixte.

Le président du Syndicat Mixte du Pays du Tonnerrois est M. Fourcade, quant au directeur, il s'agit de M. Le Corre.

La SIRTAVA

C'est un regroupement de communes qui a pour fonction d'assurer l'entretien de la rivière. Cet entretien était habituellement et historiquement assuré par les riverains, qui en tiraient un profit (bois, pêche etc.). Mais aujourd'hui avec l'évolution des modes de vie les riverains se sont désengagés. Ce manque d'entretien n'est pas sans poser problèmes. Par exemple, si on laisse un arbre mort dans l'eau, cela peut dévier les écoulements et créer une érosion en face de l'arbre. Pour peu que cela tombe à un endroit où il y a des constructions il peut y avoir de sérieux dégâts. Les riverains ne faisant plus leur devoir, et avec l'émergence des notions de protections de l'environnement, l'entretien de la rivière devient un intérêt général qui dépasse celui du riverain. Ainsi, les collectivités se sont mises en place pour créer un syndicat de rivière permettant le suivi de la rivière et la réalisation de travaux.

Les syndicats se sont créés pour suppléer au manque d'entretien qui était également une action vivrière, puisque l'on coupait les bois blancs, bois d'eau, pour alimenter les cuisinières à bois l'été (hiver bois massifs plus calorifiques). Avec l'apparition du chauffage central, gazinière etc. il n'y a plus eu d'exploitation du bois de berges. Créant ainsi de sacrés « fouillis » avec des arbres morts, abandonnés et laissant des rivières complètement encombrées.

Le Centre de Développement du Tonnerrois

Créé en 1993, c'est le bras armé du pays du Tonnerrois s'occupant du développement économique et commercial. Il prend en charge la pépinière d'entreprise pour accueillir des entreprises nouvelles, les conseiller, les accompagner dans les démarches administratives, le développement sur une durée de 3 ans. Finalement, c'est surtout de l'hébergement vu le bas prix des loyers car la pépinière n'a jamais fonctionné. Les locaux appartiennent au Syndicat Mixte du Pays du Tonnerrois. De plus, le CDT aide au montage des dossiers des entreprises, ils sont reconnus pour la solidité de leur dossier.

Le CDT s'occupe de 13 entreprises. Par ailleurs, il regroupe différentes compétences dans tous les domaines liés au monde de l'entreprise et du développement local, notamment :

- Création d'entreprise.
- Développement d'entreprise.
- Apprentissage.
- Embauche de salariés.
- Conseils aux entreprises.

De plus, le CDT propose des ateliers, bureaux et salles de réunion en location adapté aux besoins des entreprises. Enfin, il propose un service de secrétariat en temps partagé avec domiciliation, permanences téléphoniques et tous autres travaux de secrétariat.

Le CDT a pour président Claude DEPUYDT qui est également maire de Flogny-la-Chapelle. Le directeur est M. Buffry.

Les entreprises

La fonction première va varier d'une entreprise à l'autre. Cependant, on observe différentes fonctions opérationnelles très souvent observées. On retrouve donc :

- **Servir le marché** : Pour cela, les entreprises produisent et distribuent des biens et des services correspondant à une demande. C'est la seule justification économique qui en fait la priorité pour toutes les entreprises.
- **Gagner de l'argent** : Les entreprises vont vouloir faire des bénéfices financiers afin d'attirer les investisseurs et les actionnaires.
- **Produire un excédant de trésorerie** : Pour l'utiliser comme investissement pour un plus grand profit dans le développement des activités ou une autre entreprise.
- **Maximiser l'unité sociale** : Les entreprises vont donc améliorer la situation de la société.

Atteindre un but technique : En réalisant un ouvrage, en fabriquant un produit manufacturé, en concevant et en réalisant un service donnant satisfaction à un client.

Sur le territoire du Tonnerrois (plus grand que la future intercommunalité), on recense 10 700 entreprises. Cependant, seulement 4 possèdent entre 100 et 200 employés, dont 2 en industrie et 2 en alimentaire.

Le GRETA

Les Greta sont des structures de l'éducation nationale organisant des formations pour les adultes dans divers métiers. On peut aussi bien y préparer un diplôme du CAP au BTS que suivre une simple formation. Pour les autres niveaux de formation, ce sont les universités ou le Cnam qui sont compétent notamment pour les formations continues. Les différentes missions du Greta sont :

- L'accueil et l'orientation du public adulte, des salariés ou des demandeurs d'emploi.
- L'aide à la définition du projet et du parcours de qualification.
- La mise en place des formations et des prestations définies.

De plus, le Greta propose différentes prestations :

- La réalisation des bilans de compétences
- L'organisation des bilans de carrière
- Faire acquérir une formation professionnelle.
- L'aide à la reconversion professionnelle et la préparation à un métier.
- La remise à niveau.
- Le développement des compétences des personnels, notamment en situation professionnelle.
- La formation aux langues étrangères.
- La préparation aux diplômes professionnels du CAP au BTS.
- L'accompagnement des candidats à la validation des acquis de l'expérience.
- L'aide pour préparer les concours d'entrée dans les différentes fonctions publiques.
- La formation aux technologies d'information et de communication.
- L'accompagnement des demandeurs d'emploi dans le retour à l'emploi.

L'union commerciale

- De Tonnerre :

L'union commerciale compte toutes les activités de commerces (artisanales et professionnelles) de Tonnerre : il y a 70 adhérents pour 210 entreprises sur le territoire. C'est surtout une union économique maintenant. Sur ce territoire, il est également difficile de rassembler les commerçants car la plupart demandent ce que cela va leur apporter et pas ce qu'ils vont pouvoir apporter. De plus, les clients montent les commerçants les uns contre les autres pour faire jouer la concurrence. Les entrepreneurs connaissent leur métier (boulangers, ...) mais n'ont pas fait des études de commerce, donc ils ne savent pas tous comment vendre leurs produits. => Manque de formation.

Il y a peu de remise en question d'où la difficulté de mettre en place des animations collectives. L'important pour l'union, c'est de fédérer une communication pour être plus fort. L'union de Tonnerre et d'Ancy-le-Franc n'ont pas d'actions communes sauf la réalisation d'un magazine exposant les différents commerces. Il y a de bonnes relations avec l'union d'Auxerre. En effet, les réseaux sociaux ont bien facilité les échanges. L'action de toutes ces unions peut permettre de créer une vraie dynamique commerciale du territoire. Pour le moment, l'union commerciale vit des financements de ses adhérents et depuis peu du financement d'un acteur privé (crédit mutuel). Il n'y a pas de subvention de la municipalité.

L'union commerciale souhaite changer l'image que les Tonnerrois ont de leur centre-ville. Depuis 3 ans, il y a de nouveaux magasins qui ouvrent dans le centre mais les habitants ne s'en rendent pas compte.

Sur le territoire du Tonnerrois, on retrouve deux unions commerciales, celle de Tonnerre (présidente Delphine Goumaz) et celle d'Ancy-le-Franc (président Martial Meunier).

Les offices du tourisme

L'office de tourisme est un centre d'information dont la mission est « l'accueil, l'information et la promotion du tourisme » sur le territoire concerné à destination du public ou visiteurs, allant des simples habitants locaux, aux excursionnistes et en passant par les touristes. L'objectif de la structure est de faciliter le séjour touristique des visiteurs. Cette structure publique dans la plupart

des pays est généralement située dans un ou plusieurs points stratégiques du territoire, notamment où le flux des personnes est important: une gare, un port, un aéroport, etc.

Sur le territoire du Tonnerrois, on trouve deux offices du tourisme, une à Tonnerre et une à Ancy-le-Franc.

L'Agence Départementale du Tourisme

L'Agence de Développement du Tourisme est une association de la loi 1901, elle est financée en partie par le Conseil Régional.

Le but de l'ADT est de promouvoir le tourisme de l'Yonne en France au travers de brochures. Pour la promotion de l'Yonne à l'étranger, c'est Bourgogne Tourisme qui détient les compétences. L'ADT participe à différents salons tels que Récid'Eau, Salon international des Vacances, Fêtes des vendanges de Montmartre, Marché de la rue de Chine. De plus, elle est partenaire des activités sur le département et notamment sur le Tonnerrois. Dernièrement, elle était présente à la randonnée des trois châteaux pour diffuser d'autres brochures dans le but de promouvoir le tourisme local. Les brochures créées par l'ADT sont distribuées au niveau de l'ADT (à Auxerre), par ses agents (sur tout le territoire lors d'événements) et au niveau des offices de Tourisme du département.

Les associations

Les associations remplissent plusieurs rôles dans la société étant donnée la diversité des motivations qui animent ceux qui en sont à l'origine (ex : pratiquer un sport, aider des individus en difficulté, exprimer des intérêts locaux...). L'association peut jouer un rôle à destination essentiellement de ses membres ou de l'ensemble de la société. Les associations remplissent quatre grandes fonctions :

- Le partage d'un loisir entre membres
- La défense des intérêts des membres.
- Le rôle caritatif, l'humanitaire.
- L'expression, la diffusion et la promotion d'idées ou d'œuvres.

Annexe 5 : FICHE TYPE D'ENTRETIEN

Fiche Type d'entretien

Présentation de l'entreprise ou de l'organisme.

- ***Définition de l'organisme.***

- ***Rôle de la personne interrogée dans l'organisme.***

- ***Depuis quand est-elle active sur le territoire.***

- ***Compétences et actions sur le territoire de l'organisme.***

- ***Autres (questions personnalisées suivant les personnes).***

Avis plus personnel sur le territoire.

- ***Points positifs du territoire.***

- ***Points négatifs du territoire.***

- ***Points à développés.***

- ***Points à modifiés.***

- ***Autres.***

Annexe 6 : QUESTIONNAIRE POUR LA POPULATION ET LES ELUS

1

Le Tonnerrois

1 - Etes-vous originaire du tonnerrois ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
2 - Résidez-vous dans le tonnerrois?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non (62)
3 - Dans quelle commune? Depuis combien de temps?	<input type="text"/>	
4 - Vous êtes :	<input type="checkbox"/> Locataire	<input type="checkbox"/> Propriétaire
	Autre à préciser	
5 - Que pensez-vous de la qualité des logements du tonnerrois ?	<input type="checkbox"/> Très dégradé	<input type="checkbox"/> Dégradé
	<input type="checkbox"/> Correct	<input type="checkbox"/> En bon état
6 - Qu'en est-il du vôtre ?	<input type="checkbox"/> Très dégradé	<input type="checkbox"/> Dégradé
	<input type="checkbox"/> Correct	<input type="checkbox"/> En bon état
7 - Pourquoi êtes-vous venu habiter sur le territoire?	<input type="text"/>	
8 - Quelle est votre profession ?	<input type="text"/>	
Employés d'entreprises/ Commerçants		
9 - Quelle entreprise? Quelle commerce?	<input type="text"/>	
10 - Quelle est votre formation initiale?	<input type="text"/>	
11 - Où avez vous fait votre formation?	<input type="text"/>	
12 - Pour le métier que vous exercez, avez vous été formé par l'entreprise ou par un organisme extérieur (lequel, où) ?	<input type="text"/>	
13 - Pensez vous que les formations proposées sur le territoire sont adaptées à votre métier ?	<input type="text"/>	
<i>Aller à la question 32</i>		
Autres professions		
14 - Dans quelle ville travaillez vous?	
15 - Quelle est votre formation initiale?	<input type="text"/>	
16 - Où avez-vous fait votre formation ?	<input type="text"/>	
<i>Aller à la question 32</i>		

2

Chômeur

17 - Depuis quand?

18 - Quelle est votre formation initiale ?

19 - Où avez-vous fait votre formation ?

*Aller à la question 33***Retraité**

20 - Quel a été votre métier ?

21 - Quelle est votre formation initiale ?

22 - Où avez-vous fait votre formation ?

*Aller à la question 33***Jeune**23 - Etes-vous toujours dans le système scolaire? Dans quelle filière/
formation êtes-vous? Oui Non (26)

Filière :

24 - Pour quelles raisons avez-vous choisi cette filière/formation? Quels sont vos projets?

25 - Dans quelle ville faites-vous vos études?

Aller à la question 29

26 - Quelle est votre activité?

27 - Par quelle formation seriez-vous intéressée?

28 - Quelles sont les blocages à l'accès de cette formation?

29 - Comment vous occupez-vous en dehors de vos études ? Cinémas, piscines, cafés, autres ...

30 - Dans quelle(s) commune(s)?

31 - Quelles seraient vos idées pour améliorer l'animation proposée pour les jeunes?

Transport

32 - Par quel moyen de transport vous rendez-vous au travail/étude?

33 - Quel est votre moyen de transport pour les activités extra-professionnelles?

34 - Ce type de transport vous convient-il ? Est-il adapté? Oui Non

Autre à préciser

35 - Aimeriez-vous vous déplacer autrement?

36 - Connaissez-vous le covoiturage? Qu'en pensez-vous? Oui Non

Autre à préciser

37 - Connaissez-vous la voiture en libre service? Qu'en pensez-vous? Oui Non

Autre à préciser

38 - Seriez-vous prêt à utiliser un de ces deux transports ? Oui Non

Autre à préciser

Service jeunesse39 - Avez-vous déjà eu recours à des services pour la jeunesse? Oui Non

40 - Quels ont été les problèmes rencontrés? les points à améliorer?

Economie/ Acteurs

41 - Quelles sont les entreprises qui vous semblent ressortir du territoire?

42 - Quels types d'entreprises imaginez-vous s'implanter sur le territoire?

43 - Quelle est la collectivité représentative pour vous?

44 - Quelles sont vos attentes vis-à-vis des collectivités?

45 - Quels sont selon vous les acteurs les plus à même de redynamiser le territoire?

Environnement

46 - Quelles sont vos principales préoccupations en matière d'environnement? (tri, bio, éco d'énergie, pollution, éolienne, panneaux)

4

47 - Est-ce que vous pensez que l'on peut créer des entreprises sur des domaines environnementaux (durables) ?

Tourisme / Patrimoine

48 - Avez - vous déjà visité du patrimoine sur le tonnerrois ? Oui Non

49 - Que pensez-vous de ce patrimoine?

50 - Est il mis en valeur ? Si oui, Comment ? Oui Non

Autre à préciser

51 - Comment pensez-vous qu'il pourrait être mieux mis en valeur ?

52 - Avez-vous déjà emprunté le canal de bourgogne ? Oui Non

53 - Des points seraient-ils à améliorer ? Lesquels ?

54 - Que pensez-vous des animations mises en oeuvre sur le territoire ? (Suffisantes ou non)

55 - Quels types d'animation vous aimeriez voir se mettre en place ?

56 - Avez-vous déjà été dans un office de tourisme du Tonnerrois? Oui (58) Non

57 - Si non, pourquoi?

58 - Si oui, avez vous trouvé les informations pertinentes à votre recherche ?

59 - (Pour Habitants: Si vous étiez touriste) Qu'est ce que vous aimeriez que l'on vous propose sur le territoire?

60 - De façon générale, qu'est-ce qui vous permet d'obtenir de l'information sur le territoire?

61 - Savez-vous vers qui/quoi vous tourner lorsque vous cherchez de l'information ?

Population extérieure

62 - Vous êtes ?

 Touriste Pour le travail De passage

Autre à préciser

63 - Par quel moyen de communication avez-vous connu ce territoire ? (amis, boulot, internet...)

64 - Qu'est ce qui vous a attiré sur ce territoire?

65 - Comment vous déplacez-vous sur le territoire ?

*Aller à la question 48***Informations personnelles**

66 - Votre sexe :

 F M

67 - Tranche d'âge

 15-18 19-25 26-35
 36-45 46-55 56-65
 Plus de 65 ans

68 - Situation familiale :

 En couple En famille Vie seul(e)

Annexe 7 : CARTE DES INTERCOMMUNALITES ACTUELLES DU DEPARTEMENT DE L'YONNE



LES COMMUNAUTES DE COMMUNES

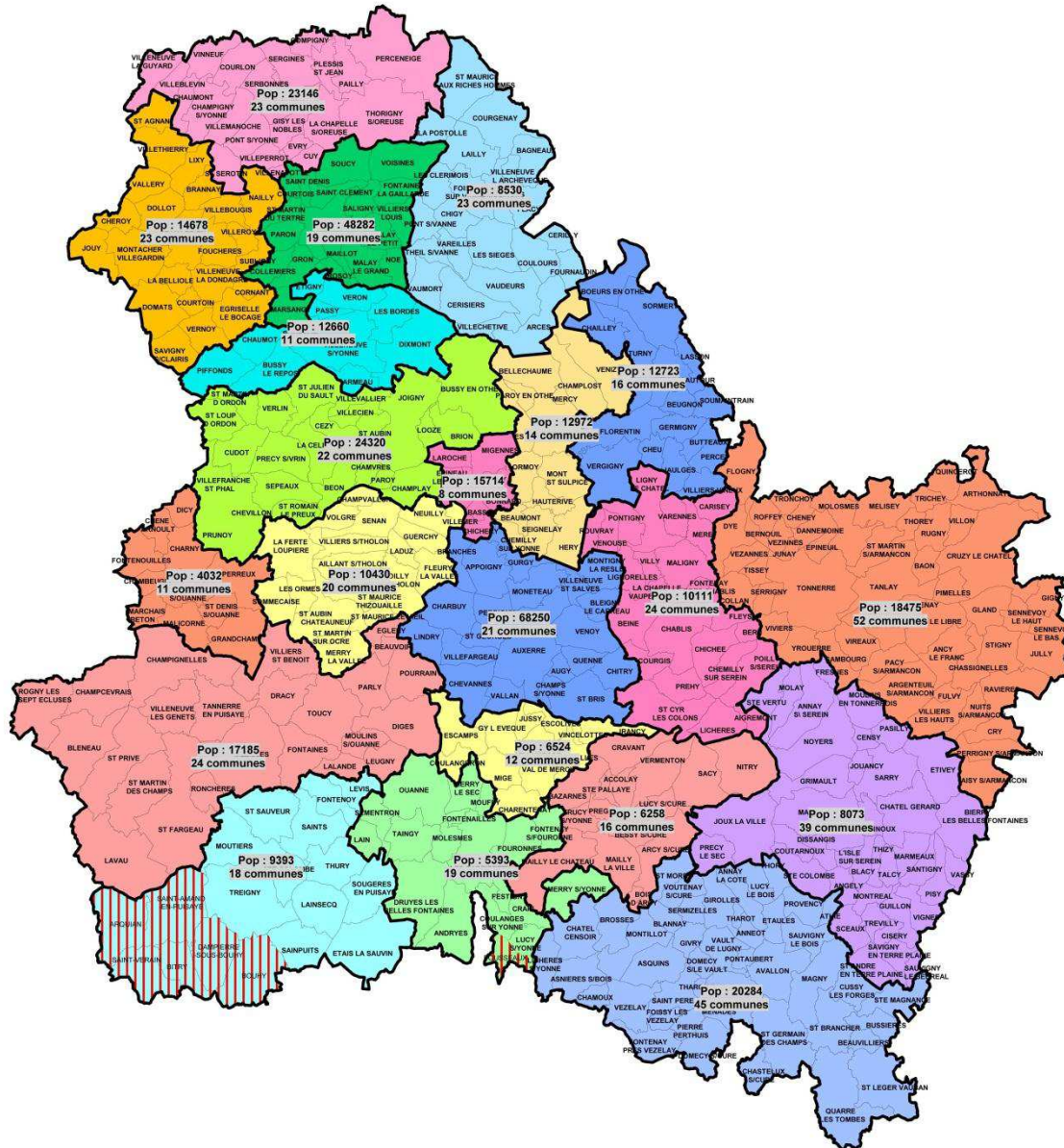


©IGN 2005 - Extrait des fichiers BD CARTO® IGN
 Reproduction interdite
 Réalisation DDTIS - SICTEP - UCTES - SIG - Février 2010
 (Etat des lieux en décembre 2009)

Annexe 8 : CARTE DES INTERCOMMUNALITES POUR 2014 DU DEPARTEMENT DE L'YONNE

Schéma départemental de la coopération intercommunale de l'Yonne

----- Projet de périmètres des Communautés d'Agglomération et de Communes



Communes hors département

Annexe 9 : NOMBRE D'HABITANTS PAR CANTON

Canton d'Ancy le Franc		Canton de Tonnerre		Canton de Cruzy-Le-Chatel		Canton de Flogny-la-Chapelle	
Aisy-sur-Armançon	272	Collan	187	Arthonnay	162	Bernouil	122
Ancy-Le-Franc (+ Cusy)	1 007	Cheney	267	Baon	83	Dyé	187
Ancy-Le-Libre	182	Dannemoine	432	Cruzy-Le-Châtel	244	Flogny-La-Chapelle	1 019
Argentenay	99	Epineuil	620	Gigny	98	Roffey	148
Argenteuil-Sur-Armançon	245	Junay	101	Gland	51	Tronchoy	151
Chassignelles	319	Molosmes	225	Mélisey	296	Total 4	1627
Cry	188	Serrigny	128	Pimelles	64		
Fulvy	137	Tissey	107	Quincerot	75		
Jully	143	Tonnerre	5 246	Rugny	103		
Lézennes	738	Vézannes	49	Saint-Martin-Sur-Armançon	142		
Nuits-Sur-Armançon	417	Vézennes	168	Sennevoy-Le-Bas	106		
Pacy-Sur-Armançon	216	Viviers	143	Sennevoy-Le-Haut	101		
Perrigny-Sur-Armançon	117	Yrouerre	191	Tanlay	1 123		
Ravières	860	Total 2	7864	Thorey	47		
Sambourg	94			Trichey	48		
Stigny	130			Villon	97		
Villiers-Les-Hauts	147			Total 3	2840		
Vireaux	152						
Total	5463						

Total	17794
--------------	--------------

**Annexe 10 : TABLEAU PRESENTANT LES COMPETENCES DES
COMMUNAUTES DE COMMUNES D'ANCY-LE-FRANC ET DU TONNERROIS
REALISE PAR LA CCAF**

	Communauté de communes d'Ancy-le-Franc	Communauté de communes du Tonnerrois
<u>COMPETENCES OBLIGATOIRES</u>		
1- Aménagement de l'espace communautaire	1.1 Elaboration d'un schéma de cohérence territoriale (SCOT) à partir d'un diagnostic de territoire permettant de définir les besoins en aménagement des communes. Ce schéma intègrera les différentes études menées à l'échelle du pays du Tonnerrois pour l'ériger en projet d'aménagement intercommunal.	1.2 Aménagement de l'espace Eolien " élaboration et approbation des zones de développement de l'éolien, réalisation et suivi de la mise en place des équipements éoliens sur le territoire de la CCT"
	1.2 Schéma de secteur	
	1.3 Zones d'aménagement concerté (ZAC) d'intérêt communautaire : sur les zones d'activités économiques d'intérêt communautaire.	
2- Actions de développement économique	2.1 Zones d'activités <ul style="list-style-type: none"> ▪ Création, aménagement, entretien, gestion et promotion de zones d'activités industrielles, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique d'intérêt communautaire : <ul style="list-style-type: none"> - zones d'activités industrielles existant sur le territoire communautaire - futures zones d'activités industrielles. 	2.1 Actions de Développement économique avec la création de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire.
	2.2 Actions de promotion <ul style="list-style-type: none"> ▪ Actions de promotion du tissu économique pour l'implantation d'activités économiques sur le territoire intercommunal par l'organisation de manifestations destinées à mettre en valeur les 	2.2 Politique en faveur du tourisme mené par le Syndicat Mixte du Pays du Tonnerrois.

	<p>artisans, les entreprises et les commerces présents sur le territoire du canton.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Actions de promotion et d'animation à caractère touristique, culturel et sportif sur le territoire intercommunal : - Soutien logistique et financier à l'Office du Tourisme intercommunal - Soutien à l'organisation d'évènements dépassant le cadre communal - Organisation et animation d'activités de tourisme d'intérêt communautaire : sont d'intérêt communautaire les activités de tourisme dont le rayonnement participe à l'image du territoire communautaire. - Organisation d'un Raid sportif dénommé Raid Armançon Découverte mêlant la course à pied, le V.T.T. et le canoë-kayak. 	
<u>COMPETENCES FACULTATIVES</u>		
3- Protection et mise en valeur de l'environnement	<p>3.1 Elimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Collecte et traitement des ordures ménagères ▪ Actions de communication pour encourager le tri 	3.1 Protection et mise en valeur de l'environnement avec la collecte et le traitement des déchets ménagers
	3.2 Mise en place d'un service public à l'assainissement non collectif (SPANC) communautaire	
4- Politique du logement et du cadre de vie	<p>4.1 Mise en place d'opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées à travers :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'adhésion aux OPAH et PIG du pays du Tonnerrois ▪ L'élaboration et réalisation d'un programme local de l'habitat (PLH) 	4.1 Politique en faveur du logement mené par le Syndicat Mixte du Pays du Tonnerrois.
	<p>4.2 Mise en place, gestion, organisation ou coordination de services et d'activités à destination de la population :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Gestion de l'école 	4.2 Gestion et modernisation d'une fourrière animale par l'intermédiaire d'une adhésion à un syndicat compétent en la

	<p>intercommunale de musique</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Organisation de second rang sous l'autorité organisatrice du Conseil Général des transports scolaires sur la carte scolaire ▪ Relations avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours et prise en charge de la taxe de capitation ▪ Adhésion à la fourrière animale à travers l'adhésion à un syndicat compétent en la matière. 	matière
		4.3 Transport à la demande
5- Création, aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire	5.1 Accès aux zones d'activités d'intérêt communautaire	
6- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, sportifs et d'équipement de l'enseignement préélémentaire et élémentaire	6.1 Création et gestion d'un service d'initiation aux technologies de l'information et de la communication	
7- Action sociale d'intérêt communautaire	<p>7.1 Actions en faveur de la jeunesse :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ élaboration de contrats « enfance » et « temps libre » ainsi que tout autre contrat de même nature qui s'y substituerait. ▪ mise en œuvre des actions d'intérêt communautaire contenues dans ces contrats, notamment : <ul style="list-style-type: none"> - création et gestion d'un Relais d'Assistantes Maternelles (R.A.M.), - gestion d'une école multisports, - soutien au Conseil Communautaire des Adolescents - gestion de l'accueil de loisirs 	7.1 Petite Enfance : Relais Assistante Maternelle "Girafe" et le multi accueil " Les Coccinelles".

	<p>“Les Loustics”.</p> <ul style="list-style-type: none"> - coordination avec les autres accueils de loisirs du territoire intercommunal - espace adolescents <ul style="list-style-type: none"> ▪ Aide aux activités pédagogiques, culturelles et sportives du collège 	
	<p>7.2 Création et gestion d’une Maison de Services Publics destinée à la population du canton</p>	
<p>8- Services aux communes adhérentes</p>	<p>8.1 Réalisation de prestations de service pour le compte des communes adhérentes demandeuses</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise à disposition du personnel administratif et technique ▪ Transports périscolaires du midi et surveillance dans les bus ▪ Achat, vente de repas dans le cadre de la restauration scolaire et surveillance périscolaire 	
	<p>8.2 Etudes et Travaux sous mandats pour le compte des communes adhérentes demandeuses</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Travaux de Modernisation de Voirie Communale et Travaux Annexes de Voirie, ▪ Assainissement : réalisation de stations de traitement et de tranches de réseaux jusqu’à remise au même niveau de toutes les communes. ▪ Etudes diverses : Schéma directeur d’assainissement, documents d’urbanisme, diagnostics accessibilité... 	

Annexe 11 : ENTREPRISES SUR LE TERRITOIRE DE LA FUTURE INTERCOMMUNALITE, DOCUMENTS RECUPERES AUPRES DE LA CCI

SARL Dulion Charpente : Travaux de charpentes, 11 à 20 salariés, Ancy-le-Franc

SAS Etablissement Frechot, transport routier de fret interurbain, 21 à 50 salariés, Ancy-le-Franc

SA les Planchers de Bourgogne, sciage et rabotage du bois, hors imprégnation, 6 à 10 salariés, Ancy-le-Franc

SAS Préfabrication OP Lafarge, fabrication d'élément en béton pour la construction, 10 à 20 salariés, Ancy-le-Franc

SAS Transport Goux, transport routier de fret interurbain, 11 à 20 salariés, Argenteuil sur Armançon

SARL SIB, taille, façonnage et finissage de pierre, 21 à 50 salariés, Cry sur Armançon

SA Expertise et technique comptables, 11 à 20 salariés, Epineuil

SARL Fortini, travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment, 11 à 20 salariés, Flogny-la-Chapelle

SA Jousot, installation de structure métallique, chaudronnée et de tuyauterie, 21 à 50 salariés, Flogny-la-Chapelle

SARL Mansanti TP, Travaux publics, bâtiment, Génie civil, terrassement, exploitation de carrières et sablières, location de matériel avec chauffeur, 11 à 20 salariés, Flogny-la-Chapelle

SAS Bon, aménagement d'espace naturel, élagage, tille, création et entretien d'espaces vert..., 21 à 50 salariés, Fulvy

SAS Boucheron, réparation de machines et équipements mécaniques, 11 à 20 salariés, Lézennes

SARL Laurin Frères, travaux d'installation électrique, 21 à 50 salariés, Lézennes

SAS Soufflet Agriculture, commerce de gros de céréales, de tabac, semences..., 11 à 20 salariés dans chaque établissement, Lézennes et Pacy sur Armançon

SAS les Rapides de Bourgogne, transport de voyageurs, 21 à 50 salariés, Mélisey

SA Mélisey électronique, fabrication de composants électroniques, 21 à 50 salariés, Mélisey,

SNC Rocanat Pierre Naturelle, extraction, transformation, vente de pierres, marbres, granits, 51 à 100 salariés, Ravière

SARL Tecnoprofiles, activité de lambris, plinthes et accessoires, 21 à 50 salariés, Ravière

SARL TMS Tolerie Mécanique Service, Mécanique industrielle, 11 à 20 salariés, Stigny,

SAS DROIN Transport, transport routier de fret interurbain, 51 à 100 salariés, Tanlay

SA Etablissement Delprat, commerce de détail de quincaillerie, peintures et verre, 11 à 20 salariés dans chaque établissement, Tanlay, Tonnerre

SARL Jean Marquis, travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment, 21 à 50 salariés, Tanlay

SARL APEX Technologie, fabrication d'équipements aérauliques et frigorifiques industriels, 11 à 20 salariés, Tonnerre

SAS BDMS Distribution, Auchan, Hypermarché, bijouterie, achat et revente de métaux précieux, 101 à 200 salariés, Tonnerre

SARL Chauveau Andriot, transport public de voyageurs, 21 à 50 salariés, Tonnerre

SARL Desvaux, commerce de gros de matériel agricole, 11 à 20 salariés, Tonnerre

SA ERDF, distribution d'électricité, 11 à 20 salariés, Tonnerre

SAS Grevin Distribution, E. Leclerc, Hypermarché, centre auto, 101 à 200 salariés, Tonnerre

SA J.P. Gruhier, fabrication de sièges d'ameublement d'intérieur, 101 à 200 salariés, Tonnerre

SAS Nomblot Bourgogne, commerce de voiture et véhicule automobile légers, 6 à 10 salariés, Tonnerre

SA Pierre et Christian Dumas, fabrication d'article textile, sauf habillement, négoce duvet, tapis, ameublement... emploi 21 à 50 salariés, Tonnerre

ELRL Polyab, laboratoire d'analyse médicale : 21 à 50 salariés, Tonnerre

SNC Restauration du cottage, Flunch, cafétéria et autres libres services, exploitation de cafétéria, bar, petite restauration, restauration rapide, vente de plats à emporter... Tonnerre

SAS Salzgitter Mannesmann Précision ou Valourec Precision travaille dans l'industrie de tubes. Cet établissement se compose de 100 à 200 salariés, Tonnerre

SAS Société d'injection Tonnerrois, fabrication de pièces techniques à base de matières plastiques, 21 à 50 salariés, Tonnerre

SA Tailfer, Weldom, articles de bricolage, équipements pour la maison, 21 à 50 salariés, Tonnerre

SARL Tonnerre Accessoires, commerce de gros d'équipements pour les automobiles, 6 à 10 salariés, Tonnerre

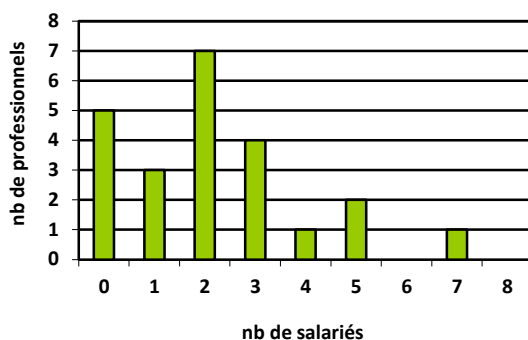
Annexe 12 : COMPTE RENDU DU QUESTIONNAIRE POUR LES COMMERÇANTS ET ARTISANS DE TONNERRE

Taux de retour dans le périmètre FISAC

23 retours (dont 20 commerçants et 3 professions libérales) pour 115 professionnels. Le taux de retour est de 20 %, ce qui est très élevé pour ce type de questionnaire.

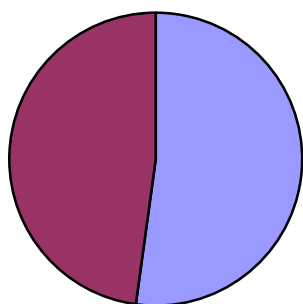
EFFECTIF SALARIE

Un total de 50 salariés pour 23 professionnels. L'effectif moyen est de 2 salariés.

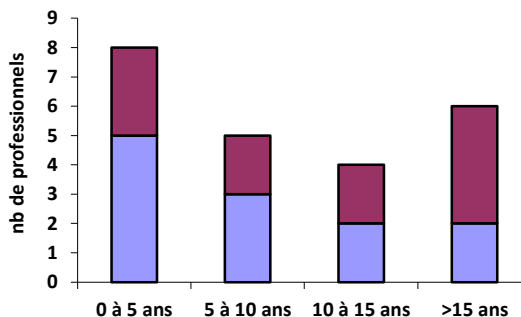


CREATION / REPRISE

Au fil du temps les créations sont devenues plus importantes que les reprises.

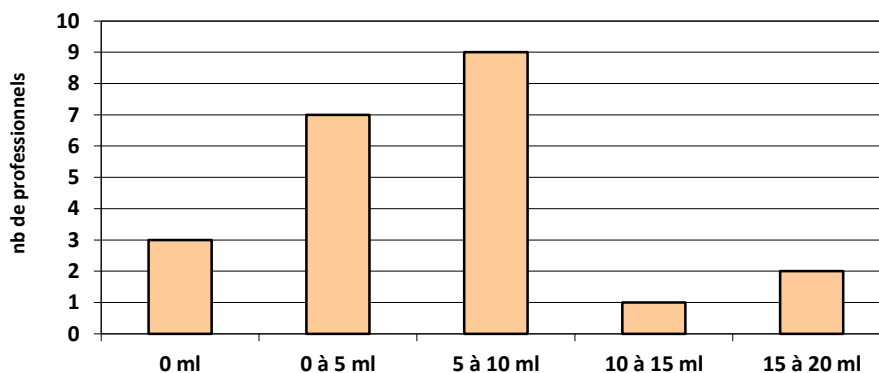


■ CREATION
■ REPRISE



VITRINE

Linéaire moyen de vitrine compris entre 0 et 10 mètres.



MURS	OUI	NON
PROPRIETAIRE DES MURS	16	7
ACCES INDEPENDANT AUX ETAGES	13	9
ACCES PERSONNES A MOBILITE REDUITE	3	19

Beaucoup sont propriétaire des murs

L'accès aux étages n'est pas toujours dissocié des parties professionnelles.

Très peu disposent d'accès pour les personnes à mobilité réduite.

PROJETS : Un bon nombre de projets en prévision, dont les accès pour personnes à mobilité réduite.

RENOVATION DE VITRINE	6
RENOVATION DE L'ESPACE DE VENTE	7
MODERNISATION DE L'OUTIL DE TRAVAIL	3
MATERIEL DE SECURITE	3
AUTRES	8



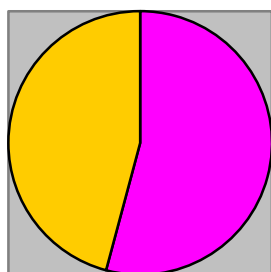
FUTUR	OUI	NON
DEVELOPPER L'ACTIVITE	9	9
MODIFIER L'ACTIVITE (chaîne, autres)	0	0
TRANSMETTRE	5	17
AVEZ-VOUS UN REPRENEUR	1	21
CESSER VOTRE ACTIVITE	2	19

COMMUNICATION	OUI	NON
ACTIONS DE COMMUNICATIONS	14	6
ETES-VOUS INFORMATISE	19	4
SOUHAITEZ-VOUS L'ETRE	2	2
AVEZ-VOUS UN FICHER CLIENT	12	7

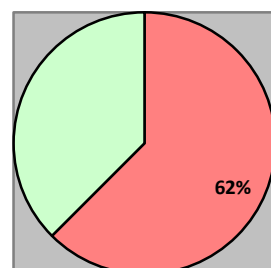
REUNIONS COLLECTIVES

Une préférence pour les réunions de types table ronde thématique ponctuelle après 19h.

Premier thème ; la réglementation, en particulier les accès pour les personnes à mobilité réduite.



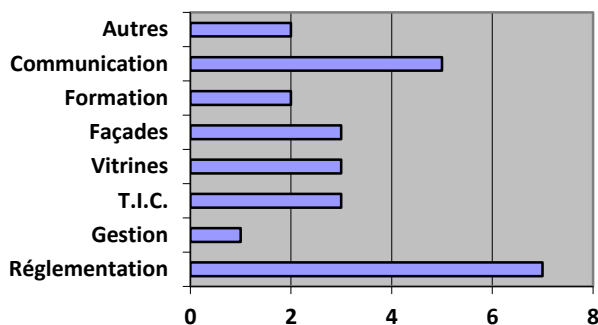
■ Table ronde
■ Classique



■ Thématique
■ Libre

Fréquence	Mensuelle	0
	Ponctuelle	20
Quand	Après 19h	13
	Entre 12h et 14h	4
Quel jour	Lundi	8
	Autres	10

Thèmes abordés



FORMATION

Souhaitez-vous une formation entre commerçants sur Tonnerre :

- OUI = 3
- NON = 14

Peu de souhait pour une formation entre commerçants sur Tonnerre.

Une attente positive par rapport à la charte qualité accueil.

CHARTRE QUALITE ACCUEIL	OUI	NON
La connaissez-vous	11	11
Est-ce un plus	14	4
Désirez-vous des renseignements	7	4

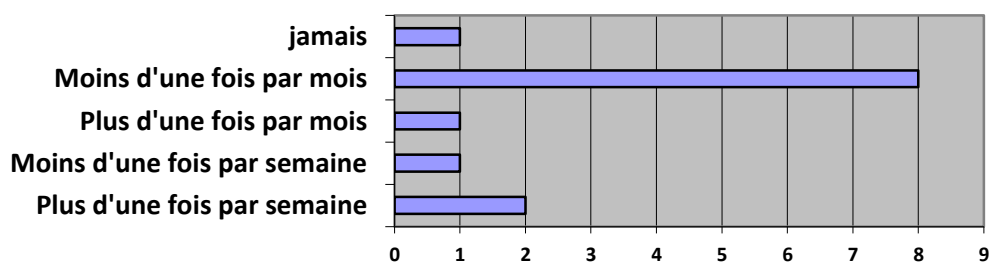
Un intérêt pour la charte des devantures.

CHARTRE DEVANTURE	OUI	NON
La connaissez-vous	11	12
En avez-vous déjà bénéficié	4	13
Pensez-vous en faire la demande	6	8
Désirez-vous des renseignements	11	4

Une bonne connaissance des sites internet de la ville et de l'union commerciale.

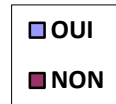
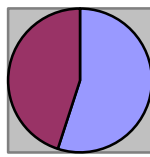
SITE INTERNET	OUI	NON
Connaissez-vous le site de la ville	18	4
Connaissez-vous celui de Tonnerre en Ville	19	3
L'utilisez-vous	15	4
Avez-vous une page sur le site	11	9
Désirez-vous des renseignements	3	7

Visite du site Tonnerre en Ville

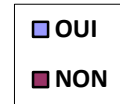
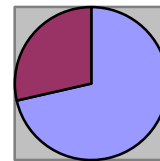


ANIMATIONS

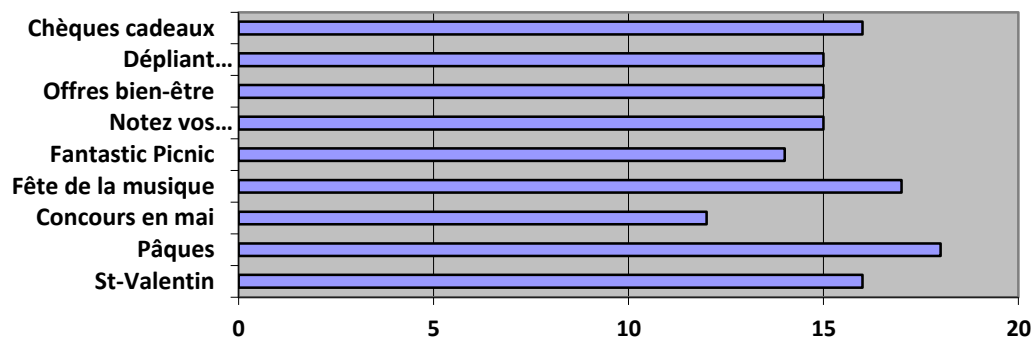
Pouvez-vous citer des animations



Voulez-vous faire partie du panel



Connaissez-vous ces animations



VOS SUGGESTIONS POUR DYNAMISER LE CENTRE-VILLE ;

Qu'attendez-vous d'une association de commerçants

- Une énergie de groupe pour vraiment motiver et attirer les consommateurs en centre-ville, et que chaque commerçant apporte le service et propose des produits que l'on ne trouve pas ailleurs avec sourire et accueil
- De tenir informé de toute action et animation pour s'adapter au mieux selon le type de commerce.
- Représenter les commerçants, être un interlocuteur obligatoire auprès de toutes instances qui décident du devenir économique de la ville.
- Faire ce qu'un ou deux commerçants ne peuvent pas faire seuls (Exemple : prise en charge de stand dans les salons. Localement : embauche d'une aide aux personnes faisant des tournées chez les personnes âgées, pain, produits alimentaires... pour leur éviter de sortir par canicule ou grand froid).
- Avancer ensemble pour le maintien d'un centre-ville. Créer de nouveaux commerces de qualité.
- A partir de la fête de la musique, mettre à disposition une scène place Marguerite de Bourgogne, pour des musiciens amateurs, afin de créer une ambiance animation et retenir les gens après la fermeture des commerces.
- Utiliser la place Marguerite de Bourgogne pour un marché ; alimentaire, artisanal ou à thème.
- Unir et fédérer les énergies et les bonnes volontés, afin que 1+1=3 ! Sensibiliser l'habitant à l'importance de l'achat en centre-ville.

- Que les adhérents se tiennent seul au courant des animations. Une bonne SONO.
- Que l'association soit plus impartiale envers les commerçants, y compris les non adhérents, que tous aient les mêmes privilèges, surtout les ADHERENTS (autre que la rue de l'hôpital).
- Que l'association ne divise pas les commerçants. Des industries sur Tonnerre et des habitants, le reste suivra.
- Ce qu'elle est aujourd'hui, un vivier de dynamisme et il faut l'entretenir !
- Une bonne entente, pour une bonne qualité de vie, même le weekend.
- Une communication plus importante sur les richesses architecturales de la ville (panneaux aux entrées de la ville sur les principaux axes).

Suite à cette analyse et pour répondre aux attentes des commerçants, il est décidé d'organiser rapidement une réunion type table ronde avec pour thème la réglementation sur les accès pour les personnes à mobilité réduite.

Annexe 13 : HISTORIQUE ET PATRIMOINES CLASSES DES COMMUNES DE LA FUTURE INTERCOMMUNALITE

Canton d’Ancy-le-Franc

Aisy sur Armançon

La commune porte aussi le nom d'Aisy-sous-Rougemont et elle relevait en fief du château de Cruzy. En 1780, M. de Rochefort en était le seigneur. Dans le bourg d'Aisy, une maison appartenant aux de Belval sert de presbytère. Le marquis de la Guiche propriétaire de 4000 hectares de bois, fonda une usine de forges sur l'Armançon. Patrie de Jean Leclair (1801- 1872), précurseur des lois sociales, mais aussi l'ethnologue Marcel Griaule (1898-1956) en étaient des personnalités.

Buffon a effectué de nombreuses expériences dans la forge d'Aisy-sur-Armançon avant de construire les Forges de Buffon un peu plus en amont sur l'Armançon.

Curiosités :

- Ancien four à pain.
- Belle passerelle en pierre sur la rivière.

Patrimoine classé :

- Croix de chemin au lieu-dit Bornand-Châtelnaud, datant du XVIII^{ème} siècle.
- Maison sur la R.N. 5, datant du XIX^{ème} siècle.
- Maison sur la rue des Creuses, datant du XIX^{ème} siècle.
- Maison sur rue de la Fontaine XVII^{ème}, XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècle.
- Mairie-école, datant du XIX^{ème} siècle.
- Passage couvert et maison datant du XIX^{ème} siècle.
- Croix de chemin route des creuse, datant du XVIII^{ème} siècle.
- Croix de chemin lieu-dit bois-Bernard datant du XIX^{ème} siècle.
- Croix de chemin R.N.5 datant du XIX^{ème} siècle.
- Croix de cimetière datant du XVII^{ème} siècle.
- Eglise paroissiale Saint Germain.
- Ferme de rue Mont-Roche datant du XVIII^{ème} siècle.
- Lavoir sur la R.N.5 datant du XIX^{ème} siècle.

Ancy le Franc

Le village faisait partie du pagus de Tonnerre au VIII^{ème}. Les premiers seigneurs furent les comtes de Tonnerre. A la fin du XI^{ème} siècle, les seigneurs portaient le même nom : Raynard d'Ancy ou Roger d'Ancy, fondateur de l'abbaye de Quincy toute proche. En 1225, Ancy est nommé pour la première fois Ancy-le-Franc. La seigneurie passe à la famille Clermont-Tonnerre le 22 avril 1509. Antoine de Clermont, beau-frère de Diane de Poitiers, hérita et lança la construction du château en 1545 qui se termina vers 1622 pour la décoration intérieure. Réalisé sur les dessins de Serlio, ce château est unique en France par son architecture.

La localité possédait entre le XVIII^{ème} et le XIX^{ème} siècle deux faïenceries ; l'une d'elles se trouvait dans les communs du château.

Curiosité :

- Une exposition sur les faïences d'Ancy le Franc dans les anciennes caves à côté de l'office de tourisme.

Patrimoine classé :

- Château d'Ancy le Franc datant du XVI^{ème} et XVII^{ème} siècle : Le Château de la Renaissance Italienne. C'est un quadrilatère flanqué de 4 pavillons d'angles carrés en saillie, hauts toits d'ardoise. Les trente pièces intérieures sont richement décorées par la deuxième école de Fontainebleau (galerie des sacrifices, chambre des Arts, Galerie de Pharsale).
- Chapelle funéraire de la famille Le Cosquinot datant du XVI^{ème} siècle.
- Eglise paroissiale Sainte Colombe.
- Mairie actuellement bureau de poste datant du XIX^{ème} siècle.
- Parc du château de Cussy.
- Oratoire dit la chapelle de Commelle.
- Croix de chemin sur la rue du Pont lieu-dit Cussy datant de XVII^{ème}.
- Croix de chemin Saint-Vincent datant du XIX^{ème} et XX^{ème} siècle.
- Maison 7 rue de la liberté datant du XV^{ème} et XVI^{ème} siècle.
- Maison 4 rue de la Garenne datant du XIX^{ème} siècle.
- Maison rue de la Poterne datant du XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècle.
- Maison 5 rue de la liberté datant du XVI^{ème} siècle.
- Maison 12 rue de la liberté datant du XVI^{ème} siècle.
- Maison rue de l'église datant du XIX^{ème} siècle.
- Ecole datant du XIX^{ème} siècle.
- Lavoir Grande rue datant du XIX^{ème} siècle, face au n° 60 de la Grande rue, récemment rénové. Autour de l'impluvium, douze colonnes galbées monolithes à observer.

Ancy le Libre

Autrefois, appelé Ancy Le Serveux, cette terre appartenait à l'abbaye de Saint Michel de Tonnerre. En 1780, le seigneur était M. de Moulins.

Curiosités :

- Pigeonnier 1610 privé.
- Moulin privé.

Patrimoine classé :

- Eglise paroissiale Saint-Maixent datant entre le XIII^{ème} et le XVI^{ème} siècle. La nef datant du XV^{ème}-XVI^{ème} est couverte d'un plafond en bois (1701). A voir les fonts baptismaux de forme octogonale du XIII^{ème}, le retable du maître-autel.
- Marie-école datant de la fin du XIX^{ème} siècle.
- Ferme Colombier, rue Basse, datant de 1672.
- Croix de chemin, rue de l'Eglise, datant du XVII^{ème} siècle.

- Croix de cimetière, datant du 1881
- Maisons jumelées, rue de la Corvée, datant du XVI^{ème} et XVII^{ème} siècle.
- Ferme, actuellement utilisée comme habitation, datant du XIX^{ème} siècle.
- Maison, Petite-Rue, propriété privée datant du XIX^{ème} siècle.
- Lavoir, rue Basse, propriété publique, datant de 1864 suivi d'un abreuvoir aménagé d'une centaine de mètres le long du rû. En arrivant dans le village de la route de Lézennes, vous pouvez apercevoir un pigeonnier datant de 1610.
- Maison, propriété privée, datant du XIX^{ème} siècle.
- Ferme, rue Basse, propriété privée, datant du XIX^{ème} siècle.
- Maison, rue de l'Eglise, propriété privée, datant du XIX^{ème} siècle.
- Croix de chemin, propriété de la commune, datant du XIX^{ème} siècle.

Argentenay

Cité en 980 "Argenteiniacius". Cette terre fut donnée par l'évêque de Langres à la fin du XII^{ème} à l'abbaye de Quincy. M. de Moulins en était seigneur.

Curiosités :

- Le pigeonnier du coing datant du XVIII^{ème} siècle, abandonné depuis plus de 50 ans, et proche de l'écroulement. Une association, "Les amis du pigeonnier du coing", a pour objectif de sauvegarder et de mettre en valeur cet édifice. Leur site est consultable en cliquant sur le logo ci-dessous.
- Les 5 ponts.

Patrimoine classé :

- Eglise paroissiale Saint-Laurent, Grande Rue/rue de l'Eglise datant de 1848. Elle est originale par sa situation en pente raide. Elle possède une nef à pilastres Soufflot XVII^{ème}. Le chœur est de style ogival du XII^{ème}. Vierge à l'enfant du XV^{ème}.
- Croix de chemin, propriété de la commune, datant du XIX^{ème} siècle.
- Ponts sur l'Armançon, propriété de la commune, datant du XVII^{ème} et XIX^{ème} siècle.
- Croix de cimetière, propriété de la commune, datant du XIX^{ème} siècle.
- Mairie-école, rue Basse, propriété de la commune, datant du XIX^{ème} siècle.
- Grange, propriété privée, datant du XIX^{ème} siècle.
- Maison, propriété privée, datant du XVIII^{ème} siècle.
- Maison, rue de l'Eglise, propriété privée, datant du XVII^{ème} siècle.
- Moulin, propriété privée, datant du XIX^{ème} siècle.
- Maison, rue Serein, propriété privée, datant du 19^{ème} siècle.

Argenteuil-sur-Armançon

Cité en 1080 "Argentolium", mot d'origine gauloise qui nous amène à admettre que ce village existait avant la conquête de Jules César. Traversé par la voie de Sens à Alise Sainte Reine. Terre relevant du Comté de Tonnerre et détenue par les Rougemont au XI^{ème}.

Village de vallée, Argenteuil a recherché le voisinage de la rivière sans toutefois s'établir sur son bord. En fait, la cause primordiale qui déterminera le lieu de l'emplacement même des habitations

doit être rattachée à la présence de la Fontaine (grande mare d'eau vive) située au centre du village. Autrefois utilisée comme abreuvoir pour les animaux grâce à un accès en pente douce revêtu d'anciens pavés de pierre, elle est devenue le refuge des canards et des cygnes. Au XV^{ème}, Robert de Mandelot fit construire à proximité un château dont le donjon relevait du seigneur de Pacy.

Curiosités :

- Le lavoir est situé sur la place du village.
- A proximité de ce riche patrimoine et se reflétant dans les eaux de la Fontaine, l'église à trois nefs de la fin du XV^{ème} est classée monument historique (portail et nef fin XV^{ème}, chœur XVI^{ème} avec baies flamboyantes, tour carrée en façade XVI^{ème}, magnifiques gargouilles). Elle fut autrefois entourée de son cimetière. A l'intérieur, longue nef avec deux bas côtés, arcades ogives en pierre, voûtes à nervures, piliers à moulures. Au dessus du portail, on voit une grande fenêtre datant de la Renaissance et qui éclaire une grande salle faisant autrefois partie de la nef, mais qui est séparée aujourd'hui par une haute muraille. Entièrement rénovée, cette salle de 200 m² offre un lieu exceptionnel pour d'éventuelles expositions de peintures ou de sculptures. La grandeur de l'église laisse à penser qu'Argenteuil fut un des bourgs les plus importants du canton (740 habitants en 1854).
- On notera enfin la singularité et le charme austère des maisons de ce village qui sont entièrement en pierre souvent entourés de grands murs, illustrant bien la renommée des carrières de ce plateau calcaire qui fournit la matière première.
- Restes de fortifications de l'ancien château du XV^{ème} siècle.

Patrimoine classé :

- Château fort, puis colombier, propriété privée, datant du XII^{ème} au XVI^{ème} siècle.
- Maison, transformée en dépendance, ruelle des Mulots, propriété privée, datant du XVII^{ème} siècle.
- Croix de chemin, propriété de la commune, datant de 1890.
- Mairie-école, Grande Rue/rue du Four, propriété de la commune, datant du XIX^{ème} siècle.
- Croix de chemin, propriété de la commune, datant du XIX^{ème} siècle.
- Ferme du Val des Fourches, chemin de la Ferme du Val des Fourches, propriété privée, datant du XIX^{ème} siècle.
- Eglise paroissiale Saint-Didier et Saint-Leu, propriété de la commune.
- Eglise, propriété de la commune, datant du XV^{ème} et XVI^{ème} siècle.
- Maison, rue Champ-Charlot, propriété privée, datant du XVI^{ème} siècle.
- Ferme, Grande Rue, propriété privée, datant de 1800.
- Ferme, rue du Faubourg, propriété privée, datant du XVI^{ème} et du XIX^{ème} siècle.
- Ferme, rue du Faubourg, propriété privée, datant du XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècle.
- Lavoir, propriété de la commune, datant de 1834. C'est un lavoir à sept arcades a été construit en 1834 et vient d'être entièrement restauré. Le ruisseau de la Grande Fontaine vient baigner également les murailles et les restes de fortifications de l'ancien château dont les murs ont 2 m d'épaisseur (mentionné en 1174 et totalement détruit en 1414) à côté desquelles on a bâti un Château au XIV^{ème}. On remarque encore l'une des tourelles (pigeonnier) datant du XV^{ème}.

- Maison, Grande Rue/rue du Four, propriété privée, datant du XVIII^{ème} siècle.
- Ferme, Petite-Rue, propriété privée, datant du XIX^{ème} siècle.
- Lavoir, propriété de la commune, datant de 1834.
- Maison, Grande-Rue/rue du Couvent, propriété privée, datant du XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècle.
- Croix de chemin, dite croix du Buis, propriété de la commune, datant de 1885.

Chassignelles

Fief du comté de Tonnerre relevant du château de Cruzy. Le bourg était entouré d'une enceinte. La commanderie de St Marc de Nuits sur Armançon possédait une partie de ce territoire. L'exploitation des carrières de pierre y est très ancienne.

Curiosités :

L'église romane est située à l'écart du village. Elle est précédée d'un porche autour duquel on voit des bancs de pierre du goût du X^{ème} et XI^{ème} siècle. Fresques du XV^{ème} et toit en pierres plates dites "laves".

- Le lavoir, datant de 1837 est situé près de l'écluse. C'est un lavoir en impluvium alimenté initialement par le canal.
- Mûrier blanc à l'entrée du village en venant d'Ancy Le Franc.
- Le canal de Bourgogne et son écluse.
- L'Armançon.

Patrimoine classé :

- Eglise paroissiale Saint-Jean-Baptiste, propriété de la commune, datant de 1867. L'église romane est située à l'écart du village. Elle est précédée d'un porche autour duquel on voit des bancs de pierre du goût du X^{ème} et XI^{ème} siècle. Fresques du XV^{ème} et toit en pierres plates dites "laves".
- Ferme, actuellement maison, propriété privée, datant du XVI^{ème} et XVII^{ème} siècle.
- Presbytère, actuellement maison, propriété privée, datant du XVII^{ème} et XIX^{ème} siècle.
- Mairie-école, Grande-Rue, propriété de la commune, datant du XIX^{ème} et XX^{ème} siècle.
- Croix de chemin, propriété de la commune, datant du XIX^{ème} siècle.
- Croix de chemin du cimetière, propriété publique, datant du XIX^{ème} siècle.
- Croix de chemin, propriété publique, datant du XIX^{ème} siècle.
- Croix de cimetière, propriété de la commune, datant de 1733 et 1901.
- Croix de cimetière, propriété de la commune, datant du XX^{ème} siècle.
- Lavoir, C.C. dit de la Rivière, propriété de la commune, datant de 1837.
- 4 Maisons, Grande-Rue, propriété privée, datant du XVII^{ème} siècle.
- Croix monumentale (croix de dévotion) dite croix Saint-Jean, propriété de la commune, datant 1841.
- Croix monumentale (croix commémorative), propriété de la commune, datant de 1904.
- Croix monumentale (croix de dévotion), propriété de la commune, datant de 1856.
- Croix de chemin (croix commémorative), dite croix Bonneau, propriété de la commune, datant de 1885.
- Ferme, C.R dit de l'Eglise, propriété privée, datant du XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècle.

Cry-sur-Armançon

Petit village pittoresque, construit depuis l'antiquité à cheval sur l'Armançon que franchit un pont aux douze arches. Le village comporte quelques maisons anciennes à l'architecture remarquable.

Curiosités :

- L'Eglise du XVIII^{ème} siècle et le mobilier classé à l'inventaire des Monuments historiques ont été restaurés et méritent une visite, l'église est ouverte tous les jours. La crypte du XI^{ème} siècle peut-être visitée sur demande. Le site des carrières est classé zone Natura 2000 pour sa faune et sa flore.
- Eglise, crypte du XI^{ème} siècle.

Fulvy

La terre relevait en fief de la seigneurie de Cruzy. On sait que Fulvy se trouve en partie bâti sur l'ancien emplacement de Méreuil qui fut détruit au cours des guerres de religion. Les Cosquyno, famille établie à Ancy Le Franc, furent seigneur de Fulvy de 1585 à 1756. Ensuite, c'est une branche cadette d'Ancy le Franc, les de Pampelune qui hérita de la seigneurie.

Patrimoine classé :

- Rendez-vous de chasse, actuellement maison, propriété d'une personne privée, datant du XVIII^{ème} siècle.
- Eglise paroissiale Saint-Christophe, propriété de la commune datant du XIII^{ème} siècle qui fut rénovée au XVI^{ème} siècle.
- Maison, actuellement mairie, 1 rue de la Barrière, propriété de la commune, datant du XIX^{ème} siècle.
- Ecole actuellement mairie, 4 rue de la Barrière, propriété de la commune, datant du XIX^{ème} siècle.
- Ferme de Bellevue, propriété d'une personne privée, datant de XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècle.
- Château seigneurial, propriété privée, datant du XVIII^{ème} siècle édifié par Louis XIV. Il sert de colonie de vacances de la ville de Malakoff.
- Moulin, propriété privée, datant du XIX^{ème} siècle.
- 2 Ponts sur l'Armançon (pont routier), propriété de la commune, datant du XIX^{ème} et XX^{ème} siècle.
- Croix de chemin (croix commémorative) dite croix Saint-Laurent, propriété de la commune, datant du XIX^{ème} siècle.

Jully

Cette commune est constituée de nombreux hameaux : La Maine (mairie), Les Forges, La Loge, La Folie, Frace et de plusieurs fermes isolées : Franclieu, la Bergerie, Bréviandes, La Balance, La Tuilerie, généralement construits sur les sites des métairies liées au prieuré.

Curiosités :

- La "Butte du château" près du hameau des Forges : vestiges d'un ancien prieuré de bénédictines "Jully-les-Nonnains" dépendant de l'abbaye de Molesme, fondé par Saint

Bernard en 1114. Sa sœur Hombeline s'y retira et fut prieure. Après trois siècles d'existence dont le premier fut le plus glorieux avec 11 fondations, la guerre de Cent Ans amena à son extinction en 1406. Restaurés au XVI^{ème} siècle les bâtiments souffrirent des guerres de Religion et furent au XVII^{ème} transformés en ferme. Vendue à la Révolution, la ferme fut exploitée jusqu'au début du XX^{ème} siècle. Actuellement, le site est en cours de restauration et d'aménagement et fait partie du patrimoine communal. Les fenêtres de style XVI^{ème} siècle, sculpture 1544 sur une porte, calvaire élevé en 1945 en reconnaissance à Saint Bernard et à Sainte Hombeline.

- Sur la D 953, dans le hameau des Forges, le lavoir construit en 1886 avec un toit bordé d'une rare décoration de bois. Il fut restauré en 1989.

Patrimoine classé :

- Eglise paroissiale de l'Assomption, lieu-dit la Maine, propriété de la commune, datant de 1830.
- Croix de chemin, lieu-dit la Loge, propriété de la commune, datant du XIX^{ème} siècle.
- Croix de chemin, lieu-dit Franclicu, propriété publique, datant du XIX^{ème} siècle.
- Croix de chemin, lieu-dit Frace, propriété de la commune, datant du XIX^{ème} siècle.
- Croix de chemin, lieu-dit le Château de Jully, propriété publique, datant du XX^{ème} siècle.
- Croix monumentale, lieu-dit la Folie, propriété de la commune, datant du XIX^{ème} siècle.
- Ferme, maison, lieu-dit la Bergerie, propriété privée, datant du XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècle.
- Mairie-école, lieu-dit la Maine, propriété de la commune, datant du XX^{ème} siècle.
- 3 Maisons, lieu-dit les Forges, propriété privée, datant du XIX^{ème} siècle.
- Château, lieu-dit le Château de Jully, propriété privée, datant du X^{ème} et XVI^{ème} siècle.
- Maison, lieu-dit Frace, propriété privée, XIX^{ème} siècle.
- Colombier, lieu-dit la Loge, propriété privée, datant du XVII^{ème} siècle.
- Maison, lieu-dit les Forges, propriété privée, datant du XIX^{ème} siècle.
- Croix monumentale (croix commémorative), lieu-dit la Maine, propriété de la commune, datant du XIX^{ème} siècle.

Lézennes

Cité en 1080 "Lisiniae". Ce fief qui relevait du comté de Tonnerre possédait une abbaye cistercienne de femmes appelée la Charité et fondée en 1184. Puis en 1422, la Charité de Lézennes devint une abbaye d'hommes.

La seigneurie de Sambourg comprenait Vireaux, Sambourg, les fermes des Granges, Lézennes et son château-fort.

Curiosités :

- L'église St Etienne est composée de nefs du XIII^{ème} et du XV^{ème}. Le chœur et l'abside datent du XIII^{ème}.

Patrimoine classé :

- Moulin puis usine de taille de matériaux de construction, chemin de Ronde, propriété privée, datant du XIX^{ème} siècle.
- Eglise paroissiale Saint-Etienne, propriété de la commune.

- Croix de chemin, lieu-dit Angy, propriété de la commune, datant du XIX^{ème} siècle.
- Croix monumentale, Grande Rue, propriété de la commune datant du XVII^{ème} siècle.
- Croix de cimetière, propriété de la commune, datant de 1873.
- Maison, Grande Rue, propriété privée, datant du XVII^{ème} siècle.
- Maison, Grande Rue, propriété privée, datant du XIX^{ème} siècle.
- Maison, rue du Château, propriété d'une personne privée, datant du XV^{ème} siècle.
- Ferme, rue du Château, propriété privée, datant du XVIII^{ème} siècle.
- Mairie, place de la Mairie/rue du Château, propriété de la commune, datant du XIX^{ème} siècle.
- Ferme, Grande Rue, propriété privée, datant du XIX^{ème} siècle.
- Lavoir, chemin de Tonde, propriété de la commune, datant du XIX^{ème} siècle. Le lavoir de 1874 se situe à proximité de la rivière, sur la route de Frangy. Il est structuré avec des colonnes en fonte et un bassin en impluvium. Dans l'abside, on remarque une piscine romane à côté d'une piscine de la Renaissance.
- Croix, propriété de la commune.
- Croix de chemin dite croix Saint-Michel, chemin du Val-au-Prou, propriété de la commune, datant du XVIII^{ème} siècle.
- Pont sur l'Armançon (pont routier), propriété publique, datant XIX^{ème} siècle.

Nuits-sur-Armançon

Cité en 1145 "Nuid". La localité se dit aussi Nuits sous Ravières. La terre, qui eut le titre de baronnie, dépendait du fief de Châtel-Gérard. Nuits était partagée entre plusieurs seigneuries dont l'une appartenait au duc de Bourgogne puis au roi et une autre à la maison de Chenu qui fit élever le château en 1570. Le château appartint au XIX^{ème} au marquis de Guiche, propriétaires des forges d'Aisy-sur-Armançon.

Sur la baronnie de Nuits, il existait la commanderie de Saint Marc. Elle dépendait de la commanderie de l'ordre de St Jean de Jérusalem ou de Malte. Les biens de la commanderie furent vendus nationalement en 1796.

Curiosités :

- L'église était autrefois une succursale de la cure d'Asnières. Elle est très originale puisqu'elle forme avec la nef et les quatre chapelles une croix de Lorraine pareille à celle de Sennevoy-Le-Bas.
- Sur la route d'Ancy le Franc, à 200 mètres de la sortie, à droite, la commanderie de Saint Marc avec chapelle classée du XII^{ème}.
- Pont avec obélisque.
- Château renaissance.

Patrimoine classé :

- Eglises paroissiales Saint-Cyr-Sainte-Julitte, propriété de la commune.
- Chapelle Saint-Marc (ancienne), propriété d'une personne privée, datant du XIII^{ème} siècle.
- Deux colonnes monumentales annelées, rue de l'Abreuvoir, propriété de la commune, datant du XVIII^{ème} siècle.
- Porte fortifiée (ancienne), rue de l'Abreuvoir, propriété d'une personne privée, datant du XVI^{ème} siècle.

- Deux colonnes monumentales, allée des Quais, propriété de la commune, datant du XVIII^{ème} siècle.
- Parc du château, propriété d'une personne privée.
- Groupe scolaire, rue des Ecoles, propriété de la commune, datant du XX^{ème} siècle.
- Croix de cimetière, propriété de la commune, datant du XIX^{ème} siècle.
- Commanderie de templiers, puis d'hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, actuellement ferme de Saint-Marc, propriété d'une personne privée, datant du XII^{ème} et XIII^{ème} siècle.
- Fortification d'agglomération et porte de ville dite Vieille Porte, rue de l'Abreuvoir, propriété de la commune, datant du XVI^{ème} siècle.
- Ferme, propriété privée, datant du XIX^{ème} siècle.
- Ecole, 6 rue du Maréchal-Leclerc, propriété de la commune, datant du XIX^{ème} siècle.
- Maison, propriété privée, datant du XIX^{ème} siècle.
- Chemin de croix dite croix Saint-Nicolas, propriété de la commune, datant du XIX^{ème} siècle.
- Pont sur l'Armançon (pont routier) et obélisque, propriété publique, datant du XVIII^{ème} siècle.

Pacy-sur-Armançon

Cité en 1116 "paciacum". Fief du comté de Tonnerre. Le château fut construit vers la fin du XVI^{ème} et relevait de l'abbaye de Saint-michel de Tonnerre. Le village occupe l'emplacement de l'ancien château et de sa basse-cour.

Curiosités :

- La longue muraille épaulée de contreforts.
- L'église fut construite entre 1830 et 1842 par le dernier marquis de Louvois.

Patrimoine classé :

- Fortification d'agglomération porte de ville, Grande Rue/rue Jean-de-Lion/chemin d'Autour du Pays, propriété privée, datant du XVI^{ème} siècle.
- Château fort, actuellement maison, propriété privée, datant du XIV^{ème} et du XVI^{ème} siècle.
- Eglise paroissiale de l'Assomption, propriété de la commune.
- Chapelle Saint-Georges, propriété de la commune de style ogival du XIII^{ème} siècle.
- Tombeau de Barbe Boursault, propriété privée, datant du XIX^{ème} siècle.
- Croix de chemin, Grande Rue, propriété de la commune, datant du XIX^{ème} siècle.
- Croix de cimetière, propriété de la commune, datant du XIX^{ème} siècle.
- Croix de chemin, propriété de la commune, datant du XIX^{ème} siècle.
- Mairie-école, Grande Rue, propriété de la commune, datant du XIX^{ème} siècle.
- Maison, Grande Rue/rue du Tréchet, propriété privée, datant du XIX^{ème} siècle.
- Maison, rue Jasériot, propriété privée, datant du XVIII^{ème} siècle.
- 2 Fermes, rue Saint-Georges, propriété privée, datant du XIX^{ème} siècle.
- Cimetière, propriété de la commune, datant du XIII^{ème} siècle.
- Maison, Grande Rue, propriété privée, datant du XIX^{ème} siècle.
- Croix de chemin dite La Croix Rouge, propriété privée, datant du XIX^{ème} siècle.
- Pont sur l'Armançon (pont routier) à 8 arches, propriété de la commune, datant du XVII^{ème} siècle.
-

Perrigny sur Armançon

Ce fief appartenait au comté de Tonnerre mais auparavant, il appartenait à l'évêché de Langres qui le donna au clergé de Noyers.

Curiosités :

- Le village longe l'Armançon.
- Le Pigeonnier de l'ancien presbytère.

Patrimoine classé :

- Eglise paroissiale Saint-Martin, propriété de la commune datant du XVIII^{ème} siècle. A noter, les retables à colonnes corinthiennes à panneaux peints, statue en pierre de St Martin et la grille du chœur du XIX^{ème}.
- Mairie-école, propriété de la commune, datant du XIX^{ème} siècle.
- Croix de chemin, propriété de la commune, datant du XVII^{ème} siècle.
- Croix de cimetière, propriété de la commune, datant du XVI^{ème} siècle.
- Chemin de croix, dite croix de Saint-Martin, propriété de la commune, datant du XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècle.
- Croix de chemin, dite croix Saint-Charles, propriété de la commune, datant du XIX^{ème} siècle.
- Croix de chemin dite croix Saint-Marc, propriété de la commune, datant du XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècle.
- Lavoir, propriété de la commune, datant du XIX^{ème} siècle. C'est le plus ancien du canton, datant de la fin XVIII^{ème}.
- Moulin, rue du Moulin, propriété privée, datant du XIX^{ème} siècle.
- Maison, propriété privée, datant du XVIII^{ème} siècle.
- Maison, ruelle du Pressoir, propriété privée, datant du XVIII^{ème} siècle.
- 2 Maisons, propriété privée, datant du XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècle.
- Colombier, Chemin d'exploitation, propriété publique, datant du XVI^{ème} et XVIII^{ème} siècle.
- Pont sur l'Armançon (pont routier), propriété de la commune, datant du XVIII^{ème} siècle.
- Croix de chemin dite croix Saint-François, ou croix Saint-Nicolas, propriété de la commune, datant du XVIII^{ème} siècle.

Ravières

Cité en 721 "Ribarias". Ce lieu-dit était compris dans le fief de Tonnerre. Ravières était entouré d'une enceinte fortifiée qui fut détruite en 1591. Une inscription le rappelle sur le pilier gauche de l'église. L'ancien château de Ravières était du XVI^{ème}.

Curiosité :

- Portail de style ogival flamboyant avec statues en pierre de Saint Jean-Baptiste, Saint Pantaléon et de la Vierge.

Patrimoine classé :

- Eglise paroissiale Saint-Pantaléon, propriété de la commune. Elle est de style gothique et Renaissance. Elle se compose de trois nefs datant de la fin du XII^{ème}. Le portail de style ogival flamboyant avec statues en pierre de St Jean-Baptiste, St Pantaléon et de la Vierge est à

noter. Le clocher est assez remarquable avec ses statues en pierre de St Fiacre et de St Antoine de Padoue.

- Ensemble agricole, rue Saint-Roch, propriété privée, datant du XVIII^{ème} siècle.
- Croix de chemin, propriété de la commune, datant du XIX^{ème} siècle.
- Porte de ville, rue Basse, propriété publique, datant du XVIII^{ème} siècle.
- Croix de chemin, propriété de la commune, datant du XVII^{ème} et XIX^{ème} siècle.
- Croix de chemin, propriété de la commune, datant du XIX^{ème} siècle.
- Croix de cimetière, rue des Fossés, propriété de la commune, datant du XIX^{ème} siècle.
- Chapelle funéraire Saint-Roch, appelée aussi chapelle Davout, propriété d'une personne privée, datant du XVII^{ème} et XIX^{ème} siècle.
- Château, rue de l'Égalité, propriété privée, datant du XVI^{ème} siècle. Il était à l'époque demeure des Clermont, marquis de Cruzy et Seigneurs de Ravières.
- Ferme, place Edme-Dauphin, propriété privée, datant du XVIII^{ème} siècle.
- Lavoir monumental à 7 ouvertures, propriété de la commune, datant du XIX^{ème} siècle.
- Mairie, place de l'Hôtel de Ville, propriété de la commune, datant du XIX^{ème} siècle.
- Maison 19 rue Simon-Normier, propriété privée, datant du XIX^{ème} siècle.
- Maison, 4 rue du Four, propriété privée, datant du XVI^{ème} siècle.
- Maison, rue Léopold-Garnuchot, propriété privée, datant du XVI^{ème} siècle.
- Maison, rue du Vornerois, propriété privée, datant du XIX^{ème} siècle.
- Maison, propriété privée, datant du XIX^{ème} siècle.
- Colombier, place Edme-Dauphin, propriété privée, datant du XVIII^{ème} siècle.
- Maison, rue Mignot, propriété privée, datant du XVI^{ème} siècle.
- Eglise, propriété de la commune.

Sambourg

Anciennement appelé Sambucus vers 1100, Sambouc devenu Sambourg était un hameau de la Paroisse de Fresnes. Mais à partir de 1484, Pierre de Villehardouin, qui possède alors Lézennes, devient aussi Seigneur de Sambourg, rapprochant ainsi le village d'Ancy le Franc et Lézennes. En 1699, à l'initiative d'Anne de Souvré, Marquise de Louvois, Comtesse de Tonnerre, Dame de Sambourg, Pacy et Lézennes ; Sambourg devient une Paroisse.

Curiosités :

- Sur la route de Moulins en Tonnerrois, les pierres à laver au bord d'une mare qui servait de lavoir avec un espace pique-nique.
- Lavoir.

Patrimoine classé :

- L'église St Pierre es Liens est d'origine romane, avec certaines parties datant du XII^{ème} (clocher carré, chevet à trois baies cintrées). Sa construction s'est étalée au cours des siècles. Elle possède un portail de 1701, une nef unique plafonnée suivie d'une travée voûtée d'ogives à large bandeau, d'un chœur plafonné. Au XIX^{ème}, le clocher a été remanié, et deux croix bâties. Elle a encore été restaurée dans la deuxième moitié du XX^{ème}.
- Mairie-école sur la Grand rue datant du XIX^{ème} siècle.
- Ferme du Défois datant du XIX^{ème} siècle.

- Ferme sur la Grande Rue datant du XIX^{ème} siècle.
- Maison sur la Grande-Rue datant du XIX^{ème} siècle.
- Maison sur la Grande-Rue datant du XIX^{ème} siècle.
- Maison sur la Grande-Rue datant du XIX^{ème} siècle.
- Ferme sur la Grande Rue datant du XIX^{ème} siècle.
- Croix de chemin dite croix Blanche de 1807.
- Croix de chemin dite croix Baquet de 1836.

Stigny

Terre appartenant autour du XIII^{ème} siècle à l'Abbaye de Molesme. On y trouve une maison ancienne de 1582 possédant une tour ronde. Il subsiste deux tours des restes de l'enceinte fortifiée du village. Pittoresque mairie-lavoir datant de 1832.

Curiosité :

- Stigny possède une forêt communale très vaste (450 ha), riche d'une faune variée et permettant une exploitation du bois.

Patrimoine classé :

- L'église St Pierre-les-Liens datant du XII^{ème} et XIII^{ème} siècle. Elle a été restaurée à la Renaissance. Elle possède une façade à fronton de 1763, une nef plafonnée XVII^{ème}, une tour carrée avec des gargouilles aux angles, un chœur flamboyant XVI^{ème}, des statues en pierre de la Vierge à l'Enfant et de Ste Anne.
- Maison de maréchal ferrant sur la Grand-Rue datant du XIX^{ème} siècle.
- Croix de chemin du XVII^{ème} et XIX^{ème} siècle.
- Croix de chemin du XIX^{ème} siècle.
- Croix de cimetière du XVIII^{ème} siècle.
- Mairie et lavoir sur le chemin dit de Bauvais datant du XIX^{ème} siècle.
- Maison rue de la Charrière datant du XIX^{ème} siècle.
- Maison rue de Moncelot datant du XV^{ème} et XVI^{ème} siècle.
- Ferme rue de la Charrière datant du XIX^{ème} siècle.
- Maison sur la Grand-Rue datant de 1582.
- Croix de chemin dit croix de Pierre sur la CD17 datant du XVII^{ème} siècle.

Villiers-les hauts

Nom d'origine romaine Villare in altis ou Villare altum. Fief relevant de la Châtellenie de Châtel Gérard. La maison forte existait au XIV^{ème} siècle. Village et château furent incendiés par Fortépice en 1432. Le château fut rebâti au XVI^{ème} par la famille Oudry.

Curiosité :

- Le Lavoir de 1870 : canal d'amenée d'eau, deux bassins, un escalier intérieur, appentis extérieurs.

Patrimoine classé :

- Eglise paroissiale Saint-Maurice datant du XV^{ème}, XVI^{ème} et XIX^{ème} siècle : un chevet droit, porte latérale fin du XVI^{ème}. Elle recèle également un retable du XVIII^{ème} avec un tableau du martyr de St Maurice et des statues de St Pierre et St Paul en terre cuite datant du XVIII^{ème}.
- Croix monumentale sur la RD12 datant du XVIII^{ème} siècle.
- Croix de cimetière datant du XIX^{ème} siècle.
- Croix de chemin du XIX^{ème} siècle.
- Mairie-école datant du XIX^{ème} siècle.
- Croix de chemin datant de 1851.
- Croix monumentale datant de 1852.
- Croix de chemin dite croix Saint-Marc datant du XIX^{ème} siècle.
- Lavoir datant de 1870.
- Maison sur la rue Basse datant du XIX^{ème} siècle.
- Maison sur la rue basse datant du XVI^{ème} siècle.
- Maison du XIX^{ème} siècle.
- Lavoir rue des Bordes datant du XIX^{ème} siècle.
- Château sur la CD. 12 datant du XVI^{ème} siècle.
- Ferme sur la CD.12 datant du XVI^{ème} et XIX^{ème} siècle.
- Ferme rue Basse datant du XIX^{ème} siècle.
- Ferme sur la CD.12 datant du XIX^{ème} siècle.
- Ferme rue Basse datant du XIX^{ème} siècle.
- Ferme rue Basse datant du XIX^{ème} siècle.

Vireaux

Au XII^{ème} siècle, l'évêque de Langres installa à Vireaux l'Abbaye de St Michel. Jusqu'à la Révolution, Pierre de Villehardouin et ses descendants, seigneurs de Lézinnes, Pacy et Sambourg régnerent sur cette localité.

L'abbé Blanchard qui desservait Vireaux pendant la Révolution refusa de prêter serment et fut guillotiné à Langres en 1793. Vireaux est le village natal du père Muard, fondateur de l'abbaye de la Pierre-qui-Vire.

Patrimoine classé :

- Eglise paroissiale Saint-Nicolas construite en 1854 dans le style ogival du 137me siècle, avec une nef en croix latine.
- Mairie-école datant du XIX^{ème} et XX^{ème} siècle.
- Ferme du Défois datant du XIX^{ème} siècle.
- Croix du cimetière datant du XVIII^{ème} siècle.
- Croix de chemin datant du XIX^{ème} siècle.
- Maison datant du XIX^{ème} siècle.
- Lavoir datant du XIX^{ème} siècle.

Canton de Tonnerre

Collan

Les habitants sont les Collannais. On appela longtemps le lieu dit « Le Désert » où un groupe d'ermites y vivaient. A ce jour, il est renommé « La Bergerie ». Le lavoir est alimenté par une fontaine qui sort d'un petit bassin recouvert par une voûte ogivale du XIIIe siècle où se situe la statue de l'ermite St-Robert. L'église St-Maurice a été restaurée en 1893 dans les styles Gothique et Renaissance. La nef, très courte, est divisée à sa voûte en deux parties par un arc doubleau ogival retombant sur deux culs-de-lampe armoriés.

Curiosités :

- Fontaine St-Robert du XIIIe (à l'intérieur du lavoir).

Patrimoine classé :

- Parc du château : Château et chapelle de Rameau (Hameau de Collan) en ruines.
- Eglise datant du XV^{ème} siècle.

Cheney

Parc.

Dannemoine

Eglise.

Epineuil

Occupation gallo-romaine. Cité en 880 Espinolum. Village typiquement viticole qui possède l'appellation « Bourgogne Epineuil » à 2 km du centre ville de Tonnerre. Les Spinoliens jouissent d'un point de vue étendu sur le vignoble (~100 ha) dans un paysage vallonné -200 ha de forêt permettent des randonnées agréables.

Curiosités :

- Lavoir restauré en 1864.
- Maison natale d'Alfred Grévin.

Patrimoine Classé :

- Eglise Saint Étienne (11^e siècle) : XII^{ème}, XIII^{ème}, XVI^{ème} siècles.

Junay

Le nom de Junay vient d'un domaine agricole possédé à l'époque gallo-romaine par un certain Junius. Dans les différentes archives, plusieurs noms apparaissent : Junai vers 1100, Juniacum en 1178, Junayum en 1292 puis Junay dès 1305. Le nom des habitants reste inconnu. Junay a eu un riche passé viticole. Le célèbre écrivain Nicolas Boileau possédait des vignes et la qualité du

Vaumorillon rivalisait avec les meilleurs Meursault avant le phylloxéra. Junay était connu aussi pour son républicanisme.

Curiosités :

- Vierge à l'enfant du XVI^e siècle.
- Lavoir.

Patrimoine classé :

- L'église Saint-Didier architecture Romane du XII^e.
- Statues de Ste-Marthe, St-Sébastien, St Didier.
- Parc du château.
- Vieux Château avec une tourelle.

Molosmes

Les habitants sont appelés les Molosmiers ou Molosmois.

Molosmes vient sans doute, en partie du mot "monasterium". Historique : installation de moines à la fin du V^e siècle. Ils ont commencé à défricher et mettre les terres en culture. Une première église aurait été construite au VI^e siècle.

Église classée Monument historique. Elle fut achevée en 1541 sur les fondements de l'église primitive. La nef à trois travées est dominée par un imposant clocher. Beau portail gothique flamboyant à l'Ouest et portail dorique au Sud.

Patrimoine classé :

- Église Saint marcel datant du XV^e siècle.

Serrigny

Les habitants sont les Sarrignais.

Situé entre Chablis et Tonnerre, sur une surface de 750 ha à caractère viticole et agricole d'appellation AOC Bourgogne.

Curiosités :

- Église paroissiale Notre Dame de l'Assomption de style néogothique.
- Lavoir communal.

Patrimoine classé :

- Parc du château de Serrigny XVII^e siècle et restauré en 1882 propriété privé.

Tissey

Cette terre relevait du fief de Cruzy et de celui de Tonnerre. A la révolution, l'abbaye de Saint-Michel de Tonnerre et la famille du Chevalier d'Eon possédaient cette seigneurie. L'église a été désaffectée en 1910.

Tonnerre

Sous l'époque Romaine, Tonnerre était formée en castrum sur le Montbellant et avait pour nom Tornodurum, qui signifie citadelle de Tornus. Les richesses de la ville étaient nombreuses : la vigne, le bois, acheminés par l'Armançon jusqu'à Paris et bien sûr la fameuse pierre de Tonnerre provenant des carrières voisines. Le Moyen-âge a été fortement marqué par Marguerite de Bourgogne (1246-1308), fondatrice d'un immense hôpital, destiné à accueillir malades, pèlerins, femmes enceintes et enfants trouvés. Au XVIII^e siècle, la ville s'étend hors des remparts qui sont détruits, les rues sont pavées. La source de la ville est aménagée en lavoir. Tonnerre voit naître le renommé Chevalier d'Eon, agent secret du Roi Louis XV.

Patrimoine Classé :

- Ancien Hôtel Dieu Notre-Dame-des-Fontenilles et hôpital dit pavillon Dormois : rénovation de 1295 à 1992. Ou hôpital médiéval Notre-Dame des Fontenilles : fondé en 1923.
- Eglise Notre Dame.
- Couvent des Ursulines : XVI^{ème} siècle.
- Eglise saint pierre.
- Eglise Saint Catherine.
- Jardin marguerite de Bourgogne.
- Hôtel Gauthier de Sibert : XVI^{ème} et XVII^{ème} siècle.
- Fosse-Dionne (lavoir).
- Confiserie (ancienne).
- Hôtel d'Uzès : XVI^{ème} siècle.
- Marché couvert : Rue du collège, rue du grenier sel : XX^{ème} siècle.
- Fontaine du Patis : XIX^{ème} siècle.
- Maison : 31 rue du Pont.
- Maison : 14 rue du Pont.
- Maison : 16 rue du Pont.
- Maison : 6 rue du Pont.
- Maison 12 et 12 bis rue du Pont.
- Hôpital : XIII^{ème} siècle.

Vézannes

Vézannes est un charmant village situé au centre du triangle CHABLIS-FLOGNY-TONNERRE. Doté d'un patrimoine remarquable, il s'étire dans la vallée du Cléon, le long de la RD51.

La Fondation du Patrimoine a remis le 1er prix du Mécénat Populaire 2011, à la commune de Vézannes, pour la restauration de son église St-Cyr Ste Julitte.

Curiosités :

- Eglise composite « St-Cyr-St-Julitte » (charpente du XIII^{ème} s).
- Une chapelle de l'époque date de 948.
- Vieux pont enjambant le Cléon une architecture très ancienne.

Vézennes

Cette localité relevait de l'évêché de Langres et du Comté de Tonnerre. Le château, construit au XVe siècle et détruit, a été reconstruit au XIXe siècle. Il ne reste que deux pavillons. L'église a deux portails du XIIIe siècle qui ont été restaurés, le petit au nord dans le goût du XVe et le grand à l'ouest dans le goût du XVIIe siècle. L'intérieur de l'église est du XIIIe siècle. Devant l'église se trouve une rare croix.

Curiosités :

- Eglise Saint Nicolas.
- Lavoir.

Patrimoine classé :

- Pavillon des Stuarts : époque de construction : XVI^{ème} siècle.

Viviers

Le château, qui est du XVIIe siècle, appartenait à la branche des Bertiers de Viviers. L'église St-Phal, sauf le chœur, fut reconstruite par l'abbé Gustave GRANDJEAN en 1902. Elle est faite dans les styles XIVE et XVe siècles, mélange gothique et renaissance.

Curiosités :

- Château du XVIIe siècle.
- Lavoir – Eglise Saint-Phal chœur du XIVE et XVe siècle, restaurée en 1900.
- A noter les vestiges d'un ancien prieuré.

Yrouerre

Ce lieu connût l'autorité seigneuriale des abbayes de St-Germain de Pontigny, de St-Michel et de l'hôpital de Tonnerre. La terre passa à la fin du XVIIe siècle à la famille Dio de Montpeiroux qui commença la construction du château en 1752. Le château fut revendu à la commune, la façade de l'Orangerie conserve d'anciens pilastres ioniques qui décoraient le château seigneurial. L'église St-Nicolas a une nef aux baies ogivales du XIIe se reliant à un chœur du XVIIe. Les murs du chœur sont percés de baies du XVe. Le portail, à colonnettes et chapiteaux transitions du XIXe, s'ouvre dans le clocher que surmonte une magnifique flèche.

Curiosité :

- Lavoir.

Patrimoine classé :

- Orangerie du XVIII^{ème} siècle.
- Eglise St Nicolas.

Canton de Cruzy-le-Châtel

Arthonnay

Dénommée "Artunnacum" au Moyen Âge. En 1695, Arthonnay est en Champagne, comté de Tonnerre, bailliage de Chaource ; d'ailleurs Valentin Jamerey-Duval, né à cette date, se définit comme Champenois. Le 24 mai 1827 la foudre tombe sur le clocher de l'église et y propage un incendie qui contribuera à sa future ruine. Le 14 juin 1836, un grand incendie ravage une partie du village et détruit une cinquantaine de maisons. En 1940, Arthonnay est le théâtre d'un des derniers combats de la Bataille de France.

Patrimoine classé :

- Mairie-lavoir datant du XIX^{ème} et XX^{ème} siècle.
- Eolienne des frères Bollet datant du XIX^{ème} et XX^{ème} siècle.
- Eglise datant du XVI^{ème} siècle.

Baon

Cette terre fut donnée par l'évêque de Langres aux religieux de l'abbaye de Molosmes qui en furent seigneurs jusqu'à la révolution. L'église a été construite dans le goût du XIII^{ème} siècle avec une nef en croix latine. Elle a été inaugurée le 8 mars 1877 par le cardinal Bernadou, archevêque de Sens. On y note une statue en pierre de Saint-Vallier.

Curiosités :

- Eglise.
- Lavoir.

Cruzy le Châtel

Situé à proximité de plusieurs voies romaines, le village, s'il en est resté à l'écart, n'en a pas moins retiré une riche histoire monumentale. Construit à la Renaissance, en remplacement d'un édifice du haut moyen âge, le château pentagonal de Maulnes, en est le plus bel exemple. Un autre architecte de génie, connu celui-ci, Claude-Nicolas Ledoux, a reconstruit l'église, au 18^{ème} siècle, faisant de son fronton un des rares exemplaires subsistant de son œuvre. Le petit patrimoine rural est bien présent, lavoirs, fontaines, cabanes de bergers, qui peuvent se découvrir au long des chemins de randonnée.

Curiosités :

- Lavoirs restaurés.
- Fontaines restaurées.
- Abreuvoir restauré.

Patrimoine classé :

- Eglise Saint-Barthélémy datant du XVI^{ème} siècle.
- Parc du château de Maulnes datant du XVI^{ème} siècle.
- Château de Maulnes datant du XVI^{ème} siècle.
- Présentation de la commune de Châtel-Gérard.

Gigny

Ce village était du pagus de Tonnerre. La maison de St-Phal devint propriétaire de Gigny en 1393. L'église St-Léger est du XVI^e siècle, la partie intérieure a été refaite par l'abbé Jobin dans un style un peu disparate. Le portail, avec ses colonnes, ses chapiteaux et son tympan triflé restent du XIV^e siècle. Elle possède un clocher Tors. L'hôpital de Gigny est un bienfait de M.L'Abbé Jobin.

Curiosités :

- Clocher tors d'Europe.
- La commanderie de la Vèvre.

Patrimoine classé :

- Eglise datant XVI^{ème} siècle.

Gland

La terre qui appartenait à l'abbaye de Molosmes relevait du comté de Tonnerre qui la garda jusqu'à la révolution. L'église a été construite en 1827 par les Mortenot d'Ancy le Franc à la place d'une ancienne qui était hors du village à côté du cimetière. Elle est à trois nefs dans un goût toscan. Les colonnes des cinq travées, privées de chapiteaux, soutiennent directement les poutres du plafond. Le sanctuaire a été construit en cul de four.

Curiosités :

- Eglise Saint Etienne édifiée en 1827.
- Lavoir sous la mairie.
- Ancien château datant du XV^{ème} siècle.

Mélisey

L'origine du nom du village, Molosmes vient sans doute, en partie du mot "monasterium". Les moines se sont installés à la fin du V^e siècle. Ils ont commencé à défricher et mettre les terres en culture. Une première église aurait été construite au VI^e siècle.

Curiosités :

- Maison particulière dite échoppe du sabotier sur la route de Saint Jacques de Compostelle.

Patrimoine classé :

- Eglise du XV^{ème} et XVI^{ème} siècle.

Pimelles

Cette terre appartient dès le XI^e siècle à l'abbaye de Saint Michel de Tonnerre. L'église Assomption- Notre-Dame, couvertes en laves a été restaurée. Le Portail est dans le goût du XVII^e et l'intérieur dans celui du XVIII^e.

Curiosités :

- Eglise Saint Etienne.
- Lavoir.

Patrimoine classé :

- Pont de Pimelles datant du XVIII^{ème} siècle.

Quincerot

Le nom du village signifie "Petite Quincy", en souvenir des moines qui ont séjourné à Quincerot dans les années 1130 avant de s'établir à Quincy.

Curiosités :

- Eglise Saint-Barthéleemy de style ogival du XIII^{ème} siècle.
- Lavoir édifié en 1884.
- Label villes et villages fleuris. 2 fleurs.

Rugny

Au début du millénaire Rugny s'appelait Runiacum. Le village remonte au XII^e siècle. Le château seigneurial de la Motte ne laisse que quelques ruines et deux belles sources. On lui a substitué un autre château en 1828, où l'on voit une belle salle dite de Paul et Virginie en allusion au passage de Bernadin de Saint-Pierre. L'église Saint-Marcel possède un portail du XVII^e siècle mais le carré du chœur a des piliers du XII^e, la chapelle nord marque aussi le même siècle.

Curiosités :

- Une chapelle.
- Un campanile sur le bâtiment communal.
- Village au trois clochers.

Patrimoine classé :

- Eglise Saint-Michel datant XVI^{ème} siècle.
- Maison de la Motte datant du XIX^{ème} siècle.

Saint Martin sur Armançon

L'église Notre-Dame est de la fin du XVI^e siècle, elle en remplaçait une du XII^e dont il ne reste que deux contreforts. La nef actuelle date de 1586. Le transfert est aussi large que la nef. Au portail, on remarque une vierge en pierre.

Curiosités :

- Eglise.
- Lavoir.

Sennevoy-le-Bas

Cette localité tire son nom de la maison de Sennevoy qui est originaire de la Champagne. L'église St-Pierre a 3 styles : le Roman avec le portail, les 4 piliers et leur chapiteaux ; le Gothique XIII^e des contreforts à lamier ; enfin le Renaissance dans les Chapelles. La nef forme une croix de Lorraine.

Sennevoy-le-Haut

A la révolution de 1789, "la Chapelle", hameau de la commune de Sennevoy le Bas, devient autonome et commune de Sennevoy le Haut.

Curiosités :

- Lavoir de 1825.
- Eglise Cloche de 1524.

Tanlay

Cette localité remonte au XI^e siècle. La limite de la Bourgogne et de la Champagne est marquée par une croix qui se trouve entre Tanlay et Saint Vinnemer. Le château, un des plus beaux de l'Yonne fut commencé par les Montmorency, continué par Coligny et achevé par Particelli d'Hémery. Il forme un carré composé d'un corps de bâtiment et de deux ailes. L'église St-Sylvestre a été construite en 1655. Sur la tour du clocher, on a mis les armes du roi, des Chabot et des Clermont-Tonnerre. La façade est d'ordre dorique. La nef représente une croix de Lorraine avec deux chapelles de transept et deux chapelles absidales. L'église est rehaussée de belles boiseries aux frises sculptées. Le maître-autel et le tabernacle sont en marbre et proviennent de l'ancienne abbaye de Molosmes.

Curiosités :

- Centre d'Art Contemporain.
- Eglise Saint Sylvestre.

Patrimoine classé :

- Domaine de Tanlay (château) datant du XVI^e et XVII^e siècle.
- Ancienne abbaye cistercienne de Quincy à Commissey datant du XIII^e et XV^e siècle.
- Fontaine Saint-Gauthier à Commissey datant du XIII^e siècle.
- Parc du château (cour, tout, golf, canal et portail).
- Petites Halles datant du XVI^e siècle.

Thorey

Le château remonte à la fin du XIV^e siècle. Il est aujourd'hui en ruines et ses anciens fossés sont presque comblés. L'église actuelle (Saint Martin) de style XVIII^e siècle en remplace une autre du XIII^e. Le grand portail est ionique. A noter un Saint Eloi et une Sainte-Anne en pierre, puis un tableau de Saint-Martin (1848).

Curiosités :

- Eglise Saint Martin.
- Ruines d'un vieux château.

Trichey

Cette localité remonte au XII^e siècle. Elle a été propriété de l'abbaye de Molosmes. L'église conserve des vertiges du XII^e siècle. Aux baies, il reste des fragments de vitraux du XV^e siècle. A remarquer au maître-autel, 5 statues en pierre de la Vierge mère, de St-Nicolas, de Ste-Anne, de Ste-Catherine et de St-Aventin.

Patrimoine classé :

- Eglise datant du XV^{ème} siècle.

Villon

Villon est à une altitude maximum de 357 mètres. C'est le point culminant du département de l'Yonne, à l'exception du Sud du département (Morvan). Il possède un exceptionnel panorama surtout versant Sud. Au Nord, Troyes est bien visible (50 km). Au Sud, on perçoit par temps clair des communes du Morvan (100 km). Le village qui compte une centaine d'habitants a entièrement brûlé le 2 mai 1844. Le village a donné son nom au célèbre poète François VILLON;

Curiosités :

- Eglise Notre-Dame du XIII^{ème} et XVII^{ème} siècle.
- Lavoir.

Canton de Flogny-la-Chapelle

Bernouil

Cette terre relevait du Comté de Tonnerre. La duchesse d'Uzès le céda à Jehan Cannelle au XVI^e siècle. En 1780, le seigneur du lieu était M. Quatrefoix de la Mothe. L'église St Jacques le Majeur est des plus curieuses. Son aspect extérieur à la forme d'un quadrilobe, de sorte que la charpente adoptant cette forme, ses chevrons forment un quadruple cimier. L'intérieur forme une croix grecque, cantonnée de trois chapelles et d'une sacristie. Le Portail a été refait au XVIII^e siècle.

Curiosité :

- Vigne dite de l'Empereur qui a incité à la cuvée du Phyllaxea.

Patrimoine classé :

- Eglise datant de 1643.

Dyé

Les habitants sont appelés les Dyéviinois. Au XI^e siècle, le prieur de Dyé embellit l'église par la construction de cryptes. Une partie des reliques de St-Maure est remise à Dyé dont le prieuré tirera son nom. La chapelle St-Maure de l'église de Dyé était accolée à l'extérieur, en prolongement du chevet semi-circulaire de l'église. Elle a été démolie en 1870.

Curiosité :

- Eglise.

Flogny-la-Chapelle

Les habitants sont appelés les Capello-Floviens. Au VII^e siècle, Flogny était incorporé dans le pagus de Tonnerre passant après sous l'autorité des comtes de champagne. La ville fut fortifiée en 1578. Une qualité d'ossements fut mise à jour en 1847 permettant de supposer que l'on se trouve en présence d'un champ de bataille, c'est à Flogny que Richard-le-Justicier battit les Normands en 898. Le château féodal remonte au moins au XIII^e siècle et fut restauré en 1598 par Edme Boucher. L'église St-Léger commencée au XII^e siècle fut achevée en 1664. Les contreforts sont rectangulaires dans le goût cistercien. L'intérieur est en croix latine et dans le goût Renaissance. Une des chapelles est devenue la chapelle des seigneurs et renferme les restes d'une grande partie des membres de la famille de Boucher.

Des fouilles menées à Flogny ont permis de mettre à jour des sépultures gallo-romaines.

Les Vikings à Flogny

Via la Seine, l'Yonne et l'Armançon, les Normands menèrent de nombreuses incursions jusqu'en amont de Tonnerre. Dans l'ouvrage "Tonnerre et son Comté", Jean Fromageot nomme comme étant "les combattants de Flogny" les participants à une bataille livrée en décembre 898 et rapportée comme suit par les Grandes Chroniques de France: "En son temps vinrent Normands derechef et entrèrent par devers Bourgogne jusques à Saint-Florentin et Richard le Duc de Bourgogne assembla son ost et leur alla à l'encontre en la contrée de Tonnerre; grand multitude en occit et li remanz (survivants) s'enfuirent..." En 1726 les habitants de Flogny eurent à subir la peste qui sévissait dans le Comté de Tonnerre. De plus cette année-là, un incendie détruisit presque entièrement le village. Lors de la reconstruction, les villageois décidèrent de détruire les murailles qui ceinturaient le bourg et de les remplacer par une promenade ombragée.

Flogny fusionne avec La Chapelle Vieille Forêt en 1971.

Curiosités :

- Eglise Saint-Léger à Flogny.
- Eglise Saint-Hubert à la Chapelle Vieille Forêt
- Lavoir

Patrimoine classé :

- Parc du château

Roffey

Ce fief relevait du Comté de Tonnerre. L'église Saint-Martin qui a remplacé l'ancien prieuré a été construite en 1685, elle possède une nef. Une statue en pierre de Saint Martin, évêque, surmonte le portail qui est d'ordre grec.

Curiosités :

- Lavoir.
- Eglise Saint-Martin.

Tronchoy

Déjà en 1108, la vigne de Troncheum Querum, faisait l'objet d'un don du "Comte d'Auxerre et de Nevers" aux moines de l'Abbaye de Molene. Le "Fief" de Tronchoy a été la propriété de nombreux seigneurs : de Edme de Railly, écuyer du Roy, à la famille Gauthier qui par une femme apporte en dot à François BERGER la seigneurie de Tronchoy. Longtemps hameau du village voisin de Cheney, il devient commune autonome à la révolution.

Curiosités :

- Le « Vieux Château » et le « Petit Château »
- La Chapelle « Notre Dame de Bellvue » édiée en 1699
- L'église Saint Germain
- La cloche de 1529 unique souvenir de l'ancienne Eglise.

Patrimoine classé :

- Parc du Petit Château

Annexe 14 : « JE SUIS L'YONNE ASCENDANT PATRIMOINE » PRESENTANT LE PATRIMOINE VISITABLE DU TONNERROIS, REALISE PAR L'ADTY

Ancy-le-Franc :

Château d'Ancy-le-Franc :

18 place Clermont Tonnerre

Chef-d'œuvre de Serlio, le célèbre architecte italien du roi François I^{er}, ce palais Renaissance est l'unique réalisation, en France, d'une architecture à quatre ailes égales, formant un carré parfait autour d'une magnifique cour. Bâti au cœur d'un grand parc pour Antoine III, comte de Clermont, ce château renferme une série remarquable de peintures murales qui en font le plus bel exemple conservé.

La visite guidée permet de découvrir appartements, galeries, chapelle, salle des gardes, chambre du Roi, salons et cabinets richement décorés. Trésors rares du Primatice et de Niccolo dell'Abate, maîtres de l'École de Fontainebleau, de nombreux plafonds à caissons, des boiseries finement sculptées, des ornements colorés, des travaux de marqueterie remarquables et une architecture cohérente et harmonieuse.

Voyage à travers cinq siècles d'histoire. Depuis 1999, des restaurations importantes ont eu lieu, notamment celles de la cour d'Honneur et de la galerie de Pharsale.

Musée de la faïencerie :

59, Grand Rue.

Dans l'ancienne faïencerie du château d'Ancy-le-Franc sont présentés : une exposition sur l'histoire de la faïencerie en activité de 1765 à 1807, les résultats des fouilles entreprises sur place de 1982 à 1993 et une collection de faïences issues de manufactures locales qui eurent des productions très similaires aux XVIII^e et XIX^e siècles, toutes influencées par Nevers. Collections municipales.

Béru :

Château de Béru (XIII^e – XVIII^e siècles).

32, Grande Rue.

Propriété des Comtes de Béru depuis le XVII^e siècle, la belle demeure domine le vignoble de Chablis. Porche et chai Renaissance ; rare cadran solaire et lunaire du XVI^e siècle porte et tour du XII^e siècle ; colombier de 1 000 cases du XIII^e s. Le domaine viticole produit de délicats chablis « Clos-Béru ». Petit musée d'une centaine de cartes des XVI^e, XVII^e, XVIII^e et XIX^e s.

Chassignelles :

Eglise Romane Saint-Jean-Baptiste (XIIème XIIIème siècles) :

Rue de l'église.

L'église, au toit de laves, s'élève à l'écart du bourg. Elle présente un chœur orienté, une nef voûtée en berceau brisé précédée d'un porche aux peintures encore visibles et flanqué de quatre chapelles latérales.

Des peintures murales ont été découvertes dans les années 1980 par Monsieur Angelescu, conservateur-restaurateur. La première scène mise à jour, dans la chapelle nord-est, est une Annonciation. En 2004, une importante campagne de dégagement est entreprise par la conservatrice-restauratrice Emmanuelle Paris et son équipe. Les travaux s'achèvent en 2008. On peut aujourd'hui admirer l'intégralité du décor ornemental de la voûte (motifs géométriques scandant l'espace), un cortège des apôtres dans le chœur, des médaillons représentant les apôtres, une scène de flagellation et une litre funéraire ponctuée des armoiries de la famille des Louvois.

Châtel-Gérard/Vausse :

Prieuré de Vausse (XIIIème – XIVème siècle) :

Au cœur de la forêt domaniale de Châtel-Gérard, au milieu d'une clairière défrichée par les moines au XIII^e s. et cultivée depuis, une apparition pleine de charme : le prieuré de Vausse, fondé en 1200 par Anséric de Montréal, il dépendait de l'abbaye du Valdes-Choues (Côte-d'Or). Vendu comme bien national à la Révolution française, il abrita jusqu'en 1858 une faïencerie dont les productions sont très recherchées.

Ernest Petit (1835-1918), illustre historien bourguignon, auteur d'une Histoire des Ducs de Bourgogne en neuf volumes, qui naquit et vécut à Vausse, consacra toute sa vie à l'histoire de la Bourgogne. On visite la chapelle du XIV^e s., le four à faïence, le cloître d'une rustique élégance.

Cruzy-le-Châtel :

Château de Maulnes (XVIème siècle) : le mystérieux Pentagone :

Hameau de Maulnes.

Ce château du Tonnerrois est une véritable énigme de la Renaissance. D'architecture pentagonale, organisé autour d'un puits central et d'un imposant escalier en spirale, cet édifice, unique en France, a nourri bien des légendes. Construit au cœur du XVI^e s. dans un jeu subtil de la lumière et de l'eau, ce labyrinthe est à la fois relais de chasse du premier duc d'Uzès et une de ces grandes architectures utopiques qui marquent l'imagination.

Classé au titre des Monuments Historiques, acquis par le Conseil Général de l'Yonne en 1997 et aujourd'hui en cours d'étude et de restauration, le voici rendu à notre Patrimoine commun pour le bonheur de tous les amateurs d'histoire et de lieux magiques.

Pour les personnes à mobilité réduite, accès au site par voiturette sur demande (interphone sur le parking).

Noyers-sur-Serein :

Site du vieux château (XIIème-XIIIème siècles) :

Le Patrimoine Oublié, Association du Vieux Château de Noyers, fondée en 1998, vous propose une promenade archéologique, historique et culturelle sur le site de l'ancien château seigneurial des Miles de Noyers (15 ha) : voyage dans l'histoire et éclairage sur un patrimoine oublié, mis à jour récemment. Approche artistique de l'environnement naturel ouvert à la sculpture contemporaine. Découverte paysagère avec la sauvegarde et la mise en valeur des espèces végétales et animales de Basse Bourgogne. Parcours des Belvédères avec vue panoramique sur la ville et la vallée du Serein.

Nuits-sur-Armançon :

Château des Nuits (XVIème-XIXème siècles) :

42, rue du Maréchal Leclerc.

Aux frontières de la Bourgogne, le Château de Nuits se dresse fièrement sur les bords de l'Armançon. Construit en pleines guerres de religions, il défendait alors les positions catholiques. Le rôle militaire important du château (avec son esplanade de tir, ses salles basses avec triple voûte « à pénétration », portes basses et étroites, son puits intérieur, ses meurtrières, etc.) le distingue des autres seigneuries du Tonnerrois. La Renaissance pose sa marque, avec ses grandes fenêtres aux frontons cintrés, ses pilastres, ses bandeaux, ses toits mansardés, ses grandes cheminées.

Avec ses deux façades, ce château dit « à deux visages » est un monument très original du Tonnerrois. Les intérieurs historiques du château (20 salles ouvertes à la visite) offrent une promenade authentique à travers cinq siècles de vie quotidienne de ses occupants successifs : les Clugny, la Guiche, les Berthon. Le raffinement et la richesse des décors (lambris des XVIIIe et XIXe s., cheminées avec armoiries) contrastent avec l'austérité extérieure du château. La diversité des salles, des objets qui témoignent de la vie quotidienne du passé, éveillent l'émotion et l'intérêt de tous, petits et grands.

Dans le parc, un sentier de traces (empreintes d'animaux de Bourgogne) est accessible à tous les visiteurs qui le souhaitent. *Des brochures éducatives et ludiques sur le château et la Renaissance sont à la disposition des jeunes.*

Village Médiéval :

Entre colombages et pierres taillées, colonnettes et pinacles sculptés, petites ruelles et successions de placettes, tours léchées par les méandres du Serein, Noyers la médiévale porte bien son titre d'un des Plus Beaux Villages de France.

Musée des arts naïfs et populaires :

25, rue de l'église.

Du musée cantonal créé après 1870, comme bien des musées de ce type, il reste l'original cabinet de curiosité de Jean-Étienne Miltiade Simmonet de Bresse de Préfontaine, au cœur d'un collège du XVIIe s. En 1987, le peintre Yankel, fils du peintre Kikoïne (en hommage à son père qui venait en vacances

accompagné de ses amis Soutine et Kremègne dans la vallée du Serein dans les années 30) fait don d'une des plus belles collections d'art naïf de France.

Le peintre et critique d'art Yvon Taillandier lègue une collection de petits objets populaires de divers pays commencée par Jacqueline Selz, amie des Surréalistes. Cet ensemble constitue un lien privilégié entre la collection d'art naïf et le mouvement surréaliste, qui fit connaître les arts "hors normes".

La tour de défense des remparts (XIIIème siècle) :

7 bis, rue des Terreaux.

Ancienne fortification de défense du village médiéval donnant accès au chemin de ronde. Une collection d'armures médiévales est présentée dans la salle des gardes. Jardin arboré à la Française et grotte de Sainte-Ursule, annexe du couvent du XIII^es. Visites commentées en costume médiéval.

Jardin à la Française : en chemin de croix, face à l'église gothique Notre Dame de Noyers et la grotte Sainte-Ursule dans un parc arboré avec 80 arbres fruitiers en espaliers côté anciennes douves.

Tanlay :

Château de Tanlay (XVIème-XVIIème siècles) :

2, Grande rue Basse.

Entouré de douves, dans un très beau parc, c'est l'une des plus belles demeures de la Renaissance en Bourgogne. Construit aux XVI^e et XVII^e s, il appartenu à la famille de Coligny et fut, à l'époque des Guerres de religion, un important rendez-vous des chefs huguenots. Particelli d'Hemery, surintendant des finances proche du cardinal de Mazarin, acheva l'œuvre des Coligny en réalisant le bel ensemble actuel, aidé du célèbre architecte Le Muet. Propriété de la famille du marquis de Tanlay depuis 1705 jusqu'à ce jour, celle-ci compléta la très riche décoration intérieure. La salle en trompe-l'œil et la tour de la Ligue, avec ses fresques surprenantes, sont particulièrement intéressantes. *Notices en langues étrangères (anglais, allemand, italien, néerlandais).*

Centre d'art de l'Yonne :

Communs du château de Tanlay.

Chaque été, le Centre d'Art de l'Yonne propose, dans les communs du château, une importante exposition d'art contemporain.

Tanlay/Commissey :

Abbaye Cistercienne Notre-Dame de Quincy :

Route de Quincy.

Fille de Pontigny, fondée en 1133 dans un vallon retiré du Tonnerrois, l'abbaye a gardé toute son authenticité : l'hostellerie, une partie des bâtiments claustraux des XII^e et XV^e s, le logis abbatial Renaissance témoignent de la sobriété et de la rigueur de l'art cistercien. Produits monastiques.

Parc de l'abbaye Notre-Dame de Quincy et son labyrinthe d'ifs. Labyrinthe végétal en ifs, œuvre de l'artiste Conrad Loder.

Tonnerre :

Hôtel-Dieu Notre Dame de Fontenilles (XIIIème siècle) :

Place Margueritte de Bourgogne.

La visite commence par la grande salle des malades de l'hôtel-Dieu (90 m de long) : étonnante charpente, instrument astronomique gravé au sol en 1784, mausolée du marquis de Louvois, tombeau de Marguerite de Bourgogne, sculpture du XIVe s. de la Vierge au buisson ardent et à l'Enfant et Mise au tombeau du XVe s.

Le musée est installé dans un bâtiment du XVIIe s. attenant à la grande salle des malades ; plusieurs salles ont été aménagées sur les thèmes suivants : salle des Chartes, deux salles d'art religieux, l'Hôpital du XIIIe au XIXe s., la fondation de l'hôtel-Dieu, deux statues en bois polychrome de la fin du XIIIe s., reconstitution d'un bloc opératoire du début du XXe s. et d'une chambre de malade de 1850.

La Fosse Dionne :

Rue de la Fosse Dionne.

Au cœur de Tonnerre, la Fosse Dionne est une source vaclusienne, au débit varié mais perpétuel. Elle fut aménagée en lavoir en 1758, par le père du Chevalier d'Éon. La Fosse Dionne a toujours intrigué et les premières explorations remontent au XIXe s. Mais elle a su garder son secret : l'origine de la source. Résultat d'un parcours complexe d'exurgences et de résurgences, cette source forme une vasque au fond de laquelle on aperçoit le départ d'une galerie. Le parcours connu mène à 360 m de l'embouchure et à une profondeur de 61 m. La Fosse Dionne est tellement intrigante et mystérieuse qu'elle a fait naître de nombreuses légendes : le serpent basilic, les sous du diable et bien d'autres encore.

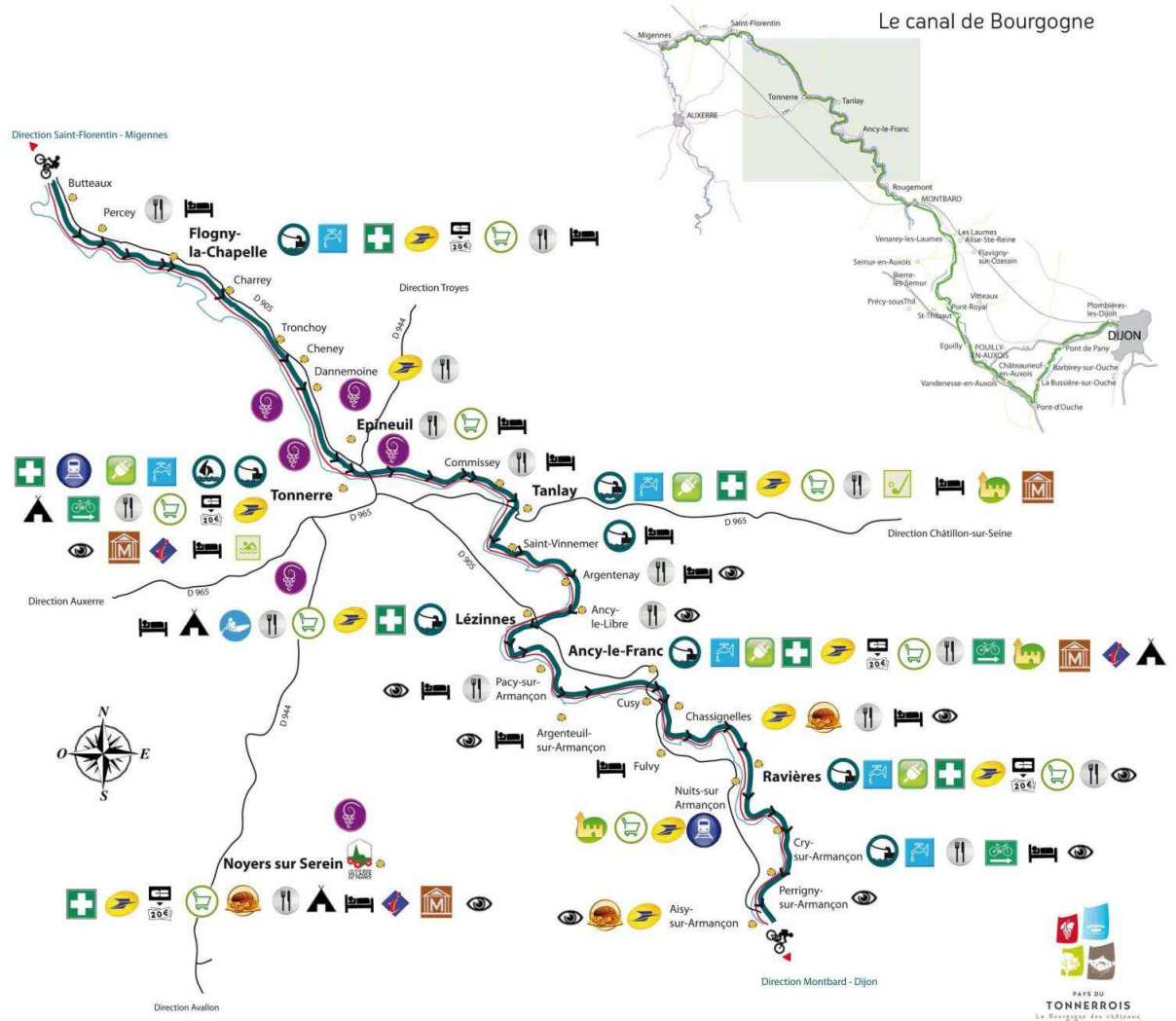
Les jardins de l'Hôtel Dieu Notre Dame des Fontenilles :

Place Marguerite de Bourgogne.

D'inspiration médiévale, les jardins sont rythmés de haies de buis, de charmes et d'ifs dessinant de nombreux compartiments qui reçoivent plantes aromatiques, plantes médicinales, vivaces, parterres de lavandes, de roses, arbres fruitiers. Ils ornent le parvis du bel hôtel-Dieu, en plein centre du bourg. Jardins privés.

Annexe 15 : LES DIVERS SERVICES LE LONG DU CANAL DE BOURGOGNE

Le canal de Bourgogne en Tonnerrois, à pied, à vélo, en bateau



Carte réalisée par le Syndicat Mixte du Pays du Tonnerrois



- | | | | | |
|------------------|--------------------------|-------------------------|--|---|
| Point d'amarrage | Pharmacie | Location de vélo | Office du tourisme | Itinéraire à vélo jalonné (projet de véloroute) |
| Mise à l'eau | La Poste | Location de canoë kayak | Musée ou exposition | Canal de Bourgogne |
| Ecluses | Distributeurs de billets | Activité golf | Château | Armançon |
| Eau potable | Tous commerces | Camping | Site valant le détour | |
| Electricité | Boulangerie | Hébergement | Vignoble | |
| Gare | Restaurant | Piscine | Village classé parmi les plus beaux villages de France | |

Annexe 16 : CARTE DU CIRCUIT DE RENAISSANCE



L'art et les châteaux Renaissance dans le Tonnerrois

Source : <http://www.tourisme-yonne.com>

Annexe 17 : QUELQUES CHIFFRES SUR LES STRUCTURES TOURISTIQUES

Localisation	Capacité (nombre de personnes pouvant être hébergées)	2009				TOTAL
		Structures labellisées et classées		Structures non classées		
		Effectif	%	Effectif	%	
Communauté de Communes du Tonnerrois	174	25	50%	6	26%	31
Communauté de communes d'Ancy le Franc	99	14	28%	4	17%	18
Communauté de communes de Noyers	83	6	12%	8	35%	14
Communauté de Communes d'Othe en Armançon	76	4	8%	5	22%	9
Communes autres	6	1	2%	0	0	1
TOTAL	438	50	100%	23	100%	73

Approche spatiale des meublés de tourisme du Pays du Tonnerrois en 2009

Source: Syndicat Mixte du Pays du Tonnerrois - Panorama touristique 2009

Localisation	2009		
	Chambres labellisées	Chambres non labellisées	TOTAL
Communauté de Communes du Tonnerrois	24	13	37
Communauté de Communes d'Ancy le Franc	8	13	21
Communauté de Communes Nucérienne	19	20	39
Communauté de communes d'Othe en Armançon	0	11	11
TOTAL	51	57	108

Approche spatiale des chambres d'hôtes du Pays du Tonnerrois en 2009

Source: Syndicat Mixte du Pays du Tonnerrois - Panorama touristique 2009

Localisation	2009	
	Etablissements	Emplacements
Communauté de Communes du Tonnerrois	1	115
Communauté de Communes d'Ancy le Franc	2	62
Communauté de Communes Nucérienne	1	14
TOTAL	4	191

Approche Spatiale de l'hébergement en plein air du Pays du Tonnerrois

Source: Syndicat Mixte du Pays du Tonnerrois - Panorama touristique 2009

	2007 % clientèle camping/ Pays Tonnerrois	2008 % clientèle camping/ Pays Tonnerrois	2009 % clientèle camping/ Pays Tonnerrois
Camping Lézennes	7%	8%	14,60%
Camping Noyers			4,90%
Camping Ancy le Franc	6%	7,30%	6,80%
Camping Tonnerre	87%	84,70%	73,70%
Total	100%	100%	100,00%

Evolution de la fréquentation de l'hébergement de plein air du Pays du Tonnerrois en 2007, 2008 et 2009

Localisation	2009	
	Etablissements	Capacité en chambres
Communauté de Communes du Tonnerrois	3	73
Communauté de Communes d'Ancy le Franc	3	31
Communauté de Communes Nucérienne	1	7
Communauté de communes d'Othe en Armançon	1	6
Communes indépendantes	3	66
TOTAL	11	183

Approche spatiale de l'hôtellerie dans le Pays du Tonnerrois en 2009

Source: Syndicat Mixte du Pays du Tonnerrois - Panorama touristique 2009

Localisation	2009							
	Meublés du tourisme		Chambres d'hôtes		Hôtellerie		Hébergement plein-air	
	Capacité	Structures	Chambres labellisées ou non	Capacité	Structures	Capacité	Structures	
Communauté de communes du Tonnerrois	174	31	37	73	3	115	1	
Communauté de communes d'Ancy-le-Franc	99	18	21	31	3	62	2	
Communauté de communes de Nucerienne	83	14	39	7	1	14	1	
Communauté de communes d'Othe-en-Armançon	76	9	11	6	1	0	0	
Autres communes	6	1	0	66	3	0	0	
TOTAL	438	73	108	183	11	191	4	

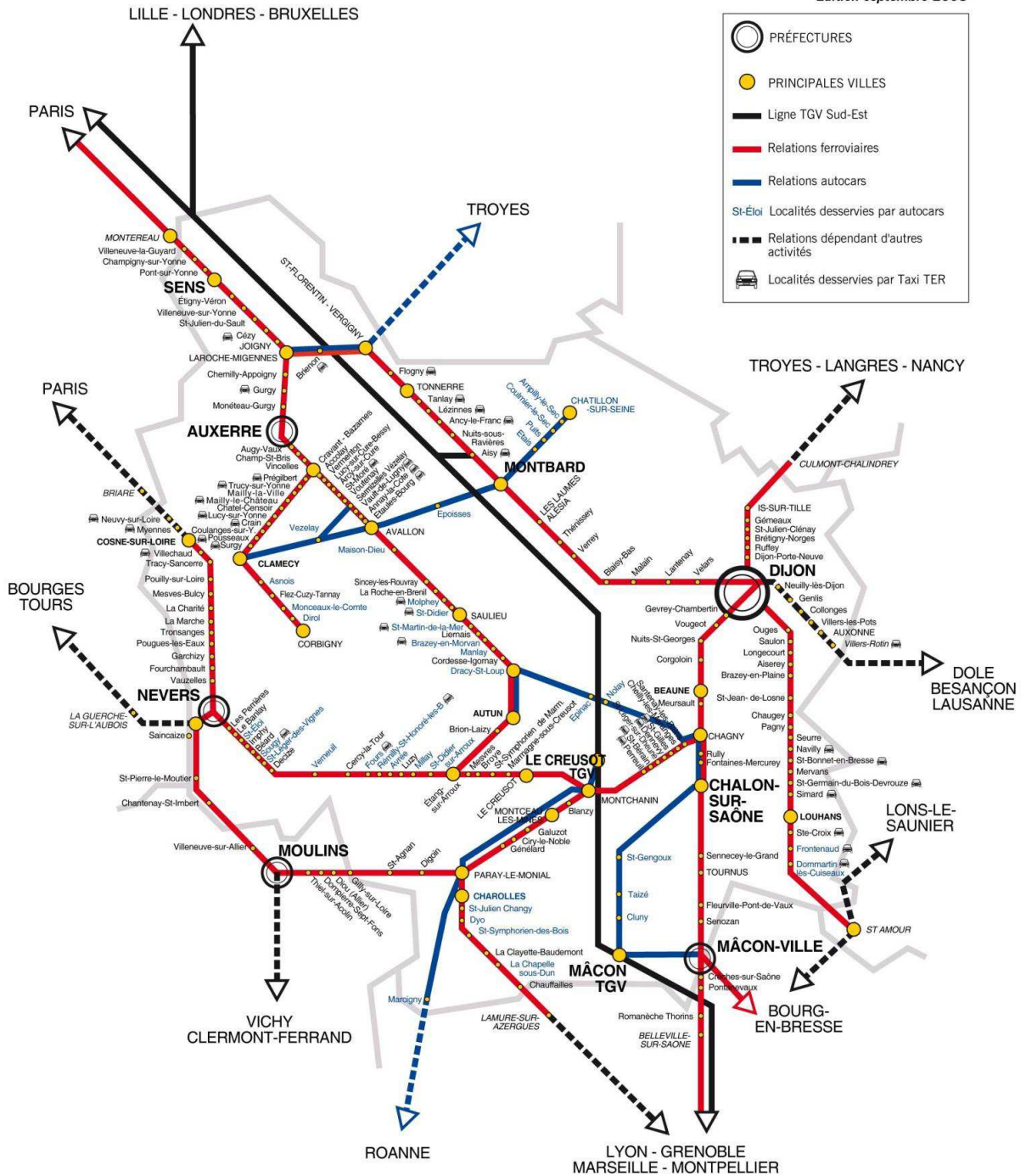
Nombre de structures et capacité des différentes offres d'hébergement sur le Pays du Tonnerrois en 2009

Source: Syndicat Mixte du pays du Tonnerrois - Etude Panorama touristique 2009.

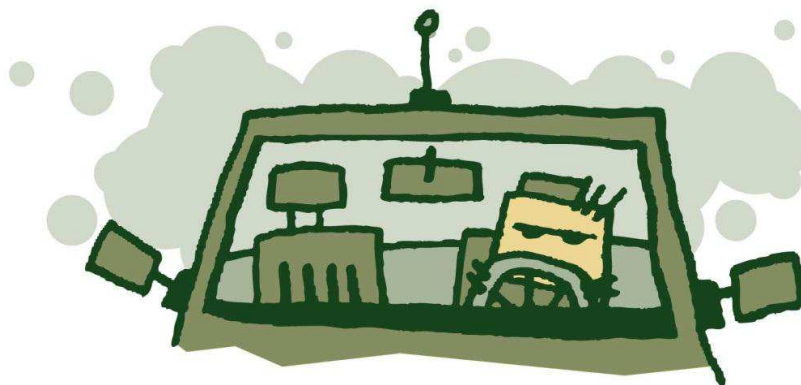
Annexe 18 : LE TRANSPORT FERROVIAIRE

CARTE DES TRANSPORTS COLLECTIFS RÉGIONAUX

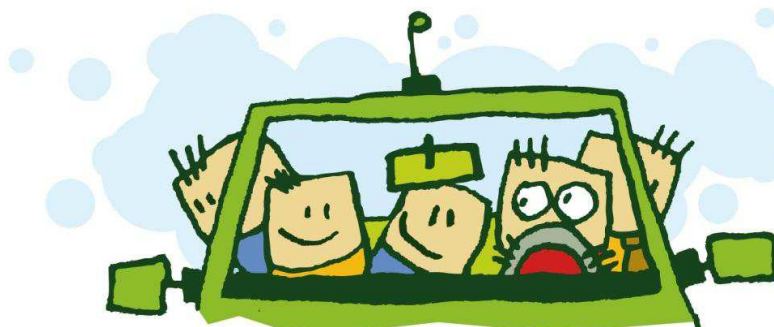
Edition septembre 2008



Annexe 19 : AFFICHES « LA ROUE VERTE »



PAS COVOITURAGE...
donc moins d'amis et plus de dépenses !



COVOITURAGE REGULIER...
donc moins de soucis
et plus de respect de la nature !

Aucune liste d'annonces laborieuses
à parcourir, une simple inscription
et notre site fait le reste.



www.LaRoueVerte.com



LA ROUE VERTE

le covoiturage régulier **à la carte**

Moins de carburant consommé, moins d'émission de gaz CO², c'est plus d'écologie pour plus d'économie !

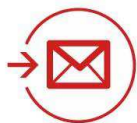
Aucune liste d'annonces laborieuses à parcourir, une simple inscription et notre site fait le reste.



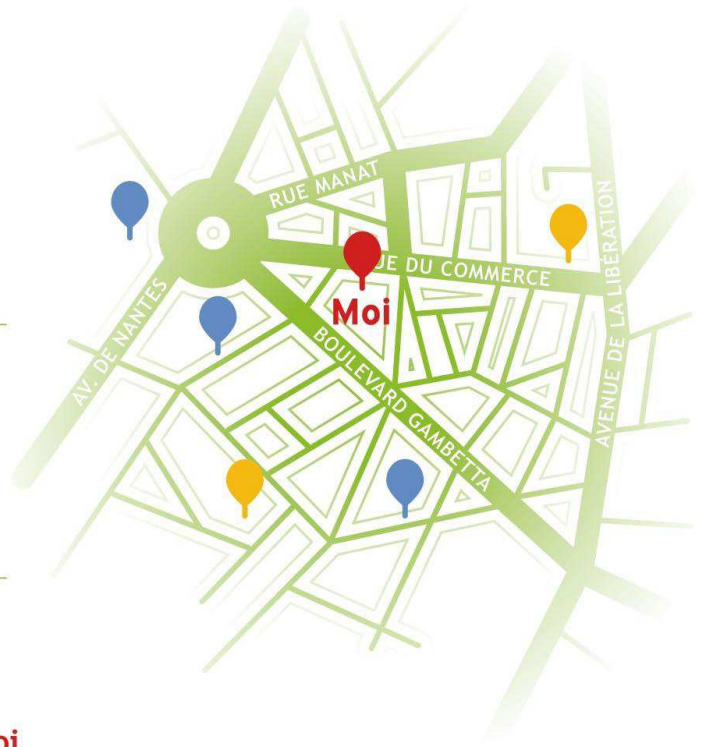
ÉTAPE 1
je donne mon adresse de départ et d'arrivée.



ÉTAPE 2
je vois sur une carte les autres personnes faisant le même trajet que moi.



ÉTAPE 3
je reçois un mail dès qu'un nouvel inscrit peut covoiturer avec moi.



Inscrivez-vous sur :

www.LaRoueVerte.com



La navette du Tonnerrois

Pour découvrir les châteaux du Tonnerrois, profitez des navettes touristiques !

⇒ **DU 7 JUILLET AU 31 AOÛT 2012**

La navette de 22 places part de la gare de Tonnerre et dessert les châteaux de Tanlay et d'Anzy-le-Franc, le village médiéval de Noyers-sur-Serein, le château de Béru, et les grottes-midi, l'abbaye Notre-Dame de Quincy et le château de l'auxaines.

Elle permet également le transport des vélos dans une remorque (dans la limite de 6 vélos).

LES HORAIRES DES NAVETTES

Tous les jours, du mercredi au dimanche

TONNERRE GARE	9h45	11h35	13h40	15h05
TANLAY CHATEAU	10h00	11h50	13h55	15h00
CHATEAU DE MULLINES	10h15	12h05	14h10	15h15
ANZY-LE-FRANC CHATEAU	10h30	12h20	14h25	15h30
NOYERS-SUR-SEREN	10h45	12h35	14h40	15h45
BÉRU CHATEAU	11h00	12h50	14h55	16h00
TONNERRE GARE	11h15	13h05	15h10	16h15

⇒ **LES TARIFS**

+ 2 € l'aller simple, 4 € le pass libre-circulation journalière.

Gratuite pour les enfants jusqu'à 15 ans

⇒ Billets à prendre directement dans la navette.

Le château de Nuits est accessible à pied depuis la gare de Nuits-sous-Ravières (10 min à pied, prendre à gauche en sortant de la gare).

⇒ **CONTACTS :**

- **Office de tourisme de Tonnerre**, le Lellier, place Marguerite de Bourgogne, ouvert tous les jours de 9h30 à 19h00 et de 14h à 18h et les dimanches et jours fériés de 10h à 18h00 et de 14h à 18h.
- ⇒ tél. +33 03 03 86 55 14 46, www.tonnerre.fr
- **Office de tourisme du canton d'Anzy-le-Franc**, 11 place Clermont Tonnerre, ouvert du mardi au dimanche de 10h à 18h en juillet-août.
- ⇒ tél. +33 03 86 75 03 15
- **Syndicat d'initiative du canton de Noyers-sur-Serein**, place de l'Hôtel de ville, ouvert tous les jours en juillet-août de 10h à 13h et de 14h à 18h.
- ⇒ tél. +33 03 86 82 86 06, www.noyers-et-touraine.com
- **Agence de développement touristique de l'Yonne**.
- ⇒ tél. +33 03 03 86 72 92 00, www.tourisme-yonne.com

⇒ **Renseignements pratiques**

POUR VOS RANDONNÉES :

La fiche de randonnée viticole en pays tonnerrois est disponible en téléchargement gratuit sur www.tourisme-yonne.com (randonnée en toute liberté) et sur www.mobigo-bourgogne.com

D'autres itinéraires et balades sont disponibles auprès des offices de tourisme, du pays du Tonnerrois (www.pays-tonnerrois.fr) et de l'Agence de développement touristique de l'Yonne.

POUR VOS BALADES À VÉLO :

La location de VTT/VTC est possible :

- à Tonnerre : à l'**office de tourisme**, place Marguerite de Bourgogne,
- ⇒ tél. +33 03 86 55 14 46,
- à Anzy-le-Franc : à l'**office de tourisme**, 11 place Clermont Tonnerre,
- ⇒ tél. +33 03 86 75 03 15.

Venir en train depuis Paris

DES TRAINS EN CORRESPONDANCE AVEC LES NAVETTES

- Venir en TER à Tonnerre et Nuits :
- Paris-Bercy 7h38 > Tonnerre 9h26 > Nuits-sous-Ravières 9h41, tous les jours
- Paris-Bercy 9h23 > Tonnerre 11h26 > Nuits-sous-Ravières 11h41, samedi, dimanche et fêtes
- Paris-Bercy 9h38 > Tonnerre 11h26 > Nuits-sous-Ravières 11h41, samedi, dimanche et fêtes
- Paris-Bercy 10h38 > Tonnerre 12h36 > Nuits-sous-Ravières 12h40, samedi, dimanche et fêtes
- Paris-Bercy 12h38 > Tonnerre 14h26 > Nuits-sous-Ravières 14h41, samedi, dimanche et fêtes
- Paris-Bercy 13h38 > Tonnerre 15h26 > Nuits-sous-Ravières 15h41, du lundi au samedi.

⇒ Départ de la navette sur le parvis de la gare de Tonnerre à 9h45, 11h35, 13h40.

- Retour vers Paris depuis Tonnerre et Nuits :
- Nuits-sous-Ravières 16h16 > Tonnerre 16h31 > Paris-Bercy 18h22, tous les jours
- Nuits-sous-Ravières 17h16 > Tonnerre 17h31 > Paris-Bercy 19h22, tous les jours
- Nuits-sous-Ravières 18h16 > Tonnerre 18h31 > Paris-Bercy 20h22, tous les jours sauf samedi *
- Nuits-sous-Ravières 19h16 > Tonnerre 19h31 > Paris-Bercy 21h48, tous les jours sauf samedi *
- Nuits-sous-Ravières 20h16 > Tonnerre 20h31 > Paris-Bercy 22h22, tous les jours.

⇒ Arrivée des navettes en gare de Tonnerre à 11h25, 13h15, 15h54 et 18h15.

* avec changement à Laroche-Vigennes

Venir en train depuis Dijon

DES TRAINS EN CORRESPONDANCE AVEC LES NAVETTES

- Venir en TER à Tonnerre et Nuits :
- Dijon 9h29 > Nuits-sous-Ravières 9h15 > Tonnerre 9h30, du lundi au samedi,
- Dijon 9h29 > Nuits-sous-Ravières 10h15 > Tonnerre 10h30, tous les jours,
- Dijon 12h07 > Nuits-sous-Ravières 13h15 > Tonnerre 13h30, du lundi au vendredi.
- Dijon 12h29 > Nuits-sous-Ravières 13h15 > Tonnerre 13h30, samedi, dimanche et fêtes.
- Dijon 13h29 > Nuits-sous-Ravières 14h15 > Tonnerre 14h30, samedi, dimanche et fêtes.
- Dijon 13h35 > Tonnerre 14h36, du lundi au vendredi.

⇒ Départ de la navette sur le parvis de la gare de Tonnerre à 9h45, 11h35, 13h40.

- Retour vers Dijon depuis Tonnerre et Nuits :
- Tonnerre 16h27 > Nuits-sous-Ravières 16h42 > Dijon 17h30, tous les jours sauf le samedi.
- Tonnerre 17h27 > Nuits-sous-Ravières 17h42 > Dijon 18h30, tous les jours.
- Tonnerre 18h27 > Nuits-sous-Ravières 18h42 > Dijon 19h30, tous les jours.
- Tonnerre 19h27 > Nuits-sous-Ravières 19h42 > Dijon 20h30, tous les jours.
- Tonnerre 20h27 > Nuits-sous-Ravières 20h42 > Dijon 21h30, tous les jours sauf le samedi.
- Tonnerre 21h27 > Nuits-sous-Ravières 21h42 > Dijon 22h30, tous les jours.

⇒ Arrivée des navettes en gare de Tonnerre à 11h25, 13h15, 15h54 et 18h15.



En Tonnerrois autrement

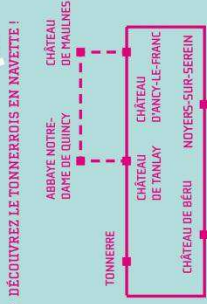
// Découvrez la Bourgogne // stuttles

TONNERRE, TANLAY, REULLEVY, ANCY-LE-FRANC, NOYERS-SUR-SEREN, BÉRU



Cet été, visitez des sites emblématiques en Bourgogne, entre nature et culture, accessibles en train, car ou navette, vélo et marche à pied.

Renseignements sur www.region-bourgogne.fr ou www.mobigo-bourgogne.com



Bourgogne Conseil Régional

Yonne

Les offices de tourisme du Tonnerrois, du canton d'Anzy-le-Franc et le syndicat d'initiative du canton de Noyers-sur-Serein



⇒ **LES TARIFS TER BOURGOGNE :**

• À partir de 28,00 € l'aller-retour Paris - Tonnerre et 19 € l'aller-retour Dijon - Tonnerre avec la carte Bourgogne Liberté et le tarif de groupe Bourgogne tribu.

> Pour 1 à 5 personnes : la carte Bourgogne Liberté propose de 25 à 50% de réduction pour le détenteur de la carte et jusqu'à 4 personnes de son choix. La carte coûte 30 € et offre des réductions sur vos billets TER pour voyager en Bourgogne, vers l'île de France et l'Alpe-Alpes. Les enfants de 4 à 12 ans ne paient que le moitié du prix du billet.

Billets en payant en points de carte SNCF en Bourgogne ou au guichet de la gare de Paris-Bercy.

> Pour 10 personnes et plus : le tarif Bourgogne tribu offre 50% de réduction sur vos billets TER à vous voyager en groupe. En réservant, vous bénéficiez d'un espace identifié à bord du train (réservation ouverte deux mois et jusqu'à 6 jours avant votre départ).

Assurance obligatoire auprès de mobigo : 03 80 11 29 29 ou en ligne sur www.mobigo-bourgogne.com

* tarif en vigueur au 1^{er} janvier 2012.

En savoir plus sur les horaires et les tarifs TER Bourgogne :

- www.ter-nfc.com/bourgogne
- www.mobigo-bourgogne.com
- tél. 03 80 11 29 29, du lundi au samedi, 7h-20h



En Bourgogne tout simplement

Annexe 21 : TISSU ASSOCIATIF DES DIFFERENTES COMMUNAUTES DE COMMUNES

Tissu associatif de la CCT

Communes	Associations	Tél	Contacts
ASSOCIATIONS CULTURELLES			
Tonnerre	Harmonie Municipale	03 86 75 98 24	PICQ Mathilde
Tonnerre	Choeurs du Tonnerrois, chorale	03 86 55 25 20	MERMAZ Hélène
Tonnerre	Ecole de Musique et Danse	03 86 54 45 26	SEBILLOTTE Antoine
Tonnerre	Association Proposition Musique en Tonnerrois	03 86 55 04 94	FERRARI Jack
Tonnerre	YAOUNDE	03 86 55 76 32	LIBERT Christophe
Tonnerre	Artie Mondo	03 86 75 21 17	CARVALHO Samantha
Tonnerre	Art en Tonnerrois Peintre Amateur	03 86 75 50 35	DUSSUD Marynline
Gigny	Théâtre de la Résurgence	05 34 56 89 08	BATIS Agnès
Tonnerre	Maison des Jeunes et de la Culture	03 86 55 33 89	
Tonnerre	Cinéma Théâtre Musical	03 86 55 13 63	LAVAUD Sébastien

ASSOCIATIONS SPORTIVES			
Tanlay	Foyer Rural, Foot, Gym Tennis		Nicolas EVRARD, Danièle TRUCHOT, Georges GRENIER
Tonnerre	AST omnisports foot, moto cross, badminton, basket, billard, boxe, gym volontaire, karaté, natation, , parapente, pétanque, rugby, tennis, tennis de table, tir, tir à l'arc, twirling.	06 70 10 38 16	Mr BIOT
Tonnerre	Judo Club	03 86 54 48 80	Didier GAUCHER
Tonnerre	Foot JPG		Mr COUVERT
Tonnerre	Ecurie Vauban 89		Joël HENRY
Tonnerre	MJC Musculation	03 86 75 94 18	Mohamed BELYAZID
Tonnerre	MJC Yoga		Mme DEMATOS
Tonnerre	PAC Cyclisme		JM MILLET
Cruzy le Châtel	Association les 3 Fontaines	03 45 14 24 20	COSTE Anne
Tanlay	Foyer Rural Gym, Foot, Pétanque		EVARD, TRUCHOT et GRENIER
ASSOCIATIONS SCOLAIRES			
Tonnerre	Association sportive du Lycée		Florence BATTARD
Tonnerre	Association sportive du Collège		Mr DEVINANT

Le tissu associatif de la CCAF

Communes	Associations	Tél	Contacts
ASSOCIATIONS CULTURELLES			
Lézennes	Gym Enfants	03 86 75 66 85	Odile LEMOINE
Nuits sur Armançon	Club des Jeunes	03 86 55 73 68	Xavier LAVINA
Lézennes	Chorale	03.86.75.50.85	Fanny PARIS
Ravières	Gaétan et sa troupe	03 86 75 03 38	Gaétan GUERIN
Ancy le Franc	USCA Photo	03 86 75 09 97	Franck NARGEOT
Lézennes	Club photo	03 86 75 61 28	André DESCHASSOT
Stigny	Ciné ça Roule	03 86 75 06 19	Rémi LAIDEBEUR
Jully	Association René Daudan	03 86 75 14 66	DAUDAN René
Ancy le Franc	Ancy Danse	03 86 75 11 45	Françoise BALSIMINI
Ancy le Franc	USCA Majorettes Danse "Les Fleurettes"	03 86 75 02 54	Valérie PICOCHÉ
Ancy le Franc	Culture et Loisirs	03 86 75 10 91	Antoine SEGADO
Ancy le Franc	USCA Echec	03 86 75 14 24	Maurice DELAGNEAU
Ancy le Franc	La Compagnie du Lavoir	03 86 75 13 98	Edith MENUÉL
Pacy sur Armançon	Les Soyeuses de Pacy	03.86.75.63.65	Mme Christine BOUILLETTE
Ancy le Franc	USCA Couture	03 86 75 11 45	Françoise BALSIMINI
ASSOCIATIONS SPORTIVES			
Ravières	Association familiale Révicoise	03 86 55 96 62	VAUDESCAL Philippe
Ravières	CTR (Cyclo Tourisme Raviérois)	03 86 55 76 24	Daniel LABBÉE

Ravières	URS Foot	03 86 55 74 15	Roger BOURON
Ravières	URS Rugby	03 86 55 79 92 - Fax : 03 86 55 93 00	Michel WEYTENS
Ravières	Ravières Pétanque	03 86 55 71 05	MAIRRY Joël
Nuits sur Armançon	ASN Rugby	03 86 55 79 92	M. Michel WEYTENS
Nuits sur Armançon	ASN Tennis	03 86 55 73 82	Sébastien RUBY
Nuits sur Armançon	ASN Pétanque	03 86 55 78 25	
Lézennes	Canoë-kayak	03 86 54 40 19 - 06 14 22 66 46	Gilles GUEZENEC
Lézennes	Pétanque	03 86 75 67 21	Bruno CARTAUT
Lézennes	Le Fou d'Echecs	03 86 55 01 84	Xavier PETIT
Lézennes	Judo enfants et adultes	03 86 75 62 84	Nathalie GRCEVIC
Lézennes	Gym volontaire adultes - step	06 23 78 40 53	Sylvie RATEAU
Ancy le Franc	La Boule du Centre		Jean-Louis FERDIN
Ancy le Franc	USCA Gymnastique	03 86 75 14 49	Marie-Claire BABEUILLE
Ancy le Franc	USCA Tir à l'arc	03 86 75 14 52	BITON Robert
Ancy le Franc	USCA VTT	03 86 75 30 25	Pierre-Yves CUBILLE
Ancy le Franc	USCA FOOT	03 86 55 08 28	PETIT Patrice
Ancy le Franc	USCA Volleyball	06 20 49 67 81	MOULINIER Laurent
Argenteuil sur Armançon	Gym Volontaire	03 86 75 08 49	Mme HERVE
ASSOCIATIONS SCOLAIRES			
Lézennes	Association des parents d'élèves	03 86 75 63 90	M. Philippe SIRI
Lézennes	Football Club F3CA	06 20 49 67 81	Laurent MOULINIER

Le tissu associatif de la CCOA

Communes	Associations	Tél	Contacts
ASSOCIATIONS CULTURELLES			
Flogny la Chapelle	Musique et Danse	03 86 75 42 85	
Flogny la Chapelle	Foyer des Jeunes	03 86 75 42 85	
Flogny la Chapelle	les Gavroches, centre de loisirs canton de Flogny	03 86 75 57 71 ou 06 74 31 20 59	Mme GOMARD
Flogny la Chapelle	Ecole de musique	03 86 75 42 85	
Flogny la Chapelle	Association Mille et une pages	03 86 75 42 85	
Flogny la Chapelle	CAP du Quartier	03 86 75 42 85	Mme GOMARD
ASSOCIATIONS SCOLAIRES			
Neuvy-Sautour	Association des Parents d'élèves, cantine scolaire	03 86 56 34 41	Mme LEKAL
Flogny la Chapelle	Amis des Ecoles	03 86 75 42 85	
ASSOCIATIONS SPORTIVES			
Carisey	Carisey Loisirs et Sports, Activités sportives	03 86 75 56 27	VARIN Olivier
Beugnon	Energym, Gymnastique, step et danse.	03 86 43 46 72	Annette LAMRI
Neuvy-Sautour	Ass. Jeunesse Sautourienne Section Foot	03 25 80 43 30	DECOMBE Georges
Neuvy-Sautour	Club Gymnastique Volontaire	03 86 56 39 15	HOLLERTT Florence
Neuvy-Sautour	Sport et Culture, dances folkloriques, Tennis, Ping-Pong, Tir	03 86 56 38 89	M. CHOPINET
Sormery	Gymnastique Volontaire	03 86 56 33 52	GRENOLET Danielle

Annexe 22 : PROJET DU COLLEGE BOIS D'AMOUR (64)

Projet collège 2011-2012

Période d'intervention: octobre 2011- juin 2012

Partenaires: Centre d'animation l'Ayguette- Collège du Bois d'amour

Horaires d'intervention: 12h30-13h40

Publics concernés: élèves demi-pensionnaires 6°/5°

Actions menées: ateliers jeux et ateliers discussions

Projet:

Dans le cadre des missions des animateurs en poste ASE, une intervention est prévue sur toute l'année scolaire. Cette intervention se déroule au Collège Bois d'Amour de Billère. Il touche les élèves demi-pensionnaires de la 6° à la 3°.

Cette année nous souhaitons travailler autour d'un projet commun sur l'Estime de soi, en découle le respect. Nous travaillons en collaboration avec les CPE, l'infirmière et l'assistante sociale du collège. Deux animateurs interviennent lors du temps médian, chacun intervient avec une tranche d'âge.

- le mardi et jeudi pour les 6°/5°
- le mardi et le vendredi pour les 4°/3°

Les jeunes ont un animateur référent tout au long de l'année.

Ils disposent d'un lieu d'accueil et d'animation: le Foyer socio-éducatif.

Les objectifs du projet:

- permettre aux jeunes de se retrouver dans un lieu neutre, hors du cadre scolaire et parental.
- Permettre aux jeunes de s'exprimer librement, avec un ou une animatrice, sur tous sujets les concernant : loisirs, scolarité, sexualité, actualité, divorce. Certains sujets sont récurrents.
- Permettre aux jeunes d'accéder à différentes documentations et informations, par le biais de support et d'intervenants.
- Prévenir les conduites à risques et déceler les jeunes en difficultés
- Informer les jeunes sur ce qui se passe à Billère, associations et structures de la ville.

Les thèmes sont définis avec les jeunes, au préalable. Il nécessite un temps de préparation pour l'animateur. Il travaille en collaboration avec les autres partenaires. Selon l'intervention, un intervenant extérieur peut venir (Avocate, juriste, planning familial par exemple).

L'estime de soi paraît un thème approprié à cette tranche d'âge. Ils sont en plein questionnement.

Déroulement de l'atelier:

Les thèmes sont définis à l'avance par l'ensemble du groupe. Les jeunes peuvent alors s'exprimer ou rester en retrait dans un premier temps. Chaque adolescent est différent.

Les jeunes apprennent à :

- s'exprimer librement
- s'écouter les uns les autres
- voir les autres différemment
- échanger et dialoguer sur divers sujets
- accéder à des informations

Les paroles ne sortent pas de l'atelier: rien ne doit être répété à l'extérieur. C'est un lieu d'échanges pour les jeunes, ils ont une entière confiance. Certains attendent cet atelier pour pouvoir parler. Ils apprécient énormément d'avoir des intervenants extérieurs.

Annexe 23 : FICHE D'ACTION DU COLLEGE BOIS D'AMOUR (64)

- Objectif général : Prévenir les risques psycho-sociaux
- Objectif opérationnel : Proposer un lieu d'accueil et d'écoute

Référence missions CNAF A B C D

Secteur jeunes	
EFFETS ATTENDUS	
<ul style="list-style-type: none"> . Amener les jeunes à échanger autour d'un groupe. . Relation de confiance avec les établissements scolaires. . Animateurs et animations bien repérés des jeunes comme référents ados sur la ville. 	
METHODE D'ACTION	INDICATEUR QUANTITATIF
<ul style="list-style-type: none"> . Public visé : Collégiens du Bois d'Amour . Proposer des animations diversifiées autour de la prévention entre 12h et 14h dans le cadre du Foyer Socio Educatif. . Renforcer les actions déjà existantes. . Travail en lien avec l'équipe éducative du collège (infirmière, Conseillère Principale d'Éducation, professeurs...). . Participation aux réunions du FSE 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de jeunes ayant participé aux ateliers. - Nombre d'interventions. - Nombre de rencontres avec les intervenants extérieurs. - Nombre de rencontres avec le personnel éducatif. - Participation à une formation à l'écoute. - Nombre de jeunes rencontrés au collège participant ensuite aux actions du secteur jeune.
MOYENS – ECHEANCIER	INDICATEUR QUALITATIF
<ul style="list-style-type: none"> . Intervention de 2 animateurs ASE . Proposer des ateliers discussions et jeux sur le temps médian aux collégiens dans les locaux du FSE. . 2 ateliers par semaine pour les 6^e et 5^e . 3 ateliers par semaine pour les 4^e et 3^e. . Informer l'infirmière, les CPE et les travailleurs sociaux des difficultés rencontrées par certains élèves si nécessaire. . Établir un programme d'intervenants extérieurs avec la Mission Locale une fois par trimestre . Favoriser des rencontres avec des intervenants extérieurs (maximum 5 fois par an pour les 4e-3e et 2 minimum pour les 6e-5e) en lien avec la Mission Locale . Réunion de préparation en début d'année et réunion bilan en juin avec l'équipe éducative du collège . Participation technique aux projets d'animation du collège (ex: caravane des droits et devoirs) . Participer aux formations proposées par la Maison de l'Ado, autour des ateliers de discussion et d'écoute des jeunes . Utilisation de l'abonnement ludothèque du Centre d'Animation. Utilisation du budget FSE pour l'achat de matériel Pédagogique 	<ul style="list-style-type: none"> . Qualité des rapports jeunes / adultes et jeunes entre eux durant les ateliers. . Nouveaux partenariats mis en place. . Richesse des échanges avec le personnel éducatif.
PARTENAIRES	
Collège, Mairie, Conseil Général, Mission locale, Diverses structures de prévention de l'agglomération, CODES, MSD, CESF	

Annexe 24 : ARTICLE DE PRESSE DANS L'YONNE REPUBLICAINE

LUNDI 2 JUILLET 2012 35

Tonnerrois → Vie locale

À VOTRE SERVICE

L'YONNE RÉPUBLICAINE
 ■ Rédaction, 57, rue de l'Hôpital, 03.86.54.83.22.
 Fax : 03.86.54.83.26.
 Mail : tonnerre.yr@centrefrance.com
 ■ Publicité, 03.86.49.52.59. Fax : 03.86.49.52.54.
 ■ Abonnement, tél. 03.20.61.00.89 (n° Azur, coût
 d'une communication locale)
 aka.lyonnerepublicaine@centrefrance.com

URGENCES

PHARMACIE DE GARDE, Paris, 4
 place du Général-de-Gaulle, 9
 Voies, 03.86.75.75.79. À Tonnerre,
 Gullu-Loto, place de la République,
 03.86.55.06.06.
HÔPITAL, 03.86.54.23.00.
GÉNÉRALISTE, 03.86.55.17.11.

SERVICES

AMBIÉTÉ, 03.86.54.40.30

FISQUE

TONNERRE, Perrier superd'hal.
 Couverts de midi de 12 à 14 heures

et de 17 à 20 heures.

BIBLIOTHÈQUES

TONNERRE, De 14 à 17 heures.
CHATEL-CHATEL, Perrier.
NOYER-SUR-SÈVRE, De 15 heures
 à 18h30.
ROGNON-CHATEL, Perrier.

DÉCHÈTERIES

TONNERRE, De 10 à 18 heures.
SUGNY, Perrier.
NOYER-SUR-SÈVRE, De 9 à 12
 heures.
MOYLE-FRANC, De 14 à 18 heures.

Les collégiens sur la piste



TONNERRE ■ DJ, lumières et piste de danse. La rue François-Mitterrand était très animée samedi soir. Des collégiens de 3^e à Abel-Mérand se sont retrouvés à la salle polyvalente avec leurs invités pour le Bal des ados organisé par le conseil municipal des jeunes. Près de 150 élèves étaient présents jusqu'à tard dans la nuit. Le centre social de Tonnerre a porté ce projet, avec l'aide d'enseignants de l'établissement. C'était la dernière action menée par le conseil municipal des jeunes. Des élections seront de nouveau organisées à la fin de l'année pour remettre en place une équipe.

INTERCOMMUNALITÉ ■ Le Grand Tonnerrois a fait l'objet d'un diagnostic

Un autre regard sur le territoire

Quatre étudiantes de l'école polytechnique de Tours viennent de rendre leur étude sur le territoire du futur Grand Tonnerrois.

Marie Chausson

La future grande communauté de communes, le Grand Tonnerrois, commence peu à peu à se dessiner. Si ses contours sont déjà connus (52 communes), il reste à mettre en place une stratégie pour faire avancer cette démarche. À ce sujet, les résultats d'un diagnostic viennent d'être rendus.

Depuis le mois d'avril, quatre élèves de l'école polytechnique de Tours ont parcouru plus de 2.000 km, questionné une centaine de personnes et décortiqué des études pour mieux comprendre le territoire, ses atouts et ses faiblesses.

« Il faut développer une communication professionnelle »

Ce n'est pas une surprise, les étudiantes ont décrit un espace en perte de population et vieillissant. « Presque une personne sur deux est sans activité ou à la retraite », précisent-elles. Après ce constat, certaines pistes sont proposées. « Au niveau des entreprises, il y a une carte nécessaire à mettre en valeur : celle du développement durable. Nous pensons également que le



ÉTUDE. Tourisme, qualité de vie, entreprises, mobilité... L'étude prévoit de dresser un tableau assez glorieux du futur territoire du Grand Tonnerrois.

volet télétravail est important. Il crée un dynamisme et attire de nouvelles populations », estime Noémie Colomb, une des étudiantes tourangeennes. La création d'une « union commerciale unie pour

une action de plus grande ampleur, avec plus de poids », est également un élément défendu par le groupe. Au niveau du tourisme, « c'est un axe de développement économique sous-

estimé par certains élus, poursuit sa camarade, Marine Ramond. Il faut tirer profit du canal et pourquoi pas développer un projet de goélette pour toutes les générations. Le concept de séjours clés en main ne doit pas être négligé. Quant aux manifestations, « elles sont nombreuses, principalement en période estivale, mais elles sont modestes », considèrent les quatre étudiantes. Dans sa conclusion, l'étude prône certaines améliorations et notamment « le développement d'une communication professionnelle et de la cohésion entre les acteurs. » ■

En quête « d'un plan stratégique »

Afin de caractériser le projet de territoire, ces pistes seront étudiées puis repensées ou écartées par les élus. « Je pense que le territoire a dépassé les grands moments de difficulté. C'est une nouvelle aventure qui commence », souligne Marine Planon, présidente de la communauté de communes du Tonnerrois. Il faut savoir comment rebondir suite à cette étude puis être opérationnels et efficaces à l'horizon de la fin 2013. « Il nous faut un plan stratégique et un projet commun. » Les cartes sont dans nos mains. Nous avons la chance d'écrire en ce moment une nouvelle page de l'histoire de notre territoire », précise Jean-Claude Gohard, le président de l'intercommunalité angevausaise.

Annexe 25 : COMPTE RENDU DE LA PRESENTATION DU 28 JUIN 2012 PAR LA CCAF



REUNION DE PRESENTATION DU DIAGNOSTIC

TONNERRE, LE 28 JUIN 2012

Etaient conviés à cette réunion du jeudi 28 juin 2012

➤ Les représentants de la Communauté de Communes du Tonnerrois :

FEUILLE DE PRESENCE

COMMUNES	Délégués Titulaires	Emergents	Délégués suppléants	Emergents
ARTIBUNNAY	Christel PRIGNOT		Arnaud BASTICQ	
	Alain VAN DEN BROECK		Jean-Clode LEONARD	
BAON	Dominic BOUSSEL		Carine CARLI	
	Nathalie FROCHOMME		Sarahine VRINAL	
BEHI	Jean-Pierre PIGNIER		William ROCQUET	
	Jean-Luc BONIN		Miroslav MARINI	
COLLAN	Pierrette GIBIER		Annie DUBOIS	
	Francis GOGAM		Marie-Christine SAINCERRE	
CREZY LE CHATEL	Theoory DUKAND		Jean-Marc CUSTE	
	Jean-Yves BOUCHER		Bruno MIGN	
EPINEUIL	Dominic BONNY		Françoise HUSTACHE SAYIE	
	Alain BOULE		Julie VETICAT DAI, DEGAN	
	Roger BELIN		Marc HAVRE	
GIGNY	Béatrice DELMOTTE		Christiane ANDOUEU	
	Denis DUTARVRE		Georges REMY	
GLAND	Sébastien MEYENS		Marie-Laure HEDRIBO	
	Florent CAMUS		Christine FILLIEN	
JUNAY	Dominique PROT		Arnaud BARALI	
	Désirée JACQUELIN		Ludovic LHOUMME	
MELISEY	William PAMOT		Jean-Pierre SENE	
	Christel FAILLOT		Olivier BOGE	
MOLHAINNES	Gilberte JUNET		Marcel GERMAIN	
	Marie-Thérèse GRAPPE		Anne-Marie FISLET	
PIMELLES	Eric ZANCONATO		Grégoire CYRILLELLIS	
	Adrien RIFFE		Guénaëlle ZANCONATO	
QUINCEROT	Maurice BELLARD		Jean-Pierre GOVIN	
	Régine GABRIEL		Françoise LAPUYE-GARDISO	
ROFFLEY	Rafael GAUTHERON		Jos Bousseaud	
	Christine ECH		Lorilla CRESPO	
RUGNY	Jacky NEVEUX		Claude BINEF	
	Daniel BLOUET		Daniel PALRE	
St MARTIN-BARRAYEN	Françoise MUMBER		Olivier LECOSTRE	
	François GAGNEUX		André MOYNARCYK	
SENSEVOY-LE-BAS	Lucevot DELAPOSTOLLE		Claude DANAN	
	Claude NESSI		Jacques GILBERT	
SOMMEVOY-LE-HAUT	Jean-Louis MARONNAT		Robert PEIN	
	Agnès JANISZEWSKI		Nathalie GAUTHER	
SERRIGNY	Jeffer HOOCHIE		Marie-Jeanne BACLE	
	Nathalie THOMAS		Marcel POVINAT	
TANLAY	Jean-Pierre BOULLENI		Eliane FICOUCHE	
	Christian LUCAS		Philippe PERRIN	
	Jean-Marcel SELLIER		Edmond BOURNIER	
THOREY	Jean MARLIN		Jean-Charles RUSSE	
	Régis NICOLET		Michel GAUCHER	
TISSEY	Philippe BOURCIEY		Jacky MOINE	
	Thomas LEVOY		Sebastien SAKURIN	

COMMUNES				Emargement
TONNERRE	André FOURCADE	<i>[Signature]</i>	Bernadette LANGUE	
	Edmond DECELUM	<i>[Signature]</i>	Bernadette DOLC	<i>P. Boya</i>
	Stéphane GRILLET	<i>[Signature]</i>	Jocelyne PEON	
	Christian ROBERT	<i>[Signature]</i>	Estève NOLLET	
	Nadine DELAYOIS		Christian DEIGNY	
	Gilles BONINO		Nadé HAMAM	<i>[Signature]</i>
	Patrick LENOIR	<i>[Signature]</i>	Philippe BERNARD	
	Colette HEDOU <i>Angèle</i>	<i>[Signature]</i>	Clément PRIEUR	
TRICHY	Delphine GREFFON	<i>[Signature]</i>	Sylvie CHUCERU	
	Sylvain MASSE		Angélique GARNIER	
TRONCHAY	Jacques TRIBUT	<i>[Signature]</i>	Patrick MAUPOIS	<i>[Signature]</i>
	Laura BISSSET DEZILLIUS		Philippe TISSIER	
VEZANNES	David COPIN	<i>[Signature]</i>	Dicky JOYEUX	
	Patrick LAROCHE	<i>[Signature]</i>	Joséphine FORGOT	
VEZINNES	Ernest BOLLLOTTE		Micheline HORCHU	
	André MASSE	<i>[Signature]</i>	Gay MEGLERINA	
VILLON	Daniel GOURLOT	<i>[Signature]</i>	Patrick DATARLE	
	Dominique BAUDOIN	<i>[Signature]</i>	Nathalie COUTHIER	
VIVIERS	Benoît VENON		Christian PICQ	
	Eric BALACEY		Emmanuel KULETSKY	
VROUHERE	Maurice PANGON	<i>[Signature]</i>	Odile GOUVREAU	
	Alain ZANN		Rémy SCHAERT	
Secrétaire Général				
Treasorier	DADET			

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU TONNERROIS

Total conviés (délégués titulaires et suppléants) = 126

Total présents = 42

TAUX DE PRÉSENCE = 33,33%

➤ Les représentants de la Communauté de Communes d'Ancy-le-Franc

Communes	Titulaires	Présent	Suppléants	Présent
ATSY S/ARMANÇON	Roland BURDRAF	<input checked="" type="checkbox"/>	COULOMBEL Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>
	Marie-Christine MARCHÉ		LHÉRAUD Jean-Pierre	
ANCY LE FRANC	Émile DELAIGNEAU	<input checked="" type="checkbox"/>	Jean-Paul BRICOT	
	Jean-Marc DICHÉ	<input checked="" type="checkbox"/>	Flavie ROUÏF	
	Maryline SAULET		Marie-Claude VAUTRAIN	
	Maryse ROYER		Christian BROSSARD	
	Bernard BLANDIN		Luc COLNOT	
ANCY LE LIBRE	Dominique HANCKE		BURSEVIN Véronique	<input checked="" type="checkbox"/>
	Louise PRIMARD		CHAMBRIS Alain	
ARGENTENAY	Catherine TRONEL	<input checked="" type="checkbox"/>	Michel TRONEL	<input checked="" type="checkbox"/>
	Jean-Luc CHEVALLIER		Philippe THINEY	
ARGENTEUIL	Michel MACKAJE		Maud CAPTAIN	<input checked="" type="checkbox"/>
	Gaston SCHIER		Fabienne PARENT	
CHASSIGNELLES	Anne JERUSALEM	<input checked="" type="checkbox"/>	Frédéric BONSANS	
	Maryse TRUCHY	<input checked="" type="checkbox"/>	Frédéric LABRO	
GRY S/ARMANÇON	José DE PENHO	<input checked="" type="checkbox"/>	Christophe BRENOT	
	Christian MARCOUX		Claude LABOIS	<input checked="" type="checkbox"/>
FULVY	Marie-Claire MARTIN	<input checked="" type="checkbox"/>	Sébastien LIGER	
	Robert HERBERT	<input checked="" type="checkbox"/>	François MOIREAU	
JULLY	Roland RAVERAT	<input checked="" type="checkbox"/>	Bruno GOUOT	<input checked="" type="checkbox"/>
	Gilles SAUTHERON	<input checked="" type="checkbox"/>	Philippe OSAER	
LEZINNES	Jean-Claude GALAUD	<input checked="" type="checkbox"/>	Annie PLEUTOT	<input checked="" type="checkbox"/>
	Sylvie CARTAUT	<input checked="" type="checkbox"/>	Jean-Marie JOBLIN	
NUITS S/A	Philippe SÉRAIN	<input checked="" type="checkbox"/>	Bruno QUANTIN	
	Jean-Louis SONON	<input checked="" type="checkbox"/>	Roger BOURON	
PERRIGNY S/A	Didier BOURON	<input checked="" type="checkbox"/>	Xavier LAVINA	
	Eric COQUILLE	<input checked="" type="checkbox"/>	Jean-Louis INOT	
PACY S/A	Jean-Pierre DUTERTRE	<input checked="" type="checkbox"/>	Laure LEGRIS	<input checked="" type="checkbox"/>
	Jean-Marc STILLER	<input checked="" type="checkbox"/>	Michel DRAGHI	
RAVIERES	Fabienne GOUX	<input checked="" type="checkbox"/>	Arnaud MARINAC	
	Jean-Claude GOUOT	<input checked="" type="checkbox"/>	Nathalie COULON	
SAMBOURS	Françoise BILLOTTE		Séverine DERY	
	Jean-Pierre GAUTHÉREAU	<input checked="" type="checkbox"/>	Vincent FOREY	
STIGNY	Stéphane PARIS		Annie SUENNEC	
	Bernard FOREY		Frédéric LABALZAN	
VILLIERS LES HAUTS	Angélique BAYOL		Violette DELEDCQ	
	Ferdinand PFLIMLIN	<input checked="" type="checkbox"/>	Benoît SEMBLAT	
VIREAUX	Jacques BERCIER	<input checked="" type="checkbox"/>	Benoît BLANDIN	
	Patrice PETIT	<input checked="" type="checkbox"/>	Florent GADEN	
	José PONSARD	<input checked="" type="checkbox"/>	Sylvain NOUBOT	
	Eric GIRARD	<input checked="" type="checkbox"/>	Stéphane BAZIN	

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES D'ANCY-LE-FRANC

Total conviés (délégués titulaires et suppléants) = 82

Total présents = 21

Taux de présence = 27,8%

➤ Les représentants des Communes de Cheney, Dannemoine, Bernouil, Dye, Flogny la Chapelle

Participants	Non-présents	Signatures
CHENEY	BOLLENET Jean-B.	[Signature]
	Faulliot Jean	[Signature]
DANNEMOINE	MORIN Christian	[Signature]
	SAMSON J.	[Signature]
	Charles Faulliot	[Signature]
BERNOUIL		
DYE	Joffroy Thomas	[Signature]
	BREUILLEK Hélène	[Signature]
	ROUGET Yves	[Signature]
FLOGNY LA CHAPELLE	DEPOYET Claude	[Signature]
	Cailliet J. Bernard	[Signature]
	ROUIN Gérard	[Signature]
CCI de l'Yonne	NAVEE JEROME	[Signature]
ASC	FARE Fabrice	[Signature]
CAE	THOMAS GREGOIRE	[Signature]
SAPE	SAPE JANE	[Signature]
CDP	PELLI JEAN-LOUIS	[Signature]
CCF de l'Y.	BLON Henry	[Signature]



Répartition du nombre total de présents par commune



Les principaux points abordés

L'objet de cette réunion est la restitution du travail de diagnostic du territoire réalisé par 4 étudiantes venues de Polytech-Tours. Pour mener à bien ce projet, elles s'appuient sur :

- Des observations personnelles,
- Des rencontres avec les acteurs de développement de ce territoire (28 acteurs rencontrés),
- Des enquêtes (98 personnes ont répondu au leur questionnaire) ;
- Des sources de données existantes (études réalisées sur le territoire).

Après 10 semaines de travail et de présence sur le terrain, elles nous présentent aujourd'hui :

Analyse prospective et développement du territoire dit du « Grand Tonnerrois »

De la droite vers la gauche :

- ✓ Marine SAMOND
- ✓ Naïmie COLOMB
- ✓ Aurélie VERNEAU
- ✓ Eve KERBELLEC



I- ACCUEIL DU PUBLIC, RAPPEL DU CONTEXTE ET PRESENTATION DU PROJET

1. Partie introductive de la séance

- **M. André Toussaint** remercie le public d'avoir répondu présent.
- **M. Maurice Pissani** :
 - ✓ Remercie la CCAF d'avoir initié ce projet de diagnostic du territoire ;
 - ✓ Remercie les stagiaires et reconnaît que le travail qu'on leur a demandé est un exercice difficile parce que c'est un gros travail de synthèse ;
 - ✓ Explique les enjeux majeurs de ce projet (définir les compétences de la future intercommunalité, dégager des axes stratégiques de développement local communs ;
 - ✓ Explique que cette démarche permet à tout habitant de ce territoire d'être acteur de ce projet.
- **M. Claude Depuydt** :
 - ✓ Explique les motivations de sa commune pour adhérer à ce projet (proximité géographique, raisons historiques...)
 - ✓ Evoque que ce projet est un espoir, une opportunité de redorer l'image de ce territoire en difficulté dans tous les secteurs économiques ;
 - ✓ Indique que ce projet de regroupement va réduire les effets du « mille feuilles politique » et clarifier le rôle entre les différentes collectivités.
- **M. Jean-Claude Galant** :
 - ✓ Remercie l'ensemble des personnes présentes ;

- ✓ Remercie les tuteurs des stagiaires (Mme Evelyne BONNAL, Mme Patricia MORDAL, M. Cheikh Omar BALDE) ;
- ✓ Evoque les avantages du regroupement des CC ;
- ✓ Motive l'ensemble des acteurs présents à participer activement à la construction de ce projet de l'intercommunalité.

■ 21. Eric Coquelle :

- ✓ Présente les stagiaires ;
- ✓ Rappelle que ce diagnostic est avant tout une photographie du territoire vu de l'extérieur, fondée sur le ressenti et d'éléments factuels.

II – PRESENTATION DU DIAGNOSTIC REALISE PAR LES 4 STAGIAIRES DE POLYTECH-TOURS

1. Principales caractéristiques du « Grand Tonnerrois »

- Un territoire rural à fort passé industriel ;
- Une population qui diminue ;
- Un vieillissement très marqué de la population.

2. Fiche de synthèse des 6 thématiques développées

<p>Entreprises</p> <p>Axe à approfondir : Le Développement durable (5 volets) : énergies renouvelables, matériaux, Télétravail.</p> <p>Exemple qui inspire : La Vallée de la Loire, une réalité dans le pays (51).</p> <p>Conditions de succès : Une coordination effective entre les acteurs.</p> <p>Développement du réseau d'entreprises.</p> <p>Consolider les acquis.</p> <p>Maîtrise du foncier, soutien des PME.</p> <p>Développer l'accueil des entrepreneurs.</p> <p>Création d'un groupe d'accueil et de promotion.</p>	<p>Tourisme</p> <p>Axe à approfondir : Tirer profit du Canal de Bourgogne et de l'axe Saône pour en faire un point d'attractions.</p> <p>Exemples qui inspirent : Le restaurant au bord de canal à Tully, Le camping à Lathion, Le gîte de la Vallée de la Loire à Tron (57).</p> <p>Les séjours GEM en train de France de tourisme d'Entre-deux-Mers (55).</p> <p>Conditions de succès : Réussir les projets en cours : La véloroute et les navettes touristiques.</p> <p>Gérer les offices de tourisme ou les BNL.</p> <p>Mettre en place l'agoraculture.</p> <p>Restituer et professionnaliser la communication.</p>	<p>Formation</p> <p>Axe à approfondir : Rapprocher les lycées et les écoles.</p> <p>Rapprocher les acteurs des entreprises et de la formation.</p> <p>Promouvoir la restauration du patrimoine.</p> <p>Exemples qui inspirent : Création d'un foyer socio-éducatif au sein du collège à Billere (64).</p> <p>Ancien chantier d'insertion au collège de Maulnes.</p> <p>École de la seconde chance.</p> <p>Conditions de succès : Favoriser la communication entre les acteurs ; Mettre en place un système de mobilité ; Créer d'un réseau d'entreprises.</p>
<p>Qualité de vie</p> <p>Axe à approfondir : SERVICES.</p> <p>Faire connaître les filières de biens et services Publics.</p> <p>Développer les services à la personne.</p> <p>Image du territoire : Embellir les communes.</p> <p>AMN (COMACS).</p> <p>Non bâti : Aménagements urbains.</p> <p>Exemple qui inspire : Ville Sœur et ville internet.</p> <p>Conditions de succès : Professionnaliser la communication.</p>	<p>Commerce</p> <p>Axe à approfondir : Création d'une Union Commerciale locale.</p> <p>Exemple qui inspire : Organisation de commerces (Mogny-la-Chapelle).</p> <p>Conditions de succès : Mettre le PIRAC sous le bon terme ; Mettre en valeur des villes ; Efforts de communication.</p>	<p>Mobilité</p> <p>Axe à approfondir : Améliorer et développer les offres de transports alternatifs (à schéma de mobilité).</p> <p>Exemples qui inspirent : Site internet pour la mobilité (Mobigo) ; Plateforme multimodale aux gares du territoire.</p> <p>Conditions de succès : Mettre en œuvre du schéma de mobilité ; Promouvoir la mobilité alternative et développer le covoiturage (Site Mogigo).</p>



3. Conclusion

- Développer une communication professionnelle et systématique.
- Développer et consolider le lien social entre les acteurs.
- Clarifier la gouvernance entre les différents organismes.

III – REACTIONS DU PUBLIC, ECHANGES

1. Réactions

■ M. Emmanuel DEFFILLES :

- ✓ Question : pourquoi l'hôpital n'est pas intégré dans l'étude tout en sachant que c'est le premier employeur du territoire ?
- ✓ Réponse : l'hôpital est intégré dans l'étude. Cette thématique sera développée dans le rapport final.

■ M. Pascal LENOIR :

- ✓ Indique que les pistes de développement proposées par les stagiaires sont très intéressantes et précise quelques points d'améliorations nécessaires.
- ✓ Explique que ce projet de réforme de l'intercommunalité permettrait non seulement de clarifier davantage les rôles entre les différentes instances mais aussi de faire des économies d'échelles substantielles.
- ✓ Explique que la « matière maîtresse » est indispensable pour les entreprises locales.
- ✓ Indique qu'il faut défendre les sources publiques pérennes.

■ Mme Sylvie CARTEAU :

- ✓ Question : pourquoi une guinguette ? y a-t-il une demande ?
- ✓ Réponse : oui, car l'offre crée le besoin. En plus, cela permet de créer une animation au bord de l'eau, bien prisé par les touristes.

■ Mme Anne JEUSSIEUX :

- ✓ Question : Pourquoi n'avez-vous pas intégré dans votre étude une thématique qui traite des difficultés que rencontrent les femmes avec des enfants en bas-âge ?
- ✓ Réponse : Parce que cet axe de réflexion ne nous semblait pas prioritaire.

■ M. Jean-Pierre GATHEREAU :

- ✓ Indique que le développement du télétravail est une piste intéressante mais il se trouve que ce territoire est mal desservi (réseau télécom peu performant).
- ✓ Monsieur J. MAYEL (CCI de l'Yonne) prend la parole et apporte les précisions ci-dessous.

■ M. Jérôme MAYEL :

- ✓ Apporte des précisions sur la définition de « Télétravail » et de « Télécentre » ;
- ✓ Explique clairement au sens pratique la différence entre télétravail et télécentre ;
- ✓ Indique que le télécentre est une ressource immobilière composée de bureaux équipés d'outils informatiques et mis à la disposition des télétravailleurs ;
- ✓ Pense que c'est une piste de développement très intéressante qui pourrait répondre aux besoins de ce territoire.

■ M. Alain HENRY :

- ✓ Salue le travail réalisé par les stagiaires ;
- ✓ Souhaite que dans l'avenir les décideurs politique du haut de l'échelle prennent en compte les besoins des territoires comme le nôtre.

■ M. Roland BURGRAP : intervient sur la thématique de la mobilité (les taxis TER).

■ M. Jean PONSARD : Intervient sur la création d'une guinguette à Ravieres (« l'offre crée le besoin »).



2. Conclusion

- Le public présent est satisfait du travail rendu par les stagiaires ;
- Les étudiantes ont su répondre aux différentes questions qu'on leur a posées sans difficultés ;
- Tous les points abordés ont pu être solutionnés.



*Photo prise par la CCAF
A la salle polyvalente de Tonnerre
Lors de la séance de présentation du diagnostic
Le jeudi 28 juin 2012 à 19h 00*

IV – PRESENTATION DE LA DEMARCHE TERRITOIRES ET DYNAMIQUES ECONOMIQUES PAR MAIRIE CONSEIL (Franck CHAIGNEAU et Guy DUMELIE)

1. Finalités de la démarche

- Accompagner les élus dans l'autodiagnostic participatif de leur territoire et la construction de l'intercommunalité ;
- Organiser la réflexion collective des élus aux échelles communales et intercommunales ;
- Favoriser une concertation ascendante des élus et des acteurs en prenant en compte la réflexion communale puis intercommunale ;
- S'appuyer sur l'écriture cartographique des potentialités du territoire pour susciter et soutenir les échanges, croiser les regards et construire une représentation partagée.

2. Phases de la démarche



3. Les différents temps de travail durant chaque phase

Plusieurs temps de travail dans chaque phase

- Préparation de la soirée de concertation
- La soirée de concertation (18 h / 22 h : 2 temps d'atelier avec pauses casse-croûte au milieu)
- La réunion de débriefing le matin suivant
- La mise en forme des productions



4. Conclusion

Cette mise en dynamique de l'existant s'appuie sur le repérage des leviers d'action propres au territoire et sur le rassemblement des porteurs qui partagent une même volonté d'agir sur ces leviers. Elle met en mouvement des communautés d'acteurs locaux. Elle construit une identité économique singulière du territoire. Elle peut alors véhiculer une « image nouvelle et attractive », propice à une communication au contenu riche et différencié.

A la fin de la réunion vers 22h 45, tous les participants sont invités au bar pour finir la soirée par des échanges fructueux.

Annexe 26 : EXTRAIT DU BULLETIN D'INFORMATION DE LA CCAF : L'ECHO DE L'ARMANÇON



ANALYSES :

Territoire rural avec :

- ☉ Une ville centre et un fort passé industriel.
- ☉ Traversé par l'Armançon, le canal de Bourgogne, les voies ferrées.
- ☉ Paysages à dominance agricole et forestière.

Une population qui diminue depuis les deux derniers recensements :

- ☉ 18 831 hab. pour 1999
- ☉ 17 818 hab. pour celui de 2008-2012

Une population vieillissante : Une tranche d'âge plus importante : 45 à 59 ans.

- ☉ Signifiant une augmentation du nombre de retraités dans 10 à 15 ans.
- ☉ Répartition des catégories socioprofessionnelles : près de la moitié de la population est sans activité (retraite ou sans activité professionnelle).



6 FICHES THÉMATIQUES

"Ce travail a été réalisé par 4 étudiantes du département aménagement de Polytech Tours dans le cadre de leur stage collectif de 4ème année. En 3 mois, elles ont parcouru le territoire, rencontré les acteurs et analysé l'ensemble des éléments recueillis pour le restituer auprès des élus de la future intercommunalité. C'était un vrai challenge, elles ont su le relever et nous ne pouvons que les féliciter. Pour vous donner un aperçu de leur travail vous trouverez ci-après une présentation synthétique d'une petite partie des thématiques qu'elles ont étudié... celles-là même qu'elles ont choisi de présenter aux élus le 28 juin dernier!"

Catégories socioprofessionnelles du Tonnerrois en 2008



1 - ENTREPRISE :

Axe à approfondir :

3 volets sur le développement durable :
Energies renouvelables, matériaux, télétravail

Exemple qui inspire :

Le Télétravail, une réalité dans le Gers (32)

Conditions de succès :

- ☉ Une coordination effective entre les acteurs.
- ☉ Développement du réseau d'entreprise
- ☉ Consolider les acquis
- ☉ Maîtrise du foncier, soutien des PME
- ☉ Développer l'accueil des entrepreneurs
- ☉ Création d'un groupe d'accueil et de promotion



Etude réalisée par :
COLOMB Noémie
KERBELLEC Eve
RAMOND Marine
VERNEAU Anastasie
Étudiantes à Polytech Tours
Ingénierie de l'Aménagement



2 - COMMERCE

Axe à approfondir :

Création d'une union commerciale commune

Exemple qui inspire :

Groupement de commerçants (Fagny-la-Chapelle).

Conditions de succès :

- ④ Mise en valeur des villes et centre bourgs
- ④ Efforts de communication.



3 - TOURISME

Axe à approfondir :

④ Tirer profit du canal de Bourgogne et de l'Armançon pour en faire un point d'attractivité

Exemples qui inspirent :

- ④ Le restaurant en bord de canal à Tanlay
- ④ Le camping à Lézennes
- ④ La guinguette du Val de Loire à Tours (37)
- ④ Les séjours clés en main de l'office de tourisme d'Entre-deux-Mers (33)

Conditions de succès :

- ④ Réussir les projets en cours : La véloroute et les navettes touristiques
- ④ Réunir les offices de tourisme dans un organisme commun
- ④ Mettre en place l'agrotourisme
- ④ Renforcer et professionnaliser la communication
- ④ Développer l'accueil des entrepreneurs
- ④ Création d'un groupe d'accueil et de promotion



4 - FORMATION

Axes à approfondir :

- ④ Rapprocher les familles et le scolaire
- ④ Rapprocher les acteurs des entreprises et de la formation
- ④ Promouvoir la restauration du patrimoine

Exemples qui inspirent :

- ④ Création d'un foyer socio-éducatif au sein du collège à Billère (64)
- ④ Ancien chantier d'insertion au château de Maulnes
- ④ École de la seconde chance

Conditions de succès :

- ④ Favoriser la communication entre les acteurs
- ④ Mettre en place un système de mobilité
- ④ Création d'un réseau d'entreprises

5 - QUALITÉ DE VIE

Axes à approfondir :

Services :

- ④ Faire connaître les Pôles de Relais Services Publics
- ④ Développer les services à la personne
- ④ Image du territoire : Embellir les communes
- ④ Améliorer le bâti
- ④ Non bâti : aménagements urbains

Exemple qui inspire :

④ Ville fleurie et Ville internet

Condition de succès :

Professionaliser la communication



6 - MOBILITÉ

Axe à approfondir :

④ Améliorer et développer les offres de transports alternatifs (le schéma de mobilité)

Exemples qui inspirent :

- ④ Site internet pour la mobilité (Mobigo)
- ④ Plateforme multimodale au sein des gares du territoire

Conditions de succès :

- ④ Mise en oeuvre du schéma de mobilité
- ④ Promouvoir la mobilité alternative et développer le covoiturage (site Mobigo)

